UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK LIBRARIES
3 9950 00963026 1

R & W ENTERPRISES
LIMITED
WITHDRAWN
LIVERPOOL NOVA SCOTIA

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
Fascicule 53

André BOULANGER
Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg

L'ART POËTIQUE

de

Jacques Peletier du Mans

(1555)

PUBLIÉ D'APRÈS L'ÉDITION UNIQUE
AVEC INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

SOCIÉTÉ D'ÉDITION : *LES BELLES LETTRES*
95, Boulevard Raspail
PARIS (VI^e^)

1930

253966

A PAUL LAUMONIER

En témoignage
d'affectueuse gratitude.
A. B.

Harriet Irving Library
OCT 1 1969
University of New Brunswick

AVANT-PROPOS

Voilà 374 ans que l'*Art poëtique* de Jacques Peletier du Mans attend une seconde édition, alors que la plupart des arts poétiques du XVI[e] siècle ont bénéficié de réimpressions modernes. La faute en est sans conteste à l'auteur, qui par son système d'orthographe bizarre et rébarbatif a réussi à décourager les lecteurs de son temps et les éditeurs des siècles suivants.

Cependant l'opuscule est de grand intérêt et de haute importance. Il n'a été négligé par aucun de ceux qui se sont occupés des théories littéraires de la Renaissance française. Il a donc paru utile de mettre à la disposition des travailleurs un livre qu'il fallait jusqu'ici aller chercher dans les réserves des grandes collections publiques. La Bibliothèque des publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg ne s'est pas laissé rebuter par les difficultés très grandes que comporte l'impression d'un pareil texte. Car c'est évidemment la reproduction exacte de l'original qui s'imposait. Il ne pouvait être question de le transcrire en orthographe moderne, bien moins encore de respecter les autres particularités de l'orthographe de Peletier en négligeant les caractères spéciaux dont il a compliqué l'alphabet. Cet expédient qu'ont adopté par nécessité tous ceux qui ont cité l'*Art poëtique* de Peletier — sauf M. F. Brunot dans le second volume de son *Histoire de la Langue Française* — est une trahison à l'égard de l'auteur et rend la lecture du texte plus pénible encore, car les trois espèces d'*e* sont ainsi exprimées par le même caractère. La présente édition est donc conforme de tous points à l'édition unique de 1555. Toutefois j'ai corrigé les fautes d'impression que l'auteur lui-même a signalées dans un erratum.

Je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'accompagner le texte d'une introduction assez développée — où sont étudiés avec quelque détail la vie de Peletier, sa doctrine littéraire et son

système d'orthographe — et d'un commentaire qui s'efforce d'éclaircir le sens, de déterminer les sources, de marquer les rapports de la doctrine de l'auteur avec celles des autres théoriciens de son siècle, spécialement de ses prédécesseurs Thomas Sebillet et Joachim du Bellay. Pour cela j'ai suivi deux excellents modèles : les éditions de ces auteurs fournies par F. Gaiffe et H. Chamard.

Je dois beaucoup à ces deux ouvrages ainsi qu'aux autres travaux de M. Chamard notamment à sa thèse latine sur l'*Art poètique* de Peletier et à sa belle étude sur J. du Bellay ; beaucoup aussi à la thèse de l'abbé Cl. Jugé sur J. Peletier, souvent incomplète et insuffisante, mais utile à maints égards. Quelques autres livres, que j'ai eu constamment sous les yeux en rédigeant l'introduction et le commentaire, sont indiqués plus loin.

Je suis redevable de précieux renseignements à M. Ed. Huguet, professeur à la Sorbonne, à mes collègues de Strasbourg MM. Febvre, Fouché, Guéroult, Halbwachs, Hœpffner, Schneegans ; à M. F. Villeneuve de la Faculté des Lettres de Montpellier, à mon ami P. Perrier, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Mais la plus grande part de ma gratitude va à P. Laumonier dont l'œuvre entière est un admirable monument élevé à la gloire de la poésie française de la Renaissance. Non seulement je dois beaucoup à ses livres et à ses articles, mais nos longues et amicales conversations, au temps où j'étais son collègue à la Faculté des Lettres de Bordeaux, ont entretenu et fortifié mon goût pour la littérature française du XVI[e] siècle. De plus il n'a cessé de me conseiller et de m'encourager au cours de la rédaction du présent ouvrage. Il a bien voulu revoir le manuscrit terminé et m'a suggéré nombre de corrections et de compléments. La dédicace de cette édition est une marque bien faible de ma reconnaissance.

Aigues-Mortes 5 septembre 1929.

BIBLIOGRAPHIE

I

Ouvrages de Jacques Peletier

1) Ouvrages manuscrits.

1. *Oraison funèbre du Roy Henry VIII* par Le Pelletier (*sic*).
Bibl. Nat., Fonds latin, n° 4813, f° 43-45.
2. *De Ciceroniana Lectione.*
Bibl. Nat., Fonds latin, n° 17886. 317 feuillets.
3. Jacobi Peletarii *contra sex viros Burdegalenses defensio in senatu.*
A la suite du précédent, 11 feuillets.

2) Ouvrages imprimés.

1544. — L'Art Poëtique d'Horace traduit en vers François. (perdu).

1545. — L'Art Poëtique d'Horace traduit en vers François, recongnu par l'auteur depuis la première impression, Paris, Vascosan, in-8°.

(réimprimé en 1584, avec de nombreuses corrections, dans Les Œuvres de Q. Horace... mises en vers François, partie traduictes, partie veues et corrigées de nouveau par M. Luc de la Porte, f° 338 r° et suiv.)

1545. — Arithmeticae practicae methodus facilis, per Gemmam Frisium... Huc accesserunt Jacobi Peletarii Cenomani annotationes. Eiusdem item de Fractionibus astronomicis compendium et de cognoscendis per memoriam Calendis, Idib., Nonis, Festis mobilibus a loco solis et lunae in zodiaco. Parisiis, apud Joan. Lodoicum Tiletanum, in-8°.

(réimprimé en 1563, Paris, Cavellat; traduit en italien, Venise, 1567.)

1547. — Les Œuvres poëtiques de Jacques Peletier du Mans. Paris, Vascosan et Corrozet, in-8°.

(réimprimé par L. Séché, avec une notice biographique, un commentaire et des notes par P. Laumonier. Paris, Revue de la Renaissance, 1904, in-4°.)

1549. — L'Arithmetique departie en quatre livres. Poitiers, Marnef, in-4°.

(réimprimé en 1552, même éditeur; en 1554, en 1563 et en 1570 à Lyon, Jean de Tournes; en 1622 à Genève.)

1550. — Dialogue de l'Ortografe e Prononciation francoese departi, an deus liures. Poitiers, Marnef, in-8°.

(L'ouvrage commence par l'Apologie a L. Meigret. — Réimprimé en 1555 à Lyon, Jean de Tournes.)

1554. — L'Algebre departie en deus liures. Lyon, Jean de Tournes, in-8°.

(réimprimé en 1609 à Cologne et en 1620 à Genève par Jean II de Tournes.)

1554. — Enseignemens de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé. Lyon (perdu).

1555. — L'Art poëtique departi en deus liures. Lyon, Jean de Tournes et Guil. Gazeau, in-8°, 120 pages.

(Les 93 premières pages sont occupées par l'Art poëtique; les 23 suivantes par les Opuscules de Iaques Peletier du Mans (chansons, épigrammes, sonnets, odes, épithalame); la dernière par la marque de l'imprimeur.)

1555. — L'Amour des Amours. — Vers liriques. Lyon, Jean de Tournes, in-8°.

(reproduction photographique avec une notice de Ad. van Bever, non mise dans le commerce, G. Crès, « Pour la Société des médecins bibliophiles », Paris, 1926.)

1557. — In Euclidis Elementa geometrica demonstrationum libri sex. Lyon, Jean de Tournes et G. Gazeau, in-f°.

(A la suite six feuillets non paginés contenant des lettres latines à divers personnages. — (réimprimé en 1610 à Lyon, Jean II de Tournes; traduit en français, en 1611, Genève, Jean II de Tournes.)

1558. — Exhortatio pacificatoria ad christianos principes Carolum V et Henricum II. Paris. (perdu ainsi que la trad. française parue la même année.)

1560. — De occulta parte numerorum quam Algebram vocant libri duo. Paris, ad Joannem Capellanum, in-4°.

1560. — De conciliatione locorum Galeni sectiones duae. Paris, André Wechel, in-4°.

(réimprimé en 1564.)

1563. — De contactu linearum commentarium, suivi de De constitutione Horoscopi commentarium. Bâle, per Joannem Oporinum, in-f°.

(le premier ouvrage réimprimé en 1581, Paris, Mettayer, in-8°.)

1563 (?). — De peste compendium. Bâle, in-8°, sans date.

1567. — Disquisitiones geometricae. Lyon, J. de Tournes, in-8°.

1572. — La Savoye. Anecy (*sic*), Jaques Bertrand, in-8°.

(éditions modernes par Dessaix, Chambery, 1856 et Pagès, Moutiers-Tarentaise, 1897.)

1572. — De usu Geometriae liber unus. Paris, Gourbin, in-4°.

1573. — De l'usage de Geometrie. Paris, Gourbin, in-4°.

1573. — Euclidis Elementorum libri XV. Graece et latine. Paris, Marnef et Cavellat, in-8°.

1574. — Premier et second livre de l'Odissée d'Homere. Paris, Claude Garnier, in-8°.

(Traduction déjà publiée en 1547 dans les Œuvres poëtiques.)

1579. — Oratio Pictavii habita in praelectiones mathematicas. Poitiers, J. et G. Bouchet, in-4°.

(publié par P. Laumonier dans *Rev. Renais.*, V, 1904, p. 281-303.)

1579. — In Christophorum Clavium de Contactu linearum Apologia. Ejusdem demonstrationes tres. Paris, Marnef, in-4°.

1580. — In Mauricium Bressium Apologia. Paris, G. Richer, in-4°.

1581. — Euvrȩs poëtiquȩs intituleȩz Louangȩs avȩc quelquȩs autrȩs ecriz du mȩmȩ non encorȩ publies. Paris, R. Coulombel, in-4°.

II

Bibliographie sommaire sur Jacques Peletier

1) Sources manuscrites.

Jacques Pousset, *Généalogie des Peletiers.*

Bibl. Mazarine, A. 10797.

G. Colletet, *Vie des poëtes françois.*

Copie manuscrite, Bibl. Nat. Nouv. acq. franç., n° 3073, f° 257-258, 392-397.

Documents divers dans *Inventaire des titres et papiers concernant les biens du collège de Bayeux*, Bibl. Nat. fonds latin, n° 10986 et fonds français, n° 11771 et dans *Université et collèges du Mans*, Archives Nat., liasse M. 170.

2) Ouvrages imprimés.

A. Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs.* Ed. revue par La Monnoye, 1722, 7 vol.

R. Bray, *La formation de la doctrine classique en France* (1927).

F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900.* Tome II: le Seizième siècle (1906).

H. Chamard, *L'invention de l'Ode.* (Rev. d'Hist. lit., 1909).

Joachim du Bellay (1900).

De Jacobi Peletarii Cenomanensis Arte poetica (1900).

La Deffence et Illustration de la Langue francoyse. Ed. critique (1904).

Les origines de la poésie française de la Renaissance (1920).

M. de Clinchamp, *Notice sur Jacques Peletier* (*Bulletin du bibliophile*, 1847).

P. Delaunay, *Jacques Peletier* (dans *Vieux médecins Sarthois*, 2e série), 1912.

Dessaix, Notice en tête de la réimpression de la *Savoye*, Chambéry, 1856.

H. Franchet, *Le poète et son œuvre d'après Ronsard* (1922).

F. Gaiffe, Ed. critique de l'*Art poëtique françois* de Thomas Sebillet (1910).

L. M. Gay, *Sources of the Academie de l'Art Poëtique de P. de Deimier: Peletier du Mans*, dans *Publications of the Modern language association of America*, t. 27 (N. S. 20), 1912.

Cl. Goujet, *Bibliothèque françoise* (1741-1756), t. 1, 3, 4, 5, 12, 13.

B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (1876), t. 9, p. 32-63.

Ch. d'Héricault, *Notice sur Jacques Peletier* (dans E. Crepet, *Recueil des poëtes français*, 1861, t. 1, p. 632).

Cl. Jugé, *Jacques Peletier du Mans, Essai sur sa vie, son œuvre, son influence* (1907).

La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise* (1584), éd. Rigoley de Juvigny, 1772.

P. Laumonier, *L'art poétique de J. Peletier* (dans *Rev. de la Renais.*, I, 1901, p. 248-276).

Un discours inconnu de Peletier du Mans (*Ibid.*, V, 1904, p. 281-303.

Notice biographique, commentaire et notes dans la réédition des *Œuvres poètiques de* 1547 (1904).

La Vie de Ronsard de Claude Binet (1910).

Ronsard poète lyrique (1909, 2e éd. 1923).

J. de Launoy, *Regii Navarrae gymnasii historia.* Pars III, lib. III, cap. 72: *De Pelletariis fratribus* (1677).

Ch. Livet, *La grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle* (1859).

Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres* (1727-1745), t. 21.

P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme* (1921).

G. Pellissier, Ed. de l'*Art poëtique françois* de Vauquelin de la Fresnaye (1885).

De sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis (1882), (reproduit en français en tête de l'édition ci-dessus).

M. Raymond, *L'influence de Ronsard sur la poésie française* (1927), spécialement, t. I, p. 39-46.

F. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après le témoignage des grammairiens* (1881-1882, 2 vol.).

Du Verdier, *Bibliothèque françoise* (1584). Ed. Rigoley de Juvivny (1772-1773).

Nos citations d'auteurs du XVIe siècle se réfèrent, quand cela est possible, à une édition moderne, sinon aux éditions du temps. Le lecteur en sera chaque fois averti.

Les *Œuvres poëtiques* de Peletier (1547) sont citées d'après

l'édition L. Séché-P. Laumonier, Paris, *Revue de la Renaissance*, 1904; toutes les autres œuvres y compris la *Savoye*, dont les éditions modernes sont peu accessibles, d'après les éditions du temps.

Pour Ronsard, dont les citations sont particulièrement nombreuses, nous avons adopté la convention suivante: les ouvrages antérieurs à 1554 sont cités d'après l'édition critique des *Œuvres complètes* de Ronsard, par P. Laumonier, Paris, Hachette (Société des Textes français modernes), 5 volumes parus (1914-1928); les ouvrages postérieurs, d'après l'édition des *Œuvres complètes* de Ronsard par P. Laumonier (refonte de l'éd. Marty-Laveaux), Paris, Lemerre, 1914-1919. Pour distinguer ces éditions nous nous sommes servis respectivement des abréviations: *éd. crit.* et *éd. Lem.*

La Deffence et Illustration de la langue françoise et le *Quintil Horatian* sont cités d'après l'éd. critique de H. Chamard (1904);

l'*Art poëtique françois* de Th. Sebillet, d'après l'éd. critique de F. Gaiffe (1910);

l'*Art poëtique Françoïs* de P. Delaudun d'Aigaliers d'après l'éd. de J. Dedieu (1909);

l'*Art poëtique François* de Vauquelin de la Fresnaye d'après l'éd. de G. Pellissier (1885).

INTRODUCTION

I

LA VIE ET L'ŒUVRE DE JACQUES PELETIER [1]

Ce n'est pas un inconnu, moins encore un méconnu que Jacques Peletier du Mans. Car s'il n'a pas obtenu de ses contemporains la gloire dont il se croyait digne, si la postérité l'a mis en un rang qui n'est pas très proche des premiers, il faut bien reconnaître que cette disgrâce n'est pas tout-à-fait imméritée.

Son œuvre ample et diverse — car il fut à la fois poète, mathématicien, médecin et grammairien, en latin et en français — révèle une surprenante variété de connaissances, une curiosité

[1] La vie de Jacques Peletier n'est qu'imparfaitement connue. Sur plus d'un point la chronologie est fort incertaine. Il n'y a presque rien à tirer de G. Colletet, *Vie de Jacques Peletier* (copie manuscrite à la Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç., 3073, f° 392-397), où les renseignements biographiques sont fort rares et manifestement erronnés, non plus que des notices de La Croix du Maine, *Bibliothèque française* (1584) et de du Verdier, *Bibliothèque françoise* (1584). La source la plus sûre et la plus abondante est l'œuvre même de Peletier, notamment les lettres latines non paginées qui suivent l'Euclide de 1557; *De constitutione Horoscopi* (1573); *Oratio Pictauii habita in praelectiones mathematicas* (1579; réimpression par P. Laumonier dans *Revue de la Renaissance*, V, 1904,p . 283-303, que nous citons ci-dessous); *In Mauricium Bressium Apologia* (1580).

La *Notice sur Jacques Peletier* par Max de Clinchamp *(Bulletin du Bibliophile*, 1847), est une biographie romancée. Il est fâcheux que de nombreux détails imaginés par l'auteur aient passé dans les biographies postérieures, spécialement dans celle d'Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 1876, t. 9, p. 35 et suiv. — La notice de Ch. Pagès, en tête de réimpression de la *Savoye* à Moutiers-Tarentaise (1897) est plagiée, ou plutôt transcrite à quelques mots près, de celle de M. de Clinchamp.

P. Laumonier, qui le premier a soumis à une étude critique la vie de

presque universelle [2], une ingéniosité singulière à découvrir les voies nouvelles et une ardeur extrême à s'y engager. En cela il est bien de son temps. Toutefois le défaut essentiel de son caractère comme de son esprit est l'instabilité. Non qu'il soit incapable d'efforts prolongés et persévérants : c'est un grand laborieux qui, à juste titre, a pu se vanter de n'avoir jamais plaint sa peine ni ses soins. Mais il a voulu trop entreprendre à la fois ; toute sa vie il semble s'être acharné à contredire la sage devise inscrite en tête de la plupart de ses ouvrages : « moins et meilleur » [3]. Dans aucun des domaines où s'est dispersée sa fébrile activité il n'a été capable d'exceller. Il a été dupe de cette étrange illusion qu'on peut être poète par surcroît, qu'une longue patience et un amour passionné de la poésie peuvent tenir lieu de génie. A d'autres de juger le mathématicien et le médecin. Il ne paraît pas en tous cas que la science lui doive aucune acquisition. Quant à son œuvre grammaticale, elle manque d'originalité et — il faut bien le dire — d'utilité.

Mais en dépit de toutes ces insuffisances, ou peut-être à cause

---

Peletier dans sa *Notice biographique*, en tête de son édition des *Œuvres poétiques* de 1547 (1904), a rectifié de nombreuses erreurs et révélé quantité de faits nouveaux et du plus grand intérêt. — Cl. Jugé, dans sa thèse sur Jacques Peletier (1907), première partie, chap. I: *La Vie*, a apporté plusieurs compléments importants. Il est regrettable que dans cette étude biographique, au lieu de suivre l'ordre chronologique, il ait examiné successivement les divers domaines où s'est exercée l'activité de Peletier. — Dans les pages qui suivent, nous nous sommes fait une règle de n'avancer aucun fait ni aucune date qui ne soient attestés par un document digne de foi.

[2] Plusieurs fois Peletier a cru devoir justifier cette dispersion de son activité. Dans la préface de la traduction de l'*Art poétique* d'Horace (1545), il écrivait: « Ainsi doit on reputer l'homme mal né et ingrat à soi-mesme, lequel se cognoissant capable de plusieurs louables professions, ne s'applique seulement qu'à une. » — Dans l'*Oratio Pictauii habita*, p. 287, il affirme que tous les arts sont liés et parents et qu'on peut être habile en toutes sciences à condition d'avoir l'esprit bon et de consacrer à ces études le temps nécessaire. Il répète cette déclaration dans les *Œuvres poétiques* de 1581 (texte cité dans notre commentaire à la p. 4 de l'*Art poëtique*).

[3] C'est le conseil que Ronsard, selon Binet, *Vie de Ronsard*, éd. Laumonier, p. 50, donnait aux jeunes gens: « bien escrire, et plustost moins et mieux faire ».

d'elles, sa physionomie est infiniment sympathique: il y a dans son activité inquiète tant de bonne foi et d'allégresse qu'on est tenté de l'absoudre de n'avoir que médiocrement réussi. Il est d'ailleurs un mérite qu'on ne lui contestera pas: c'est d'avoir aimé l'art et la science d'une passion profonde et désintéressée [4]. Son esprit, somme toute, vaut mieux que son œuvre laborieuse. Par son savoir encyclopédique, sa passion de connaître, sa foi dans la valeur de la science, son horreur des chemins battus, le « docte Peletier » est un représentant accompli de l'humanisme. En outre, à bien des égards il est un précurseur[5]. D'autres, mieux doués comme artistes ou plus habiles, ont moissonné ce qu'il avait semé. Au demeurant on doit le tenir pour l'un des artisans les plus actifs et les plus utiles de la renaissance des lettres françaises.

Il naquit au Mans le 25 juillet 1517[6] d'une excellente famille bourgeoise[7]. Son père, Pierre Peletier[8], « avocat en la sénéchaussée du Maine et baïf de Touvoie », avait épousé en 1499 Jeanne Le Royer. Il était le neuvième d'une famille de quinze enfants.

---

[4] Il a pu sans nulle présomption dire de lui-même, *Orat. Pict.*, p. 288: « Nulla me ambitio, nulla ostentatio urget : diuitias, honores, omnia denique quae isti ad Caelum efferunt fortunae commoda, strenue contempsi ».

[5] Pleine justice lui a été rendue sur ce point par E. Pasquier, *Rech. de la Fr.*, 6, 7: « ...Jacques Peletier du Mans... commença... d'habiller nostre Poésie à la nouvelle guise avecq'un très heureux succès... Ce fut une belle guerre qu'on entreprit lors contre l'ignorance, dont j'attribue l'avant-garde à Scève, Bèze et Peletier; ou si, le voulez autrement, ce furent les avant-coureurs des autres poètes ». — P. Laumonier, ed. des *Œuvres poétiques*, p. 148, a clairement montré quel fut à cet égard le rôle de Peletier.

[6] Date garantie par l'horoscope que Peletier a publié dans son *De Constitutione Horoscopi.* (1563), p. 69.

[7] Il dit lui-même dans l'*Orat. Pict.*, p. 288: « Ego quum essem bono et imprimis honesto loco natus... »

[8] La graphie du nom est incertaine. Dans plusieurs documents, notamment dans l'acte de baptême de Jacques on trouve *Le Peletier*. Les membres de sa famille signaient ordinairement *Pelletier* et c'est l'orthographe qu'adoptent nombre de contemporains. Lui-même imprime le plus souvent *Peletier*.

Trois de ses frères entrèrent dans les ordres; l'aîné, Alexandre, fut chanoine du Mans et prieur de Vernie; le quatrième, Jean, le grand homme de la famille, devint « premier docteur en théologie, grand maistre du Collège de Navarre » à Paris et curé de Saint Jacques de la Boucherie; le septième, pareillement prénommé Jean, fut religieux à l'abbaye de Tironneau; Victor, comme son père, exerça les fonctions d'avocat en la sénéchaussée du Maine et Julien fut avocat au parlement de Paris.

Dès le début de son adolescence, c'est-à-dire vraisemblablement vers sa douzième année, il partit pour Paris, où il étudia sous la direction de son frère Jean, théologien renommé, savant professeur de mathématiques et de philosophie et grand honnête homme, qui, au témoignage de notre auteur, exerça sur sa jeunesse une action profonde mais qu'il serait difficile de définir. C'est dans l'illustre collège de Navarre que Jacques Peletier se pénétra d'humanisme gréco-latin et conçut pour les belles-lettres ce gout passionné dont ses études scientifiques ne le purent jamais détourner.

Quand il fut question pour lui de prendre une carrière, commencèrent les incertitudes. Jean l'eût volontiers tourné vers la théologie et les bénéfices ecclésiastiques. Mais le jeune étudiant qui, sans doute, se sentait aussi peu de penchant pour le dogmatisme scolastique que pour l'état religieux, se laissa diriger par un autre de ses frères, Victor l'avocat. Pendant près de cinq ans, il s'adonna aux études juridiques. L'attrait de la nouveauté le stimula d'abord dans cette voie. Mais lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme, il refusa de s'engager dans le labyrinthe de la chicane, « uaga illa rerum forensium tractatione », comme il le dit lui-même[9]. On peut être sûr toutefois que ces cinq années ne furent pas perdues pour la formation de Jacques Peletier[10].

---

[9] Ces débuts sont rapportés dans la lettre latine (non paginée) à son frère Jean, à la suite de l'Euclide de 1557: « Te enim ab ineunte mea adolescentia studiorum meorum moderatorem habui et in Philosophiae initiis etiam praeceptorem. Ac post, emergente aetate, ad vitae institutionem te mihi prudentissimum monitorem fuisse semper cognoui ». Quant à la date de son départ du collège de Navarre, elle est tout-à-fait incertaine. Cf. Jugé, *Thèse*, p. 20, propose 1532.

[10] Il le déclare formellement dans l'*Arithmétique* (ed. de 1552, f° 61 v°) « Jamais en aucune partie, ni en aucun point, n'i ai eu autres enseigneurs que les Liures. » Cf. *De const. Hor.*, p. 70: « In mathematica perceptione

C'est alors sans doute qu'il aborda sans maîtres l'étude des mathématiques et qu'il s'initia au grec, dont l'étude n'était certainement pas comprise dans l'enseignement du Collège de Navarre. D'ailleurs fut-il jamais excellent helléniste[11] ? Il est permis d'en douter, bien qu'il ait publié en 1547 la traduction en vers des deux premiers livres de l'Odyssée. Son humanisme, nous le verrons, est à base de latin et il préfère de façon éclatante Virgile aux poètes grecs. Au demeurant — Leconte de Lisle en est une preuve — point n'est besoin de savoir beaucoup de grec pour traduire Homère.

En 1540[12], nous le retrouvons au Mans, secrétaire de l'évêque René du Bellay, secrétaire fort incommode et qui parfois désolait son prélat par une « fantaisie orthographique » qui celui-ci se refusait à admettre pour nécessaire ou même pour raisonnable[13]. Car dès ce temps Peletier avait conçu ce fâcheux système d'orthographe auquel il restera fidèle jusqu'à sa mort et qui lui valut maintes tribulations et maints désagréments, dont le moindre est évidemment que son *Art poëtique* ait attendu 374 ans une seconde édition. C'est aussi de cette époque que datent les premiers essais ou du moins les premières velléités poétiques de notre auteur. Il médita dès lors les moyens de rénover et d'illustrer la poésie française par l'étude attentive des grands modèles de l'Antiquité; il entreprit de traduire en vers français l'*Art poétique* d'Horace, l'Odyssée et les Géorgiques et peut-être rima des odes imitées d'Horace. En tous cas il se persuada de la nécessité de renoncer à l'emploi du latin pour les œuvres littéraires. Toutes ces idées, tous ces projets étaient mûrs dans son esprit quand eut lieu une rencontre qui fut de grande conséquence pour la destinée des lettres françaises.

---

neminem unquam neque priuatim, neque publice audiui. »

[11] A la fin de sa vie, dans *In Mauricium Bressum Apologia* (1580), f° 15 v°, il répond au reproche que lui avait fait son rival d'ignorer le grec.

[12] La date est garantie par l'*Apologie à Louis Meigret*, p. 3, où Peletier rapporte qu'il était secrétaire de l'évêque du Mans au temps où Meigret fit connaître au public son système d'orthographe. Or le *Traité touchant le commun usage de l'Escriture françoise* parut en 1542.

[13] *Apologie à Louis Meigret*, p. 3 : « ...auquel mø fęsoę assez souuent røprendrø dø ma modø d'ecrirø sans jamęis la lui pouuoęr fairø trouuer bonnø. »

Le 5 mars 1543, dans la ville du Mans, le seigneur Loys de Ronsard assista avec son fils Pierre aux funérailles de l'illustre capitaine et diplomate Guillaume de Langey du Bellay, leur parent. Le lendemain l'évêque René du Bellay tonsura le jeune Pierre de Ronsard. On peut tenir pour certain que c'est alors que se nouèrent les relations de Peletier et du futur chef de la Pléiade. On a imaginé avec beaucoup de vraisemblance[14] ce que dut être la conversation de ces deux jeunes gens pareillement nourris de lettres antiques, épris de poésie et « couvoiteux de nouveauté ». Peletier, de sept ans plus âgé que Ronsard, bien qu'il n'eût encore rien publié, jouissait déjà d'une certaine réputation d'humaniste et de poète et put faire figure de maître aux yeux du jeune tonsuré. Il serait exagéré de dire que Ronsard reçut de lui l'investiture poétique; du moins fut-il confirmé dans ses projets littéraires, dans son désir de rénovation, dans ses rêves de gloire. En effet il n'était pas novice en poésie. Peletier l'atteste dans son *Art poëtique* (p. 64) : « Cę nom d'Odę » dit-il « à etè introduìt de notrę tans, par Pięrrę dę Ronsard : auquel nę falhire dę temoignagę, quę lui etant ancor an grand jeunęcę, m'an montra quelquęs unęs dę sa façon, an notrę vilę du Mans : e mę dit delors, qu'il sę proposoęt cę g'anrę d'ecrirę, a l'imitacion d'Horacę.» Ce texte, outre qu'il atteste la parfaite loyauté de Peletier et la fidélité de son amitié, sauvegarde l'originalité de Ronsard en ce qui concerne l'invention de l'ode. Il n'en est pas moins certain que nul avant Dorat n'exerça sur l'esprit de Ronsard d'influence plus forte et plus féconde. Dès lors commença entre les deux jeunes poètes une amitié qui resista à l'épreuve du temps et de la séparation[15].

---

[14] Sur cette rencontre, v. surtout H. Chamard, *J. du Bellay*, p. 36; P. Laumonier, éd. des *Œuvres poétiques de Peletier*, p. XII et *Ronsard poète lyrique*, p. 23-26; Cl. Jugé, *Thèse*, p. 23; P. Champion, *Ronsard et son temps*, p. 36; Raymond, *L'infl. de Ronsard*, t. I, p. 39; P. de Nothac, *Ronsard et l'humanisme*, p. 34. — Peletier fait allusion à ce premier commerce dans sa lettre latine à Ronsard (à la suite de l'Euclide de 1557) : « Memini, quum esses etiamnùm adolescens, me aliquot annis superiorem quanta beneuolentia obseruares, Musarum nomine. »

[15] Cl. Jugé, *Thèse*, p. 25, a supposé que du Bellay, dès 1543, participa aux entretiens de Peletier et de Ronsard. Il n'est pas invraisemblable qu'il ait assisté lui aussi aux obsèques de son parent, mais il paraît établi que Ronsard ne l'a pas connu avant 1547. Cf. P. Laumonier, éd. de la *Vie de Ronsard* par Cl. Binet, p. 109.

Le 6 novembre de la même année 1543[16], Peletier était nommé principal du collège de Bayeux à Paris par un véritable coup d'état de René du Bellay, qui déposa, pour lui substituer son secrétaire, le principal en charge. Bientôt après il publia sa traduction en vers français de l'*Art poétique* d'Horace[17], précédée d'une éloquente préface, où, cinq ans avant du Bellay, il exprime avec force et clarté les idées qui sont à la base de la doctrine de la *Deffence et Illustration*[18]. Ainsi Peletier s'affirmait comme le théoricien de l'école nouvelle.

Il avait retrouvé à Paris Pierre de Ronsard, alors écuyer du dauphin Henri d'Orléans, fils de François I. Le jeune poète, libre après la mort de son père de suivre sa vocation littéraire, poursuit sous la direction de Dorat, chez Lazare de Baïf, des études parfois interrompues par les voyages de la cour, puis, peut-être dès 1545, s'enferme dans la laborieuse retraite du collège de Coqueret[19] où, sans doute à la fin de 1547, du Bellay devait le rejoindre. C'est à cette époque, en tous cas entre 1544 et 1546[20], que Peletier écrivit le poème *Au Seigneur Pierre de Ronsard, l'invitant aux champs* — pièce lyrique divisée en strophes de quatre hexasyllabes, mais qui ne porte pas le nom d'ode — et que Ronsard lui adressa l'ode *A Jacques Peletier, des beautez qu'il voudroit en s'Amie*, gracieux badinage auquel Peletier répondit par une pièce de rythme identique: *Des beautez et accomplissemens d'un Amant*[21].

---

[16] La date est attestée par un document tiré de l'*Inventaire des papiers concernant les biens du collège de Bayeux.* (Bibl. Nat., fonds fr. 11771), p. 50, cité par C. Jugé, *Thèse*, p. 22.

[17] La plus ancienne édition connue de l'*Art Poëtique d'Horace traduit en vers François par Jacques Peletier du Mans* a été imprimée par Vascosan à Paris en août 1545. Mais La Croix du Maine atteste que l'ouvrage a été publié pour la première fois en 1544 et d'ailleurs l'édition de 1545 porte la mention «recongnu par l'auteur depuis la première impression.»

[18] On trouvera, en appendice à la présente édition. le texte complet de ce manifeste célèbre.

[19] P. Laumonier, éd. de la *Vie de Ronsard* par C. Binet, p. 93.

[20] Cf. P. Laumonier, éd. des *Œuvres poétiques de Peletier*, p. 167.

[21] Ces trois poèmes ont été publiés dans les *Œuvres poétiques* de 1547, éd. Laumonier, p. 96, 106, 108. — Dans la seconde moitié de 1547, Ron-

C'est au plus tôt à la fin de 1546 que Peletier connut du Bellay[22]; la date est fixée approximativement par le témoignage de la seconde préface de l'*Olive* (1550)[23]: « A la persuasion de Jaques Peletier, je choisi le Sonnet et l'Ode, deux poëmes de ce temps là (c'est depuis quatre ans) encores peu usitez entre les nostres.» Du Bellay reconnaît ainsi toute l'étendue de sa dette. D'ailleurs dans ses premiers recueils de vers, il est aisé de retrouver plus d'une réminiscence des poèmes que Peletier publia en 1547[24]. C'est sans doute le plus beau titre de gloire de Peletier, lui-même poète médiocre, d'avoir « mis hors de page »[25] les futurs protagonistes de la Pléiade.

Jusque-là sa réputation n'avait pas dépassé un cercle assez restreint de professeurs et d'humanistes. L'année 1547 allait le faire connaître du grand public. En février la mort du roi d'Angleterre Henri VIII lui donna l'occasion de se produire devant la cour et la ville. Il fut en effet chargé de prononcer à Notre-Dame l'éloge funèbre du souverain[26]. Dans les derniers

---

sard nommait parmi ses plus chers amis:

Un Peletier qui a dedans sa teste
Muses et dieus, les Nimphes et leurs lacs.

éd. crit. t. II, p. 200. *(A son retour de Gascogne, voiant de loin Paris).*

[22] Le lieu de la rencontre est incertain. J. du Bellay étudiait le droit à Poitiers et rien ne permet de supposer que Peletier se soit alors rendu dans cette ville, comme l'admet H. Chamard, *J. du Bellay*, p. 32. Selon P. Laumonier, éd. des *Œuvres poétiques*, p. XVI, c'est au Mans pendant les grandes vacances qu'eut lieu la rencontre, chez l'évêque René du Bellay. Toutefois il convient de rappeler que le principal du collège de Bayeux était astreint à la résidence perpétuelle « sub poena priuationis sui officii. » (cf. Cl. Jugé, *Thèse*, p. 39). Rien ne s'oppose, du reste, à ce que J. du Bellay, dès cette époque ait résidé quelque temps au collège de Bayeux.

[23] Ed. H. Chamard, t. I, p. 12. Cf. l'*Ode à P. de Ronsard*.

[24] Cf. L. Séché, *Rev. de la Ren.*, I, 1901, p. 88, qui fait remarquer notamment qu'à la suite de la seconde éd. de l'*Olive*, figure un *Chant du Désespéré* « dont le titre et un peu l'allure rappellent le *Chant du Désespéré* du poète manceau. »

[25] L'expression est de Pasquier, *Lettres à Ramus*, 3, 4.

[26] Peletier rapporte cette glorieuse circonstance dans le *Dialogue de l'ortografe*, p. 46 et dans le *De constitutione Horoscopi*, p. 71. Le manuscrit, encore inédit, de cette oraison funèbre est conservé à la Bibl. Nat., fonds lat. 4813, f° 43-45. Cf. Cl. Jugé, *Thèse*, p. 44.

mois de cette même année[27], Michel Vascosan imprima ses *Œuvres poëtiques*. Cette publication est une grande date de notre histoire littéraire, car avec elle commence, à vrai dire, une nouvelle période de la poésie française. Sans doute ces poèmes relèvent pour une grande part de l'inspiration et de l'esthétique de Marot, mais ils apportent assez de nouveau pour faire de Peletier un initiateur. Comme l'a dit assez heureusement E. Pasquier[28], leur auteur « commença d'habiller nostre poësie à la nouvelle guise avecq' un très heureux succès ». On trouve en effet dans ce recueil les meilleurs sonnets et les meilleures pièces lyriques qui eussent encore vu le jour, une grande variété de mètres, depuis l'hexasyllable jusqu'à l'alexandrin[29], des combinaisons strophiques dont la Pléiade ne manquera pas de faire son profit et aussi une sensibilité à l'égard de la nature qui n'avait pas trouvé jusque là d'expression aussi fraîche et aussi juste. Enfin c'est dans ce recueil que furent publiés, sous le couvert de Peletier, les premiers vers de Ronsard, l'ode qui vient d'être mentionnée et de du Bellay, un dizain *A la ville du Mans* qui sert d'épilogue au recueil. On ne saurait trop insister sur la valeur symbolique de ce fait. Toutefois il est fâcheux que le mérite poétique de l'ouvrage ne soit pas en rapport avec son importance historique[30].

Peletier a porté la peine d'avoir cru, comme bien d'autres en son siècle, qu'on devient poète par « peine et travail », en démarquant les anciens, en prodiguant les figures de style, en soignant

---

[27] Il n'y a pas d'achevé d'imprimer qui permette de préciser la date de la publication. Le privilège est du 1er septembre 1547.

[28] *Recherches de la France*, 6, 7.

[29] Dans la traduction de la *XVI Ode du premier livre des Carmes d'Horace. (Œuvres poëtiques*, p. 80). Cette pièce est divisée en strophes de quatre vers composées de trois alexandrins rimant ensemble et d'un hexasyllabe rimant avec l'hexasyllabe de la strophe suivante.

[30] L'influence des *Œuvres poëtiques* de 1547 s'étendit bien au delà des cercles littéraires de Paris. C'est ainsi que le *Chant des Seraines* publié en 1548 par le juriste toulousain Estienne Forcadel contient déjà des pièces lyriques intitulées *Odes* et s'inspire en maints endroits des *Œuvres poëtiques* de Peletier. Cf. P. de Nelhac, *Ronsard et l'humanisme*, p. 192 et M. Raymond, *L'infl. de Ronsard*, t. I, p. 52. — Dans l'Orat. Pict., p. 289, Peletier fait assez bon marché de ses poèmes de 1547: « ...opera, uel ut uerum fatear opuscula quaedam lusi iuuenilia. »

les rimes, en inventant des rythmes nouveaux. Certes il y a dans son œuvre quelques jolis vers, comme vous ou moi à l'aventure serions capables d'en écrire. Il a su exprimer le charme des « soeues et longues nuits » d'hiver, le « blanc poli esclattant » de la neige dans les ténèbres et le retour de la « saison gaye » qui évoque en son imagination le premier printemps du monde. Mais pour l'ordinaire sa poésie n'est guère poétique. Il n'est, pour s'en convaincre, qu'à comparer à l'ode de Ronsard la pièce symétrique dans laquelle il développe ingénieusement le contre-sujet. Son infériorité est manifeste. On ne sent point ces promesses de lyrisme qui éclatent déjà dans l'incantation voluptueuse de Ronsard. Au reste si l'on veut trouver chez lui de la poésie, elle est bien plutôt dans le charme de jeunesse éternelle et d'aventure qui émane de sa vie inquiète et mouvante, dans ses espoirs obstinés et toujours déçus, dans son enthousiasme inlassable.

Lorsque parurent les *Œuvres poëtiques*, Peletier n'était plus principal du collège de Bayeux. Il résigna dès le 18 mars 1547[31] une charge qui ne lui avait valu, avec un mince bénéfice — trente livres de revenu annuel —, et ses « bonnes antrées an la cour », une foule de tracas. La direction d'un collège n'était guère son fait. Il en renouvellera à Bordeaux, quelques années plus tard, l'expérience décevante. Il estimait dès lors que « ce n'ét le moyen de garder sa dinite que d'anseigner »[32]. Cependant durant ce séjour à Paris, il avait considérablement augmenté son bagage littéraire et scientifique. Pendant cette période il publia, outre la traduction de l'*Art poétique* d'Horace et les *Œuvres poëtiques*, une édition de la méthode de l'arithmétique de Gemme de Frise, accompagnée de commentaires et de divers opuscules astronomiques (1545)[33]. Il termina son *Dialogue de l'Ortografe* dont le privilège est du 7 mars 1547 (a.s.). Il se perfectionna en italien et se mit à l'étude de l'espagnol qu'il poursuivra à Bordeaux chez Jean Gelida[34]. Enfin il avait lié

[31] Cl. Jugé, *Thèse*, p. 43.

[32] *Dial.*, p. 40.

[33] *Arithmeticae practicae methodus facilis per Gemmam Frisium... Huc accesserunt Jacobi Peletarii Cenomani annotaniones. Eiusdem item de fractionibus astronomicis compendium et de cognoscendis per memoriam calendis, idibus, nonis, festis mobilibus a loco solis in Zodiaco.* Parisiis, Apud Joan. Lodoicum Tiletanum.

à la Cour d'utiles amitiés et trouvé très grand profit à fréquenter l'équipe enthousiaste du collège de Coqueret. En outre ses compagnons les plus ordinaires, étaient à cette époque, Jean Martin, Théodore de Bèze, Denis Sauvage et Dauron, dont il a fait les interlocuteurs de son Dialogue[35]. Mais c'est à lui-même qu'il faut demander le récit des événements de cette période :

« L'annee e le moęs que le trecretien Roę Francoęs alla de vie a trepas, e quelques jours auparauant lui Hanri Roę d'Angleterre, duquel par commandemant du Roę lors ancores viuant, ou de ceus qui auoęt charge de lui, je fi l'oręson funebre an l'Eglise notre Dame de Paris an tele compagnie e solannite que les Roęs doęuęt les uns aus autres, je me deschargè de la principaute du College de Bayeus, an l'uniuersite de Paris, a dire la verite souz intantion de m'an aller voęr le païs, selon le desir que j'an è tousjours ù, e le moyen que j'an auoęe pour lors an plus d'une sorte, męmes a la suite des personnes de grand affere qui partiręt apręs la mort du Roę tant publiquemant que priuemant, pour aller en Italie : Combien que quelque antreprise que j'usse fętte, si ne fút il an mon pouuoęr de lęsser Paris, d'un an e demi apręs : étant par dousse force rętenù es liens de tant de sortes de compagnies d'honneur, de vertu, de familiarite, e de recreation. E me retirè tout premieremant chez l'Imprimeur Vascosan par occasion, qui etoęt de mettre sus la presse e assister a l'impression de mes euures Poëtiques... Ce qui m'augmanta l'occasion de prandre ce logis fùt que la dedans se tenoęt Ian Martin... »[36].

Il est fort probable que dès ce temps de loisir, Jacques Peletier, sur le conseil de son frère Jean[37], entreprit des études de médecine qu'il devait achever à Poitiers.

Il quitta Paris, sans doute en septembre 1548, en un temps

[34] *Dial.*, p. 45.

[35] *Dial.*, p. 47.

[36] *Dial.*, p. 45.

[37] Lettre à la suite de l'Euclide de 1557 : « Te autore ad Medicinam me conuerti. » L'époque de ces études de médecine est difficile à déterminer. Dans le *De const. Horosc.*, p. 71, Peletier s'exprime ainsi à ce sujet : « Tardo, difficili ac turbulento tempore, magno quippe emi, quod multo ante tempore mihi erat gratuitum. » Ce qui implique évidemment qu'il n'étudia la médecine qu'après avoir quitté le collège de Bayeux.

où du Bellay préparait la publication de la *Deffence et Illustration* et de l'*Olive* et où Ronsard travaillait à ses grandes Odes. Il parut alors dire un éternel adieu à la poésie pour se donner tout entier aux sciences, laissant d'autres recueillir le fruit de son double labeur de théoricien littéraire et de poète. C'est pourquoi il ne fut pas enrôlé dans la Brigade et ne figura même pas dans la nombreuse compagnie de poètes et d'humanistes que Ronsard, en mai 1553, emmène avec lui aux Isles Fortunées[38].

Désormais commence pour lui une existence errante et souvent chagrine, au cours de laquelle nous perdrons souvent sa trace. Il était parti pour Bordeaux[39], sans doute avec l'espoir d'y professer les mathématiques au collège de Guyenne. Mais les « troubles d'Aquitaine » l'empêchèrent de donner son enseignement[40] et finalement l'humaniste Elie Vinet lui fut préféré[41]. C'est vraisemblablement en cette même année 1548 qu'il se rendit en Languedoc, où son admirateur Estienne Forcadel le salua d'un sonnet enthousiaste[42].

Au début de 1549, il réside à Poitiers où il enseigne les

---

[38] Ed. crit. t. V, p. 178.

[39] Peletier serait parti pour Bordeaux en compagnie du seigneur Jean Gelida, selon Hauréau, *Hist. litt. de Maine*, t. IX, p. 45 (suivi par Jugé, *Thèse*, p. 50), qui tire ce renseignement d'un passage du *Dialogue*, p. 45: « ...e dǫpuis è eté a Bordeaus auęq lǫ signeur Ian Gelida... e quand e quand auęq autrǫs dǫ son païs qui etoęt an sa męson. » Mais en réalité cette phrase signifie que pendant son séjour à Bordeaux Peletier fréquenta chez Jean Gelida, Espagnol de Valence, principal du collège de Guyenne depuis 1547.

[40] *Contra Sexuiros Burdegalenses*, p. 327 : « Quo tempore mathematicas artes, quarum gratia eram uocatus, magno ac libenti animo docuissem, nisi nos omnes disturbassent Aquitanici motus. »

[41] Document cité par Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne* (1874), p. 311 : « Peletarius sese mihi obtulerat... sed ego Vinetum nostrum opposui. Itaque Peletarius Vineto cessit. » — En réalité Vinet après de longs séjours à Coïmbre et à Paris, ne reprit possession de sa chaire au collège de Guyenne qu'à la fin de l'année 1549. Cf. H. de la Ville de Mirmont, *Le manuscrit de l'Ile Barbe*, fasc. I (1917), p. 15.

[42] *Au Seigneur Jacques Peletier poëte venu en Languedoc*, dans *La Pöesie* d'Estienne Forcadel (Lyon 1551), p. 150. — Les *Epigrammata* de Forcadel, poèmes latins datés de Toulouse, septembre 1544 et publiés la même année à Lyon chez Jean de Tournes sont précédés d'un quatrain de Peletier.

mathématiques[43] et probablement poursuit jusqu'au doctorat ses études de médecine entreprises à Paris[44]. Il y publia en février 1549, chez les frères Marnef, son *Aritmetique departie en quatre livres*, qui obtint un succès très vif[45]. L'année suivante parut chez les mêmes imprimeurs le « Dialogue de l'Ortografe et prononciation de la langue franoęse »[46], précédée d'une « Apologie a Louis Meigret Lionnoęs » qui lui attira sur le champ une vigoureuse réplique[47].

Il ne quitta Poitiers qu'à la fin de 1552. Peut-être ce départ n'est-il qu'une manifestation de son désir d'indépendance et de son goût du changement. Nous ignorons où le mena d'abord son humeur vagabonde[48]. Du moins il paraît certain qu'il gagna Lyon dans les derniers mois de 1553[49]. Tourmenté sans doute

---

[43] Il est fait allusion à cet enseignement dans l'*Orat. Pict.*, p. 283 : « ...eos imprimis qui me olim de hoc ipso loco docentem audissent. »

[44] La généalogie manuscrite de la famille Peletier (Bibliothèque Mazarine, A. 10797, reproduite par Cl. Jugé, *Thèse*, p. 421) donne à Jacques Peletier le titre de « docteur et lecteur en médecine en l'Université de Paris » mais cette dernière qualification ne concerne vraisemblablement que le titre de lecteur obtenu par Peletier en 1560 (cf. Cl. Jugé, p. 68). Rappelons qu'au XVI[e] siècle, la médecine est au centre des sciences. « Les grands savants en histoire naturelle comme en mathématiques, en physique comme en philosophie sont des médecins. » (Brunot, *Hist. de la lang. fr.*, t. II, p. 36).

[45] Attesté par les rééditions : Poitiers, 1552. Lyon, 1554, 1563, 1570.

[46] Le *Dialogue* est le premier ouvrage où l'on trouve appliqué intégralement le système orthographique de Peletier.

[47] *La reponse de Louis Meigret a l'Apolojie de Jaques Pelletier*, Paris, Wechel, 1550.

[48] Il est assez probable qu'il est alors passé par Bordeaux. Dans son discours *Contra Sexuiros Burdegalenses* (1573), p. 325, il déclare en effet y avoir séjourné trois fois : sans doute en 1548, en 1553 et à partir de 1572. Mais la plupart des biographes, comme le remarque P. Laumonier, *Notice*, p. XIX, n. 3, ont confondu le second séjour avec le troisième.

[49] Date établie avec certitude par P. Laumonier, *l. cit.* Il paraît certain en effet que Peletier n'était pas à Lyon en avril 1553, lorsque J. du Bellay traversa cette villle pour se rendre en Italie. D'autre part Jean II de Tournes, né en 1539, atteste dans la préface des *Six premiers livres des Eléments géométriques d'Euclide avec les démonstrations de Jacques Peletier du Mans* (Genève 1611), qu'à l'âge de 14 ans, c'est à dire en 1553, il eut Peletier pour maître de mathématiques. Cf. *infra*, p. 23.

par quelque retour d'ambition, il se fit admettre dans la suite du maréchal de Cossé-Brissac, qu'il accompagna « aus espedicions *qu'il a* cetȩ annęȩ (1553-1554) si sagȩment antrȩprisȩs, si dilig'amment conduittȩs e si eureusȩment executeȩs »[50]. S'il en faut croire Colletet, le maréchal « se servit de lui en qualité de son médecin ordinaire et comme d'un homme qu'il consultoit souvent dans toutes ses entreprises de guerre, après l'avoir connu extrêmement versé dans la science des mathématiques et dans la connaissance des fortifications »[51]. Peut-être même Peletier collabora-t-il à l'éducation du jeune Timoléon de Cossé, fils du maréchal, âgé alors d'environ dix ans[52]. Ce qui est sûr c'est qu'au bout de peu de temps, il voulut, une fois de plus, être « an sa franchisȩ » et qu'il abandonna son office de médecin-conseiller pour se fixer à Lyon et ne plus s'occuper que de travaux littéraires et scientifiques. Nul lieu n'était alors plus favorable à un tel dessein que cette grande ville à demi florentine, adonnée au commerce et aux graves études, qui faisait grand accueil aux hommes de lettres et aux savants. Peletier y trouva bonne et nombreuse compagnie.

Tout d'abord les poètes: Avec Maurice Scève, dont la réputation solidement assise balançait celle de Ronsard et dont l'influence persista très avant dans le XVI[e] siècle, Peletier noua des relations très cordiales, comme l'atteste la lettre affectueuse et confiante imprimée à la suite de l'Euclide de 1557. Pontus de

---

[50] « Proeme » du Ier livre de l'*Algèbre*, dont l'avertissement est daté de juillet 1554. En outre dans les *Vers liriques* qui suivent l'*Amour des Amours* (1555), p. 148, on trouve un poème adressé au Maréchal de Cossé.

[51] *Vie de Jacques Peletier*, f° 392 r°. — Mais il vaut mieux sans doute ne pas le croire, car la partie de la notice qui contient ce renseignement est un tissu d'erreurs et de confusions : « ...comme après ses études ordinaires il eut embrassé la science de Médecine et qu'il eût été reçu docteur en la faculté de Paris, il alla exercer cette science à Lyon, puis en la ville d'Annecy en Savoye, d'où le Maréchal de Brissac... le tira afin de le mener avec lui en Italie. » En réalité le séjour de Peletier à Annecy est de 19 ans postérieur.

[52] En 1554 fut imprimé à Lyon un opuscule, aujourd'hui perdu, intitulé l'*Enseignement de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé*, par Jacques Peletier du Mans, cité par Du Verdier, *Biblioth. franç.*, éd. de 1773, t. IV, p. 291. C'est à tort que Cl. Jugé, *Thèse*, p. 53, doute de l'existence de cet ouvrage.

Tyard, reconnu à cette époque pour le véritable chef de l'école lyonnaise, présentait avec Peletier une merveilleuse conformité de goûts, passionnement épris comme lui de poésie et de science[53]. Aussi une étroite et durable amitié s'établit-elle entre les deux hommes. C'est chez Pontus, au château de Bissy, que Peletier se rendit en 1557 « pour se refreschir apres le trauail qu'il auoit presté a son Euclide »[54]. Vingt-deux ans plus tard il lui dédie l'ouvrage intitulé *In Clauium de contactu linearum apologia* (1579), en le félicitant de son élévation à l'épiscopat et en l'assurant de sa fidèle amitié. Peletier connut aussi Guillaume des Autels qui venait de publier l'*Amoureux repos* (1553); Philibert Bugnyon qui préparait ses *Erotasmes* (1557) et Charles Fontaine, « marotique honteux », poète médiocre et fécond. Il fréquenta assidument la fameuse Louise Labé, qui tenait une cour d'amour dans son hôtel de la rue Confort et dont les mœurs, au dire des médisants, étaient plus faciles que les vers. Colletet rapporte que Peletier brûla pour elle d'un amour qui ne fut point partagé[55]. Cela est fort invraisemblable, même si Louise Labé est la dame célébrée dans les sonnets pétrarquistes de l'*Amour des Amours*. Car ces vers ne sont que rhétorique: jamais ne s'y exprime un sentiment sincère ni profond, pas plus d'ailleurs que dans l'ode que notre poète lui adressa en 1555[56].

Au temps où Peletier arriva à Lyon, l'école poétique locale, bien qu'elle restât fort attachée à sa tradition de platonisme pétrarquisant, reconnaissait presque unanimement la souveraineté de Ronsard et avait adopté l'esthétique des novateurs parisiens. Ronsard et du Bellay admiraient chez M. Scève un effort pareil

---

[53] Peletier en témoigne dans sa lettre latine à Pontus de Tyard (à la suite de l'Euclide) : « Quumque ad meam utilitatem semper cum Poëticis res Mathematicas coniunxerim, idem tibi usu uenisse uideo, et uehementer gaudeo, nostra utriusque gratia : quo communitas illa studiorum et uoluntatum inter nos sit illustrior. »

[54] Pontus de Tyard, *Deux discours de la Nature du Monde* (1578), f° 19 v° (cité par P. Laumonier, *Notice*, p. XXII). On sait par la lettre latine de Peletier que Pontus se proposait de traduire en français l'Euclide de son ami. Le projet n'eut pas de suite et la traduction fut faite beaucoup plus tard par Jean II de Tournes (Genève 1611).

[55] *Vie de Louise Labé* (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 3073, f° 257 v°).

[56] *Opuscules*, à la suite de l'*Art poëtique*, p. 109.

au leur, quoique indépendant, vers la poésie « éloignée du vulgaire », vers la perfection de la forme, un pareil sentiment de la haute dignité de l'art, un goût semblable pour les fiers néologismes et pour l'érudition. Aussi l'avaient-ils fort habilement reconnu pour un précurseur et un auxiliaire. Quant à Pontus de Tyard, ils l'avaient annexé à leur groupe. Guillaume des Autels qui naguère avait prononcé contre la *Deffence* une attaque fort vive, s'était franchement rallié à ses anciens adversaires. Charles Fontaine, quoique fort malmené par du Bellay, prodiguait les avances à la Brigade. On juge aisément quel fut auprès des poètes lyonnais le prestige de Peletier, confident et initiateur de Ronsard et de du Bellay. Assurément il contribua à hâter et à parfaire la conversion dès attardés. En revanche, il est remarquable que ce novateur, que cet indépendant ait subi si fortement l'influence du milieu intellectuel de Lyon, au point de prendre parfois l'air d'un attardé. Dans ses poèmes de 1555, l'*Amour des Amours* et les *Opuscules*, il est manifestement préoccupé de s'accommoder à la manière de Scève et de Tyard. L'introduction de l'*Art poëtique*, aussi bien que ses vers, le montre converti au néoplatonisme lyonnais et au pétrarquisme. Or, bien qu'il eût jadis traduit douze sonnets de Pétrarque, il n'avait pas encore pétrarquisé pour son compte : il expose maintenant la métaphysique de l'« honnête amour » en quatre-vingt-dix sonnets subtils et contournés. Tout en proclamant ailleurs que « la prémiere e plus dine vertu du Poème et la Clerte »[57], il réussit à vaincre Maurice Scève en obscurité prétentieuse. Peut-être faut-il attribuer aussi à l'influence de ses amis lyonnais l'essai de poésie scientifique qui, sans doute, est ce qu'il y a de plus intéressant dans l'*Amour des Amours*. Remarquons en outre que dans ses poèmes de 1555, il fait encore, à un autre égard, figure d'attardé. Bien qu'il ait raccoutré ses *Saisons* de 1547 pour y introduire l'alternance des rimes masculines et féminines, ce n'est que dans les pièces lyriques qu'il s'impose cette contrainte.

Peletier, bien qu'il fût avant tout homme d'études, ne faisait nullement fi du plaisir que procure la fréquentation des honnêtes gens. Il s'est plusieurs fois vanté d'être éminemment sociable et très porté à l'amitié. Outre les poètes qui viennent d'être

[57] *Art poëtique*, p. 41.

énumérés, il se fait de nombreux amis dans la société lyonnaise. On sait notamment qu'il fréquenta chez le receveur général des finances, Zacharie Gaudart, à qui il dédia son *Art poëtique*.

Mais l'amitié la plus utile qu'il cultiva pendant son séjour à Lyon fut celle de l'imprimeur Jean de Tournes qu'il n'a nullement surfait en l'appelant « hommę dę toutę dilig'ancę e dę nullę epęrgnę aus chosęs dę son estat »[58]. Il fut un familier de sa maison et enseigna la géométrie à son fils, Jean II de Tournes, qui conserva un souvenir admiratif de la « singulière méthode et merveilleuse facilité » de son maître[59]. De Tournes, plus actif et plus audacieux qu'aucun de ses confrères parisiens, accepta la tâche hasardeuse de se faire l'imprimeur ordinaire de Jacques Peletier, en se conformant à sa fantaisie orthographique. Il réédita l'*Arithmétique* (4e éd., 1554), le *Dialogue de l'Ortografe* (2e éd., 1555) et publia l'*Algebre departie en deux livres* (1554), l'*Enseignement de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé* (1554), l'*Art poëtique* suivi des *Opuscules*, l'*Amour des Amours* (1555), les *In Euclidis Elementa geometrica demonstrationum libri sex* (1557).

On voit que ces années de Lyon furent pour Peletier les plus fécondes de sa laborieuse carrière. Cependant ni ces travaux, ni ses amitiés nouvelles, ni l'éloignement n'avaient pu lui faire oublier les amis de sa jeunesse. A partir de 1555 ses relations avec Ronsard, qui avaient pu se relâcher pendant les années précédentes, furent plus que jamais étroites et suivies. Il est certain que depuis son départ de Paris il a connu très exactement les œuvres publiées par Ronsard et qu'il a vu sans jalousie s'amplifier et s'affirmer la gloire de son ami. Dans la *Continuation des Amours*, on trouve un charmant sonnet :

Peletier mon ami le temps leger s'enfuit...[60]

[58] *Dialogue de l'ortografe*, p. 17.

[59] Préface des *Six premiers livres des Eléments géométriques d'Euclide*, (Genève, 1611).

[60] *Continuation des Amours*, éd. Lem., t. I, p. 137. — En 1560, le premier hémistiche devient : «Mon docte Peletier... » et en 1854 la pièce prend le titre de madrigal. Dans son commentaire aux *Amours*, R. Belleau la commente ainsi : « Il adresse ce Sonet à Jaques Peletier, docteur en Médecine, homme de notre temps des plus doctes et mieux versez en toutes bonnes disciplines ».

où Ronsard demande à son savant ami de lui indiquer « comme sage et plus vieil » un « remede d'amour ». Peletier ne lui répondit publiquement qu'en 1557, dans une lettre latine *Petro Ronsardo* imprimée à la suite de l'Euclide. Mais dès 1555 il avait rendu dans son *Art poëtique* un témoignage fort loyal au sujet du rôle de Ronsard dans l'invention de l'ode[61]. P. Laumonier a supposé avec une entière vraisemblance que c'est pour marquer sa gratitude que Ronsard, à la fin de la même année l'inscrivait enfin dans la Pléiade parmi les poètes capables de donner l'immortalité aux grands :

> Non ie ne suis tout seul, non tout seul ie ne suis
> Non ie ne le suis pas, qui par mes œuvres puis
> Donner aux grands Seigneurs une gloire eternelle :
> Autres le peuvent faire, un Bellay, un Iodelle,
> Vn Baïf, Pelletier, un Belleau et Tyard,
> Qui des neuf Sœurs en don ont reçu le bel art
> De faire par les vers les grands Seigneurs reuiure
> Mieux que leurs bastiments, ou leurs fontes de cuiure[62].

Il y a plus : c'est dans la seconde édition des *Meslanges*, publiée en mars 1555, que Ronsard attribue pour la première fois aux alexandrins la qualification de vers héroïques. Or Peletier, qui probablement avait reçu les *Meslanges* dès leur publication, signale cette nouveauté dans l'*Art poëtique*[63]. En revanche il se pourrait que Ronsard eût inséré dans la *Continuation des Amours* (fin de 1555) l'unique poème en vers de neuf syllabes

---

[61] *Art poëtique*, p. 64.

[62] *Hymne de Henry deuxiesme de ce nom*, éd. Lem., t. VII, p. 434; Cf. t. IV, p. 199. Vers retranchés dans l'éd. de 1584. Telle est bien la véritable composition de la Pléiade comme l'a montré P. Laumonier, *Rev. hist. lit.* 1905, p. 256; éd. de la *Vie de Ronsard* par C. Binet, p. 223; notes de l'éd. Lem., t. VII, p. 434 et 496. Rappelons que le nom de Brigade est donné dès 1550 à l'ensemble des poètes et humanistes groupés autour de Ronsard. La Pléiade est une sélection faite dans la Brigade vers le milieu de 1553. Cf. Ronsard, *Elégie à J. de la Péruse*, éd. Lem., t. V, p. 259, où les élus sont, outre Ronsard, J. du Bellay, Tyard, Baïf, G. des Autels, Jodelle, La Péruse.

[63] P. 57 : « Il (l'alexandrin) à puis naguerés etè reçu pour Heroïque ». Sur cette question, v. P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 136 et 73, n. 1; éd. crit. t. V, p. XXXI; éd. Lem. t. VIII, p. 128.

qu'il ait composé, parce que Peletier avait paru regretter dans l'*Art poëtique* que les Français n'eussent jamais fait usage de ce mètre[64]. Signalons encore qu'en 1555 est publiée à Paris la *Dialectique* de P. de la Ramée où notre auteur a collaboré avec Ronsard, Belleau, Pasquier et quelques autres à la traduction en vers français des textes de poètes latins allégués en exemples, et que, vers 1557, il est parmi les *nasuti* qui dénoncent l'incapacité de Pierre Paschal[65].

Il apparaît donc nettement, et le point valait qu'on y insistât, que pendant son séjour à Lyon, et spécialement au temps où il rédige l'*Art poëtique*, Peletier n'est nullement un isolé, que ses relations avec les poètes de Paris sont très actives et qu'il est au courant de tous les événements littéraires de quelque importance.

En dépit des amitiés qu'il avait nouées à Lyon et des occupations multiples qui remplissaient sa vie, Peletier finit par se dégoûter de cette résidence. Nous avons un précieux document sur son état d'esprit en 1557 : c'est une série de lettres latines imprimées à la suite de l'Euclide. Elles sont adressées à Jean Peletier, aux poètes Pontus de Tyard, Ronsard et Maurice Scève, aux savants Jean Fernel, Jérôme Cardan et Pedro Nunez. Il s'y plaint, selon sa coutume, des attaques des « envieux », dont il se montre très affecté, et notamment des critiques que ne cessait de lui attirer son système d'orthographe. C'est pourquoi il annonce à Pontus de Tyard son intention d'exécuter la menace qu'il avait naguère faite au public français dans le « proeme » de l'*Algebre*, d'abandonner la langue française pour la latine. En fait, jusqu'en 1572, année où parut le poème de la *Savoye*, Peletier ne publiera que des écrits latins. Enfin il avoue à son frère Jean la nostalgie de Paris qui le tient : « Vos uero mirum in modum uidere cupio, totusque Lutetiam uestram cogitò, huius longinquitatis temporum et locorum pertaesus. Atque ea re hanc profectionis occasionem mihi esse oblatam uehementer etiam atque etiam laetor ». De même il exprime à

[64] P. 56, Cf. P. Laumonier, *Rev. de la Ren.*, I, 1901, p. 20.

[65] V. P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*, p. 265 et 323. — Dans *Le Fort inépugnable de l'honneur de sexe féminin* de Fr. Billon, écrit en 1550 et publié en 1551, Peletier figure avec d'autres poètes de la Pléiade parmi les champions des dames.

Ronsard l'espoir de le revoir bientôt[66]. Peut-être était-il encore à Lyon lorsque du Bellay y passa en septembre 1557, à son retour d'Italie[67]. Ce qui est sûr, c'est qu'il avait regagné Paris avant la fin de l'année[68].

Dès son retour, il fit imprimer chez Wechel, en latin et en français, une *Exhortation à la paix*, adressée à Henri II et à Charles Quint, qu'il avait terminée avant son départ de Lyon[69], tandis que Ronsard, peut-être pris d'émulation, publiait un poème de sujet identique.

---

[66] « Eos (uersus) tibi, coram recitabo. Nos, ut spero, de iis propediem otiose colloquemur ».

[67] Il était depuis longtemps sans nouvelles de J. du Bellay, qui avait quitté la France en 1553. Il dit à ce sujet dans la lettre à Ronsard : « Qui (Bellaius) quum a nobis iam tanto temporum locorumque interuallo distractus sit, quo in me sit animo nescio. Id de me scio me illius memoriam magna cum beneuolentia tenuisse ». — Dans les *Regrets*, publiés en 1559, le sonnet 78 (éd. Chamard, t. II, p. 111) où le poète exprime son désenchantement à l'égard de la ville des papes, est adressé de Rome à Peletier. Le sonnet 156 (éd. Chamard, t. II, p. 177), où sont cités aussi Belleau, Baïf, Ronsard, Jodelle, fait allusion aux poèmes scientifiques de l'*Amour des Amours :*

> Le docte Pelletier fait mes flancz emplumer
> Pour voler jusqu'au ciel avec son Uranie.

Et dans le sonnet 189 (éd. Chamard, t. II, p. 201) du Bellay loue les travaux scientifiques de son ami :

> Ce-pendant (Pelletier) que dessus ton Euclide
> Tu montres ce qu'en vain ont tant cherché les vieux,
> Et qu'en dépit du vice et du siècle envieux
> Tu te guindes au ciel comme un second Alcide...
> Je voulois comme toy, les vers abandonner
> Pour à plus hault labeur plus sage m'addonner...

[68] Au début de 1558 parurent à Lyon *Les Nouvelles Recreations et Joyeux Devis de feu Bonaventure des Periers*, dont La Croix du Maine et Tabourot attribuent la majeure partie à Peletier. La question reste fort incertaine, après l'essai de démonstration de Cl. Jugé, *Thèse*, p. 287. Sur cette question, v. en dernier lieu Sainéan, *Problèmes littéraires du XVI^e s.* (1927), p. 275 et suiv. En tous cas Peletier s'est certainement occupé de la publication de ce recueil avant son départ de Lyon.

[69] Il en est question dans la lettre latine à Jean Peletier citée *supra :* « Certe Oratio nostra Pacificatoria nos rerum non ignaros esse testatur » ; et dans l'*Orat. Pictav.*, p. 290 : « Latine scripsimus Cohortationem pacificatoriam ad Principes Christianos ». Cet ouvrage, cité par Le Croix du Maine, est perdu.

Les biographes de Peletier ont imaginé, d'après un texte mal compris de la lettre latine à Pontus de Tyard, qu'au bout de quelques mois il avait quitté Paris pour Rome où on lui faisait espérer un emploi considérable, mais qu'il en revint bientôt, désenchanté et guéri pour cette fois de l'envie de chercher fortune au loin[70].

Nous le perdons de vue pendant assez longtemps. Toutefois nous avons par lui-même[71] quelques renseignements sur l'année 1563, qui, d'après les données de son horoscope, devait être pour lui fertile en catastrophes. L'événement réalisa les menaces du ciel. Le 5 mars, près de Marlemont, « bourg sis près du territoire des Rémois », il fut mis à mal par des brigands qui le dépouillèrent de son argent et de ses vêtements et avaient bonne intention de l'occire. Un mois après, jour pour jour, à Rocroy, un vase où il faisait chauffer un remède lui éclata au visage; il en resta aveugle trois jours et pensa perdre la vue. La même année il fit un voyage en « Germanie ». On ne sait s'il dépassa Bâle, où il séjourna assez longtemps, car il y fit imprimer le *De contactu linearum*, suivi du *De constitutione horoscopi* (déc. 1563) et le *De peste compendium* (non daté).

Il paraît, durant cette période, avoir été fidèle à la résolution, qu'il déclarait en 1557 à son frère Jean, de se donner désormais tout entier à la médecine et aux mathématiques. C'est d'ailleurs par ses travaux scientifiques qu'il espérait acquérir les titres les plus sûrs à l'immortalité[72]. Dès lors et jusqu'à la fin de sa carrière, il aime à faire suivre son nom de la qualification de

---

[70] Tout le développement : « ...qui iam aliud nihil expecto, quam ut me primo quoque tempore desertorem appelent... Nunc ad Romanos transeo. » me paraît en effet devoir être expliqué métaphoriquement. Peletier y déclare non pas son intention de se rendre à Rome, mais bien celle d'abandonner définitivement le français pour le latin. Ce texte est parallèle à celui de l'*Algèbre* : « Nø mø contreignez pas, Françoęs d'abandonner mon enseignø pour mø røtirer aus Etrangers. »

[71] Ces événements sont rapportés dans le *De constitutione horoscopi*, p. 71-72.

[72] *L. cit.* : « Poëticos illos spiritus sensim remitto : Mathematicos in perpetuum retineo. Haec enim studia mihi destinata esse sentio. Quibus quum antea delectarer nunc etiam uiuo... Quae in Mathematicis scribuntur, ex rata et firma ueritatis professione suum habent Genium immortalitatis. »

« médecin et mathématicien ». Il semble qu'il ait alors songé à tirer de la médecine un gagne-pain régulier. « Totus sum in medicina » écrit-il en 1560 au jurisconsulte Razallius[73]. Cl. Jugé a supposé, non sans vraisemblance, que son *De conciliatione locorum Galeni sectiones duae*, publié la même année, a été présenté à l'Université de Paris pour obtenir la charge de lecteur[74]. Vers le même temps il croit avoir trouvé un remède à la peste : l'antimoine (stibium), qu'il recommande dans son *De Peste compendium* comme un spécifique infaillible[75].

Ses travaux mathématiques sont alors fort nombreux. Citons un nouveau traité d'algèbre : *De occulta parte numeroum quam Algebram vocant* (1560), des ouvrages de géométrie : *De contactu linearum* (1563), *Disquisitiones geometricae* (1567), une réimpression des *Annotationes* à la méthode d'arithmétique de Gemme de Frise (1560) et de l'*Arithmétique* (1570). Il s'engage dans une assez vive polémique, qu'il poursuivra longtemps encore, contre divers mathématiciens, notamment le P. Clavier et le chanoine Jean Borrel.

Le voilà bien loin de la littérature ! Pour cette époque nous n'avons nul témoignage sur ses rapports avec la Pléiade. En 1560 Ronsard parle de lui comme d'un absent dans ce vers mélancolique :

Et Peletier le docte a vagué comme Ulysse[76].

---

[73] A la suite du *De occulta parte numerorum* (1560). — C'est à tort que Cl. Jugé, *Thèse*, p. 68, donne le même sens à cette phrase du *De Conciliatione locorum Galeni :* « medicinam praecipuum uitae munus » qui signifie en réalité que la médecine est le principal soutien, non de la vie de Peletier, mais de celle de tous les hommes en général.

[74] Cl. Jugé, *Thèse*, p. 68, qui cite à l'appui de son hypothèse cette phrase du *De conciliatione :* « Cum uero instaret tempus quo apud uos in numero collocarer. »

[75] Il attribue d'ailleurs à l'antimoine la propriété de guérir les maux de tête invétérés, les catarrhes, les douleurs d'estomac, l'hydropysie, l'asthme, la paralysie, l'épilespie *(De peste*, p. 22). On croit entendre parler un médecin de Molière.

[76] Ed. Lem., t. II, p. 20, Sonnet à Loys des Mazures dans les *Poëmes* (3e vol. de l'éd. collective de 1560). Peletier lui-même, *De Constitutione Horoscopi* (153), p. 70, a repris l'inévitable comparaison de son destin avec celui d'Ulysse. « ... Vlyssis Homerici exemplo, ut mores hominum multorum urbesque uiderem. »

Son ami et compatriote Denisot est mort en 1559 et du Bellay, le 1er janvier 1560. D'ailleurs les temps deviennent de plus en plus difficiles pour ceux qui, comme Peletier, entendaient se tenir à l'écart de toutes les luttes politiques et religieuses. Notre auteur se renferme donc dans une retraite morose qu'il ne quitte que pour quelques courts séjours à Lyon chez son ami Jean de Tournes et peut-être pour un voyage en Allemagne[77]. Enfin dans les dernières semaines de 1569, il va chercher un refuge dans la petite ville d'Annecy.

Tandis que la guerre civile faisait rage en France, il séjourna deux ans en Savoie, exerçant la médecine[78], faisant de fréquentes excursions autour de la ville, mais se gardant bien, pour éviter de se compromettre avec les gens de la religion, de visiter Genève, « le venin des proches régions »[79]. Il sentit alors se réveiller sa fantaisie poétique engourdie depuis longtemps. Il composa et dédia à la duchesse de Savoie, Marguerite de France, fille de François I, un poème en trois chants intitulé *La Savoye* qu'il fit imprimer à Annecy en 1572. Force lui fut, en raison des ressources restreintes de l'imprimerie savoyarde, de renoncer pour cette fois au système d'orthographe qui lui tenait à cœur. Le poème, de genre assez indécis, surtout descriptif et didactique, n'est pas sans mérite. Mais son auteur paraît beaucoup plus

---

[77] Hypothèse de P. Laumonier, *Notice*, p. XXIV. Il est question de ce voyage dans l'*Orat. Pict.*, p. 284 : « Longum enim foret de meis peregrinationibus dicere et de meis itineribus in diuersas Galliae partes, tum in Germaniam et in Italiam susceptis. »

[78] *Orat. Pict.*, p. 290 : « ...quum in tractu illo (Sabaudia) Medicinam facerem. » Il rappelle, *ibid.*, p. 291, qu'il n'a jamais eu d'autre gagne-pain que la médecine : « quam equidem fateor ad uitam mihi unicum fuisse uiaticum », mais il ajoute qu'il ne demande que le strict nécessaire à cette profession.

[79] Cf. *La Savoye*, p. 75 :

A tant par moi la Savoye chantée
Apres l'auoir deus ans entiers hantée;

et *In Mauricium Bressium Apologia* (1580), f° 12 v° : « Quum Anitii, quod oppidum in ipso Geneuensi agro positum est, fere biennium manserim, bellis flagrante Gallia, eamque uiciniam saepe ambierim, Geneuam quidem e proximo uidi, urbem nunquam introii. »

intéressé par les sciences naturelles que par les paysages[80]. On ne sent plus chez lui, cette fraîcheur d'impressions champêtres qui fait le prix de ses poèmes des *Saisons*. C'est surtout à travers les *Géorgiques* de Virgile qu'il aperçoit la nature.

Peletier revint à Paris vers le milieu de cette même année 1572[81]. Il y publia un nouveau traité de géométrie *De usu geometrico liber unus*, dont une édition française, en orthographe vulgaire, fut imprimée l'année suivante. Mais avant la fin de 1572[82] il était appelé à Bordeaux pour y prendre la direction du collège d'Aquitaine qui était alors dans une situation critique. Il se laissa tenter par cette nouvelle occasion d'établir sa fortune, en dépit de la fâcheuse expérience qu'il avait faite dans cette même ville vingt ans plus tôt. Lui-même a rapporté ces faits dans le discours latin qu'il prononça à Poitiers en 1579[83] : « Il y a sept ans à peu près, j'ai passé par Poitiers, appelé de Paris par les Sexvirs de Bordeaux, qu'on nomme Jurats dans la langue du pays; ils voulaient que je devinsse directeur du collège d'Aquitaine. Ce poste me parut tout d'abord brillant et honorable; mais soit à cause des ennuis inséparables du gouvernement de la jeunesse, soit à cause d'une administration laborieuse, je me rendis compte qu'il était peu en rapport avec mon caractère et mes principes; aussi dès que je le pus, je me délivrai de ces soucis pour revenir à mes travaux personnels avec l'intention de rentrer à Paris au premier jour. Mais mon départ fut tout à coup arrêté par la guerre civile, qui recommança à la

[80] Dans l'*Orat. Pict.*, p. 289, Peletier s'exprime ainsi au sujet de ce poème : « De Alpibus libri treis quos Sabaudiae titulo inscripsi... quibus multa subterranea ac fossilia complexus sum : tum flumina, torrenteis, lacus, niueis, pruinas, terrae motus, animalia montanea denique plantas multipliceis. »

[81] La chronologie de cette période est exactement connue grâce à l'*Oratio Pictauii habita* de 1579, si heureusement remise au jour par P. Laumonier. Ainsi a pu être attribué avec certitude à 1572 un séjour à Bordeaux que les biographes plaçaient en 1552.

[82] La préface de l'*Usage de géométrie* est datée « du tiers de nouembre 1572 à Paris. »

[83] Nous reproduisons ici la traduction qu'a donnée P. Laumonier de ce passage, *Notice*, p. XXVII-XXVIII (*Orat. Pict.* p. 285 et suiv.).

suite d'une paix insidieuse et mal assise[84], et me retint comme assiégé dans Bordeaux même.» Peletier passe sous silence le procès qu'il intenta aux jurats devant le parlement de Bordeaux pour recouvrer son cautionnement. Le manuscrit de son plaidoyer *Contra Sexuiros Burdegalenses defensio in senatu* nous a été conservé[85]. Il abonde en détails curieux sur les difficultés de toutes sortes qui l'obligèrent à se démettre de ses fonctions. Mais on ignore l'issue du procès.

Sa vie pendant le séjour forcé de sept années qu'il fit alors à Bordeaux, fut singulièrement laborieuse. Il ne fit imprimer qu'un seul ouvrage pendant cette période: une édition d'Euclide avec traduction latine (1573)[86]. Mais il s'adonna, comme le fait connaître le discours de Poitiers, à des études fort variées dont il ne se laissait distraire que pour prêter à ses amis le secours de sa science médicale.

Avant tout il s'occupa de donner une suite à ses démonstrations sur les *Eléments* d'Euclide, dont les six premiers livres avaient été publiés en 1557 et composa de nouveaux commentaires sur le livre V que nul, selon lui, n'avait compris depuis l'Antiquité. Il revit son *Arithmétique* et son *Algèbre* et les enrichit de démonstrations nouvelles. Il écrivit un commentaire sur les dix premiers nombres et leur propriétés mystiques. Il s'attaqua à divers problèmes de géométrie dont la solution avait vainement été cherchée jusque là. Il écrivit « contre les opinions des Pirrhoniens » que certains contemporains voulaient, dit-il, remettre en honneur, et contre celles des Académiciens qui leur étaient apparentées. Puis ce furent des traités sur les comètes, sur les mouvements de la terre et de la mer. Cependant il étudiait Galien et autres médecins. Il lisait et relisait des auteurs latins: Cicéron[87], Salluste, César et surtout Horace, sur lequel il écrivit

[84] Comme l'a noté P. Laumonier, *Notice, p. XXVIII*, n. 1, il s'agit de la paix de Saint-Germain, rompue par la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

[85] Bibl. Nat., fonds lat., 17886.

[86] *Euclidis Elementorum libri XV, Graece et latine*, chez Marnef et Cavellat, à Paris.

[87] Des notes critiques de Peletier sur le texte de Cicéron (317 feuillets de grand format, écrits au r° et au v°), intitulées *De Ciceroniana lectione*, ont été conservées par le même manuscrit que le discours *Contra Sexuiros Burdegalenses*.

un commentaire considérable où étaient corrigés les passages corrompus du texte et résolues de façon nouvelle les difficultés de sens.

C'est alors qu'il séjourna au château de Montaigne en Périgord[88] et qu'il fut, en compagnie de du Bartas, le commensal du poète Pierre de Brach[89].

Il passe une partie de l'année 1579 à Poitiers où il professe les mathématiques et prononce, comme leçon d'ouverture, un discours latin qui est une sorte d'autobiographie ou plutôt d'apologie.

En 1580, on le retrouve à Paris et c'est la dernière étape de sa carrière aventureuse. Il est alors dans sa soixante-troisième année, las des agitations vaines, désabusé de toutes les ambitions, n'aspirant plus désormais qu'à la stabilité et au calme, mais n'ayant rien perdu de son activité d'esprit. Il poursuit ses travaux de mathématiques, spécialement de géométrie et défend contre le P. Clavier la doctrine relative aux angles de contingence qu'il avait exposée dans le *De contactu linearum*[90]. Il

---

[88] Il est question du séjour de Peletier chez Montaigne dans deux passages des *Essais:* I, 2 *(De la force de l'imagination)* où Montaigne rapporte qu'il conservait « une petite piece d'or platte ou estoient grauees quelques figures celestes ». « Jacques Peletier » ajoute-t-il « viuant chez moy, m'avoit faict ce present singulier » et II, 12 *(Apologie de Raymond de Sebonde) :* « ...Jacques Peletier me disoit chez moy, qu'il auoit trouué deux lignes s'acheminans l'une vers l'autre pour se ioindre, qu'il verifiait toutefois ne pouuoir iamais iusques à l'infinité arriuer à se toucher. »

[89] P. de Brach, *Les Meslanges, Convy*, f° 148 r° :

J'ai peur aussi que Peletier
Qui pouvant a plus d'un mestier...
De venir soit ore oublieux,
Et qu'il ait, trop labo-ieux,
Cherchant le moyen de revivre,
Les yeux colés dessus un livre,
L'esprit au sens, la plume en main,
Ou bien pour du facond Romain
Commanter les choses obscures
Ou pour expliquer les figures
D'Euclide Géométrien...

[90] *In Christophorum Clavium de Contactu linearum Apologia. Eiusdem Demonstrationes tres : I. De anguli rectilinei et curvilinei aequalitate. II. De lineae rectae in treis parteis continue proportionales sectione. III. De arcae trianguli ex numeris existimatione*, chez Marnef, Paris. — Le *De Contactu linearum* fut réédité chez Mettayer à Paris en 1581. La même année le célèbre mathématicien et médecin H. de Monantheuil in-

paraît avoir songé à briguer la chaire de mathématiques fondée par Ramus, qui tous les trois ans devait être remise au concours. Il soutint en cette occasion une violente polémique contre le titulaire Mauritius Bressus (Brès?) qui craignait d'être évincé par son aîné. Nous avons l'Apologie où Peletier repousse les calomnies de son rival[91]. Il y affirme son parfait désintéressement: en aucun temps il n'a sollicité ni bénéfice ecclésiastique, ni honneur public et n'a jamais ambitionné que l'estime des gens de bien.

Le crédit de ses amis lui assura, sans doute en 1580, une honorable retraite: la direction du collège du Mans, fondé en 1549 et agrandi en 1577 par un acte d'association avec le collège de Reims[92].

Il est fort séduisant d'imaginer, comme l'ont fait plusieurs biographes[93], que l'amitié des compagnons de sa jeunesse lui fut fidèle et qu'il fut assidûment visité dans sa retraite par les survivants de la Pléiade, Ronsard, Belleau, Baïf et par des poètes plus jeunes d'une génération. Mais les seuls amis de ses derniers jours qui nous soient connus pas des témoignages certains sont Jean de Billy[94], Scèvole de Sainte-Marthe, François Delacoudre, les seigneurs du Faur, à qui sont dédiés divers poèmes qu'il publia en 1581 sous le titre d'*Euures poètiques intituleez Louanges auec quelques autres ecriz du meme non encore publiés*. Ces poèmes, que Robert Coulombel imprima en se conformant au système d'orthographe cher à Peletier, sont

---

tervient dans le débat par une dissertation intitulée *De angulo contactus ad Jac. Peletarium admonitio.*

[91] *In Mauricium Bressium Apologia*, chez G. Richter, Paris (1580).

[92] Cl. Jugé, *Thèse*, p. 61 et suiv.

[93] Cf. Laumonier, *Notice*, p. XXIX, a fait justice de la légende imaginée par M. de Clinchamp, d'une académie littéraire qui aurait été fondée vers 1577 sous la présidence de Peletier. Il est en effet question d'une *Academia* dans l'apologie à Mauricius Bressius, f° 4 v°, mais il s'agit du collège de Navarre où Peletier a fait ses premières études.

[94] De Launoy, dans son *Histoire du collège de Navarre*, a conservé le texte d'une lettre de Peletier à J. de Billy qu'on peut dater de 1581 et de deux lettres de J. de Billy à Peletier dont la première est de 1563 et la seconde de date incertaine.

fort savants mais fort prosaïques[95]. L'auteur, fidèle au décasyllabe, célèbre sucessivement la Parole, les trois Grâces, l'Honneur, le Fourmi, la Science. Puis vient une description des planètes Jupiter et Saturne, complément tardif à l'*Uranie* de l'*Amour des Amours*, enfin quelques brillantes descriptions traduites de Virgile, en alexandrins. Une seule pièce est intéressante, celle qui termine le recueil, la «Rɇmontrancɇ, a Soɇmɇmɇ», où Peletier fait une sorte d'examen de conscience et dresse le bilan de sa laborieuse carrière. Bien que ses forces l'abandonnent, il sent brûler en lui l'ardeur de sa jeunesse:

> Cɇ keur ardant, qui jamɇs nɇ pardonnɇ
> A ses dɇsirs, e point nɇ m'abandonnɇ
> Tousjours voulant son pouvoɇr esseyer
> Plus qu'il nɇ doɇt s'efforcɇ dɇ peyer.

Les derniers vers sont particulièrement émouvants:

> Jɇ moullɇ ici l'Ancrɇ, arrivè au port,
> Pour aus Espriz, gardiens dɇ cɇ bort,
> Peyer mes veuz, prɇt dɇ rɇfɇrɇ voɇlɇ
> Suivant la Cartɇ, e lɇ Vant et l'Etoɇlɇ.

Le docte Peletier était alors bien proche du terme de ses courses errantes. Il mourut en juillet 1582[96].

Peu de temps après, Scèvole de Sainte-Marthe écrivit son éloge funèbre dont quelques phrases méritent d'être citées:

« Fuit... tibi uarium et uersatile ingenium, quod multis inclusum spatiis per omnes omnium generum disciplinas liberius

---

[95] L'opinion de Colletet sur cette œuvre est assez surprenante. « C'est dit-il, dans la *Vie de J. Peletier*, f° 394 r°, « ce qu'il a fait de meilleur et de plus fort. » Or ces poèmes, beaucoup plus que ceux de 1547 et de 1555, justifient le jugement de Sainte-Beuve : « (Au XVI[e] siècle) la vocation de créer n'était pas distincte du besoin de savoir... On faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire. »

[96] Cette date est garantie par le synchronisme qu'a établi Scévole de Sainte-Marthe dans son éloge funèbre de Peletier: « Te autem luximus eodem illo mense Galliae insuper luctuoso, quo a nostris, Philippo Strozio duce, aduersus nauales Hispanorum copias ad insulam diuini Michaelis infeliciter pugnatum est. » Or la défaite navale de Philippe Strozzi par les Espagnols près de l'Ile Saint-Michel aux Açores est du 26 juillet 1582.

euagaretur ; tandemque et in omni uita libertatem seruare uisus es, cum mullibi unquam stabile rerum domicilium elegeris. Nec eo minus interea solebas ea meditari et componere quae non nisi ab homine plane quieto et in studiorum laboribus assiduo proficisci uiderentur ; maiore tamen famae quam fortunae prouentu ».

Il est impossible de définir avec plus d'équité et de mesure ce qui fit l'infériorité de cet esprit avide et inconstant, mais aussi lui concilie irrésistiblement la sympathie et l'indulgence.

II

L'ART POETIQUE

Nous avons le droit et même le devoir d'être bref, car l'*Art poëtique* de J. Peletier a été étudié de façon approfondie par H. Chamard dans sa thèse latine, que complète fort utilement un article de P. Laumonier[1]. D'autre part, dans notre commentaire, nous nous sommes efforcé d'indiquer la signification et la valeur des théories littéraires de l'ouvrage. Il nous suffira donc d'en caractériser ici l'esprit et d'en résumer la doctrine, en marquant la part d'originalité qu'on peut revendiquer pour son auteur.

L'*Art poëtique*, nous l'avons indiqué, a été composé en un temps où Peletier, bien qu'éloigné de Paris, est en relations constantes avec Ronsard et suit avec attention les événements littéraires. Ce n'est donc pas l'œuvre d'un isolé, moins encore d'un dissident. Certes son auteur n'a pas reçu le mandat officiel d'exposer les théories littéraires de Ronsard et de son groupe et entend garder son entière indépendance de jugement. Il n'en est pas moins vrai que c'est dans cet *Art poëtique*, bien plutôt que dans la *Deffence et Illustration*, qu'il faut chercher la doctrine de la Pléiade. On sait en effet que la *Deffence* est un pamphlet, improvisé en grande hâte, pour répliquer à l'*Art poétique* de Th. Sebillet et opposer aux prétentions des marotiques les revendications et le programme de la jeune école. L'auteur se montre beaucoup plus préoccupé de frapper fort que de toucher juste. Il invective, il s'indigne, il défend sa cause avec tant d'impétuosité que bien souvent l'expression dépasse de loin la pensée. Il n'apporte guère de nuances à ses opinions ; il est injuste avec délices. C'est pourquoi, dans ses œuvres ultérieures, il a dû parfois rectifier ou atténuer des jugements excessifs. Cette fougue juvénile, qui est le charme essentiel de la *Deffence*, en restreint

[1] H. Chamard, *De Jacobi Peletarii... Arte poetica* (1900) ; P. Laumonier, *L'Art poétique de Jacques Peletier du Mans, d'après un livre récent*, dans *Rev. de la Renais.*, I, 1901, p. 248-276. Cf. encore Cl. Jugé, *Thèse*, p. 143-176.

considérablement la valeur. Peletier, qui n'avait jamais été mêlé aux querelles d'école, a abordé la rédaction de son ouvrage sans haine, sinon sans préjugé. D'ailleurs, en 1555, la Pléiade a triomphé et songe à organiser ses conquêtes. Elle a abandonné le ton agressif. Depuis le 1er janvier 1553, Ronsard s'est officiellement réconcilié avec Mellin de Saint-Gelais. Il a supprimé l'arrogante préface des *Odes* et consenti à reconnaître qu'il y a eu des poètes en France avant 1549. Il a renoncé d'ailleurs à ce qui dans son œuvre avait provoqué les résistances et les railleries : plus de triades pindariques, plus de massive érudition mythologique. En dépit de quelques boutades dont il ne faut pas exagérer l'importance, il ne prétend plus réserver sa poésie aux seuls doctes. C'est le temps où Marie remplace Cassandre.

Mais ce n'est pas seulement l'opinion d'une Pléiade assagie que représente Peletier, c'est encore celle des meilleurs esprits du temps qui, libres de tout esprit de coterie, estiment qu'il n'y a nulle contradiction à goûter les poètes nouveaux tout en rendant pleine justice à leurs prédécesseurs.

L'*Art poëtique* a encore cet intérêt d'avoir été composé en un temps où la Pléiade n'en est plus aux velléités et aux programmes, mais s'est essayée dans les divers genres que la *Deffence* proposait à l'émulation des poètes français. Le moment était venu de mesurer le résultat de son effort et l'étendue de ses conquêtes.

* * *

Le but que s'est proposé Peletier est, de son propre aveu, de promouvoir et d'illustrer la poésie française qui « n'ęt point ancorés an sa grandeur »[2] et en outre d'enseigner à toutes les nations les préceptes universels de la poésie[3]. A l'opposé de la *Deffence*, l'*Art poëtique* est donc, dans l'intention de son auteur, une œuvre d'intérêt général. Bien qu'il sache que la poésie n'est pas affaire de recettes et que pour cette raison, il se refuse à donner des règles trop précises, Peletier croit fermement à l'efficacité des préceptes et estime que le perfectionnement des arts

[2] *A. p.* p. 18.

[3] Cf. *Orat. Pict.*, p. 290 : « Edidi iam olim... de arte Poëtica Libros duos ...soluta oratione : quibus non Gallis tantummodo hominibus, sed cunctis prorsus nationibus, Poëseos praecepta dedimus. »

s'obtient par volonté et labeur car, dit-il, « les Ars son an notrę puissancę, pouruu quę nous eyons la faueur dę Naturę »[4].

Peletier, à l'en croire, n'aurait eu besoin, pour composer l'*Art poëtique* que de rassembler et de mettre en ordre des notes de lecture et des réflexions qu'« an diverş tans e an diuęrs lieus » il avait « mis par piecęs an petiz coins dę papier »[5]. Il a fait évidemment un effort de composition qui, de son propre aveu, lui a été assez pénible. Le plan s'inspire dans l'ensemble de ceux de la *Deffence* et de l'*Art poëtique* de Sebillet, mais est beaucoup plus judicieux et mieux réglé.

Le livre I contient les préceptes généraux. Après des considérations sur l'origine divine de la poésie et son éminente dignité, ainsi que sur la part qui revient respectivement à l'art et à la nature dans la formation du poète, Peletier s'attache à définir la matière de la poésie et à la distinguer du genre oratoire et du genre historique. Puis il entreprend, après bien d'autres, d'appliquer à la poésie les règles de la rhétorique, en enseignant une méthode pour l'invention des idées, leur disposition et leur expression. A cela se rattachent des chapitres sur l'imitation, la traduction, la nécessité pour le poète d'écrire en sa langue, sur le vocabulaire et son enrichissement. Les deux derniers chapitres énumèrent les qualités que doit posséder le poète, les ornements que lui fournit la rhétorique traditionnelle et les vices qu'il lui faut éviter.

Le livre II concerne particulièrement le poète français. L'auteur traite d'abord de l'instrument poétique : la rime et les différentes sortes de vers. Puis il donne les règles des « g'anręs d'ecrirę » qu'il propose au poète français : l'épigramme, le sonnet, l'ode, l'épitre, l'élégie, la satire, la comédie, la tragédie, l'épopée. La conclusion est une sorte d'éthique où sont exaltées les qualités d'esprit, de cœur et de volonté que doit posséder quiconque veut se mêler de poésie.

Dans l'ensemble la composition est donc régulière et bien ordonnée. Mais dans l'intérieur des chapitres, la marche de l'exposé

---

[4] *A. p.*, p. 89.

[5] *A. p.*, p. 5. — Il en est de même de la *Deffence*, comme l'a montré H. Chamard, ed., p. XV : « La Deffence est, pour un bon tiers, une mosaïque, ou, si l'on aime mieux, une marqueterie faite de morceaux de toute provenance, assemblés souvent au hasard.»

est assez capricieuse. L'auteur se laisse assez aisément abuser par de fausses analogies. Il est rare qu'il épuise une idée sans l'abandonner plusieurs fois pour se jeter dans des digressions et développer des lieux communs.

Peletier n'a pas caché que son ouvrage contenait nombre de « bon trez... pris des bons Ecriteurs »[6]. Mais si les emprunts sont nombreux, les sources ne sont pas très variées. Nous nous sommes efforcé de les identifier dans notre commentaire. Tout d'abord il est évident qu'en écrivant son livre, il avait sous les yeux la *Deffence* et l'*Art poëtique* de Sebillet. Il doit aussi beaucoup à l'*Art poétique* de Vida[7], ce qui n'est pas surprenant puisque, comme l'auteur italien, il fait de l'épopée de Virgile le criterium de la beauté littéraire et, de l'imitation de ce parfait modèle, le précepte suprême de sa poétique. Il paraît n'avoir fait usage d'aucun autre théoricien italien. Notamment Sperone Speroni dont J. du Bellay, dans la *Deffence*, avait traduit ou démarqué de longs passages[8], ne lui a rien fourni. Quant aux anciens, Horace avec son *Art poétique*, comme il est naturel, vient en première ligne[9]. De nombreux préceptes sont pris des traités de rhétorique de Cicéron et de l'*Institution oratoire* de Quintilien. Les chapitres des *Saturnales* de Macrobe qui traitent de l'art de Virgile et de ses sources ont été largement mis à contribution. Enfin les grammairiens latins de basse époque, que peut-être Peletier ne connaît que par l'intermédiaire d'un traité de rhétorique, ont fourni le nom et la définition de quelques figures de style. Nous n'avons pu reconnaître aucune source grecque. Peletier notamment ne doit rien à Aristote. Les

---

[6] *A. p.*, p. 5.

[7] Rappelons qu'au XVI[e] s. l'*Art poétique* de Vida (*Poeticorum libri III*), publié à Rome en 1527, est couramment égalé à l'*Art poétique* d'Horace. Du Bellay l'a cité dans la *Deffence*, p. 282 et dans le *Poëte courtisan* (1559), ed. Marty-Laveaux, II, 67, et lui a peut-être emprunté l'idée de la vigoureuse exhortation à dépouiller la « superbe cité romaine » qui termine la *Deffence* (p. 338).

[8] V. P. Villey, *Les sources italiennes de la Deffence et Illustration* (1908).

[9] Tous les passages de l'*Art poétique* d'Horace dont s'est inspiré Peletier sont cités dans le commentaire, toujours accompagnés de la traduction en vers qu'il en a donnée en 1544.

quelques coïncidences que l'on peut relever s'expliquent par un emprunt à Horace ou à Vida. Ce fait est assez surprenant, car la *Poétique* d'Aristote — dont la grande vogue, il est vrai, ne date que de la publication de la *Poétique* de J. C. Scaliger (1561) — est dès ce temps, pratiquée par les humanistes[10].

La forme est, le plus souvent, simple et familière, sauf dans la conclusion, où l'auteur a fait un effort d'éloquence, souvent heureux. Bien qu'il ne déteste pas de laisser voir parfois un peu de sa science[11], Peletier n'a rien d'un pédant. Il évite autant qu'il le peut le ton dogmatique; il ne cache pas ses goûts et ses aversions.

L'enseignement de Peletier, comme nous l'avons indiqué, représente de façon assez orthodoxe la doctrine de la Pléiade. Mais on ne peut contester à son auteur le mérite d'avoir défini le premier, avec autant de force que de clarté les principes essentiels de la nouvelle esthétique. Le meilleur de la *Deffence* est en germe dans la préface de l'*Art poëtique d'Horace traduit en vers françois* (1544) et dans la pièce du recueil de 1547 intitulée *A un poëte qui n'escriuoit qu'en Latin*[12]. D'autre part les principes énoncés par l'*Art poétique* de 1555 ne seront exprimés par Ronsard que longtemps après : dans son *Abbregé de l'Art poëtique françois* (1565) et dans les préfaces de la *Franciade* (1572 et 1587). Ce poète de second ordre qu'est Peletier a pris une claire conscience des destinées de la poésie française et n'a pas craint de tracer un programme qu'il se sentait incapable de réaliser lui-même. Il a su donner une expression juste et frappante aux aspirations les plus hautes de l'humanisme français.

Il a proclamé l'éminente dignité de la poésie, qui pour lui

---

[10] Sur l'influence d'Aristote en France au XVI[e] s., v. H. Gillot, *La querelle des anciens et des modernes* (1914), p. 74-75; H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 187; 190 et suiv.; G. Lanson, *Esquisse d'une hist. de la trag. franç.*, p. 6. — Il est remarquable que Peletier ne fasse pas même allusion à une doctrine aristotélicienne que Ronsard a définie avec insistance dans son *Art poëtique* et dans les préfaces de la *Franciade* : le poète doit s'attacher non pas à la vérité mais à la vraisemblance.

[11] La science de Peletier est parfois très incertaine. C'est ainsi qu'il a totalement échoué lorsqu'il a voulu expliquer certaines particularités de la versification de Virgile. V. *A. p.*, p. 32 et 58.

[12] V. en appendice à la présente édition la préface et le poème.

n'est pas un métier mais un art et de tous le plus noble et le plus divin et il a su donner à ses théories une base véritablement humaine. C'est l'activité intellectuelle qui, d'après lui, constitue la dignité de l'homme et la condition essentielle du bonheur. De là dérive une conception héroïque du rôle du poète, qui, désigné par l'inspiration dont le ciel le favorise, dépouillera tout sentiment intéressé et bas, n'aura que des « conceptions grandes et hautes » et, après avoir pratiqué assidument les littératures anciennes et s'être assimilé l'ensemble des sciences, s'attachera à exprimer exactement la nature et la vie tout entière, car ce n'est que par le vrai que l'on parvient au beau. De son poète, Peletier exige un labeur assidu, tant pour acquérir une vaste érudition que pour donner à l'œuvre poétique une forme parfaite, amoureusement élaborée. C'est ainsi que la poésie devient, en quelque manière une forme de la « vertu ». Le but du poète est la gloire, qui n'est pas la faveur du vulgaire, un vain bruit bientôt éteint, mais la consécration par les connaisseurs et par l'équitable postérité d'un effort désintéressé vers la beauté[13].

Dès 1544 Peletier déclare que les lettres françaises sont loin d'avoir atteint leur degré de perfection, comme certains par ignorance ou par présomption affectent de le croire, et qu'il est possible de les égaler aux littératures antiques, d'autant plus que le temps présent, avec son riche apport d'idées neuves et ses découvertes scientifiques, fournit une matière bien plus riche et plus féconde que celle dont disposaient les anciens. Pour atteindre ce but, la première condition est d'écrire en sa langue, comme l'ont fait les Italiens et avant eux les Grecs et les Latins eux-mêmes. Si la langue maternelle est trop pauvre, il convient d'employer tous ses efforts à « illustrer et enrichir *le* domaine héréditaire » et à ravir aux anciens le secret de leur art. Un long commerce avec les Grecs et les Latins enrichira l'invention, enseignera la disposition et surtout montrera la valeur de l'Art qui est le fruit d'un labeur acharné.

Dans l'*Art poëtique*, ces idées sont reprises avec une vigueur nouvelle et avec l'assurance que donne le succès. La doctrine se réduit somme toute à quatre principes, qui sont ceux que la Pléiade a le plus clairement conçus : Imiter les anciens. — Imiter

[13] H. Franchet, *Op. cit.*, p. 125 et suiv., a montré excellemment l'importance de ces idées dans la doctrine de Ronsard.

la nature. — Cultiver les grands genres littéraires. — Enrichir la langue et éloigner la poésie du vulgaire en lui donnant sinon une langue, du moins un « stile apart »[14]. Enfin tout le traité est animé du même souffle patriotique que la préface de l'*Art poëtique d'Horace*. Le but suprême est de donner à la France une littérature digne du génie national.

1) Pour esquisser une théorie de l'« imitation originale », il a suffi à Peletier d'adapter le chapitre de Quintilien *De imitatione*. Sur ce point sa doctrine est exactement celle de la Pléiade et du classicisme français. Mais quand il s'agit de désigner des modèles, son goût n'est guère en accord avec celui de Ronsard. Il ne propose aucun Grec, pas même Homère qu'il met au-dessous de Virgile et, parmi les Latins, sauf Sénèque le Tragique qu'il déclare « imitable auec jugemant »[15], c'est le seul Virgile qu'il veut voir imité par les poètes français. Pour lui, comme pour Vida, il n'est de salut que dans l'imitation de ce prince des poètes. Sa doctrine du poème épique n'est donc que la pratique de l'*Enéide* réduite en art et en principes. Il était d'ailleurs d'accord sur ce point avec la majeure partie du public français qui, une fois tombée la première flambée d'enthousiasme pour l'hellénisme, s'attachait presque uniquement aux Latins et faisait de Virgile son dieu domestique[16]. Ronsard lui-même finit par se rallier au culte virgilien. Alors que dans la première préface de la Franciade (1572), il déclarait avoir « patronné » son poème « plustost sur la naïve facilité d'Homère que sur la curieuse diligence de Virgile »[17], dans la préface posthume (1587) il tire lui aussi de l'*Enéide* les règles du poème épique[18].

---

[14] Expression de Ronsard dans la préface aux *Quatre premiers livres des Odes* (éd. crit., t. I, p. 45).

[15] *A. p.*, p. 73.

[16] Sur le culte de Virgile au XVI[e] s., v. H. Gillot, *La querelle des anciens et des modernes* (1914), p. 69 et suiv.

[17] Ed. Lem., t. VII, p. 68.

[18] V. notamment éd. Lem., t. VII, p. 87 : « Les enuieux caqueteront, de quoy i'allegue Virgile plus souvent qu'Homere qui estoit son maistre et son patron : mais ie l'ay fait tout expres, sçachant bien que nos François ont plus de cognoissance de Virgile que d'Homere et d'autres Autheurs grecs.»

2) L'observation de la nature est le principe essentiel du classicisme français. Or déjà en 1550, dans la préface des *Odes*[19], Ronsard professait que « nulle Poësie se doit louer pour accomplie si elle ne ressemble la nature ». Peletier estime qu'on ne saurait être poète sans une étude exacte du réel: « Apręs auoęr apris an etudę priuè: la premierę chosę qu'il (le poète) fęra soęt d'aler voęr par efet cę qu'il n'à vù qu'an ecriturę. Alhę contampler les viuęs imagęs des chosęs dę la Naturę. Autręmant il n'ecrira jamęs dę hardięcę »[20].

3) Les genres que Peletier recommande aux poètes français sont ceux-là mêmes que du Bellay énumérait dans la *Deffence* comme seuls dignes d'être traités. Mais il a rattaché le sonnet à l'épigramme, comme Sebillet et traité de l'églogue comme par prétérition, au chapitre « Du suget dę Poesię », en s'étonnant que le genre n'ait encore tenté aucun des poètes de la nouvelle école. Il est surprenant qu'il n'ait pas éprouvé la nécessité de réviser ce « programme de collège, et provisoire » qui « correspondait à un stade passager de l'érudition de du Bellay et de ses amis, à la fin de leur séjour à Coqueret »[21]. Il lui aurait suffi de passer en revue les poèmes publiés depuis 1549 par ses amis de la Pléiade pour reconnaître « qu'il y a loin du livre à la vie » et que la fantaisie des auteurs et la tradition poétique française avaient prévalu sur les théories des réformateurs. Ronsard tout le premier a rimé maintes pièces telles que chansons, blasons, épitaphes, épitres à rimes plates qui continuent directement l'école marotique.

4) C'est encore une opinion caractéristique de la doctrine de la Pléiade qu'il suffit d'enrichir une langue pour en faire un instrument poétique plus parfait. On pouvait espérer de Peletier, qui s'est toujours occupé avec prédilection des questions grammaticales, une théorie plus originale, un programme plus pratique et plus complet. Or il n'a fait que reprendre les moyens préconisés par du Bellay dans la *Deffence*, tout en négligeant

[19] Ed. crit., t. I, p. 47.

[20] *A. p.*, p. 92.

[21] Les expressions citées ici sont empruntées à M. Raymond, *L'Infl. de Ronsard*, t. I, p. 308, qui a apprécié de façon très judicieuse la faillite partielle du programme de du Bellay.

le « provignement » défini par Ronsard dès 1550 et l'emploi des termes techniques. Enfin c'est en quelque sorte pour affirmer sa solidarité avec la Pléiade que Peletier s'est cru obligé de répéter que la poësie doit être « éloignée du vulgaire » et qu'il faut prononcer entre elle et la prose un divorce définitif[22]. En réalité son goût personnel lui conseillait une pratique toute différente et son robuste bon sens lui révélait qu'il y avait là une dangereuse erreur. Aussi a-t-il apporté à ce principe une restriction fort utile en condamnant formellement l'affectation et l'obscurité[23]. Il annonce Malherbe et l'école classique lorsqu'il recommande d'éviter les expressions basses et vulgaires et les comparaisons empruntées à des objets sans noblesse[24].

Son indépendance à l'égard de la doctrine de la Pléiade s'affirme en plus d'un point. Tout d'abord il reconnaît en toute franchise ce que la jeune école doit à ses devanciers et spécialement à Marot, dont il exalte l'heureux naturel et le style aisé et qu'il désigne sans ambages comme le véritable inventeur de l'ode[25]. Il faut noter toutefois que cette opinion sera bientôt celle de la Pléiade tout entière qui, après sa victoire, se préoccupe de rallier les survivants de l'école marotique et ne se hasarde plus à contester le mérite de son chef. Peletier est encore marotique par sa prédilection pour la rime riche, dont la Pléiade n'a jamais fait tant de cas[26]. Nul d'ailleurs, à son époque n'a mieux mis en lumière la valeur d'art de la rime « exquise », « formele beaute de poësie »[27]. Il comprend mieux que ne l'avait fait du Bellay le mérite et l'utilité des traductions[28]. Il recommande

---

[22] Encore ne faut-il pas être dupe de la forme excessive que Ronsard a parfois donnée à l'expression de ce principe. Il est préoccupé d'abord de distinguer le *poète* du *versificateur*, mais d'après lui, c'est avant tout par la pensée plus haute et plus audacieuse, ainsi que par la vigueur expressive de la forme, que la poésie doit différer de la prose. Cf. H. Franchet, *Op. cit.*, p. 31, 281, 303.

[23] *A. p.*, p. 48.

[24] *A. p.*, p. 43.

[25] *A. p.*, p. 14 et 65.

[26] *A. p.*, p. 54.

[27] *A. p.*, p. 54.

[28] *A. p.*, p. 30 et suiv.

d'user avec modération des « ornements de poésie » et se montre opposé aux excès de l'érudition, à l'emploi intempérant de la mythologie, à tout le faste pédantesque qui nous gâte quelques uns des plus beaux poèmes de Ronsard.

Cependant cet esprit libre et judicieux n'est pas exempt de préjugés et d'erreurs. Il ne semble pas avoir aperçu toute l'importance de la règle de l'alternance des rimes masculines et féminines. Il ne s'y soumet que comme à une mode. De même la valeur poétique de l'alexandrin ne lui a pas échappé, mais il en restreint l'usage à l'épopée, et, pour son compte, ne l'emploie ni dans ses sonnets de 1555, ni dans la *Savoye* (1572), ni dans ses poèmes de 1581. Pour le théâtre, il se contente de citer quelques textes d'Horace et de grammairiens latins sans rien prévoir qu'une imitation servile de la comédie et de la tragédie antiques.

En dépit de ses insuffisances et de ses timidités, l'*Art poëtique* de Jacques Peletier est, sans conteste, le plus intéressant, le plus complet et le mieux composé de tous ceux de l'époque, si bien qu'on est tenté de ne pas juger excessif l'éloge qu'en a fait l'abbé Goujet : « On ne vit rien de meilleur alors ni dans tout le seizième siècle »[29].

Cependant il n'est pas souvent mentionné par les contemporains. Tabourot, « Seigneur des Accords », dans ses *Bigarrures* (1582), lui décerne l'éloge assez banal d'être une œuvre composée « fort doctement et laborieusement »[30]. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque françoise* (1584), en reproduit trois chapitres en transposant l'orthographe[31].

Quant aux auteurs de poétiques du temps et des générations suivantes, s'ils citent fort peu l'*Art poëtique* de Peletier, ils le mettent largement à contribution. Ronsard s'en est maintes fois inspiré dans l'*Abbrégé de l'Art poëtique françois* (1565) et dans les deux grandes préfaces de la *Franciade* (1572 et 1587).

En 1597, Delaudun d'Aigaliers rend à notre auteur l'hommage significatif de le plagier consciencieusement tout au long de son

[29] *Bibliothèque françoise*, t. III (1741), p. 97.

[30] Cité par P. Laumonier, *Rev. de la Renais.*, 1, 1901, p. 273, n. 1.

[31] Ed. Rigoley de Juvigny (1772-3), t. II, p. 294-302. Ces chapitres sont : *De l'Imitation, des Traductions, Des mots et de l'election et innovation d'iceux.*

Art poëtique françois[32]. Il reprend les divisions essentielles de l'ouvrage, les titres mêmes des chapitres et la plupart des doctrines, sans chercher d'ailleurs à dissimuler ses emprunts.

Au début du XVII[e] siècle, Vauquelin de la Fresnaye, dans son *Art poëtique* (1605), prise très haut

> ...le jugement grave et la facilité
> Du sçavant Pelletier en son antiquité[33],

et lui emprunte quelques traits.

Quelques années plus tard, dans l'*Académie de l'Art poëtique* (1610), P. de Deimier, qui ne cite Peletier que dans un seul passage[34], pour lui reprocher d'avoir conseillé l'usage des mots dialectaux, lui emprunte des pages entières en les démarquant à peine et en omettant d'en avertir le lecteur[35], ce qui fait qu'on a parfois attribué à Deimier des doctrines dont Peletier est le véritable auteur.

Puis c'est J. de la Mesnardière qui, dans le discours préliminaire de sa *Poëtique* (1639), s'exprime ainsi : « L'Art de Jacques Pelletier est assez considérable pour faire estimer son esprit, sa doctrine et son jugement et pour montrer à nos Poëtes que ceux qui les ont deuancez alloient chercher des diamants dans Athenes et dans Rome, auant que de se parer ni des émaux de Florence ni des verres de Madrit »[36].

G. Colletet, qui dans son *Histoire des poëtes françois* a consacré à Peletier une notice fort élogieuse, utilise l'*Art poëtique*

---

[32] *L'Art poëtique françois, divisé en cinq livres* (Paris, 1597), ed. Dedieu, Toulouse, 1909. Delaudun a plagié pareillement Sebillet et Ronsard.

[33] Chant III, v. 313-314; ed. G. Pelissier (1885). Cf. l'introduction de cette édition, p. XXIII-XXVIII.

[34] *Acad.*, p. 476.

[35] Ces emprunts ont été étudiés par L. M. Gay, dans *Publications of the Modern Language Association of America*, 27 (N. S. 20), 1912, p. 398-418.

[36] p. KK. — Il se pourrait toutefois comme l'a soupçonné H. Chamard, *Th. lat.*, p. 86, n. 2, que La Mesnardière n'ait eu qu'une connaissance très superficielle de l'ouvrage de Peletier et n'en parle que par ouï-dire, comme il fait de la *Deffence* qu'il appelle *Art poëtique*.

dans ses traités du poème bucolique (1657) et du sonnet (1658). Enfin Ménage, petit neveu de Peletier, le cite à propos de l'origine du mot ode[37].

---

[37] *Les poësies de M. de Malherbe avec les observations de Ménage* (1666), p. 563.

III

LE SYSTEME D'ORTHOGRAPHE[1]

Quoi qu'il en ait dit[2], Peletier a toujours donné à la question de l'orthographe une importance considérable. Alors que les autres réformateurs se laissent tous décourager l'un après l'autre par l'indifférence ou l'hostilité du public, seul il persiste. Ni les railleries des « envieux » ni les remontrances de ses amis ne l'ont détourné de son dessein. Cette foi obstinée en la valeur de son système lui a valu une foule de disgrâces et a découragé les lecteurs.

Dès le temps où il est secrétaire de l'évêque du Mans, il se montre préoccupé d'apporter un remède efficace à la cacographie

---

[1] V. avant tout le magistral chapitre de F. Brunot, *Essais de simplification et d'unification de l'orthographe*, dans *Histoire de la langue française*, t. II, 1906, p. 93-123; Ch. Livet, *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle* (1859); Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après le témoignage des grammairiens*, 2 vol. (1881).

[2] En 1547, dans son poème *A Monsieur de Saint Gelais*, p. 136, il feint l'indifférence à l'égard des querelles d'orthographe :

> Pour l'orthographe ilz entrent en cholere,
> Comme pour chose indigne qu'on tolere,
> En alleguant l'usage pour l'abus :
> Mais tout cela n'en vaut pas les tabutz :
> Je ne veux pas, comme eux, rompre la teste
> La lettre laisse, et a l'esprit m'arreste.

Dans le « proeme » de l'*Algebre* (1554) : « ...quant a l'Ortografę, ję nę veù point tirer a louangę d'an auoęr etè lę reformateur. Au contrerę, j'estimę cete vacacion, laquelę j'è despęscheę parmi mes autręs affęręs, nę mę deuoęr ętrę tausseę: aussi nę la veù ję mętrę an ligne dę contę auęc tant d'autręs meilheurs moyens quę j'è dę profiter au public.» Enfin dans la « Ręmontrancę, A Soęmęmę », (*Œuvres poëtiques* de 1581, f° 73 r°) :

> Pour l'Ortografę ancorę moins j'etrivę
> Chacun sę plęsę, e a sa modę ecrivę,
> Soęt dę roturę, ou soęt d'autorite :
> Quand ęt dę moę ję suivrè verite
> Avęc ręson : męs dę plęre au Vulguerę
> Il nę m'an chaut, car il nę mę plęt guerę.

et à l'incohérence qui régnaient alors dans l'orthographe, et, comme nous l'avons vu, s'efforce vainement de convertir le prélat à sa doctrine. Il a déjà conçu un système quand paraît, en 1542, le premier ouvrage de L. Meigret : *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*[3], mais il n'est pas douteux qu'il en ait largement profité. Lors de la publication de l'*Art poëtique d'Horace traduit en vers françois* (1544), soit timidité de sa part, soit plutôt mauvaise volonté de l'imprimeur, il se contente d'une réforme timide et incomplète qui consiste essentiellement à supprimer une partie des lettres parasites. Cependant, dans un avertissement au lecteur qui mérite d'être cité, il prend position et fait connaître les raisons qui l'ont déterminé[4] :

« Lecteur, tu trouueras en ce liuret l'orthographe francoise aucunement diuerse de celle qui est uulgairemẽt prattiquee. A cette cause t'a eté premis ce petit auertissement pour en passant te declairer les principalles raisons de l'auteur. L'une est que tout ainsi que la parolle est significatiue de la pensee, semblablemẽt l'orthographe de la parolle, alaquelle elle doit obeir fidelement : de sorte que ecrire autrement qu'on ne prononce est comme si on parloit autrement qu'on ne pense. L'autre raison qui depend de la premiere, est pour euiter superfluité, laquelle sans ce qu'en toutes choses est reprenable, tient nostre langue Francoise en subgetiõ, si bien qu'elle la garde de passer aux nations etranges, qui pour le grand entassement de lettres ne la peuent prononcer ni apprendre s'ilz ne sont sur les lieux. La tierce raison est pour commencer a regler et mettre au net notre langage, et faire a tout pouoir que prononciation pareille n'ait orthographe diuerse qui est le plus expeditif moiẽ qui puisse aquerir honneur et maiesté a une langue, comme on uoit de la Grecque et de la Latine, desquelles l'orthographe est la pronõciation mesme sinon qu'elle est mue. Il est bien urai que telle entreprise ne se peut pas acheuer ni resoudre si a coup : et mesmes n'a semblé bon a l'auteur d'obseruer sa fantaisie de point en point et a la rigueur, bien cognoissant que trop soudaines mutations ne s'acceptent pas uolontiers : mais a eté content d'ouurir le

[3] Cf. *supra*, p.

[4] Ed. de 1545, f° 2, r° et v°.

chemin par le plus facile et commun endroit, en attendant que le temps qui addoussit et consomme toutes choses, donne peu a peu a cõgnoitre combien doit ualoir raison artificielle contre abus irregulier... »

Trois ans plus tard, à son grand dépit, Peletier ne peut appliquer sa réforme dans ses *Œuvres poëtiques*. « Les compositeurs de l'Imprimérie » dit-il dans le *Dialogue de l'ortografe*[5] « n'ont pas voulu complęre a ma maniere d'ortografe ». En 1549, dans son *Aritmetique*, il doit se contenter encore d'une demi-réforme. Il supprime les lettres parasites, emploie un accent grave au lieu d'un accent aigu aux mots terminés par un « *e* masculin ». Cette orthographe, comme il le dit dans un avertissement qui suit l'ouvrage, est « encores bien loing de ma propre fantaisie ».

Enfin, en 1550, il trouve à Poitiers un imprimeur qui consent à fondre de nouveaux caractères et à appliquer intégralement son système orthographique. C'est ainsi que parut chez les frères Marnef l'*Apologie à Louis Meigret*, datée du 5 janvier 1549, suivie du *Dialogue de l'orthografe et prononciation françoise*. Dans le premier ouvrage il définit la différence qui sépare son système de celui de L. Meigret et plaide en faveur d'une réforme plus prudente et, à son avis, plus efficace. Son propre système est exposé en détail dans le *Dialogue*.

Il est curieux d'observer l'attitude qu'à cette époque ses amis du Bellay et Ronsard affectent à l'égard de l'orthographe. Le premier, dans la *Deffence*[6], ne fait pas difficulté pour déclarer « légitime » la réforme de Meigret, mais il s'empresse d'ajouter que lui-même, il a plus « suyvy le commun et antiq' usaige que la raison ». Dans la seconde préface de l'*Olive* (1550)[7] il est plus net encore: « C'est... la raison pourquoy j'ay si peu curieusement regardé à l'orthographie, la voyant aujourd'huy aussi diverse, qu'il y a de sortes d'ecrivains. J'appreuve et louë grandement les raisons de ceux qui l'ont voulu reformer: mais voyant que telle nouveaulté desplait autant aux doctes comme aux indoctes, j'ayme beaucoup mieulx louer leur invention que de la suyvre: pource que je ne fay pas imprimer mes œuvres en

[5] P. 53. Cf. *infra*, p. 232, n. 1.

[6] P. 346.

[7] Ed. H. Chamard, t. I, p. 24.

intention qu'ilz servent de cornetz aux apothecaires, ou qu'on les employe à quelque autre plus vil mestier ». L'attitude de Ronsard, bien que moins désinvolte, est assez analogue. « J'avoi deliberé » dit-il dans l'*Avertissement au Lecteur* qui précède les *Odes*[8] « lecteur, suivre en l'orthographe de mon livre, la plus grand part des raisons de Louis Meigret, homme de sain et parfait jugement, qui a le premier osé desseiller ses yeus pour voir l'abus de nostre écriture, sans l'avertissement de mes amis, plus studieus de mon renom, que de la verité: me paignant au devant des yeus, le vulgaire, l'antiquité et l'opiniatre avis des plus celebres ignorans de nostre tens ».

Désormais, en cette matière, les protagonistes de la Brigade s'efforcent de tenir un juste milieu en évitant les lettres superflues, s'abandonnant pour le surplus à la volonté toute puissante des imprimeurs. Seul Baïf, longtemps après, dans ses *Etrénes de poézie fransoeze* (1574), préconisera vainement un système d'orthographe pédant et intolérable, qu'il préparait depuis longtemps.

Peletier n'était pas homme à s'incliner comme Ronsard et du Bellay devant la tyrannie de la routine. Bien qu'après leur abstention la cause soit perdue, il poursuit imperturbablement son dessein. A partir de 1554 il trouve à Lyon, en Jean de Tournes, un imprimeur aussi intrépide que complaisant. Le « proeme » de l'*Algebre* (1554) nous renseigne très exactement sur son état d'esprit. Tout en affectant de ne pas attacher une importance excessive à l'orthographe, il se montre très aigri par les attaques dont son système a été l'objet mais se déclare résolu à écrire désormais en latin plutôt que d'y renoncer.

Lorsqu'il imprime à Annecy en 1572 son poème de la *Savoye* et à Paris l'année suivante le petit traité intitulé *De l'usage de Geometrie*, il se résigne par nécessité à une orthographe assez analogue à celle des *Œuvres poëtiques* de 1547. Mais à la fin de sa vie, lorsqu'il publie les *Louanges* (1581), nous le retrouvons fidèle, sauf pour de menus détails, à son système de 1550.

« Nous visons tous deus a un blanc » écrit Peletier à Louis Meigret[9] « qui ęt dę rapporter l'Ecritturę a la prolation — il

[8] Ed. crit., t. I, p. 50.

[9] *Apologie*, p. 7.

s'agit, comme l'auteur le déclare en plusieurs endroits, de la prononciation de la Cour — c'ęt notrę but, c'ęt notrę point, c'ęt notrę fin : sommę c'ęt notrę uniuęrsel accord ». En réalité il s'est arrêté à mi-chemin dans sa réforme. « C'est un révolutionnaire honteux, un timoré »[10], qui se résigne à des accommodements avec l'usage et dont Meigret, qu'il trouve trop hardi, repoussera dédaigneusement les « remontrances pleines de creinte »[11].

L'ouvrage où est exposé son système, le *Dialogue de l'Ortografe*, trahit, par sa forme même, son incertitude. Les deux interlocuteurs principaux Th. de Bèze qui défend l'usage établi[12] et Dauron, porte-parole de l'auteur, opposent leurs arguments en présence de Jean Martin et de Denis Sauvage, sans qu'une conclusion nette soit proposée au lecteur. D'ailleurs Th. de Bèze ne prend part qu'à la première partie de l'entretien.

Voici les traits essentiels du système[13] :

---

[10] F. Brunot, *Hist. de la langue fr.*, t. II, p. 110.

[11] *Reponse... a Jaques Pelletier*, f° 3 v°.

[12] Ce n'est pas une fiction. Les idées que Th. de Bèze expose chez Peletier ont été développées par lui dans son *De Francicae linguae recta pronunciatione tractatus*, Genève, 1584. Ces arguments peuvent se ramener à trois principaux : 1°) La réforme de l'orthographe imposera tant aux Français qu'aux étrangers une gène et une difficulté extrêmes. — 2°) Elle fera perdre de vue l'étymologie des mots. — 3° Il est impossible de fixer la prononciation en raison de sa diversité et de ses perpétuels changements.

[13] Peletier a résumé son système dans l'« *Averticemant aux Lecteurs* » qui précède les *Euvres poëtiques* de 1581 : « Lę sommerę dę ses ręsons (de l'auteur) ęt qu'il aportę troęs sortęs d'*e* : lę pręmier, ęt l'*e* pur des Latins qui ęt e : lę sęcond, un *e* cler, qui ęt ę : lę tiers, un *e* sourd quę dę tout tams on à apęlè feminin, e an l'Imprimęrię e barre qui ęt ę. Léquez tous troęs sę connoęssęt an ces moz, honnętęte, fęrmęte, defęrę, qu'on écrìt vulgueręmant, honnesteté, fermeté, défaire. Puis an un grand nombrę dę moz il męt *a* au lieu dę *e* : commę an ces moz, Sciancę, commancęmant, tams : au lieu dę la communę ecriturę, Science, commencement, temps. Au contrerę, an plusieurs diccions il changę l'*a* en *e* pour fęrę la diftonguę *et*, au lieu dę la vulgerę *ai*, an ces moz, mein, humein, pleindrę : au lieu dę main, humain, plaindre. Il rętranchę les lętręs superfluęs, e qui nę vienęt point an la prolacion : commę dę ces moz, escripture, alloient, donnent, foretz, habite, subtils, il fęt, ecriturę, aloęt, donnęt, forez, habiz, subtiz. Par męmę ręson, il efacę l'unę des lętręs doublęs, des moz auquez nę s'an connoęt qu'unę an parlant :

L'alphabet présente des innovations importantes. Il comporte trois sortes d'*e*[14] : l'« *e* pur des Latins » (*e* fermé), noté par e, — l'« *e* clair » (*e* ouvert), noté par ę. Cet *e* à queue, dans les manuscrits latins et dans certaines impressions du XVI[e] siècle, sert à noter la diphtongue latine *ae*. — l'« *e* sourd ou féminin » (*e* muet), noté par ȩ. Cet *e* barré est recommandé par Th. Sebillet[15] qui l'appelle *e couppé*. Les trois espèces d'*e* se trouvent, par exemple, dans le mot fęrmȩte.

Quant à la répartition des *e* entre ces diverses catégories Peletier est, sur bien des points, en désaccord avec l'usage contemporain, spécialement avec L. Meigret. C'est ainsi qu'il écrit par *e* fermé : grequęs, Senequę, especę, fidelę, modestę, regretę, cetę, mes, ces, les, es, la conjonction e (=et), j'è (=j'ai), je sè, tel, quel, quelquę, mer, chef etc. Mais il est d'accord avec L. Meigret pour attribuer *e* fermé à tous les mots en *-ere* : perę, merę, ainsi qu'à tous les mots en *-aire* : pourtrerę, contrerę, necesserę ; au subjonctif prennę, ou pregnę que d'autres ortho-

commȩ an ces moz, aler, baler, devaler : au lieu dȩ aller, baller, devaller : e an jeunęcę, paręcę, mariçon, pour jeunesse, paresse, marisson, puis an ceux ci, abatrȩ, adicion, afeccion, agrandir, apȩler, au lieu dȩ abbatre, addition, affection, aggrandir, appeller : pour autant quȩ les lętrȩs doubłȩs nȩ sȩ font point ouir an la prononciation Françoęsȩ : qui dȩ soę ȩt un peu molętȩ, ou, comme lon dira, delicatę: fors la doublȩ rr qui sȩ fęt antandrę an ces moz, Barrę, Tęrrę, irrision, corromprę. An ceus ou la lętrȩ l s'ecrìt vulgueremant doublȩ avęq i, precedant, il à otè l'i e y a lęssè la doublȩ, ll, pour randrę lȩ son qui ȩt es languęs vulguerȩs. Aucuns dȩ notrȩ tams l'ont misȩ simplę, la nommans l molę : commȩ an ces moz, baller, taller, keullir, boullir : au lieu de bailler, tailler, cueillir, bouillir : donnant lȩ mȩmȩ ęr a la doublȩ ll quȩ donnę l'Espagnol a ces moz, alla, aquellos, llenos, llamar, ecrivans maravilla : l'Italien par gli, meraviglia : lȩ Prouvançal par lh, mervelha : lȩ vulguerę Françoęs, merveille... Au demeurant il à mis des tręz, quȩ vulguerȩmant, mes impropręmant, on nommȩ accans, sur les Vęrbȩs, pour fęrȩ distinccion des silabȩs longuȩs e breues, comme an ces singulierȩs personnȩs : il aloęt, il donnoęt : e an ces plurierȩs, iz aloęt, iz donnoęt : item an ces Vęrbȩs, croęt, qui ęt dȩ croęre : e croęt, qui ęt dȩ croętrȩ : e aus autrȩs samblablȩs.»

[14] Meigret distingue deux sortes d'*e* : *e* ouvert et *e* clos. A partir de 1548 il note *e* ouvert au moyen de ę (*e* crochu). Quant à l'*e* muet, pour lequel il n'a pas de signe particulier, il le supprime à la fin des mots quand le mot suivant commence par une voyelle.

[15] *Art poëtique*, p. 51.

graphiaient preignǫ. Pour le verbe *aimer*, la première syllabe est écrite par *e* ouvert devant la finale *-me* : ęmǫ et par *e* fermé pour les autres formes : emant[16].

Les voyelles longues sont marquées d'un accent aigu : il ęt, męmǫ, tampętǫ ; les brèves d'un accent grave, seulement quand leur quantité est variable : il alloęt, mais : iz alloęt[17].

La diphtongue *oi* est écrite oę : roę[18].

Pour *l* mouillé est employée la graphie provençale *lh* : traualh[19].

Le *c* doux est noté par *ç* ; le *g* doux par *g'*. Il est fait usage du tréma : poësiǫ et de l'apostrophe : contr'opinion.

A la graphie commune *ai* correspond généralement chez Peletier ę : fęrǫ. Toutefois il écrit par *e* fermé — outre les finales en *-aire* et la première syllabe du verbe *aimer* quand la seconde syllabe n'est pas *-me* — les désinences verbales : jǫ fęrè, j'è, jǫ sè.

Il enregistre la prononciation contemporaine de *ai* en finale absolue dans vręi, gręi (mais au féminin vręǫ, gręǫ). De même il note par *ein* le groupe nasal *ain* : mein. Il écrit : Heleinǫ, deignǫ.

Le groupe nasal *en* est écrit *an* : antrǫprandrǫ.

A la graphie savante *umbre* fort répandue à son époque, il substitue la graphie étymologique ombrǫ.

K remplace *c* devant *eu* : keur, akeulh ; *t* avec le son *s* est noté par *c* dans la finale *-tion* : emocion ; *ch*, avec le son *k*, par *c* :

---

[16] On relève dans l'*Art poëtique* de Peletier d'assez nombreuses incohérences d'orthographe dont les imprimeurs sont peut-être responsables mais que nous avons exactement reproduites, telles que : hipęrmetrǫs, et : hexamętrǫ ; dǫparti, et : departant ; ampereur, et : ampǫreur ; essiant, et : esciant ; vrei, et : vręi ; diziemǫ, et : diziémǫ. L'accent grave est parfois omis à la syllabe finale des participes passés.

[17] *Dialogue*, p. 167 : « Męs dǫ vottrǫ acçant agu, il fęra bon d'an user sur les sillabǫs longuǫs, quand il i aura differancǫ dǫ longueur o briëuǫte qui puissǫ apporter douttǫ, on pourra męttrǫ un acçant grauǫ sur les sillabǫs briëuǫs : commǫ il eschèt souuant aus tiercǫs pęrsonnǫs singulięrǫs e plurięrǫs des Vęrbǫs : lequelǫs sǫ prononcǫt dǫ męmǫ sortǫ, excettè quǫ la singulięrǫ ęt briëuǫ e la plurięrǫ longuǫ. Commǫ, il alloęt e iz alloęt, il soęt e iz soęt. Quelqueffoęs aussi des pęrsonnǫs singulięrǫs les unǫs sont briëuǫs e les autrǫs longuǫs, męs c'ęt an diuęrs tans. Commǫ quand nous disons, je croę qu'il ùt : e jǫ voudroę qu'il út.»

[18] Même notation chez Meigret.

[19] Dans les *Œuvres poëtiques* de 1581, Peletier revient à la graphie *ll*. — Meigret note *l* mouillé par *ll*.

caracterȩ et non characterȩ[21]. *C* remplace parfois *ss*: s'ebahicȩt, mais: pręssez. En fin de mot, *s* est substitué à *x*: deus.

L'*h* initial est le plus souvent toléré: hommȩ, mais: eureus. *Y* est parfois remplacé par *i*.

Les lettres doubles sont ordinairement supprimées; elles sont toujours maintenues lorsqu'elles servent à l'articulation: hommȩ, annęȩ, ou déterminent la quantité de la syllabe, brève en général, longue seulement lorsque la lettre double est *rr* et que la syllabe suivante est brève.

Les lettres dites étymologiques disparaissent de même, par exemple le *g* dans co(g)noętrȩ, le *b* dans su(b)tilite, l'*s* dans bla(s)mȩ, le *t* dans la conjonction e(t), l'*n* à la troisième personne du pluriel: iz mangȩ(n)t. Les finales du pluriel *-ls* et *-ts* sont remplacées par *z*: tez, pour tels, Espagnoz, pour Espagnols, rez, pour rets.

Ce système, comparé à celui de L. Meigret, paraît bien peu original[22]. Toutefois il est impossible de distinguer ce que Peletier a imaginé lui-même de ce qu'il a emprunté au *Traité touchant le*

---

[21] En pareil cas, Meigret distingue *ch* chuintant de *ch* dur en notant le premier par *çh*.

[22] Voici quelles sont les principales coïncidences : Remplacement de la diphtongue *ai* par *e* (Meigret écrit męs, mais aymant, parce que, dit-il, dans ce mot l'*i* se fait entendre). — Substitution de *ei* à *ai* dans les mots comme *demain*. — Suppressions des lettres superflues : e(t), e(s)t, mange(n)t, veu(l)t etc. Dans cette voie Meigret va plus loin que Peletier en écrivant qi pour qui. (Il convient d'ailleurs de noter que les lettres superflues, surtout les lettres doubles, très nombreuses encore dans le *Dialogue*, n'ont pas complètement disparu dans l'*Art poëtique*. La réforme n'est achevée pue dans les *Euvres poëtiques* de 1581). — Remplacement de *x* final par *s*. Meigret laisse subsister le *t* devant l'*s* du pluriel, tandis que Peletier remplace *ts* par *z*. Comme Peletier, Meigret respecte l'*h* initial, ce qui lui a été reproché par G. des Autels. Les finales en *-tion* sont notées *-çion* par Meigret : manifestaçion; -xion lorsque la désinence est précédée d'un *c* : dixion (diccion chez Peletier).

Toutefois les deux systèmes diffèrent complètement quant à leur principe. Meigret prétendait ramener les lettres à leur valeur primitive, tandis que Peletier voulait conformer l'écriture à la prononciation de son temps. Dans le détail Peletier repousse les innovations que Meigret considérait comme essentielles. C'est ainsi qu'il maintient les pseudo-diphtongues *ou* et *au*, qu'il note l'*e* muet par un signe spécial, qu'il se refuse à donner une valeur unique à *c* et à *g*, qu'il maintient les groupes *qu* et *gu*.

commun usage de l'escriture françoise. D'ailleurs la réforme laisse subsister un grand nombre de défauts. Comme l'a fort justement noté F. Brunot[23] « *j* et *g* alternent pour rendre le *j*; *s*, *ç* et *ss* ont même valeur; *k* alterne avec *c* et *qu*, *x* avec *cc*. D'autre part un même signe garde deux valeurs : *gn* sonne comme *g*+*n*, Peletier n'ayant pas osé écrire *nh* comme il écrit *lh*. *S* est tantôt dur, tantôt sonore, avec le son *z* ».

La réforme de Peletier, comme celles de Meigret, de Ramus, de Baïf, de Rambaud, de Taillemont, de Joubert, fut fort mal accueillie du public. Puisqu'elle était loin de répondre à l'intention qui l'avait inspirée, ce n'est pas son échec qu'il faut déplorer, mais plutôt que Peletier, en y restant obstinément fidèle, ait gravement compromis le succès de ses œuvres littéraires et que l'amertume que lui causèrent les critiques l'ait empêché de persévérer dans son heureux dessein de conquérir pour le français le royaume des sciences.

[23] *Hist. de la langue fr.*, t. II, p. 110, n. 2.

L'ART POËTIQVE

de Iaques Peletier

du Mans,

*

Departi an deus Liures.

BIBLIOTHEQUE

A LYON

Par Ian de Tournes, e

Guil. Gazeau.

1555.

Auec Priuilege du Roy.

[3]

PREMIER LIVRE

DE

L'ART POËTIQVE

de Iaqȩs Pélȩtier

A ZACARIE GAVDART

Parisien, Conseilher du Roę, Recȩueur general dȩ Lion[1]

Qui voudra prandrȩ gardȩ, Signeur[2] Gaudart, aus desseins e afęrȩs des hommȩs: il trouuȩra quȩ tout ęt acompagnè d'unȩ cęrteinȩ volupte: sans laquelȩ nous sȩrions tous ęrrans e incęrteins an noz deliberacions e antrȩprisȩs. Mȩmȩs es chosȩs les plus dificilȩs e laborieusȩs: la volupte, ou commȩ j'è dȩ coutumȩ dȩ parler, l'amour i ęt inseparablȩ. Car l'honneur ou l'utilite quȩ nous an esperons, nous les męt an l'antandȩmant: e parmi

---

[1] Zacharie Gaudart, seigneur de la Source, conseiller du roy, receveur général des finances de S. M. à Lyon ou « trésorier de la recette générale de Lyon», comme le désignent certains documents, fils aîné de Jacques Gaudart († 1548), procureur de la Chambre des Comptes, et de Jacqueline Valengelier, appartenait à une grande famille du monde des offices. Il épousa, l'année même où Peletier lui dédia son *Art poëtique*, Hélène de Chapponay. Il mourut avant 1594.

[2] Telle est l'orthographe ordinaire de Peletier (Baïf écrira sinheur, monsinheur), qui enregistre une prononciation encore attestée par N. Duez, *Le vray guidon de la langue Françoise* (1639), selon qui, dans les mots seigneur, monseigneur, seigneurie, teigne, teigneux, ei se prononçait ordinairement i (7e ed., 1662, p. 20). Cf. Thurot, *Prononciat*, t. I. P. 35.

l'antrẹprisẹ, sẹ formẹ unẹ delectacion qui nous conduìt a notrẹ fin[3]. Dẹ sortẹ, qu'ancorẹs quẹ notrẹ labeur s'adrecẹ au profit, e notrẹ intancion a l'honneur d'autrui : si ẹtcẹ quẹ nous nous i plẹsons quelquẹfoẹs si fort, qu'an lẹ departant au lieu ou nous jug'ons qu'il soẹt bien amployè, il nous sambleẹ quẹ nous an rẹtẹnons la meilheurẹ part pour nous[4]. Disant cẹci, jẹ mẹ raportẹ unẹ souuẹnancẹ [4] dẹ l'amour quẹ j'è tousjours porte au public[5] : tel, quẹ quand j'è vù ma fortunẹ dedirẹ mes intancions quant aus afẹrẹs dẹ manimant[6], l'un des moyens quẹ j'è tousjours estimè qui rand les hommẹs non seulẹmant prudans, mẹs doctẹs e sauans : Iẹ mẹ suis auisè d'impetrer mon meilheur tans pour mẹ rẹtirer sus mes Liurẹs : pour acommoder mon etudẹ a l'utilite des studieus : an epiant cẹ pendant, commẹ d'unẹ solitudẹ, quelẹ part doẹt tourner cetẹ Nuẹ, mẹs plus tót cetẹ Tampẹtẹ e emocion uniuẹrsẹlẹ de la tẹrrẹ[7]. E par cẹ, qu'an ma rẹtrẹtẹ jẹ nẹ trouuẹ

---

[3] Cette doctrine, passablement confuse, qui aboutit à une sorte d'utilitarisme sensualiste, représente sans doute la philosophie personnelle de l'auteur, car il paraît impossible de la rattacher à un système défini. Toutefois le platonisme y domine, comme d'ailleurs il inspire bon nombre de poèmes de l'*Amour des Amours*, recueil de vers dont il va être question et qui fut publié presque en même temps que l'*Art Poëtique (cf* infra n. 15). L'idée principale, que la volupté est inséparable de l'activité, est en effet platonicienne autant qu'épicurienne ; du reste l'emploi particulier du mot *amour* est caractéristique. Pareillement platonicienne est l'idée de l'utilité comme cause déterminante des actions ainsi que la liaison de l'étude et de l'amour (cf. Platon, *Banquet)*. En outre l'influence de l'école poétique lyonnaise, avec sa doctrine de l'amour « maître de vertu » et inspirateur de toute activité, est ici évidente.

[4] Peletier écrira de même dans la « Remontrancẹ, A Soẹmẹme » *(Euvres poëtiques* de 1581), p. 71 r° :

> Car mon labeur, qui an deus sẹ depart
> Me fẹt garder lẹ meilleur pour ma part.

[5] Cf. dans le préambule de l'*Algèbre* (1554) : « Iẹ vous è tousjours portè vnẹ affeciõ si particulierẹ, Lecteurs Frãçoẹs... »

[6] Dans une lettre latine à Fernel, premier médecin d'Henri II, imprimée à la suite des *Euclidis Elementa* (1557), Peletier se déclare fort peu propre à la *tractatio rerum*.

[7] De même dans l'épître dédicatoire des *Euclidis Elementa* au Cardinal de Lorraine : « hoc rerum tumultu aut temporum conuersione. » et dans une lettre à son frère Jean, à la suite du même ouvrage : « in tanta

jamęs consolacion plus grandɇ, nɇ qui mieus mɇ facɇ oublier mes pansɇmans fluctueus: quɇ mes Matematiquɇs: jɇ mɇ suis mis sus mon Euclidɇ prɇmierɇmant[8]: duquel j'è ù bon sɇcours a mon gre, eyant trouuè Demonstracions e Proposicions nouuęlęs e singulierɇs: e mɇmɇ conçù bonnɇ esperancɇ dɇ decouuir chosɇs qui ont etè longuɇmant chęrchęs e non ancorɇs trouuęs[9]. Męs apręs i auoęr traualhè d'unɇ ardeur extrordinerɇ[10] (ensi quɇ font ceus qui ont long tans intęrmis[11] unɇ chosɇ qui leur ęt dɇ bien expręssɇ profession) j'è pansè dɇ mɇ deuoęr recreer, sus quelquɇ autrɇ g'anrɇ d'etudɇ plus facilɇ e dɇ moindrɇ speculacion: eyant tousjours cetɇ opinion qu'un hommɇ bien nè, doęt auoęr plusieurs ocupacions, qui sɇcondɇt les unɇs aus autrɇs[12].

---

rerum concertatione ac perturbatione potius ». C'est vers la même époque que Peletier, très préoccupé de la guerre entre Henri II et Charles-Quint, composa une *Exhortation à la paix* qui paru en 1558.

[8] Une vingtaine d'années plus tard, Peletier se trouvant bloqué à Bordeaux par les guerres civiles et dans un grand désarroi moral, se tourna de même vers son Euclide : « Qua in fluctatione... in otium me abdidi totumque me ad scribendum contuli... Quo in recessu nihil prius faciendum esse existimaui quam ut Euclidem meum absoluerem ». *(Oratio Pictavii habita,* 1579). Le résultat de ces travaux a été publié deux ans plus tard : Jacobi Peletarii Cenomani *In Euclidis Elementa geometrica demonstrationum libri sex.* Lugduni, apud J. Tornaesium et G. Gazeium, 1557, in-f°. Le privilège est daté de Fontainebleau, mai 1555.

[9] Peletier dit de même, dans la préface de l'Euclide : « Nouas demonstrationes passim ad Euclidem adicimus... principia Geometriae nouis meditationibus illustrauimus ».

[10] Pontus de Tyard, *Deux discours de la nature du Monde et de ses parties,* Lyon 1557, f° 19 v° de l'ed. de 1578, rapporte que Peletier se retira chez lui pour « se refreschir apres le travail qu'il avoit presté à son Euclide ».

[11] *Intermettre* est fréquent aux XVI[e] siècle, avec le sens d'*interrompre, suspendre.*

[12] Jusqu'à la fin Peletier est resté fidèle à cette règle de vie. Il écrit, dans la « Remontrancɇ,, A Soęmęmɇ » *(Euvres poëtiques* de 1581, p. 72 v°) :

> Tousjours pensant, quɇ les dons Deliens
> Sont les beaus Ars, ancheinéz par liens,
> Antrętenans cetɇ Anciclopediɇ
> Ou tout Esprit capablɇ sɇ dediɇ :

Quelɇ recreacion n'è sù mieus choɇsir quɇ sus la Poësiɇ : excɇrcicɇ vrɇmant d'unɇ bien dousɇ foliɇ, e auquel n'ɇt bonnɇmant possiblɇ dɇ rɇnoncer, quand on s'en ɇt unɇ foɇs delectè a bon essiant[13]. E an cetɇ altɇrnatiuɇ d'etudɇs, mɇ suis mis à rɇuisiter quelquɇs miens Ecriz, quɇ jɇ gardoɇ d'assez long tans pardɇuɇrs moɇ : léquez j'auoɇ tirèz sus lɇ Sugɇt tant populerɇ dɇ l'Amour[14]. **[5]** E les rɇconnoɇssant, mɇ print prɇmierɇmant anuiɇ dɇ les poursuiurɇ : si bien, quɇ jɇ mɇ trouuè tout ebahi, quɇ d'un passɇtans, e commɇ d'unɇ depandancɇ d'etudɇ : j'ù dɇ quoɇ fɇrɇ un serieus jeu. Car antrant an bɇsongnɇ, dɇ dessein an dessein, mɇ suruint un cɇrtein auis, quɇ l'Amour etoɇt un Sugɇt plus capablɇ quɇ nɇ l'auoɇ pourgɇtè au commancɇmant. E dɇ fɇt, suiuant cetɇ concepcion, mɇ suis auanturè, d'un Amour nu e simplɇ, an fɇrɇ un general e uniuɇrsɇl[15] : telɇmant quɇ par ma deduccion jɇ

Ê quand quɇlcun n'an touchɇ qu'un cheinon
Quɇ c'ɇt trop peu pour an avoɇr rɇnom.
Jɇ getɇ l'eull sur toutɇ la Couronnɇ
E d'unɇ ardeur lɇ Circuit j'anvironnɇ
Mɇ delectant an la societe
Dɇ tous les Ars, e leur variete.

[13] Cependant il écrira dans la lettre à son frère Jean citée *supra* : « Poëticen quidem amplexi sumus, animi impetu et ardore quodam, post etiam ingenii concertatione. Sed deferbuit iam illa laudis contentio nostra. Poëticos illos spritus sensim remitto : Mathematicas in perpetuum retineo ». Sans doute n'était-il qu'à-demi sincère car, à la fin de sa vie, dans la « Remontrancɇ » (citée note précédente), p. 72 r° il déclare :

Jɇ mɇ distrɇ des ilustrɇs Matɇmɇs
Pour m'amuser aux Poëtiquɇs tɇmɇs.

[14] Cf. *infra*, p. 15.

[15] *L'Amour des Amours*, recueil poétique publié en 1555 avant l'*Art poétique*, chez les mêmes imprimeurs, comprend 96 sonnets pétrarquistes et une série de poèmes strophiques intitulés *Vers liriques*. L'auteur y exprime, p. 118, son intention de s'élever à une inspiration plus haute que le commun des poètes qui chantent l'amour :

I' è la Françoɇsɇ Poësiɇ,
Auɇquɇs tant d'autrɇs, choɇsiɇ
Sus l'Amoureusɇ passion :
Laquelɇ pourtant n'è trouueɇ
Aprɇs l'auoɇr bien eprouueɇ
D'assez dinɇ ocupacion...
Donquɇs voyant la Francɇ lassɇ
Dɇ voler d'unɇ ɇlɇ si bassɇ,
E chɇrcher plus hautɇ largeur,
I'è lɇuè plus haut ma voleɇ
D'unɇ ɇlɇ qu'Amour m'à coleɇ
Pour dɇ l'Ɇr mɇ fɇrɇ nageur.

déménassé un ebat amoureus, qui comprint an soę proufit e importancé: fęsant mon progęt d'i pouuoęr apliquer chosés naturęlés, Cosmografié, Astrologié, e autrés chosés dinés des plus nętés[16] e plus grauės oreilhés: Antréprisé cęrtés arduė e dé longuė execucion. Laquelé einsi antameé qué jé l' auoę, j'è naguerés[17] misé an edicion, tant pour sonder un peu lé goút e lé jugémant dé noz hommés, qué pour rétourner incontinant prandré mes Matematiqués, e fęré voęr dé mes Ecriz Latins[18]. Męs voęci qu'an rémuant ménagé, j'è trouuè parmi mes confusions d'Ecriz (sélon la modé qué j'è dé fęré mes Caös, e puis mes Mondés) cęrteins preceptés dé Poësié, par ci par la, epanduz commé les feulhés dé la Sibilé[19], e mis par piecés an pétiz coins dé papier, commé l'imaginacion m'auoęt aportè diuęrs poinz e diuęrsés ręsons, an diuęrs tans e an diuęrs lieus. E les efeulhętant, e i trouuant beaucoup dé bons tręz, les uns dé mon proget, les autrés pris des bons Ecriteurs[20]: mé suis tenù an l'Amour dé mon

Il célébrera donc désormais l'harmonie des mondes, qui, selon la doctrine platonicienne, est une forme supérieure de l'amour. De cette inspiration dérivent 16 poèmes scientifiques où sont décrits les quatre éléments, les phénomènes célestes, les astres. Peletier parle ainsi de ces poèmes dans l'*Oratio Pictavii habita:* (1579) p. 289. « Amores scripsi, haud paulo diligentius elaboratos quam priora Poëmata: neque illos quidem amatoria leuitate, sed, ul soleo dicere, Platonis imitatione scriptos ».

[16] Peletier traduit peut-être ici l'expression cicéronienne *aures teretes* (*Orat.*, 28 : *De opt. gen.*, 4, 11). Cf. *Euvres poëtiques* de 1581, f° 3 r° :

Jé parlé ici aus plus nętés oreillés.

[17] Il n'est pas possible de préciser la date. Il n'y a ni achevé d'imprimé ni privilège à la suite de l'*Amour des Amours*.

[18] Il s'agit ici d'écrits scientifiques, pour lesquels Peletier, fidèle à son système de défense et illustration de la langue, a plusieurs fois employé le français. Mais, dans la préface de son *Algèbre* (1554), irrité des critiques formulées contre son orthographe, il menace les lecteurs français de n'écrire plus désormais qu'en latin.

[19] Souvenir des vers de Virgile, *En* , 6, 74, où il est question des oracles de la Sybille : Foliis tantum ne carmina manda, Ne turbata uolent rapidis ludibria uentis.

[20] Ce mot, qui se retrouve dans l'*Art poëtique*, p. 38 et 71 et dans les *Euvres poëtiques* de 1581, f° 14 r°, est employé par Peletier à l'exclusion des mots *écriveur* et *scripteur* usités par plusieurs de ses contemporains.

Françoęs. E m'à samblę quę ję dęuoę fęrę plęsir a noz amateurs dę Poësię, an les leurs communiquant. Sommę, ję mę suis mis a les ordonner: qui m'à etè cęrtęs unę fatiguę bien plus [6] grandę quę n'ussę pansè: vu la grand' męlangę que j'auoę a r'amasser. Or a quelquę peinę, an suis vęnù a bout: e l'è mis au nęt assez songneusęmant, pręsse toutęfoęs grandęmant e du tans e d'afęręs priuez. E si i è ajoutè quelquęs miens opusculęs Poëtiquęs[21]: nę sè pourquoę, sinon pour mę fęrę estimer meilheur anseigneur quę bon fęseur. Męs je m'atàn qu'on prandra plus d'egard a mes autręs Ecriz mieus elabourez. Virgilę, hors dę ses Euuręs Heroïquęs an à bien fęt dę pętit stilę: Léquez nous sommęs bien ęsęs d'auoęr, ancorę quę cę soęt peu dę chosę: pour la reuerancę dę son nom. Ię t'è adręcè cę mien labeur, commę a cęlui quę j'è eprouuè díngę des presans dę lętręs: pour l'honnętę e liberal rakeulh[22] quę tu fęs aus Lętrez: qui n'an as ni lęssè l'amour ni oubliè la connoęssancę. E combien quę tu ęęs voulù suiurę un etat assez diuęrs dę telę profession: tu as voulù montrer quę les Lętręs peuuęnt aporter ornęmant aus plus díngęs excęrcicęs quę l'hommę puissę elirę.

On le trouve antérieurement sous la forme *escripteur* (Christine de Pisan, Le Maire de Belges).

[21] A la suite de son *Art poëtique*, p. 94-116, Peletier a publié, sous le titre d'*Opuscules* quelques poèmes de genres très divers, choisis peut-être pour donner des exemples de ses différentes manières (cf. C. Jugé, *J. Peletier*, p. 203). En la circonstance il est modeste à bon escient, car tous ces poèmes sont assez médiocres.

[22] Fréquent au XVI[e] siècle au sens d'*accueil*. Pour l'orthographe, cf. *eskeul* (écueil).

[I] Dę l'antiquite e dę l'excęlancę dę la Poësię[1].

Il mę samblę quę pour neant les Ecriteurs sę sont voulùz traualher a ręchęrcher les pręmiers inuanteurs des Ars[2]. Car cę sont chosęs trop celestęs, pour dęuoęr ętrę atribuęęs a l'imaginacion humeinę[3]. Les sęmancęs an sont an cetę grandeur dę Naturę: laquelę ocultęmant e insansiblęmant les à fęt antrer an l'esprit des mortęz. E si ję vouloę desçandrę aus disciplinęs particulieręs: je diroę qu'il n'à jamęs etè (j'antàn dę la memoęrę [7] des Sieclęs) quę les hommęs n'ęęt contè, męsurè, chantè, silogizè[4], c'ęt a dirę ręsonnè, sęlon lę plus e lę moins. Qui pourroęt dirę ni a peinę panser qu'un hommę ęt lę pręmier parlè Grec, Latin, Françoęs? qui sont chosęs ancoręs moindręs quę les Disciplinęs. Lę grand miraclę dę Naturę, ęt dę pouuoęr tousjours augmanter ses chosęs sans fin. E pourcę ęlę à donnè pręmierę-mant a l'hommę unę męsurę e nombrę dę parler, sans consideracion toutęfoęs d'artificę poëtiquę. Puis par curiosite e par imita-

[1] Peletier s'est manifestement inspiré ici du premier chapitre de l'*Art poëtique* de Th. Sebillet, intitulé « *De l'Antiquité de la Poésie et de son excellence* » qui attribue à la poésie une origine divine et rappelle la protection que lui ont accordée les grands. Au début de son *Abbrégé de l'Art poétique*, 7, 45, Ronsard a développé des idées très analogues.

[2] On sait combien l'Antiquité et la Renaissance ont été curieuses de connaître les « premiers inventeurs des arts ». Au XVI[e] siècle le livre de l'Italien Polydorus Vergilius, *De rerum inventoribus* (1499) obtient un succès prodigieux attesté par une dizaine d'éditions et par des traductions en français (1521), en allemand (1537), en anglais (1546), en espagnol (1551). Bien que ce livre traite plusieurs des sujets auxquels se rapportent les premiers chapitres de notre Art poétique, notamment I, 8 *De poeticae artis origine atque eius praestantia* et I, 9 *De origine metri*, il ne semble pas que Peletier lui ait ici rien emprunté.

[3] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 7 : « ...ceuz qui ont dit que la vertu et les ars sourdoient d'une mesme source, c'est a dire, de ce profond abyme celeste ou est la divinité.»

[4] Le mot est employé dès le XIV[e] siècle avec le sens de *raisonner à l'aide de syllogismes*.

cion, les hommés trouuans la chosé bélé, an ont fét un usagé: aprés, l'ont redigè en Art peu a peu einsi qué les espriz ont commancè a s'ouurir. Pourcé, les anciens ont fét Apolon e les Musés presider a la Poësié, commé Dieus a uné chosé diuiné: pour montrer qu'élé n'à originé autré qué celesté. Quant aus chosés particuliérés, jé né dirè pas qu'élés n'éét ù leurs inuanteurs. Ié suis contant dé confésser a Horacé qu'un Tespis ét etè inuanteur dé la Tragedié[5]: E toutéfoés Quintilien l'atribué a Eschilé[6]: E ancorés, qué lé carmé Heroïqué sé donné a l'Oraclé Pitien[7]. Dé l'Elegié, commé dìt cé sein jugé Horacé, par ironié: les Grammeriens an sont an grand débat: e an ét ancor lé procés au croc[8]. L'un dira qu'Orfeé trouua la Liré: l'autré, qué Liné: e l'autré ancor qué cé fut Anfion: més a la fin on vient a la donner, qui a Mércuré, qui a Apolon méméⁿ. Donq si les inuancions particuliérés sont an douté, e sé radrecét aus Dieus: qué dirons nous des generalitez? Pourtant, Pliné aprés avoér reçansè les dissansions des Auteurs an l'inuancion des Létrés Alfabetiqués, les uns les donnans aus Assiriens, les autrés aus Egipciens, **[8]** les autrés aus Siriens, e puis les autrés aus Babiloniens: n'à sù sinon conclure, l'usagé an auoér etè etérnél[10]. Més les hommés sont tousjours téz, qu'iz émét mieus, a l'auanturé, nommer quelqué prémier:

---

[5] Horat., *Ad. Pis.*, 276 : Ignotum tragicae genus inuenisse Camenae
dicitur et plaustris uexisse poemata Thespis.
Trad. de Peletier, f° 16 r° :

La Tragedie, encor' non eprouuee
Fut par Thespis premierement trouuee
Qui ses escritz ca et la conduisoit
En chariotz...

[6] Quintilien, 10, 1, 66 : « Tragoedias primum in lucem Aeschylus protulit.»

[7] Pline, 7, 57 : « ...uersum heroicum Pythio oraculo debemus.» La référence est indiquée par Sebillet, *A. p.*, p. 12.

[8] Horat., *Ad Pis.*, 77-78 : Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor
grammatici certant et adhuc sub iudice lis est.
Trad. de Peletier, f° 9 v° :

De l'Elegie et premier inuenteur
Grammairiens en sont en procedure
Et souz le juge encor' leur procès dure.

[9] Tout le passage dérive de Pline, 7, 57. Cf. Polyd. Verg., 1, 15.

[10] Pline, 7, 57, 3: « ex quo apparet aeternum litterarum usum ».

que confesser ne sauoer qui c'et. Ie vien a l'excelance de la Poësie. Les Poëtes ont ete jadis les metres e reformateurs de la vie. Ce qui s'apreuue[11] par cela, que du tans que la Grece etoet la plus afluante[12]: les Signeurs e toutes sortes de g'ans, fesoet instruire leurs anfans an la Poësie: afin que non seulemant les espriz an fusset eueilhèz a la gueyete, e adetrìz[13], mes aussi afin qu'iz an aprinset la maniere de viure, e les examples de vertu. Car les Poëtes ont a introduire toutes sortes de personnes: Roes, Princes, Capiteines, Magistraz: e de chacun depeignet au vif les façons, graces e ofices, pour l'image de la vie. La Poësie à congregè les hommes, qui etoet sauuages, brutaus e epäues[14]: e d'une horreur de vie les à retirèz a la ciuilite, police e societe[15]. E et ce qui à etè dìt d'Anfion e d'Orfee: que par

[11] *Approuver* s'emploie déjà dans l'ancien français et très fréquement au XVI[e] s. avec le sens de *prouver*.

[12] Abondante.

[13] Mot de l'ancien français : *adestrir*, exercer, rendre adroit, a pour doublets *adextrir*, *adextrer*, *adestrer*; les deux dernières formes persistent plus longtemps que la première.

[14] Errant au hasard, du latin *expauidus*. On dit encore en terme de droit « des abeilles épaves ». Cf. Ménage, *Dict. étym.*, s. v. : « Ce mot, à proprement parler, signifie des bêtes effrayées, égarées et errantes ».

[15] Ici et dans les lignes suivantes, Peletier suit Horace, *Ad Pis.*, 391-401, vers dont il a donné la traduction suivante, f° 20 r° :

Iadis Orphee enuoié es bas lieux
Pour annoncer les mysteres des Dieux,
Seut diuertir les hommes qui sans loix
D'occisions uiuoint parmi les bois.
Pource dit on que les Tigres terribles
Il adoussit et les Lions horribles :
Et Amphion, lequel Thebes bastit
Si doussement une harpe batit,
Que par son chant les pierres assembloit,
Les conduisant la ou bon lui sembloit.
C'etoit un fait iadis fort singulier
De separer le bien particulier
Du bien publiq et prophane tollir
Du consacré, uolupté abolir
Sans chois certain a tous abandonnee,
Etant au lieu la coutume ordonnee
De mariage, edifier les uilles,
Et sur le bois grauer les lois ciuiles.
Ainsi auint qu'en honneur et renom
Fut illustré des Poëtes le nom.

Le même passage d'Horace a été utilisé dans les *Euvres poëtiques* de 1581, f° 72 v°.

lé son dé leur Liré, iz tiroét les Arbrés e les Piérrés aprés soé. La Poësié à etè causé des edificacions des Vilés e constitucions des Loés : à montrè la distinccion du bien public d'auéc lé priue : du sacre d'auéc lé profané : des concubiz[16] vagabons e incérteins, les à rétirez aus mariagés : à fét qué chacun s'ét tenù au sien, e à conténù la mein e la couuoétisé dé célui d'autrui : sans user dé force commé les bétés sauuagés, sus les biens, les anfans, e la vié dé chacun. Cé qui ét manifesté par céla, qué les loés furét prémierémant insculpeés[17] an vers, sus les ecorcés des arbrés : les oraclés randùz an vers : les profeciés des Sibilés, [**9**] santancieés an vers[18]. La Poësié à etè causé qué les fez memorablés des hommés ilustrés, sont passèz a la posterite. E randant temoignagé dé la grandeur e excélancé des vertus e vertueus : à fét qué les suiuans sé sont eforcèz a semblablés faccions e antréprisés, pour lé désir dé l'immortalite : e qué pour lé salut e conseruacion dé la Patrié, les hommés valhans ont exposè leur propré vié : prémierémant pour étré honorèz dé leurs hommés e pour auoér la faueur dé leurs Princés : puis aprés, pour étré pérpetuèz par la guidé[19] des Ecriz[20]. La Poësié à tousjours celebrè les choses diuinés, lé fét dé la Religion, les sacrifices, les oraclés : E an fin, à preparè uné immortalite a ses professeurs[21]. Les Poétes sélon lé diuin Platon, sont interpretés des Dieus[22], quand iz sont

---

[16] Simples transcription de *concubitus* qui se trouve dans Horace, v. 298.

[17] Gravées. Le mot, transcrit du latin *insculpere*, est très fréquent au XVI[e] S.

[18] Développement analogue, où la Sibylle est pareillement mentionnée, dans Sebillet, *A. p.*, 12, et Ronsard, exorde de l'*A. p.*

[19] Au XVI[e] siècle le mot est presque toujours féminin. Cf. encore dans Lafontaine, *Fables*, 7, 17.

[20] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 13: « ...les monarques et souverains seigneurs des hommes et des terres... prirent ensemble envie de s'egaler auz dieuz, et estre comme euz louéz et congnuz a la postérité par le carme des Poëtes.»

[21] *Infra*, p. 92, *profes* est employé avec le même sens.

[22] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 9 : « Pourtant appelloit Platon les Poétes enfans dés dieuz », qui renvoie à « Platon au dial. Io (=Ion) et au livre 2 de la republique ». Peletier semble se souvenir du premier de ces pas-

an leur seintę fureur[23]. Car eus rauiz, e abstręz des pansęmans tęrrestręs, conçoęuęt les sęcręz celestęs, diuins, naturęz e mondeins : pour les manifester aus hommęs[24]. Pourcę, les Princęs dę jadis ont honorè les Poëtęs[25], jusquęs a les tęnir les plus procheins dę leur pęrsonnę : Commę fût Euripidę au Roę Archelas, Anacreon à Policratę, Eschilę e Simonidę a Denis dę Siracusę, Aratę a Antigonę : e Ennę si cher a Scipion l'Afriquein, qu'il lę deigna honorer apręs sa mort, d'un sepulcrę auęc ses ancętręs. Quę dirè ję dę cęlui Siecle quę j'è tousjours par excęlancę apęlè eureus : auquel les Poëtęs furęt tant carecèz d'Augustę e dę Mecenas ? Antrę léquez Virgilę ût la familierę amitie d'Augustę : e souuant ręceuoęt lętręs dę lui : commę il sę voęt dędans Macrobę[26], par lę commancęmant d'unę Epitrę du Poëtę responsiuę a l'Ampereur : *Ego verò frequentes à te* [**10**] *accipio literas.* Il fût an telę estimę vęrs lui : qu'apręs toutęs les guęrręs acheuęęs, etant l'Ampereur an doutę s'il dęuoęt rętęnir la Monarchię, ou bien ręmętrę la Republiquę au Senat : commę[27] Agripę lui conseilhát par longuęs ręmontrancęs, qu'il s'an dût deposer : e Mecenas au contrerę, qu'il la dût rętęnir : tout incęrtein pour la contrariete des deus, en dęmanda a Maron son auis : lęquel par brieuęs et conuęnablęs ręsons, fût causę qu'Augustę sę tint a la Principaute. Le Poëtę reçût dę lui tant dę bienfęz, e an dęuint si richę : quę dępuis il institua l'Ampereur son heritier, auęc Mecenas e

---

sages de Platon. Ronsard a souvent exprimé une doctrine identique sur l'origine et le rôle de la poésie (*Ode à Michel de l'Hospital; Elegie à Grevin; Responce à quelque ministre; Hymne de l'Automne*).

[23] Sur la théorie platonicienne de la « fureur » poétique et son succès au XVI[e] siècle, v. H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 10 et suiv.

[24] Cf. Pontus de Tyard, *Solitaire premier, ou Prose des Muses, et de la Fureur Poëtique* (1552) : « La fureur Poëtique... est un ravissement de l'Ame... au moyen duquel elle est esveillée, esmuë et incitée par chants et autres Poësies, à l'instruction des hommes.» (cité par H. Franchet, p. 16).

[25] On trouve dans G. Budé, *Inst. du Prince*, ed. de 1547, chap. 11, 12 et 27 de longs développements sur la faveur accordée par les grands aux poètes. Mais il ne semble pas que Peletier s'en soit inspiré, pas plus qu'il ne suit ici un développement analogue de Sebillet, *A. p.*, p. 14.

[26] Macrobe, *Saturnales*, 1, 24.

[27] Quoique.

d'autres[28]. Auguste lui même, entre autres sciances qu'il auoęt grandes, ne fût il excelant Poëte? comme temoignęt les vers qu'il fît an l'honneur des Eneides, alancontre de la dernière voulonte[29] de leur auteur, qui les auoęt condamnęs au feu[30]: E ancore la Tragedię d'Ajax, qu'il ecriuît[31]. Donq, qui osera peu estimer la Poësię, honoręe des bienfez e de la profession des Ampereurs du Monde? comme mémemant Quintilien ęt

[28] Peletier utilise ici, comme il le fera plusieurs fois dans la suite (p. 16 et 82), une vie de Virgile qui précède les œuvres du poète dans la plupart des éditions du XVI[e] siècle. Cette étrange compilation, où abondent les inepties, est un élargissement de la vie de Virgile par Donat (IV[e] s.) ; c'est pourquoi on la désigne parfois par l'appellation de *Donatus auctus*. R. Sabbadini (*Studi ital. di filol. class.*, 1907, p. 197 et suiv.) a montré qu'elle n'est pas antérieure au premier quart du XV[e] siècle. Les passages paraphrasés ici sont les suivants (ed. des *Vitae Vergilianae* par E. Diehl, Bonn, 1911, p. 37 et 33) : « Posteaquam Augustus summa rerum omnium potitus est, uenit sibi in mentem an conduceret tyrannidem omittere et omnem potestatem annuis consulibus et senatui rem publicam reddere. In qua re diuersae sententiae consultos habuit Maecenatem et Agrippam : Agrippa utile sibi fore, estiamsi honestum non esset, relinquere tyrannidem longa oratione contendit, quod Maecenas dehortari magnopere conabatur. Quare Augusti animus et hinc ferebatur et illinc... Rogauit igitur Maronem an conferat priuato homini se in sua re publica tyrannum facere... Eius sententiam secutus Caesar principatum tenuit.» — « Heredes fecit ex dimidia parte Valerium Proculum... ex quarta Augustum, ex duodecima Maecenatem, ex reliqua L. Varum et Plotium Tuccam... »

[29] Telle est l'orthographe constante de Peletier, qui écrit de même *voulontiers* (*infra*, p. 20 et 74).

[30] Il s'agit d'un poème apocryphe de 42 vers, très médiocre, conservé par plusieurs manuscrits (v. Baehrens, *Poet. Lat. min.*, t. 4, p. 179) et dont la Vie de Virgile citée précédemment reproduit quelques vers. Peletier a pu le trouver in extenso parmi les *testimonia*, en tête de son Virgile. Du Bellay y fait allusion, *Def.*, p. 241 : « ce grand empereur qui vouloit plus tost la venerable puissance des lois estre rompue, que les œuvres de Virgile, condamnées au feu par le testament de l'aucteur feussent brulées.» Notons que Voltaire, pas plus que Peletier, ne doute de l'authenticité de ces vers. « Ils sont beaux » dit-il « et semblent partir du cœur ». (*Essai sur le poème épique*, chap. 3).

[31] Le renseignement provient vraisemblablement de Macrobe, *Sat*, 2, 4 : « Aiacem tragoediam scripserat, eamdemque, quod sibi displicuisset, deleuerat.» Cf. Suetone, *Aug.*, 85.

apelè Augustę Germaniquę, le plus grand des Poëtes?[32] E de notre tans à ete hautemant dignifieę par la plume du Roę Françoęs[33] pere de Hanri notre treuictorieus Roę.

---

[32] Quintilien, 10, 1, 91, dit seulement qu'il *aurait pu devenir* le plus grand des poètes : « Germanicum Augustum ab institutis studiis deflexit cura terrarum, parumque dis uisum est esse eum maximum poetarum.»

[33] Les éloges de François I sont fréquents à cette époque (v. Peletier, Préf. de la trad. de l'*A. p. d'Horace, infra*, p. 229; Sebillet, *A. p.*, p. 14; Du Bellay, *Def.*, p. 77 etc.) mais c'est comme protecteur des lettres et non comme poète qu'on le célèbre d'ordinaire.

[II] Dẹ la Naturẹ e dẹ l'Excẹrcicẹ[1]

La question ẹt bien ancienne, si lẹ Poëtẹ ẹt plus a priser pour lẹ naturẹl, quẹ pour l'etudẹ e artificẹ[2]. Democritẹ an Horacẹ apẹlẹ la Naturẹ eureusẹ, e l'Art miserablẹ[3]. E samblẹ quẹ Platon

[1] La question de l'importance respective de la nature et de l'art, pour le poète comme pour l'orateur, avait été débattue maintes fois depuis l'Antiquité. Après Eustache Deschamps et les humanistes italiens (cf. P. Villey, *Sources de la Def.*, p. 73), Th. Sebillet l'aborde dans son *A. p.*, p. 25, ainsi que Du Bellay, *Def.*, p. 193 et suiv. L'un et l'autre paraissent, comme Peletier lui-même, se souvenir de Cicéron, *De orat.*, 1, 25, 113, d'Horace, *Ad Pis.*, 408-411 et de Quintilien, 1, 19, 1-2. De toutes les opinions, celle de Peletier, qui s'inspire surtout d'Horace, est la plus conciliante. Tout en reconnaissant l'importance prédominante des dons naturels, il estime que la nature ne saurait se passer de l'art non plus que l'art de la nature. — P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 340, n. 6, a montré que Ronsard, dans son *Ode à Michel de l'Hospital*, s'est laissé entraîner par Platon (Ion, texte cité plus loin), sans comprendre la subtile ironie du philosophe et qu'il a donné un démenti à son opinion véritable en déclarant que l'art est « inutile aux Muses » et que tout se fait par art sauf la poésie. Ce mépris de l'« art misérable » contredit en effet une doctrine essentielle de la Pléiade d'après laquelle il ne saurait y avoir de poésie sans une forme artistement élaborée. Ronsard tout le premier a maintes fois exprimé son mépris pour les « vers sans art ». En réalité sa doctrine sur ce point est en complet accord avec celle de Peletier, car il n'a garde de confondre l'art du versificateur, stérile sans l'inspiration, et l'« art du vrai poète, auxiliaire des dons naturels. »

[2] D'après Horat., *Ad. Pis.*, 408 :

Natura fieret laudabile carmen an arte
Quaesitum est.

Trad. de Peletier, f° 21 r° :

On ueut sauoir si de nature ou d'art
Se fait un carme excellent.

Cf. Du Bellay, *Le poète courtisan* (1559), ed. Marty-Laveaux, t. II, p. 68.

Lequel des deux vault mieulx, ou l'art ou la nature.
Ce procès tant mené et qui encore dure

et Quintilien, 2, 19, 1 : « Scio quaeri etiam naturane plus ad eloquentiam conferat an doctrina.»

[3] Horat., *Ad. Pis.*, 295-297 : Ingenium misera quia fortunatius arte credit... Democritus.

soęt de cet auis quand il [**11**] estime tant cete fureur[4] : qui ęt une certeine inspiracion e impetuosite, assalhant l'esprit de l'homme : Comme s'il vouloęt prandre la Poësie pour une Profecie : an laquele quand il i à de l'artifice, cela sant son humanite, c'ęt a dire, sa curiosite e son afectacion. E de la, ęt salhì ce mot vulguere, qui dìt que nous nęssons Poëtes, e nous nous fęsons Orateurs[5]. Mes certes qui voudroęt prandre ici Nature amplemant, pour cete grand' ouuriere, qui agìt uniuerselemant sus tout ce qui ęt au monde, e sus tout ce qui tombe an la cogitacion des hommes : e qui comprand mémes les choses que nous apelons contre nature, e ancores les supernatureles : lors il n'i auroęt que la Nature au Poëte, quand il n'i auroęt que la Nature au Monde. E an cete façon l'artifice méme aura sa nature : Comme quand on dìt l'ordre naturel e le parler naturel. Mes si nous antandons plus etroętemant Nature, pour ce qui ęt imposè an nous, sans notre peine et sans notre premiere intancion : si nous métons pour cete heure cele opinion a part, que cela que nous sauons n'ęt qu'une reminisçance[6] : brief, si nous voulons reconnoętre, que nous pouuons aquerir quelques choses de dehors par acoutumance, imitacion e etude : certes nous trouuerons que l'Art androęt[7] le Poëte, à puissance grande. Vrei ęt que le Naturel ęt a l'homme une grand' métrise : Car nous voyons es uns prouenir tout de gre les dons e les vertuz, que les autres ne

---

Trad. de Peletier, f° 17 r° :

> Le naturel, ce semble à Democrite
> Trop plus que l'art de louange merite.

[4] C'est surtout dans l'*Ion*, chap. 8, que Platon expose sa doctrine de l'inspiration poétique. Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 300 : « cete fureur divine, qui quelquesfois agite et echaufe les espris poëtiques.» — Sur la doctrine de la fureur poétique chez Ronsard et ses contemporains, v. Franchet, *Le poète*, p. 1-42; M. Raymond, *L'infl. de Rons.*, t. 1, p. 314-316.

[5] Sebillet, *A. p.*, p. 25, avait invoqué « la vulgaire sentence qui dit, Le Poète naist, l'Orateur se fait », ce qui lui valut d'être repris par Du Bellay, *Def.*, p. 197 : « qu'on ne m'allegue point aussi que les poëtes naissent.»

[6] Peletier cite de nouveau la doctrine platonicienne de la réminiscence *infra*, p. 79.

[7] Cette locution se rencontre dès le XII[e] s. avec le sens de *à l'égard de*. Elle est encore courante au milieu du XVI[e] s. f. H. Chamard, éd. de la *Def.*, p. 49, n. 2.

gagnęt que par grand labeur[8]. Comme an Homere, auquel reluìt ce naturęl, si an Poëte du monde, nous voyons une infinite d'ornemans, de sutilitez, d'exquisicions industrieuses qui santęt une naïue feli- [**12**] cite: lequeles toutes se trouuęt an Virgile comme apeleęs e rechercheęs: qui à etè laborieus plus que nul autre des Poëtes du monde. Car lui etant bien nè, a jugè e admirè ce naturęl Homerique: puis an l'imitant, s'ęt eforcè d'an ferę autant: e de dire quelque chose de plus. Ciceron an l'oreson pour Archias Poëte[9], à plus atribuè a la Nature: puis alheurs il à dìt que l'Art etoęt plus sure guide[10]. Męs c'etoęt un Orateur, qui fesoęt venir toutes opinions a son point: sinon que chacune des deus se defande, an disant que Nature ouure le chemin, e le montre au doę: l'Art conduìt, e garde de se deuoyer: Nature donne la disposicion, e comme une matiere: l'Art donne l'operacion, e comme la forme[11]. An somme, la Nature bien demande le secours e la mein artisane: E l'Art, ne neùt rien sans le

---

[8] Charondas (Louis Le Caron), dans un de ses *Diatogues*, Paris, 1556, intitulé *Ronsard ou de la Poésie*, met dans la bouche de Jodelle, qu'il fait converser avec Ronsard, des idées toutes semblables. Cf. M. Raymond, *L'infl. de Ronsard*, t. I, p. 314 et suiv.

[9] Cicéron, *Pro Arch.*, 7, 15 : « Adiunge saepius ad laudem atque uirtutem naturam sine doctrina quam sine natura ualuisse doctrinam.» (Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 193 : « ...c'est chose accordée entre les plus sçavans, le naturel faire plus sans la doctrine que la doctrine sans le naturel.») et 8, 18 : « atque sic a summis hominibus eruditissimisque accepimus ceterarum rerum studia et doctrina et praeceptis et arte constare, poetam natura ipsa ualere et mentis uiribus excitari et quasi diuino quodam spiritu inflari.»

[10] Il ne semble pas que Cicéron ait nulle part exprimé l'opinion que lui prête ici Peletier. Du *De Inventione* à l'*Orator* sa doctrine n'a jamais varié. Des trois éléments qui constituent l'éloquence : la nature, l'art et l'exercice, c'est à l'art qu'il a donné le moins d'importance. Cf., entre bien d'autres passages, *De Orat.*, 2, 35, 150 : « inter ingenium et diligentiam, perpaululum loci relinquitur arti. » Toutefois Peletier a peut-être en vue l'un des nombreux passages où Cicéron exige de l'orateur une vaste culture. Par ex., dans le préambule du *De Orat.*, 1, 25, l'orateur dit à son frère : « Soles non nunquam hac de re a me in disputationibus nostris dissentire quod ego eruditissimorum hominum artibus eloquentiam contineri statuam.»

[11] Inspiré de Quintilien, 2, 19, 2 : « ...denique natura materiae, ars doctrinae est; haec fingit, illa fingitur.»

naturel[12]. Car les Muses ne se veulent point auoer par force[13]: il faut atandre le Dieu a venir: il faut epïer cete seinte chaleur[14]. Combien de foes se trouue ra le Poëte tout interdit, tout depouruu, tout mal a son commandement: brief, tout autre que soememe? ancores qu'il n'et faute de matiere, qu'il et sa besongne, ce lui semble, toute talhee. Il faut donq que le Poëte soet imitateur de la Nature, e qu'il et ses sesons. Son etude, sera son yuer: son inuancion, sera son Printans: la composicion, son Ete: sa reputacion, son Automne: e chacune, toute l'Anneе. Ensi, Nature, sera difuse par tout son ouurage: e l'Art mele par toute sa Nature. Nous auons ici antrepris d'anseigner la puissance de l'Art: e de donner adrece au jeune homme bien ne, par les preceptes que nous an ecrirons. Non pas qu'il soet an nous de tout dire, ni ancores [**13**] expediant: eins an faut lesser quelque partie an la felicite. C'et chose de conseilh, que d'etre brief an ses precepcions. Qui voudroet fere un Art parfet, il seroet plus long que la paciance du Lecteur. E certes je ne prise pas Quintilien, d'auoer etè si long an ses Institucions Oratoeres[15]: lequeles

---

[12] Cf. Horat., *Ad. Pis.*, 409-411 : ...ego nec studium sine diuite uena nec rude quid possit uideo ingenium; alterius sic altera poscit opem res et coniurat amice.

Trad. de Peletier, f° 21 r° :

Ie ne uoi point que peine studieuse
Puisse seruir sans ueine copieuse :
Ni mesmement que copieuse ueine
Puisse seruir sans studieuse peine.
Tant fort est l'une a l'autre seruiable.
L'entretenant par accord amiable.

[13] Cf. Ronsard, éd. Lem., t. V, p. 184, Poème à Christophe de Choiseul, en tête des *Odes* d'Anacréon traduites par Belleau (1556) :

Chetifs! qui ne sçavoyent que nostre Poësie
Est un don qui ne tombe en toute fantaisie :
Un don venant de Dieu, que par force on ne peut
Acquerir, si le Ciel de grace ne le veut.

[14] Ici et dans le développement qui suit, Peletier paraît s'inspirer librement de Vida, *A. p.*, 2, 395 et suiv.: Nam uariant species animorum...

[15] Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 63, porte sur Quintilien un jugement pareillement défavorable : « Ceux qui sont si grands maistres de préceptes comme Quintilian, ne sont jamais volontiers parfaits en leur mestier .

ocupęt la placę d'un etudę[16] serieus dę la pratiquę. E pour cęla, qu'on nę mę rękuierę point les Examplęs formęz des Auteurs. Il sufira dę les montrer au doę, pour les aler juger. Les preceptęs d'un Art, nę sont quę manieręs dę Memoęręs, qui eueilhęt lę Lecteur pour aler pratiquer parmi lę mondę des Auteurs: e rękonnoętre an l'imagę vif[17], la sutilite des trez qu'on lui à balhèz par auęrticęmant. Qu'on nę s'atandę point ancoręs quę ję m'amusę a nommer ni a louer les Poëtęs dę notrę tans: chosę cęrtęs qui souuant ręssort au desauantagę du loueur, e du loue męmę. Ceus qui ecriuęt, parlęt chacun pour soę. C'ęt pour neant dę rękommander un ouuragę qui sę presantę au jugęmant e au loęsir des agęs. La posterite, qui ęt sans afeccion: saura mauuęs gre au loueur, dę lui auoęr preuęnù son jugęmant. Car si l'Euurę ęt louablę, ęlę lę saura bien connoętrę. S'il nę l'ęt, ęlę saura bien acuser lę loueur dę mauuęsę estimatiuę[18]. Quant ęt dę moę, ję nę suis point epęrgneur[19] dę louangęs. Ie suis bien ęsę dę dirę, un Seingelęs dous, facond, e nè aus oreilhęs des Princęs[20]: un Ronsard, sublimę, e raporteur[21] dę la Poësię anciennę: un Dubę-

[16] Jusqu'au XVII[e] s., étude, dérivé du neutre *studium*, est le plus souvent masculin.

[17] Le genre d'*image* est très incertain au XVI[e] s.

[18] Ce mot est attesté comme substantif dès le XV[e] s. Cf. *imaginative*.

[19] Il est fréquent au XVI[e] s. que l'*a* devant *r* suivi d'une autre consonne soit noté par *e*, conformément à une prononciation très fermée. De même *merque* pour *marque*, *infra*, p. 40, 52, 54, 78, 79. Cf. Thurot, *Prononciat.*, t. I, p. 8.

[20] Cf. J. du Bellay, Poème sur la mort de Saint-Gelais, dans *Poematum libri IV* (1558) :

> Auribus ille fuit regum gratissimus unus
> Mellifluens uates unus.

et Ronsard, 3, 274, *A Charles Cardinal de Lorraine* (1561) :

> Sainct Gelais...
> Qui premier des François nous enseigna l'usage
> De sçavoir chatouiller les oreilles des Rois,
> Par sa lyre accordante aux douceurs de la vois.

[21] Il est probable qu'il faut comprendre « qui ramène en France la poésie ancienne » plutôt que « qui expose aux Français la poésie ancienne » comme fait le *rapporteur* « litis uel causae inspector, aut enarrator et commentator, siue expositor » (R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, au mot *rapporteur*).

lay elegant e ingenieus : un Sęuę, grauę et parfond an inuancions : un Pontus nęt e sutil : un Dęmasuręs, proprę e dilig'ant : un Baïf studieus e fluidę : un Iodęlę, impetueus, e plein dę chaleur Poëtiquę[22] [**14**] Męs quoę ? il i an à assez bon nombrę d'autręs,

[22] Mellin de Saint-Gelais (1491-1558) poète de cour par excellence, perpétue l'esprit et la facture de l'école marotique. Il fut toutefois en France l'un des premiers italianisants et, de l'aveu même de Du Bellay (2e préface de l'*Olive*, p. 12), l'importateur du sonnet. Le Quintil Horatian en fait grand éloge (Cf. H. Chamard, ed. de la *Def.*, p. 226-227). On sait qu'après un conflit très vif avec la jeune école, qui éclata en 1550 après la publication des *Odes*, il se réconcilia officiellement le 1er janvier 1553 avec Ronsard qui désormais n'eut plus pour lui que des éloges. D'ailleurs dès 1549, à la fin de la 1re préface de l'*Olive*, p. 9, Du Bellay lui accordait, ainsi qu'à Scève, une mention élogieuse. Ronsard, dans la préface des *Odes* (1550), ed. crit., 1, 6), l'excepte, avec Heroët et Scève de son mépris pour les poètes français de la génération précédente. Peletier, dans ses *Œuvres poëtiques* de 1547 (p. 134-137) lui avait adressé une longue épître où il lui confie la tristesse que lui causent les injustes attaques des « envieux ».

Maurice Scève (1510-?), auteur de *Delie objet de plus haute vertu* (Lyon, 1544), représentant principal du pétrarquisme platonisant de l'école lyonnaise, fut à maints égards un précurseur de la Pléiade et exerça sur la poésie du temps une influence parallèle à celle de Ronsard. L'attitude de la Pléiade à son égard est assez incertaine. Du Bellay qui, dans la *Deffence* lui reproche sa préciosité obscure, sans d'ailleurs le nommer, fait de lui un brillant éloge dans le sonnet 105 de l'*Olive*, dans la *Musagnaeomachie* (1550) et dans un sonnet qu'il lui adresse, lors de son passage à Lyon en mai 1553 (ed. H. Chamard, t. II, p. 288). En 1558 dans le sonnet 155 des *Regrets*, adressé à Pontus de Tyard (ed. H. Chamard, 2, 176), il songe évidemment à lui lorsqu'il raille les poètes absorbés dans la contemplation platonicienne. — C'est lui que vise Baïf, dans les *Amours de Méline* (1552, ed. Augé-Chiquet, p. 90), lorsqu'il parle d'un auteur « non entandu ni s'entandant luy mesme ». — Ronsard, dans la préface des *Odes* (1550, ed. crit., t. I, p. 46) reconnaît Scève pour précurseur ; mais dans le *Bocage* de 1554 (pièce retranchée en 1584), ed. Lem., t. VI, p. 220, il renvoie assez dédaigneusement à la Délie ceux qui trouveraient son style trop bas. Peletier, qui avait lié amitié avec lui pendant son long séjour à Lyon, lui adressa en 1557 une lettre latine, longue et affectueuse, publiée à la suite de l'*Euclide*. — Cf. la notice de l'ed. E. Parturier (1916), p. XXX et suiv.

Louis des Masures (1510?-1580?) avait publié de 1547 à 1552 une traduction en vers des quatre premiers livres de l'Enéide que cite Sebillet, (*A. p.*, p. 190). Peletier, qui sans doute estimait en lui l'humaniste, a pu le connaître à Lyon où il publia ses *Œuvres poëtiques* chez Jean de Tournes en 1557. Les cinq autres poètes cités ici font partie de la Pléiade,

dont les uns promętęt seulęmãt dę soę, e mę font suspandrę mon jugęmant: des autręs ję n'è vù les Ecriz: les autręs les tienęt pardeuęrs soę, peùt ętrę les plus sagęs. déquez tous ję nę voudroę ofanser un seul: eins complęrę a tous, s'il m'etoęt possiblę. Męs dę quoę sęrt ma commemoracion, ni a eus, qui, peùt ętrę nę la dęsiręt pas? ni a moę, qui seroę an danger d'irriter ceus quę ję nę nommęroę point? Ję diroę bien, qui mę lęssęroęt juger, quę ję n'è ancoręs vù Poësię an Françoęs mieus drecęr a mon gre, ni plus santancieusę, ni la ou il i út moins a rędirę: quę la Parfętę Amię d'Antoęnę Heroęt[23]. Cę quę ję nę dì point par afeccion, qui n'è ù ni familiarite auęquęs lui, ni conoęssancę. Car ni l'agę ni les tans dę nous deus, nę nous ont soufęrt antręhanter[24]. Ie diroę ancorę dę Marot[25], quę nous n'auons

---

telle que Ronsard l'a définie, en cette même année 1555, dans son *Hymne de Henry II*. Cf. Introd., p. 24. Les relations de Peletier avec Ronsard, du Bellay et Pontus de Tyard ont été exposées dans l'Introduction. En 1555 Baïf a déjà publié de nombreux poèmes. Rappelons qu'à cette époque il est brouillé avec Ronsard. On ignore quelles étaient alors ses relations avec notre auteur. Il lui adressa un poème en 1573. De plus il l'a maintes fois imité. — Quant à Jodelle, il est fort probable que Peletier n'en parle ici que d'après la réputation que lui a value le succès de sa *Cléopâtre* (1553). Ses œuvres, en effet, n'ont été publiées qu'en 1574, un an après sa mort. Peletier ne connaissait sans doute de lui que quelques pièces imprimées en 1553 dans les œuvres de divers poètes.

[23] *La Parfaicte Amye* d'Antoine Héroët (?-1568) parut à Lyon en 1542. Dans la *Deffence*, p. 172, Du Bellay rapporte, sans s'y associer, les éloges qu'on adressait à ce poète « pour ce que tous ses vers sont doctes, graves et elabourez ». Dans un autre passage (p. 180), il juge que « ...outre sa ryme, qui n'est par tout bien riche, *il* est tant denué de tous ces delices et ornementz poëtiques, qu'il merite plus le nom de phylosophe que de poëte ». Mais quelques mois plus tard, dans l'ode XIII de son *Recueil de Poësie* (1549, ed. H. Chamard, t. III, p. 135) il fait un vif éloge du talent d'Heroët. Sebillet, qui en faisait très grand cas, associe son nom à ceux de Marot, Saint Gelais, Salel et Scève (p. 28) et le cite souvent dans son *Art poëtique*. Cf. la notice de l'éd. F. Gohin (1909), p. XXXVIII et suiv.

[24] En 1555, Héroët est, depuis trois ans, retiré dans son évêché de Digne et semble dès lors se consacrer tout entier à ses fonctions épiscopales.

[25] Le jugement de Peletier sur Marot (cf. *infra*, p. 29, 56, 65, 69) est dans l'ensemble un vif éloge, à peine tempéré du reproche de négligence (p. 69 et *Dialogue de l'orthografe*, p. 29). Depuis 1550 Ronsard et ses amis s'entendaient à faire le silence sur ce poète dont la réputation

jamęs ù an Francę un Poëtę dę plus eureus naturęl: e qu'il n'à ù autrę dęfaut, sinon dę n'auoęr voulù grand'chosę: eyant pù tout cę qu'il à voulù: hommę inimitablę an cęrteinęs felicitez e singulieręmant an la Traduccion des Seaumęs[26], Euurę pour viurę autant quę l'oui e lę nanni: tãt pour la matierę, quę pour la formę: e si ję doę dirę einsi, tant pour l'amę quę pour lę cors[27]. E si ję nę m'amusę a louer noz Poëtęs, ancoręs moins m'amusęrè ję a les rępprandrę. Eins suis contant quę dę toutęs les vęrtuz dę Poësię dont j'è a parler, chacun les pansę ętrę ditęs pour soę: Męs des vicęs, qu'iz pansęt quę ję n'è aucunęmant songè an eus: E leur donnę conge dę les deriuer tous sus moę, qui è ecrìt commę les autręs: e qui n'aurè jamęs un doctę rępręneur pour annęmi. Ię dirè pour clorrę cet androęt, quę la dinite e le dęuoęr **[15]** des Ecriz Poëtiques: c'ęt quand iz sont dę chosęs serieusęs adrecèz aus amis: e qu'antrę les Poëtes, il i à plus d'honneur d'ecrirę les uns aus autręs dę quelquę matierę utilę ou delectablę: quę non pas dę s'antręlouer.

---

n'était pas sans inquiéter leur propre gloire. Dans la *Deffence*, Du Bellay s'est d'autant plus appliqué à rabaisser son mérite que l'*Art poëtique* de Sebillet le représentait comme le premier des poètes français et le plus digne d'être imité. L'opinion de Peletier est donc particulièrement intéressante. Il est probable que c'était à cette époque celle d'un grand nombre de bons esprits qui n'avaient pas les raisons de Ronsard et de Du Bellay pour être injustes à l'égard de Marot.

[26] Même forme p. 65. On trouve au XVI[e] s. les formes *psalme*, *psealme*, *pseaulme*, *pseaume*. La dernière a été adoptée par le *Dictionnaire* de l'Académie. L'orthographe de Peletier correspond à une prononciation *séaume*, encore attestée en 1664 par Raillet, *Nova grammatica francica* (2[e]e d., 1668, p. 11) : « -eau- efferentur in duabus syllabis ». Quant à la suppression du *p* initial, elle est conforme à la prononciation attestée par Palsgrave, *Esclar.*, ed. Génin, p. 21, par H. Estienne, *Dial.*, p. 432 et par de nombreux grammairiens du XVII[e] s. Cf. Ch. Thurot, *Pron.*, t. 1, p. 440; t. 2, p. 360.

[27] La plus ancienne édition connue des *Psaumes* de Marot est celle d'Anvers, 1541 : *Psalmes de David, translatez de plusieurs autheurs, et principalement de Clement Marot.* Elle comprend trente psaumes. L'édition de Paris, 1543 en contient cinquante. Le succès de ce recueil fut considérable. Cf. O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, Paris, 1878-1879, 2 vol.; Ph. Becker, *Clément Marots Psalmenübersetzung*, dans *Verhandlungen der sächsischen Akademie*, 72, 1920, 1; Th. Gérold, Introduction à son éd. des *Psaumes* de Marot, (Bibliotheca Romanica).

[III] Du Sugẹt de Poësiẹ: E dẹ la diferancẹ du Poëtẹ e dẹ l'Orateur.

La Poësiẹ bien proprẹmant ẹt compareẹ a la Peinturẹ[1] pour beaucoup dẹ conuẹnancẹs qu'ẹlẹs ont ansamblẹ: L'unẹ quẹ lẹ Peintrẹ peùt librẹmant fantẹsier[2] sus son ouuragẹ an ordonnancẹ, an habiz, an qualitez dẹ pẹrsonnẹs: an païsagẹs, arbrẹs, fleurs e autrẹs ambẹlicẹmans: Commẹ aussi lẹ Poëtẹ an disposicion, discours, digressions, e tant dẹ sortẹs d'ornẹmans. E aussi conuienẹt toutẹs deus an cẹla, quẹ chacunẹ sẹ jugẹ dẹ prẹs ou dẹ loin, dẹ primẹ vuẹ ou a loẹsir, an l'obscur ou au jour, diuẹrsẹmant. Mẹs l'unẹ des plus euidantẹs rẹssemblancẹs qui soẹt antrẹ les deus, ẹt quẹ commẹ lẹ Tableau ẹt susceptiblẹ dẹ toutẹs sortẹs dẹ protrẹz[3], einsi lẹ Poẹmẹ dẹ tous Sugẹz: Pour la deduccion déquez, sont les Epigrammẹs, Epitrẹs, Elegiẹs, Comediẹs, Tragediẹs e Euurẹ Heroïquẹ: dont nous parlẹrons an leur lieu. Mẹs les Sugẹz plus spacieus e les plus celebrẹs du Poëtẹ (sans dirẹ rien des mẹnus argumans) ont tousjours etè les Guẹrrẹs,

---

[1] Le début de ce chapitre est un développement, assez divagant, de deux passages d'Horace, *Ad Pis.* 9 : Pictoribus atque poetis
Quid libet audendi semper fuit aequa potestas.
Trad. de Peletier, f° 7 r° :
Peintres tousiours et Poetes ensemble
Feignent et font tout ce que bon leur semble.
et 361 : Ut pictura poesis. (Peletier, f° 19 v° : La poësie à la peinture approche).
Peletier commet sur le mot d'Horace : *ut pictura poesis* un contresens, d'ailleurs traditionnel et qui se trouve déjà chez le Quintil Horatian. Mais Du Bellay, qui lui aussi cite ce mot dans la *Deffence*, p. 318, lui donne sa véritable signification : un poème doit être jugé de la même façon qu'une peinture.

[2] Imaginer selon sa fantaisie. Sous la forme *fantasier*, le mot est fréquent dès le XV^e^ s. et persiste au XVII^e^ s.

[3] *Protrẹz* = ici représentations, images en général. Ce mot qu'on trouve dans la *Deffence* p. 346 sous la forme *protraict*, est une transcription du latin *protractus*. Peletier emploie exclusivement *protret* à l'exclusion de *pourtrait* et *portrait* fréquents au XVI^e^ s. Cf. *projet* et *pourjet*; *promener* et *pourmener*; *prouvoir* et *pourvoir* etc.

l'Amour, la Pastoralite[4] et l'Agriculturę. Déquez nous n'auons ancor quę l'Amour en Francę (au moins dont ję m'auisę) argumant assez e trop dęmęne antrę les notręs[5]. E m'ébahì quę quelcun nę s'ęt aumoins mis a fęrę Egloguęs[6], matierę antrę autręs, autant proprę [**16**] a notrę Languę qu'a nulę autrę: qui an auons les tęrmęs e les pęrsonnęs tout a propos. Marot nous à montrè, an deus, ou an troęs tout au plus qu'il à fętęs: combien ęlęs sont delectablęs[7]. Quant a l'Agriculturę, ję croę bien

[4] La vie pastorale. Ce mot paraît avoir été créé par Peletier.

[5] Dans son *Apologie à Louis Meigret* (1550), p. 1, Peletier s'élève avec véhémence contre l'invasion de la poésie amoureuse : « ...ne t'amusant a ces communęs et populęręs follię, qui sont tant seulęmant plęsantęs, einçoęs ridiculęs, e dę neant profitablęs. Autrę lequelęs la plus celebrę ęt lę suget dę l'Amour : qui a etè tout un tans dęmęnè antrę les Françoęs a l'anui, dę telę sortę qu'a bon droęt on l'à pù appęler la Filosofię dę Francę. E combien quę nous n'an puissions ętrę si acoup deliurez, nous auons pourtant occasion dę panser quę les affęręs dę necessęrę et publiquę importancę anfin nous attiręront a soę... » De même Sebillet, dans la dédicace de sa traduction de l'*Antéros* de Baptiste Fulgose, rapporte qu'en 1550, à son retour d'Italie, « en France chascun parloit et escrivoit de l'Amour et pour l'Amour.» Cf. encore Cl. Binet, *Vie de P. de Ronsard*, ed. P. Laumonier, p. 15 : « le sujet d'amour qui se monstra lors (en 1549) le plus ordinaire en nostre France » [texte de 1586]. — « qui deslors quitta l'Italie pour voler en France » [texte de 1597]. — Sur les recueils d'« Amours » publiés en France avant 1555, v. H. Chamard, *De Pelet. arte poet.*, p. 17, n. 2 et J. Vianey, *Le pétrarquisme en France*, p. 374 et suiv.

[6] Sebillet, *A. p.*, p. 159, avait donné une théorie de l'églogue, proposant pour modèles Théocrite, Virgile et Marot. Du Bellay, *Def.*, p. 225 avait engagé le poète français à chanter « d'une musette bien resonnante et d'une fluste bien jointe ces plaisantes ecclogues rustiques, à l'exemple de Théocrit et de Virgile, marines, à l'exemple de Sennazar.» Peletier se contente de cette seule mention et ne comprendra pas l'églogue parmi les « genres d'écrire » qu'il recommande aux poètes. D'ailleurs le genre a été abordé tardivement par la Pléiade. Il y a bien des poèmes rustiques dans les *Œuvres poëtiques* de Peletier (1547) et dans le *Recueil de Poësie* de Du Bellay (1549); Ronsard avait donné en 1550 et 1551 deux odes pastorales. Mais c'est seulement de 1559 à 1564 que ce dernier publia six Eglogues, au grand dépit de Baïf qui en avait plusieurs en portefeuille et espérait bien que la priorité en ce genre ne lui serait pas ravie.

[7] Sebillet, *A. p.*, p. 160 cite avec éloges trois églogues de Marot : *Première Eglogue des Bucoliques de Virgile* (*Œuvres*, ed. P. Jannet,

qu'élé n'auroét pas trop dé gracé aujourdhui[8] : tant parcé qu'élé ét assez antanduz sans étré ecritz, qué aussi pour n'étré capablé dé grand faueur anuers les Princés e Signeurs dé notré tans. Einsi, élé n'ét point pour donner recreacion grandé, ni méme utilite. Les fez dé la Naturé sé peuuét aussi tréter en Poësié : combien ancorés que l'áprété des térmés e la contreinté dé la matiéré, qui ét sans ornémans e figurés, facé qué l'antréprisé ét raré pour lé Poëté[9]. Si ét cé pourtant qué Lucrecé i à assez eureusémant tretè ses concepcions Epicuriennés, sélon la pöurété dé la langué dé son tans dõt il sé pleint[10]. Ia soét qué Virgilé ét pris dé lui bon nombré dé trez, jusqués a métré des vers

t. III, p. 121-126) ; *De Madame Loyse de Savoye, mere du Roy en forme d'eglogue* (t. II, p. 260-268) ; *Eglogue au Roy sous les noms de Pan et Robin* (t. I, p. 39-46) ; et Du Bellay lui-même, *Def.*, p. 228, désigne comme « un des meilleurs petiz ouvrages que fit onques Marot » l'*Eglogue sur la Naissance du fils de Monseigneur le Dauphin* (t. I, p. 64-67). — Il y a dans les œuvres de Hugues Salel (1539) une *Eglogue marine*.

[8] Peletier se souvient peut-être ici de Cicéron, *De finib.*, 3, 2, 4 : « ...agricultura, quae abhorret ab omni politiore elegantia... ». Du Bellay, *Def.*, p. 265, semble n'être pas de cet avis, car il loue « la non moins docte que plaisante Agriculture » du « seigneur Loys Aleman » (*Coltivazione* de Luigi Alemanni). Peletier n'a d'ailleurs pas toujours pensé ainsi puisqu'il a pris la peine de traduire en vers le premier livre des *Géorgiques* de Virgile (*Œuvres poëtiques* de 1547, p. 50-72).

[9] Le recueil poétique de 1555, l'*Amour des Amours*, contient un groupe important de poèmes scientifiques qui exposent tout un système cosmologique, expliquant les phénomènes naturels : perturbations de l'air, formation de la rosée, de la pluie, des frimas, de la grêle, de la neige, des vents : foudre, éclipses, marées, phases de la lune et décrivent les mouvements des planètes etc. Dans ces poèmes Peletier a utilisé le *Meteorum liber* et l'*Urania* de Giovanni Pontano. Lui-même a été imité par Baïf (*Premier des Météores*, 1587), par Maurice Scève (*Microcosme*, 1560), par Du Bartas (*Premiere Semaine*, 1579).

Plus tard, (*Œuvres poëtiques* de 1581, f° 72 v°), il ne limite plus le « sujet de poésie » :

> Il n'ét beaute en Naturé universé
> Il n'ét sécrét an Sciancé diversé
> Qué par les Vers pleins dé gravé dousseur
> N'an soét a tous lé Poëté anonceur.

[10] Peletier complètera ce jugement sur Lucrèce *infra*, p. 49. — Sur la fortune de Lucrèce au XVI[e] s., v. C. A. Fusil, *La renaissance de Lucrèce au XVI[e] siècle en France*, dans *Revue du XVI[e] siècle*, 15, 1928, p. 134-150.

antiers parmi les siens[11]: tãt la procheingte[12] des tans, causę grãdę ressamblancę antrę les hõmęs. Il mourùt peu d'ans apręs lę XL dę son agę, lę jour męmę quę Virgilę print a Rõmę la Togę virilę, qui fùt an son agę dę XVII ans[13]. Cę quę ję dì an passant pour mõtrer a cõparer les Poëtęs sęlon les tans: e cõmant les lãguęs sę hâtęt dę vęnir a pęrfecciõ. Suiuãt notrę propos[14], il restę lę Sugęt dę la Guęrrę lę plus dinę e lę plus grauę dę toutę la Poësię: a ręson quę les hautęs pęrsonnęs i antręt, commę Roęs e Princęs: léquez seuz ont puissancę dę fęrę la guęrrę. E par cę qu'iz sont suiuìz e accompagnèz dę toutęs sortęs dę g'ans: lę Poëtę à ocasion dę parler dę toutęs sortęs d'argumans: cõmę nous dirons au long ci apres par dęduccion dę propos[15]. [**17**] Einsi voęla l'unę des principalęs diferancęs qu'il i à antrę l'Orateur e lę Poëtę[16], quę cętuici peùt s'ebatrę an tous g'anręs d'argumans, cętuila ęt astreint aus chosęs particulieręs. Car l'Orateur nę pourra pas chęrcher l'ocasion dę fęrę parler les Dieus, dę treter l'Amour, les Ieus festiz[17], les Anfęrs, les Astręs, les regiõs, les chans, les prez, les fonteingęs e telęs beautez d'Ecriz: Męs sę tiendra dędans les causęs dę ses clians: mouura

---

[11] Ces emprunts sont signalés par Macrobe, *Sat.*, 6, 1, dans un chapitre intitulé : « Quos uel ex dimidio sui uel solidos etiam uersus ab antiquis latinis poetis sit mutuatus Vergilius ».

[12] Proximité. — Ce mot, qui apparaît dès le XIII[e] s., est fréquent au XVI[e].

[13] Détail emprunté à la Vie de Virgile signalée *supra*, p. 70 : ... septimo ac decimo anno togam uirilem accepit... euenitque ut eodem ipso die Lucretius poeta decederet.»

[14] Peletier dit ailleurs, avec le même sens, « pour suiure notre propos » (par ex. *Apologie à Louis Meigret*, p. 11).

[15] *Infra*, 2[e] partie, chap. 8 : De l'Euurę heroïquę.

[16] Sebillet, *A. p.*, p. 21 et Du Bellay, *Def.*, p. 61 avaient rappelé d'après Cicéron, *De orat.*, 1, 16, 70 et *Orat.*, 67-68, la ressemblance qu'il y a entre le poète et l'orateur. Ici Peletier s'attache à marquer les différences, développant un lieu commun maintes fois traité depuis l'*Evagoras* d'Isocrate, notamment par Quintilien, 10,1, 27. La question a été reprise par Fénelon dans le deuxième *Dialogue sur l'Eloquence*.

[17] L'expression *jeus festiz* se retrouve p. 65, lorsque l'auteur énumère les sujets propres à l'ode. *Festif*, transcrit du latin *festiuus* (où règne la gaieté) a persisté jusqu'au XVII[e] siècle.

les afęz[18], deduira ses ręsons, refutéra cęlęs dé son auęrseré. E an ces deus dęrniers poinz, le Poëté i antré aussi: męs il les tretę succintémant. Car lui qui parlé a uné eternite, doęt seulémant toucher lé neu, lé ségręt[19] et lé fons d'un argumant, e parler plus resolumant, lęssant les ménués naraccions. L'Orateur, qui parlé aus hommés presans, e lé plus souuant au peuplé, fęt assez s'il à uné accion, e uné façon cõuénablé a pouuoęr gagner ses g'ans seulémant pour uné heuré. Pour ces ręsons, l'Histoęré ęt lé Sugęt lé moins propré pour lé Poëté: d'autant qué la loę historiqué né recoęt pas grans ornémans nì digressions: eins la faut suiuré dé droęt fil, e mémé la commancer par lé prémier bout: qui ęt contré la dinite du Poéme. Commé nous sauons qu'Homeré a cõmancè son Iliadé au neuuiemé an dé la guęrré dé Troęé: e Virgilé son Eneidé, au sętiemé des ęrreurs d'Eneę[20]. E partant bien à dìt Quintilien dé Lukein, qu'il ęt plus a conter

[18] Transposition littérale de l'expression latine *affectus mouere*, très fréquente chez Quintilien. On sait que, selon la rhétorique traditionnelle, émouvoir les passions est l'un des trois offices de l'orateur. Ronsard, dans sa préface posthume de la *Franciade* veut que le poète soit « industrieux à esmouuoir les passions et affections de l'ame » (éd. Lem., t. VII, p. 90).

[19] Orthographe ordinaire au XVI[e] s. et conforme à la prononciation. Cf. *Dialogue de l'Orthografe*, p. 56 : « Nous ecriuons secret par c, toutefoes nous le prononçons par g.» De même Thomas Corneille, *Remarques sur la langue françoise de M. de Vaugelas* (1867), 2, 61, note: « J'entens prononcer... segret à tout le monde.» Cf. Ch. Thurot, *Prononciat.*, t. II, p. 204.

[20] Peletier s'est souvenu de Macrobe, *Sat.*, 5, 2 : « Homerus enim uitans in poemate historicorum similitudinem, quibus lex est incipere ab initio rerum et continuam narrationem ad finem usque perducere.» Cf. *infra*, p. 74. D'ailleurs, en marquant les différences du poète et de l'historien, il prend le contre-pied d'une opinion de Quintilien, 1, 10, 31 : « [historia] proxima poetis et quodam modo carmen solutum.»

Ronsard, Préface posthume de la *Franciade* (éd. Lem., t. VII, p. 81), exprime un avis identique. D'après lui le poète doit laisser « la veritable narration aux Historiques, qui poursuiuent de fil en esguille, leur subiect entrepris du premier commencement iusques à la fin. Au contraire, le Poëte bien aduisé, commence son œuure par le milieu de l'argument... Plusieurs croyent que le Poëte et l'Historien soient d'vn mesme mestier : mais ils se trompent beaucoup : car ce sont diuers artisans, qui n'ont rien de commun l'vn auecques l'autre.»

antrę les Orateurs qu'antrę les Poëtęs[21] . E puis la rudęcę des nons propręs qui afierąt a l'Histoęrę, nę trouuę pas facilęmant placę dędans la composicion sugętę a męsurę, commę sont les vęrs. Les moz aussi doęuąt ętrę diferans au Poëtę e a l'Orateur[22]. Commę par examplę, an Latin, l'Orateur nę dira pas *altum* [**18**] pour la mer: ni la poupę pour toutę la nauirę[23]. E autręs sambablęs moz figurez, léquez n'ęt ici commodę dę declerer par lę męnu, sinon par ci apręs einsi quę lę lieu sę presantęra. E cetę partię m'amonnętę[24] dę dirę, quę notrę Poësię Frãçoęsę n'ęt point ancorąs an sa grandeur: d'autant qu'ęlę ęt jusquę ici trop voęsinę du langagę vulguerę: voęrę e sommęs ancorąs si sugęz au jugęmãt du Peuplę, quę la louãgę du Poęmę samblę depandrę dę la procheinęte du parler vulguerę: chosę qui argue unę anfancę e impęrfeccion dę notre Art. Pourcę, ję conseilhęrè a noz Poëtęs dę dęuęnir un peu plus hardiz, e moins populerąs: toutęfoęs auęc jugęmant, commę nous dirons par trąt dę propos[25].

---

[21] Cf. Quintilien, 10, 1, 90 : « Lucanus... magis oratoribus quam poetis annumerandus.» Tel est le texte généralement accrédité au XVI[e] siècle. Mais les meilleurs manuscrits ont *imitandus*, au lieu de *annumerandus*.

[22] Cf. Ronsard, *Ibid.*, p. 76 : « Le style prosaïque est ennemy capital de l'eloquence poëtique.»

[23] Le genre de ce mot est très incertain jusqu'au XVII[e] s., mais le féminin est plus fréquent au XVI[e]. Le Quintil Horatian tance rudement Du Bellay pour avoir écrit « mon navire ». Cf. H. Chamard, ed. de la *Def.*, p. 247. Le dernier membre de phrase se souvient de Quintilien, 8, 6, 20 : « nam prosa, ut mucronem pro gladio... recipiet... ita non puppim pro naui ».

[24] Orthographe conforme à la prononciation selon de Bèze et Palsgrave. Cf. H. Chamard, ed. de la *Def.*, p. 106, n. 2, qui relève chez les poètes de la Pléiade les formes *admonnester* (Du Bellay), *admonester* (Ronsard), *ammonester* (Du Bellay), *amonester* (Baïf), *amonnéter* (Ronsard). Le *d* ne se prononce que depuis le XVII[e] s. Cf. Ch. Thurot, *Prononciat.*, t. II, p. 324 et 359.

[25] Voir *infra*, p. 48, la restriction que Peletier impose à cette liberté. Cette préoccupation de donner à la poésie, comme l'avaient fait les Anciens, un style distinct de la prose est caractéristique de la doctrine de la Pléiade. Elle apparaît dans la *Deffence*, puis dans la préface des *Quatre premiers livres des Odes de Ronsard* (1550), dans l'*Abbrégé de l'Art poëtique* (1565) et dans la préface posthume de la *Franciade* (1587). On sait d'ailleurs à quels abus ce désir de s'éloigner du vulgaire a en-

Cę qui sę fęra par l'antręprisę dę l'Euurę Heroïqurę, e non point plus tót. E ici mę sambłę bien ętrę łę lieu dę dirę, qurę łę plus dinę Sugęt dę tous les Sugęz Poëtiqurę, quant au particulier, ęt ancorę a toucher[26]. Łequel n'auoę fęt dificulte dę pourpanser, e mę łę proposer, si les Musęs m'ussęt tant bien aspirè[27]: e si la faueur du tans e dę fortunę l'út portè. C'ęt unę Hęrculeïdę[28], titrę łę plus haut e łę plus heroïqurę qui ęt etè anuoyè au Royaumę des Musęs: e qui plus ęt, proprę a notrę Francę: vu męmę qu'Hęrculę fùt surnommè Galiqurę[29]. Sus quoę ję n'ignoroę pas

---

traîné Ronsard. Cf. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 341 et suiv.; 378 et suiv.

[26] Cf. *infra*, p. 73 et suiv.

[27] Synonyme d'inspirer. On trouve fréquemment en ancien français l'expression *Dieu l'aspire*.

[28] Cf. dans *l'Amour des Amours, Vers liriques*, p. 120 : *Ode a Madame Marguerite* :

Quoę? n'è j'ù autręfoęs couragę
Dę mę proposer un ouuragę,
Dont nul onq n'osa sę charger?
Dę l'Hęrculę dę notrę Gaulę
Qui soutint łę Ciel sus l'epaulę
Pour łę grand Atlas soulager?
Tant etoęt ma Musę afolęę
De notrę doublę honneur Gauloęs,
E sur tout dę voęr extolęs
La Royaute dę tes Valoęs
Ię mę proposoę tant dę guęrręs
Achęueęs par Mers et Tęrręs,
E les monstrueusęs horreurs
A douzę foęs extęrmineęs,
E les regions chęmineęs
Par continuellęs ęrreurs :
Euurę d'unę peinę indicibłę
E d'un keur trop haut glorieus,
Sinon qu'il n'ęt rien d'impossibłę
Au Poëtę laborieus.
Męs cęrtęs cetę amprisę arduę
Ię connoę qu'ęl' nę m'ęt pas duę ·
Car ię mę suis quitè cę pręt,
Qu'a moę ię m'etoę voułù ferę :
E n'etant pour m'i satisferę,
M'an suis fęt un autrę plus pręt.
Il mę sufira bien, si j'osę
Quelquę moindrę e plus dous labeur,
E n'è hontę qu'an si grand' chosę
Łę courage cedę a la peur.

[29] « Vous souvienne de votre Hercule Gallique » écrit Du Bellay dans l'exhortation qui termine la *Deffence* (p. 341). Le mythe de l'Hercule

la grandeur dę l'antrępriśę, guęrrę́s, ęrreurs[30], astrę́s[31], anfęrs, amours, toutę́s sectę́s dę filosofię́, acord des tans e des genealogię́s[32] : Brief un Sugęt qui nę́ sauroęt ętrę́ dù a un Poëtę́, sans unę́ faueur singulierę́ des Cieus. Męs j'è grand peur quę́ cę́ soęt pour un autrę́ Sieclę́ e pour unę́ autrę́ languę́. Cę́ pendant, cę́ nę́ sęra pas peu qu'il sę́ facę́ un Euurę́ Heroïquę́ tel quę́ nous atandons.

---

gaulois, qui flattait l'amour-propre national, a joui d'une grande faveur au XV[e] s. Voir les témoignages réunis par H. Chamard, éd. de la *Déf.* p. 341, n. 2 : surtout celui de G. Budé, dont le Livre de *L'Institution du Prince* (1547, p. 42 et suiv.) contient un long développement sur « l'Hercules Gallique ». D'ailleurs les poètes et les humanistes de la Renaissance ont professé un enthousiasme extraordinaire pour Hercule, héros d'endurance et modèle de toutes les hautes vertus. Ronsard, dans l'*Hercule Chrestien* (*Hymnes* de 1555) va jusqu'à faire du héros thébain la préfiguration du Christ. Cf. H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 99 et suiv.

[30] Courses vagabondes.

[31] « Poëma sine astronomicis ornamentis corpus sine uestitu decenti uidetur esse », dit Peletier dans l'*Orat*, *Pict.*, p. 298. Il était d'ailleurs féru d'astrologie. Cf. C. Jugé, *J. Peletier*, p. 83, 88, 89. En 1573 il publia à Bâle un traité intitulé « *De constitutione Horoscopi commentarium* » où il démontre que les événements de sa vie ont exactement accompli les promesses de son thème astrologique. Il dit encore dans ses *Euvres poét.* de 1581, f° 27 r° :

> Dans le Ciel spacieus sont les sinęs cęrteins
> De cę́ qu'on fęt ça bas.

Montaigne rapporte, *Essais*, I, 21, *De la force de l'imagination*, qu'il gardait « une petite piece d'or platte ou estoient gravees quelques figures celestes... Jacques Peletier, vivant chez moy, m'avoit faict ce present singulier.»

[32] Voilà bien la « rare et antique érudition » que Du Bellay réclamait pour l'Ode (*Def.*, p. 209).

[19]

[IV] De la Composicion du Poëme an general: E de l'Inuancion, Disposicion e Elocucion[1].

Toutes sortes d'Ecriz s'acomplicet de troes parties principales, qui sont Inuancion, Disposicion, Elocucion. Inuancion et un dessein prouuenant de l'imaginacion de l'antandemant, pour paruenir à notre fin[2]. Ele et repandue par tout le Poeme, comme le sang par le cors de l'animal: de sorte qu'ele se peut apeler la vie ou l'ame du Poeme[3]. Disposicion, et une ordonnance e ag'ansemant des choses inuantees[4]. E et cele qui donne la beaute e la dinite a tout le Poeme[5]. Elocucion, que les Gréz apelet Frase, et une structure de moz e de clauses[6] les unes auec les

---

[1] Ce chapitre correspond à celui que Sebillet a intitulé : *De l'invention, premiere partie de Poesie* (*A. p.*, 1re part., chap. 3, p. 21). Peletier ne fait qu'y reprendre quelques lieux communs qui, de la *Rhétorique* d'Aristote, ont passé à Cicéron et à Quintilien. Il a été imité de très près par Deimier, *L'Académie de l'Art poétique*, chap. 9 : *De l'invention premier ornement de Poësie et de la Disposition et Elocution dont l'invention est perfectionnée.*

[2] Remarques analogues sur l'importance de l'invention dans Sebillet, *A. p.*, p. 21 : « Le fondement et première partie du Poëme ou carme est l'invention ». — Du Bellay, *Def.*, p. 84 : « cete copie et richesse d'invention, premiere et principale piece du harnoys de l'orateur.» — Selon Ronsard, *Abbr. de l'A. p.*, p. 49, l'invention est « le principal poinct » et la « mère de toutes choses ».

[3] Cicéron, *Orat.*, 14, 44 : « ...nam et inuerire... tanquam animi instar in corpore.

[4] Cicéron, *De inv.*, 1, 7 : « Dispositio est rerum inuentarum in ordinem distributio » et *Orat.*, 15, 50 : « Iam uero ea quae inuenerit qua diligentia conlocabit ». Cf. Ronsard, *Abbr. de l'A.* p., p. 50 : « La disposition... consiste en vne elegante et parfaicte collation et ordre des choses inuentées ».

[5] Cf. *l'Algebre* (1554), proème » du livre I : « Si la Disposition et cele qui donne dignite aus choses... » (à la suite d'un éloge de l'ordre : « Car qu'y à il au Monde plus beau que l'ordre...? » passage cité *infra*, n. 14.

[6] *Clause*, ainsi que *clausule*, est fréquent au XVIe s. avec le sens de phrase, période. L. Meigret appelle la proposition *clause* comme renfermant une pensée complète.

autrȩs[7]. C'ȩt cęlȩ qui exposȩ les concepcions dȩ l'esprit e qui sęrt dȩ truchȩman[8] aus deus súditȩs. Ces troęs ici s'antrȩfauorisȩt fidelȩmant an toutȩ la Composicion. Car l'Inuancion ȩt si dínȩ, quȩ mȩmȩ il i à inuancion a disposer: e i à inuancion ancorȩs an l'Elocucion, sauoęr ét an l'eleccion des moz. E ȩt trop cęrtein quȩ nous n'auons rien a ordonner qui nȩ soȩt premierȩmant trouuè. Sans la Disposicion, l'Inuancion sȩroȩt confusȩ, diformȩ, desagreablȩ, e commȩ s'ęlȩ n'etoȩt point. Finablȩmant, sans l'Elocucion seroȩt inutilȩ e sans fruit toutȩ notrȩ inuancion e disposicion, einsi qu'un couteau demeurant an sa gueinȩ. Commȩ l'Inuancion e Disposicion s'antrȩtienȩt, nous lȩ figurȩrons sus le Poęmȩ dȩ Virgilȩ, auteur quȩ jȩ veù prandrȩ pour mon principal guidon an mes tradicions Poëtiquȩs. Virgilȩ donq antrȩprint son Eneidȩ, eyant dȩsir d'ilustrer les chosȩs Rommeinȩs, e singulierȩmant, dȩ celebrer les gestȩs d'Augustȩ. **[20]** Pour a quoę paruęnir, sȩ pansa[9] dȩ dęuoęr former an un Eneȩ (etoc[10] dȩ la Royaute Rommeinȩ) un Princȩ sagȩ et bęliqueus: E ȩt la son general e principal progęt d'inuancion. Pour lȩ fęrȩ sagȩ, il commança aus trauaus, qui sont ceus qui excęrcȩt les hommȩs a la vęrtu: e lȩ voulùt montrer paciant e fort dȩ couragȩ, seulȩ e singulierȩ ouuęrturȩ a la grandeur: lui fęsant soufrir un naufragȩ: qui fùt causȩ qu'il fùt transportè an Cartagȩ. E voęla unȩ autrȩ inuancion du Poëtȩ, preparatiuȩ a lȩ conduirȩ la ou

---

[7] Quintilien, 8, 1, 1: « Igitur quam Graeci φράσιν uocant latine dicimus elocutionem. Eam spectamus in uerbis aut singulis aut coniunctis ». — Tout ce passage de Peletier a été plagié par Deimier, *Acad. de l'Art poétique*, p. 221 et suiv.

[8] Interprète (drogman). Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 126: « auxquelz (mots) les periphrazes serviront de truchementz ». Le mot est encore fréquent au XVII[e] s.

[9] Cette forme réfléchie, fréquente en ancien français, a persisté de nos jours dans certains parlers populaires du midi de la France, M. Ed. Huguet m'en signale plusieurs exemples dans la prose littéraire du XV[e] s., notamment Cl. de Seyssel, trad. de Thucydide (1527), p. 42 v°.

[10] Estoc=souche, sens conforme à l'étymologie germanique *stoc* (allemand moderne stock). Le mot est encore employé au XVII[e] s. avec ce sens qui a persisté dans la langue du droit. — L'orthographe *etoc* enregistre une prononciation courante, car dans le *Dialogue de l'orthografe*, p. 90, il est question d'« une manierȩ de g'ans qui disȩt un coup d'etoc au lieu dȩ estoc ».

il visẹ, captant l'ocasion dẹ decrirẹ la destruccion dẹ Troẹẹ. Pour quoẹ fẹrẹ il lẹ fẹt rẹcẹuoẹr humeinẹmant par Didon, la Reinẹ du lieu. E par cẹ qu'il apartient aus grans Damẹs dẹ s'anquẹrir des accidans memorablẹs, il fẹt qu'Eneẹ apres souper, a la tablẹ lui racontẹ la prisẹ dẹ Troẹẹ e ses ẹrreurs ansuiuiẹs[11]. Puis apres, pour toucher l'emulacion dẹ l'Ampirẹ qui dẹuoẹt ẹtrẹ antrẹ Rommẹ e Cartagẹ, e l'inimitie pẹrpetuẹlẹ des deus peuplẹs, il fẹt l'inopine departẹmant d'Eneẹ: il decrìt l'indinacion, la fureur, lẹ desespoẹr e les imprecacions dẹ la Reinẹ abandonneẹ: e an fin sa piteusẹ e lamantablẹ mort. Voẹla l'inuancion e la disposicion du Poëtẹ, jusquẹs a la fin du quatriemẹ: laquelẹ nous poursuiurons an son lieu[12]. Quant ẹt dẹ l'Elocucion, jẹ nẹ peù examplifier commodẹmant an Frãçoẹs sus un Poẹmẹ latin. Mẹs il n'i faut pas grãd examplẹ: Car commẹ dìt Horacẹ[13], celui qui aura bien choẹsì son sugẹt, n'aura jamẹs fautẹ dẹ facondẹ: Les moz suiuẹt voulontiers les choses, quand ẹlẹs ont etè bien premeditẹes e incorporẹes an notre concepcion. Meintẹnant, pour montrer combien la Disposicion donnẹ dẹ lustrẹ a un Poẹmẹ[14]: prenons gardẹ a la grandẹ industrie [**21**] dont à usè

---

[11] *En.*, ch. 2.

[12] Dans le chapitre de l'Euurẹ heroïquẹ, p. 194 et suiv.

[13] Réminiscence de deux passages d'Horace, *Ad. Pis.*, 40 :

... Cui lecta potenter erit res
Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Trad. de Peletier, f° 8 v° :

Qui son suget aura choisi a point
Selon sa force, il n'aura nul defaut
De moz exquis, ni d'ordre tel qu'il faut.

et 311 : Verbaque prouisam rem non inuita sequentur.

Trad. de Peletier, f° 17 v° :

Puis quant seront les argumens tous quis
Sans nul refus uiendront les motz exquis.

[14] Peletier a mis en lumière l'importance de la disposition dans le « proeme » du premier livre de l'*Algebre :* « ...qu'y à il au Mondẹ plus beau quẹ l'ordrẹ. Quel profit se peùt-il rẹkeulhir d'unẹ confusion? En tous ouuragẹs qu'y à il quẹ l'ouurier sẹ puissẹ dúmant approprier, si cẹ n'ẹt la formẹ? Il n'y à rien an l'oreson qui soẹt de l'orateur, si cẹ n'ẹt qu'on appẹllẹ la collocacion. Car les moz, ni mẹmẹ les santancẹs, nẹ sont point du sien. Les moz, sont du Peuplẹ. Les santancẹs, sont des concepcions uniuẹrsẹlles des philosophẹs. Quelẹ louãgẹ appartient il a un hommẹ pour antandrẹ ni pour parler unẹ Languẹ s'il nẹ sèt accõmoder les moz,

Ouidę an sa Meattamorfosę (car ses autręs Euuręs nę sont pas dinęs dę hautę louangę) quand lui voyant quę la matierę e la principalę inuancion n'etoęt point siennęs: il à inuãtè la manierę dę lier tant dę diuersęs Fablęs ansamblę, e dę donner a toutęs leur placę si propręs, qu'il samblę quę cę soęt unę narracion pęrpetuęlę. Voęla commãt par unę Disposicion bien dręcęs, la chosę qui etoęt antrę les meins du commun, il l'à fętę siennę propręs[15]. Voęla lę moyen dę choęsir ses argumans e son Sugęt: et commę, ancoręs quę nous les prenons dęuant tout lę mondę, nous nę sęrons point pourtant acusèz dę larcin. Voęla commę disoęt Horacę[16] qu'unę matierę publiquę dęuient priuęs. Voęla commant, ancoręs quę nous eyons pris notrę tęmę au beau milieu du Poęmę d'Homerę: nous an fęsons notrę propręs: pouruu quę nous nę nous arrętons a nę sè quelę curiosite dę suiurę tout lę fil dę l'Auteur dont il ęt pris, einsi quę font ceus qui prenęt la riuierę pour guidę: e quę la hontę nę nous ampęsche point dę

---

e les accoutrer artificiellęment a son point e a son bęsoin? Commant les accommodęra il, sinon auęc jugęmant? En quoę gít lę jugęmant sinon an l'ordonnancę? Cę n'ęt rien d'aouęr les pierręs, la chau, e lę sablę: qui n'à lę choęs dę les mettrę an bonnę et conuenablę assietę.» Cf. Lettre à Fernel, à la suite de l'Euclide de 1557 : « ...quid est in omni scriptorum genere quod quisquam sibi uindicare aut proprie suum dicere possit, praeter collationem.» et *De Constitutione Horoscopi* (1563), p. 49 : « ...ordinis illius pulcherrimi beneficio : sine quo neque Ars, neque Scientia ulla esse potest.» On a supposé que le passage de l'*Algebre* cité ci-dessus avait pu inspirer à Pascal sa fameuse phrase sur l'originalité : « Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau, la disposition des matières est nouvelle.» Cf. P. Laumonier, ed. des *Œuvres poëtiques* de Peletier, p. 174.

[15] Passage plagié par Deimier, *Acad. de l'A.* p., p. 244 : « ...il a treuvé la façon de lier tant de diverses fables ensemble et de donner à toutes un lien si propre, qu'il semble que tous ces desseins soient partis de l'invention d'un seul Autheur et que ce soit une narration qui sans aucun intervale ni différence de subjects, marche du commencement jusqu'à la fin. C'est de la façon que le plus dous et le plus naïf Poëte des Latins a faict que par une disposition bien dressee, la chose qui luy estoit estrangere, et qui se treuvoit entre les mains du commun, a este avouëe et receue comme science (erreur typographique pour *sienne*) propre.»

[16] Horace, *Ad Pis.*, 128 :

> Difficile est proprie communia dicere; tuque
> rectius Iliacum carmen deducis in actus,
> quam si proferres ignota indictaque primus.

nous départir des ręsons particulierés trop réchęrchés an l'Auteur, qui peùt ętré n'i pansa onqués: e qué nous né nous amusons a traduiré les passagés dé mot a mot a la modé des fidelés tranlateurs. Voęla commant Euripidé a ampruntè d'Homeré les pęrsonnés d'Hecubé, d'Andromaché, d'Ifigenié e d'Heleiné[17]: E aussi Sofoclé[18] d'Ajax e dé Philoctetés, pour fęré lé Sugęt leur propré. Qué dirè jé plus? il faut du jugémant e dé la memoęré parmi ces troęs partiés. Sauoęr ęt, qu'il faut lęsser refroędir la chaleur dé notré inuancion[19]. Car nous nous plęsons tousjours an céla qué nous inuantons. Autrémant nous né l'ecririons mémé point. Puis apręs longué surseancé, **[22]** faut rétourner sus notré bésongné. E lors pour la nouuęlé deliberacion qué nous i aportérons, il nous sambléra qué cé séra un imagé tout neuf[20]: commé nous voyons qué font les Peintrés, léquez mętét leur tableau a part, cé pandant qu'iz pansét a un autré labeur. Puis quand leur auis les prand, iz sé vienét rémętré déssus: e sont tous ebahiz qu'a la prémieré vué qu'iz getét dessus, iz réconnoęssét leurs tręz pour tous autrés qu'iz né les

---

Publica materies priuati iuris erit, si
non circa uilem patulumque moraberis orbem,
nec uerbo uerbum curabis reddere fidus
interpres...

Trad. de Peletier, f° 11 v° :

Difficile est dire de son esprit
Ce que par autre onques ne fut ecrit :
Et plus seur est de prendre pour ton theme
Et ton guidon l'Homerique poeme,
Que d'inuenter de ton propre cerueau
Quelque suget incongnu et nouueau.
Un argument commun et regulier
Sera trouué propre et particulier
Si trop tu n'es arreté et suget
A un circuit trop ample et trop abject,
Et n'est besoin d'auiser de si pres
A translater mot pour mot tout expres.

[17] Notons qu'Eripide a emprunté le sujet de son *Hélène* à une tradition différente de celle du cycle homérique.

[18] Le texte porte *Euripide*, corrigé en *Sophocle* dans l'erratum.

[19] Peletier ne fait ici que reprendre et développer ce que Du Bellay, *Def.*, p. 300 et suiv., dit de l'« émendation » d'après Quintilien, 10, 4, 1.

[20] Quintilien, 10, 4, 2 : « Non dubium est optimum esse emendandi genus, si scripta in aliquod tempus reponantur ut ad ea post interuallum, uelut noua atque aliena redeamus.»

auoęt lęssèz, s'ebahicęt commant telę e telę fautę leur etoęt echapeę, e commę iz nę s'etoęt auisèz d'un tel tręt e d'un tel: corrigęt, acoutręt, rędonnęt lę jour, rętracęt les ombrės: e an fin parfont leur ouuragę: Einsi lę Poëtę lęssėra rėposer sa Composicion: afin qu'apręs s'ętrę rėfręschì du prėmier labeur, il sę męte an rėconnoęssancę: la ou lę prėmier sėra, d'auiser si l'ordrę ęt bon ou prepostere[21]. E si l'hommę ęt agu[22] an cetę rėuuę, facilėmant toutės les autrės fautės sę presantėront a lui pour les amander: tant ęt important lę merite dę la Disposicion[23]. Virgilę à ù antrę autrės, cet esprit dę dissimuler cęrteins passagės, e dę les diferer a un autrę tans: par cę qu'iz n'usset pas ù gracę, narrez sus lę champ[24]. Commę quand il à fęt mancion a la fin du cinquiémę[25], dę Palinurę quę lę Sommę precipita an la mer: il lui à samblè indeçant dę s'amuser a decrirę la tourmantę qui lę transporta an Italię. Męs il lę resęruę a lę fęrę raconter succintėmant par Palinurę mėme, a l'antrę des Anfęrs: pour resoudrę la doutę qu'auoęt Enę dę l'Oraclę qu'il pansoęt lui

---

[21] Transcrit du latin *preposterus*, interverti, c'en devant derrière. Cotgrave traduit ce mot par unodrtly, wrong, overthwart, altogether, from the purpose.

[22] *Aigu* et ses dérivés sont toujours écrits par *a* avant le XVI[e] s. (*acutu*> *agud* (XII[e] s.), *agu* (XIII[e] s.).

[23] Il y a ici une incohérence singulière dans la suite des idées. De l'« émendation », l'auteur revient à la disposition, mais uniquement pour signaler certains artifices de composition qui donnent de la grâce au poème. Peut-être s'est-il établi dans l'esprit de Peletier une fausse analogie entre les notions de surseoir à sa besogne pour l'amender à loisir et de différer, dans un poème, un passage à un autre temps pour ménager l'intérêt.

[24] Souvenir d'Horace, *Ad Pis.*, 42 :

> Ordinis haec uirtus erit et uenus, aut ego fallor,
> ut iam nunc dicat, iam nunc debentia dici
> pleraque differat, et praesens in tempus omittat

Trad. de Peletier, f° 8 v° :

> Toute force et grace en disposant,
> Ou ie m'abuse, est que le composant
> Die en l'instant ce qu'en l'instant doit dire
> Et plusieurs poinz il reserue a ecrire.

[25] *Enéide*, 5, 835 et suiv.

auoér mal predit[26]. Voéla commant sé donné la gracé e la beaute a tout lé cors, par uné conuénable Disposicion: cértein temoignagé du jugémant, dé la prudencé e dé l'esprit du **[23]** Poëté. E a céci ét des plus réquisés l'Imitacion, dé laquelé nous alons parler.

---

[26] *En.*, 6, 337 et suiv.

[V] Dę l'Imitacion[1].

Vnę grand' partię des fęz humeins consistę an l'Imitacion: Car la chosę la plus prontę e la plus ordinerę aus hommęs, c'ęt vouloęr fęrę ou dirę cę qu'iz voęęt dę bien fęt ou bien dit par les autręs. Les Musiciens imitęt la voęs des anseigneurs, les Peintręs dę leurs patrons, les Rustiquęs e Mariniers dę l'experiancę[2]. E par cę qu'il n'i à qu'unę especę dę bien an toutęs chosęs, e infinięs dę mal[3]: lę pręmier e plus dificilę point ęt dę sauoęr discęrner la vęrtu d'auęc lę vicę. Soęt donc pręmieręmant lę Poętę exęrcitè an Homerę e an Virgilę[4] (car j' examplifirè[5] par tout pour l'Euurę Heroïquę, sus lęquel s'antandront les

[1] La théorie de Peletier sur l'imitation est beaucoup plus judicieuse que celle de Du Bellay (*Def.*, p. 103-108, 171, 193-200), qui d'ailleurs, un an après la publication de la *Deffence*, a senti la nécessité de rectifier sa doctrine dans ce qu'elle avait de trop rigoureux (2e préface de l'*Olive*, p. 19 et suiv.). Peletier a le mérite de s'efforcer de sauvegarder, autant qu'il est possible, l'originalité de l'imitateur et échappe ainsi aux critiques très vives dont Du Bellay avait été l'objet. (Cf. H. Chamard, *De Pelet. Arte poet.*, p. 24; ed. de la *Def.*, p. 195, n. 2; R. Bray, *Format. de l'idéal classique*, p. 160). Mais c'est à Quintilien qu'il doit le plus clair de ses idées sur l'imitation. — Sous prétexte d'appuyer sa théorie d'exemples, notre auteur se jette dans une longue digression sur les mérites comparés d'Homère et de Virgile.

Le chapitre de Delaudun d'Aigaliers « *De l'imitation* » (p. 129 et suiv.) est un simple résumé de celui de Peletier.

[2] Tout le début est traduit ou imité du chapitre de Quintilien sur l'imitation (10, 2) auquel Du Bellay lui-même a beaucoup emprunté. « Atque omnis uitae ratio sic constat ut quae probamus in aliis facere ipsi uelimus; ...sic musici uocem docentium, pictores opera priorum, rustici probatam experimento culturam in exemplum intuentur.»

[3] Deimier, *Acad. de l'A. p.*, p. 247 : ...comme il n'y a qu'une espèce de bien et que celles de mal sont infinies... »

[4] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 187 : « Si tu n'aimes mieus, s'il t'avient d'en entreprendre (un poème épique), te former au miroir d'Homére et Vergile, comme je seroie bien d'avis, si tu me demandois conseil.»

[5] C'est à dire : tous les exemples que je donnerai seront valables pour l'œuvre héroïque.

autrés g'anrés) e les ét commé incorporèz an sa memoérié pour son principal fons, e commé pour son ordinerié patron : afin qué quand cé viendra a liré les autrés Poëtés, il soét preparè a an pouuoér conuértir la lecturé an cetté felicite prémierié imbué[6] : a la sortié des vins excélans, qui sé ramplicét[7], non dé pareilh vin, quand il né s'an trouué point, més du meilheur qui sé puissé récouurer. Car lé tonneau etant bien auinè, lé vin d'infusion sé reduìt facilémant a la saveur dé la principalé bonte. Il né faut pas pourtant qué lé Poëté qui doét excéler, soét imitateur jure ni pérpetuél. Eins sé proposé non seulémant dé pouuoér ajouter du sien, més ancorés dé pouuoér férié mieus an plusieurs poinz[8]. Songé qué lé Ciel peùt férié un Poëté parfét : més qu'il n'an à point ancorés fét. Songé qué cé n'ét pas la hauté [**24**] felicite qué d'étrié pareilh : qui mieus ét, songé qu'il ét plus ése d'étrié superieur, qué d'étrié egal. Car la naturé des choses né soufrié jamés pérfeccion dé réssamblancé[9]. Par seulé imitacion rien né sé fét grand[10] : c'ét lé fét d'un hommé pareceus e dé peu de keur, dé marcher tousjours aprés un autré[11]. Celui séra tousjours dérnier, qui tousjours suiura[12] : ét donq lé Poëté

[6] Idée fort intéressante et qu'on ne rencontre chez aucun autre théoricien de la Pléiade, de vouloir donner au poète un criterium du beau qui lui permettra d'imiter avec discernement.

[7] C. à d.: que l'on complète.

[8] Cf. Quintilien, 10, 2, 9 : « Quod si prioribus adicere fas non est, quo modo sperare possumus illum oratorem perfectum?»

Delaudun, (*A. p.*, p. 129), après avoir prescrit d'imiter les poètes grecs et latins, ajoute cette restriction empruntée à Peletier : « D'ailleurs il ne les faut pas aussi tant imiter qu'après il ne soit besoin d'ajouster quelque chose de son esprit au surplus, et ne se contenter pas d'estre esgal, ou de faire aussi bien qu'ils ont faict, mais il faut tacher, si l'on peut, à faire mieux.»

[9] Quintilien, 10, 2, 10 : « Adde quod plerumque facilius est plus facere, quam idem : tantam enim difficultatem habet similitudo ut ne ipsa quidem natura in hoc ita eualuerit ut non res quae simillimae quaeque pares maxime uideantur utique discrimine aliquo discernantur.»

[10] Quintilien, 10, 2, 8 : « Nihil autem crescit sola imitatione .»

[11] Quintilien, 10, 2, 4 : « ...quia pigri est ingenii contentum esse iis quae sint ab aliis inuenta.»

[12] Quintilien, 10, 2, 10 : « Necesse est enim semper sit posterior qui sequitur. »

prémierémant l'esprit, lę courage, la majeste, la facilite, e brief cę quę la naturę peùt donner[13]. Puis nę doutę point qu'il nę soęt possiblę dę sę fęrę lę plus grand. L'oficę d'un Poëtę, ęt dę donner nouueaute aus chosęs vielhęs, autorite aus nouuęlęs, beaute aus rudęs, lumierę aus obscuręs, foę aus douteusęs, e a toutęs leur naturęl e a leur naturęl toutęs[14]. Qu'il régardę qui c'ęt qui l'à ancorę fęt, e s'il n'à etè fęt, an quoę ęt la fautę. Auisę les generalitez e les particularitez : examinę les passagęs dę Filosofię, la façon dę narrer, e combien diuęrsę : quelę grauite, quelę gracę e bienseancę[15]. S'il i à des vicęs, qu'il les euitę, chosę facilę : les vęrtus, qu'il les egalę, chosę possiblę : ou les surmontę chosę honorablę. Homerę à etè si excęlant an cę general dispositif e uniuęrsęle titurę[16] dę Poęmę, qu'il ęt ęse a connoętrę qu'il n'i à point dę meilheur chęmin. E s'il i an út ù un, Virgilę[17] l'út trouuè, l'hommę lę plus courageus quę nature ęt jamęs presantè sur la terrę, d'auoęr osè antręprandrę dę fęrę cę quę troęs Poëtęs ont fęt, chacun pour lę plus excęlant an son g'anrę.

---

[13] Quintilien, 10, 2, 12 : « ...quae in oratore maxima sunt, imitabilia non sunt, ingenium, inuentio, uis, facilitas et quiquid arte non traditur. »

[14] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 254 : « ...esperant que la posterité l'approuvera, comme celle qui donne foy aux choses douteuses, lumiere aux obscures, nouveauté aux antiques, usaige aux non accoutumées, et douceur aux apres et rudes.»

[15] Inspiré de Quintilien, 10, 2, 27 : « Illuc intendenda mens quantum fuerit illis uiris decoris in rebus atque personis, quid consilium... quae ratio et quam uaria narrandi... »

[16] Contexture. *Tisture* est le doublet populaire de *texture*. On trouve chez Ronsard, *Franciade*, livre 3, texte de 1572, éd. Lem., t. VII, p. 340, la forme *tissure*. Cf. Peletier, *Dialogue de l'orthografe*, p. 153 : « Męs ancorę i à il unę autrę manierę dę g'ans qui mę sambłęt ętrę abandonnez des medęcins, lequez... ecriuęt texturę pour titurę.»

[17] Sur la préférence caractéristique que Peletier accorde à Virgile, v. Introduction. — Dans ses *Euvres poëtiques* de 1581, f° 63 v°, sa comparaison est plus équitable :

Homerę Greq, ęt plein, dous e fecond,
Maron Latin ęt vif, gravę e facond :
L'un de Naturę à cę grand benefice
L'autre ęt songneus, e tout plein d'artificę :
Celuila ęt uniquę a inuanter.
E cetuici, a bien rępresanter.

Teocritɇ, Hesiodɇ e Homerɇ: Auoėr surmontè les deus: assuiui[18] lɇ tiers, an voɇ dɇ lɇ lęsser dęrrierɇ, si n'út etè la surprisɇ dɇ la mort[19]: Auoėr fėt an douzɇ Liurɇs ce qu'Homerɇ an quarantɇ e huit (combien qu'Aristarquɇ à fėt lɇ nombrɇ des Liurɇs d'Homerɇ e ordonnè **[25]** ce qu'il auoėt chantè par intermissions)[20]. E qui mɇ trouuɇra trop hardi jugɇ, considerɇ les grans sɇgręz, e pour bien dirɇ, les misterɇs qui sont an Virgilɇ: e il trouuɇra qu'Homerɇ n'ėt an rien plus eureus, sinon quɇ pour auoėr precedè an tans. Considerɇ, si l'Eneidɇ út etè fętɇ auant l'Iliadɇ, quɇ c'ėt qu'il an faudroėt dirɇ. Męs disons Virgilɇ imitateur par euidancɇ: e Homerɇ inuanteur, par jugɇmant e opinion. Car quɇ sauons nous s'il à ù des predecesseurs? quɇ sauons nous si l'ingratɇ vielhęcɇ du tans les nous à anuièz[21]? vu quɇ toutɇs choszɇs viuɇt e meurɇt par rondeurs?[22] Or Virgilɇ à imitè cɇ qu'il à vù d'admirablɇ an Homerɇ: Męs il l'à chatiè an plusieurs androęz. E ici mɇtrè quelquɇ nombrɇ dɇ poinz, léquez Virgilɇ n'à pas trouuèz bons an Homerɇ, e dont il s'ėt gardè: afin quɇ mon Poëtɇ connoęssɇ, qu'un mieus fęrɇ ėt possiblɇ a l'hommɇ bien nè: e qu'il sachɇ quɇ c'ėt qu'il doėt imiter e quoę non: e qu'il facɇ

[18] Egalé (*adsequi*). Le mot est attesté au XV[e] s.

[19] Cf. Du Bellay, (*Def.*, p. 100 : « L'autre immita si bien Homere, Hesiode et Thëocrit, que depuis on a dict de luy, que de ces troys il a surmonté l'un, egalé l'autre, et aproché si pres de l'autre, que si la felicité des argumens qu'ilz ont traitez eust esté pareille, la palme seroit bien douteuse.» P. Villey, *Sources de la Deffence*, p. 73, n. 4, cite un jugement analogue de Bartolomeo Ricci, *De Imitatione*, ed. de Venise (1545), f° 25 r°. La source en est inconnue.

[20] Notons que V. Bérard, *Introduction à l'Odyssée*, t. III (1925), p. 145, croit que la division des poèmes homériques en chants est l'œuvre des plus anciens critiques alexandrins, probablement de Zénodote, antérieur d'un siècle et demi à Aristarque.

[21] Cf. Cicéron, *Brut.*, 18 ,71 : « ...nec dubitari debet quin fuerint ante Homerum poetae », d'après Aristote, *Poétique*, 1, 4.

[22] C'est à dire : il y a dans l'histoire de l'univers de perpétuels recommencements. Cf. *L'Arithmetique*, « proeme » (non paginé) du premier livre : « ... nous voions que le temps... met les choses en lumiere, puis apres les auoir couuertes du voile d'oubliance assez longuement, par ses reuolutions, rondeurs et successions il ressuscite des richesses, beautez et magnificences.»

le jugemant des deus grans Poëtes des Siecles. Premieremant, Virgile a bien sù euiter la superfluite d'Epitetes qui ęt an Homere, quand il dìt e redìt; la Mer Noere, les nauires Creuses, les Réz Cheueluz, le Blõd Menelas, Pallas Cesie[23], Iupiter Nue-amassant[24], l'Obscure nuit, les Portes Bienfetes, Diomede Facond, quand il ęt question de fraper: e assez d'autres téz[25]. Il s'ęt gardè des redites qui sont an Homere, comme quasi an toutes les legacions, recommancer les haranges tout du long a la seconde foęs. Autremant à fęt Venule reuenant de pardeuers Diomede: ou tout l'exploęt de sa charge se raconte seulemant an un lieu e sommeremant[26]. Homere n'ęt pas contant d'auoęr dìt une foęs les causes pour lequeles Achile n'à deignè prandre les armes pour ses Réz, [**26**] si de nouueau il ne les fęt raconter tout du long par Achile mème a sa mere Tetis[27]. Virgile n'à pas fęt parlemanter Glauque e Diomede si longuemant ansamble, quand il ęt question de venir aus meins: comme on voęt an Homere au siziemę[28]: Combien qu'il n'út pas fęt einsi un peu auparauant, de Sarpedon e Tlepolemę au cinquiemę[29]. Si ętce que je trouue Virgile ętre tombé an une samblable faute, quand an son second Liure tandis que Troęe ardoęt, e que les Réz sacmãtoęt[30] tout: il fęt Enee parler auęc son pere Anchise, e auęc sa famme: le fęt aler an sa męson, e puis i retourner[31]: la

---

[23] Transcription du latin *caesius* (« aux yeux pers »).

[24] Deimier, *Acad. de l'A. p.*, p. 495 a transformé ce mot en *amassenuë*.

[25] Repris par Deimier, *l. cit.* : « En quoy quelques uns ont trouvé à redire à Homère : car en le livre de l'Iliade et de l'Odyssée, lors qu'il lui avient de nommer les Grecs, les Navires, la Mer, Menelas et Jupiter, il leur donne presque tousjours ces adjectifs : chevelus, creux, Noire, Blond, amasse-nuë etc.» — Du Bellay, *Def.*, p. 211 et 287 condamnait les épithètes « oysifz » et « ocieux » et Ronsard, *Abbr. de l'A. p.*, p. 53, les « épithètes oyseux ».

[27] *Iliade*, I, 365 et suiv.

[28] *Il.*, 6, 119 et suiv.

[29] *Il.*, 5, 627.

[30] Saccageaient. Cf. Rabelais, 4, 67 : « ...isle saccagee et sacmentee ». Emprunté à l'italien.

[31] *Enéide*, 2, 632 et suiv.

ou il n'ét pas bonnémant a croére qu'an un tel eclandré, e an telé desolacion, il i út si grand loésir: atandu méméq qu'au sac d'une vilé, les mésons des Princés sont tousjours les prémiérés anuahiés. Sinon qué parauanturé Virgilé voulút secretémant acorder a la verite historiqué auec Dictis dé Cretę qui dìt qu'Eneé e Antenor vandirent la vilé aus annémis[32]. Més cé séroét ancor uné plus grand' faute a lui. Ou si nous n'escusons lé Poëté pour Venus qui sé presanté au sécours e guidé dé son fiz. I'omę la faute toute connué an cé méme androét du deuziemé, *Iamq; adeo super unus eram*[33], la ou il mét qu'Heleiné, pour la creinté dé son mari Menelas, s'etoét cachée au Tamplé dé Vesté: puis au siziemé[34] fét diré par Deïfobé, qu'élé avoét mis uné torché au haut d'uné tour pour assiner l'heuré aus Gréz, cépandant qu'élé méme ménoét la dansé auec les Damés dé la vilé. Aussi, Tuqué e Varé[35] auoét rongnè les vintedeus vérs continuz audit deuziemé, pour sauuer la repugnancé[36]: laquelé né sé peùt excuser, sinon qué la faute vient d'inauértancé e non pas d'ignorancé: Cé qué lé **[27]** Poëté út facilémant apérçù, s'il n'út etè preuénù

[32] Dictys, *Ephemeris belli Troiani*, 4, 22. On sait la grande faveur dont ont joui pendant le Moyen Age et la Renaissance les récits romanesques de la guerre de Troie mis sous les noms de Dictys de Crète, compagnon d'Idoménée et de Darès le Phrygien. Peletier n'est pas le seul à cette époque à tenir Dictys de Crète pour un sûr garant de la vérité historique. Jean Le Maire de Belges le préfère à Homère parce que contemporain des faits qu'il rapporte. Jehan Samxon, *Les Iliades d'Homère... avec les additions et sequences de Dyttis de Crète et Dares de Frigie* (1530) oppose au témoignage de l'Iliade ceux des témoins oculaires Dictys et Darès. Cependant dès le XVI[e] siècle, des savants comme Jean Vives, Guillaume Xylander, J. Scaliger tiennent ces récits pour apocryphes.

Tout le passage a été paraphrasé par Deimier, *Acad. de l'A. p.*, p. 505

[33] *En.*, 2, 567-588.

[34] *En.*, 6, 517 et suiv.

[35] Les vers *En.*, 2, 567-588, qui ne se trouvent pas dans les meilleurs manuscrits de l'Enéide, ont été conservés par Servius, *Vie de Virgile*, 6, qui indique qu'ils ont été retranchés par Varius (et non Varus) et Tucca. Les manuscrits récents les ont repris de Servius.

[36] Eviter la contradiction.

dę mort[37]. Virgilę decriuant ses batalhęs, nę fęt pas antrer les Dieus an la męlęe, commę fęt Homerę: jusquęs a fęrę blecer Venus e Mars par Diomedę[38]. Puis il nę fęt pas lamanter les Dieus, e pleindrę leur fortunę commę mortęz, einsi quę fęt Homerę. Virgilę n'à pas pris a imiter la fureur d'Achilę, ni l'irę inexorablę qui pour sa rancunę priuee nę deignę prandrę les armęs pour defandrę sa g'ant. Combien quę Lactancę[39] acusę Enęe d'impiete et dę cruaute: qui a la fin du douziemę, nę voulùt donner la vię a Turnę, quoę qu'il lę supliát par les Manęs dę son perę Anchisę[40]. Męs cęla non seulęmant s'escusę, eins a mon auis deuoęt passer einsi: Car lę Poëtę ęt contant qu'on connoęssę, quę les afęręs nę sę prouuoęt bonnęmant tęrminer pour Enęe, quę par la mort dę Turnę jeunę Princę si magnanimę e dę si grand lieu: qui út pù ręfęrę ses forcęs, e recommancer la guęrrę. Puis lę baudrier qu'il portoęt en echarpę depoulhę du jeunę Princę Pallantę, cõtręignìt Enęe d'an vanger la mort. Ancoręs Virgilę nę fęt pas Enęe andormi au port dę Cartagę, commę Homerę Vlissę au port des Feaquęs[41]: lęquel l'eyant decrìt si prudant, si auise e si vigilant par tout alheurs, lę fęt andormir an païs etrangę e inconnu, e ancoręs an tans dę naufragę. Plusieurs aussi nę sę contantęt pas qu'Homerę ęt fęt ręconnoętrę Vlissę par son Chien[42] apręs auoęr etè absant vint ans: qui ęt un tans excedant l'agę des Chiens: Sinon qu'on voulút dirę qu'iz viuoęt autant dę cę tans la[43]. Męs einsi il n'i auroęt rien dę connoęssancę an la

---

[37] C'est à dire surpris par la mort. Cf., p. 24 : « si n'ùt etè la surprisę dę la mort.»

[38] *Il.*, 5, 336 et 858.

[39] Lactance, *Divin. Inst.*, lib. 5 *De Iustitia*, cap. 10 *De falsa pietate*, démontre longuement, à l'aide de textes de l'Enéide qu'Enée ne méritait pas la qualification de *pius*. Notamment § 7-8 : « uidelicet ob hoc unum pius uocatur quod patrem dilexit... adiuratus enim per eundem patrem... nequaquam pepercit.»

[40] *En.*, 12, 928 et suiv.

[41] *Odyssée*, 5, 492.

[42] *Od.*, 17, 291 et suiv.

[43] Perrault, dans son *Parallèle des Anciens et des Modernes*, éd. de 1692, t. III, p. 96, adresse à Homère le même reproche d'invraisemblance que Boileau réfute dans ses *Réflexions critiques sur... Longin*, éd. G. Pellissier, p. 104.

naturé des animaus. Sur quoę mé souuient dé la grossé piérré qué géta Turné contré Eneé[44], a la fin du douziemé: **[28]** laquelé Virgilé dìt qué douzé des plus fors hommés dé son tans n'ussét pas souténue, chosé mal croyablé. An quoę Virgilé samblé s'ętré souuénù dé céle qué géta Diomedé contré Eneé mémé: qu'Homeré dìt au cinquiemé[45] qué deus hõmés dé son tans n'ussét porteé: e samblé auoér proporcionnè lé tans e les distancés. Més s'il an faloét einsi user, a grand peiné vintequatré dé ceus dé notré tans la pourroét souléuer. C'ét donq un des examplés dé trop curieusé e trop afecteé imitacion. Virgilé auoét cetè opinion, qué les hommés vont tousjours en apétiçant, la prénant d'Homeré: einsi mémé qu'il donné antandré a la fin du prémier des Georgiqués[46], parlant des os des morts an la batalhé d'Ematié. Qué s'il ét einsi, pansèz qu'a la fin il féra beau voér la pétité nacion des hommés. Il né mé plét point aussi qu'il facé Creüse vaticiner au sécond[47]: vu qu'il fét les Deésséś mémés ignorer les choséś futurés: commé Iunon, Venus, e les autrés. Il n'etoét point impértinant qu'il fít profetiser Cassandré: car c'etoét par l'otroę e don d'Apolon. Voéla cé qué j'è voulù diré touchant les fautés Poëtiqués: pour montrer qu'Horacé n'à pas dìt hors propos, qu'aucuné foés dort lé bonhommé Homeré[48]. Ié sè qué Virgilé ét repris an d'autrés passagés: més jé n'é pas ici a specifier toutés telés choséś. E sufìt qué j'éé montrè qu'il n'ét si grand, qui né tombé an fauté. Més nous dirons qué souuãt cé sont fautés legeréś: e a la verite, qui sé doeuét suporter an un grand Euuré, autrémant si diné e si sublimé. Commé quand Pindaré aus Olimpiés à donnè des cornés aus Bischés[49]. Car an céla né

[44] *En.*, 12, 894 et suiv.

[45] *Il.*, 5, 302 et suiv.

[46] *Géorg.*, 1, 497.

[47] *En.*, 2, 776 et suiv.

[48] *Ad Pis.*, 359 : « ...quandoque bonus dormitat Homerus.
Trad. de Peletier, f° 19 r° : Aucune fois dort le savant Homere.

[49] *Olympiques*, 3, épode 2, v. 52 : « χρυσόκερων ἔλαφον ». Il s'agit de la biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or que captura Héraclès. Pour l'orthographe *bische*, cf. la forme de l'ancien français *bisce*.

gìt pas l'ignorancę dę la naturę ni dę l'essancę dę la Bischę: eins prouient seulęmant d'unę **[29]** inauęrtancę. Cę sont bien fautęs plus lourdęs, cęlęs dę l'Ariostę[50]: lęquel męmę n'à pas regardè a bien intituler son Liurę: ou pour lę moins, an à trop mal suiui lę Sugęt. Car l'eyant inscrìt du nom dę Roland: il nę parlę dę lui qu'an troęs ou quatrę Chans. Puis, apręs lons ambagęs, vient finir son liurę par Roger. Qui ęt mal antandù a lui: car s'il auoęt anuię d'exalter la męson d'Estę, il lę dęuoęt fęrę souz lę titrę d'un Roger e non pas d'un Roland, a l'Imitacion de Virgilę: lęquel il s'ęt si afectęmant eforcè d'imiter an tout lę discours[51] dę son Euurę: Qui ęt ancoręs un autrę grand vicę. E conseilhę a tous bon espriz, d'ętrę sobręs imitateurs, e fins: qui ęt l'un des sęcręz dę la Poësię, tant s'an faut qu'iz i doęuęt prandrę gloęrę. Car, quelę gloęrę i à quę dę suiurę un chęmin tout fęt e tout batu. Virgilę męmę sur sa fin, s'etoęt voulù rętirer, pour racler dę son Liurę les lieus insinęs quę ses anuieus lui reprochoęt, commę trop manifestęs larcins[52]. L'Arioste ancoręs à tãt dę chosęs legeręs, commę les Latins disęt, futilęs[53], męlęs parmi son

---

[50] Ronsard est à peine moins sévère dans la première préface de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 67 : « ...une Poësie fantastique comme celle de l'Arioste, de laquelle les membres sont aucunement beaux, mais le corps est tellement contrefaict et qu'il ressemble mieux aux resueries d'un malade de fieure continue qu'aux inuentions d'vn homme bien sain.» Quant à Du Bellay, *Def.*, p. 235, il oserait « n'estoit la saincteté des vieulx poëmes, comparer [Arioste] à un Homere et Virgile ». — La Pléiade, et Ronsard tout le premier, a beaucoup imité l'épopée, les vers d'amour et les satires de l'Arioste. Cf. J. Vianey, *L'Arioste et la Pléiade*, dans *Bulletin italien*, I, 1901, p. 295-317. Pour l'opinion du XVII[e] s. sur l'Arioste, généralement conforme à celle de Peletier, v. R. Bray, *Format. de l'idéal classique*, p. 185.

[51] Cours, suite.

[52] Tiré de la Vie de Virgile (cf. *supra*, p. 70), p. 34 : « Asconius Pedianus in libro quem contra obtrectatores Vergilii scripsit, pauca admodum ei obiecta proponit et potissimum... quod pleraque ab Homero sumpserit; sed hoc ipsum crimen sic defendere assuetum ait : « cur non illi quoque eadem furta temptarent »... et tamen destinasse secedere ut omnia ad satietatem maliuolorum decideret.»

[53] Peletier s'exprime comme si ce mot était inusité de son temps. H. Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*, l'a relevé dans la *Mer des Histoires* (1488); et Ed. Huguet dans les *Bigarrures* de Tabourot (1582). — Le substantif *futilité* est employé au XVI[e] s.

Liuré, cértés indinés du Poémé Heroïqué: e sont celés qui né peuuét donner splandeur aus Ecriz, e qu'il faut expréssemant delésser. I'antàn un tas dé contés e plésantériés: qui au lieu dé pléré, sont desagreablés, au moins an un tel lieu. Ié né veù point ici qué Lukein soét pris pour grand Poëté: tant pour la réson qué nous auons dité sus lé Sugét dé Poësié[54] qué pour cé qu'il ét trop ardant e anflè, trop afectè an haranguès, né gardant point lé bienseant des pérsonnés[55], fésant parler un Nautonnier ou quelqué hommé ignoblé (quelés pérsonnés ancorés né doéuét quasi point étré introduités an un Euuré Heroïqué) d'aussi grand respét, commé un Cesar **[30]** ou un Pompeé. Ioint qué vous dirièz quand il ét sus la descripcion dé quelqué matiéré qu'il n'an doét jamés sortir, n'eyant lé jugemant dé sé tamperer e suprimer duémant quelqué point ou quelqué réson non necesseré: qui ét un artifice bien grand an un Poëté. Vréi ét qu'il à quelquéfoés dé bons trez antrésémez: léquez l'hommé dé bon esprit pourra prandré pour an féré son profit an bon lieu. Autant an veù jé étré antandù quant aus autrés Poëtés: Comme dé Stacé, Claudian, Silé Italiqué[56] e s'il i an à dé tez. An sommé, nous prandrons les Ecriz des Poëtés pour uné Mer: an laquelé i à eskeus[57], sablés mouuans, goufrés: qué lé bon Pilotè par instruccion e par bonné vigilancé s'eforcéra d'euiter: Régardant quelé part il veùt tirer, combien ét son vésseau capablé, e dé quel vant il ét aspirè[58].

---

[54] *Supra*, p. 17 où Peletier rapporte le jugement de Quintilien sur Lucain.

[55] Cf. *infra*, p. 70 où est employé le mot *bienséance*. — Pour exprimer la même idée, Delaudun, *A. p.*, p. 138 emploie le mot *decore* (« garder aussi le decore des personnes »). *Biensćance* se retrouve chez Vauquelin, *A. p.*, 2, 330. On sait la fortune que le mot et l'idée devaient avoir au XVII[e] s. Cf. R. Bray, *Op. cit.*, p. 215.

[56] Dans la préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 83, Ronsard, qui cependant avait fait de nombreux emprunts aux deux premiers de ces poètes, blâme énergiquement l'enflure et l'affectation de ces imitateurs de Virgile. Cf. *Ibid.*, p. 97 : « ...à peine lit-on Stace, Lucain, Sénèque, Silius et Claudian, qui ne seruent que d'ombre muette en vne estude, ausquels on ne parle iamais que deux ou trois fois en la vie.»

[57] Forme phonétique du pluriel, correspondant à une prononciation *escueul*. Cf. *parez* pour *pareils*.

[58] Cf. *supra*, p. 18, ici le sens est : quel vent souffle sur lui. L'ancien français fournit des exemples de ce sens.

[VI] Des Traduccions[1].

La plus vręę especę d'Imitacion, c'ęt dę traduirę[2]: Car imiter n'ęt autrę chosę quę vouloęr fęrę cę quę fęt un autrę: Einsi quę fęt lę Traducteur qui s'asseruìt non seulęmant a l'Inuantion d'autrui, męs aussi a la Disposicion: e ancor a l'Elocucion tant qu'il peùt, e tant quę lui pęrmęt lę naturęl dę la Languę tranlatiuę[3]: par cę quę l'eficacę d'un Ecrit, bien souuant consistę an la propriete des moz e locucions: laquelę omisę, otę la gracę, e defraudę[4] lę sans dę l'Auteur. Partant, traduirę ęt unę bęson-

[1] Peletier, plus fidèle à la tradition de l'humanisme, s'oppose à Du Bellay (*Def.*, p. 97) qui tient les traductions et spécialement les traductions de poètes, pour une œuvre « laborieuse et peu profitable... inutile, voyre pernicieuse à l'accroissement de la langue ». Il est vrai qu'ici, comme en maint autre passage, Du Bellay est préoccupé de prendre le contre-pied de l'école marotique qui prisait fort la « version » et même en avait fait un genre poétique. V. Sebillet, *A. p.*, p. 187 : « ... la Version ou Traduction est aujourd'huy le Pöéme plus frequent et mieux receu dés estimés Pöétes et dés doctes lecteurs.» Cela n'empêcha d'ailleurs pas Du Bellay de publier en 1552 des traductions de poètes latins, notamment du quatrième chant de l'*Enéide* (cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 252).

Peletier lui-même avait donné en 1544 *l'Art Poëtique d'Horace traduit en vers François*, et dans son recueil de 1547 les deux premiers livres de l'*Odyssée*, le premier livre des *Géorgiques*, des odes d'Horace, des sonnets de Pétrarque et « autres menues traductions ». Enfin ses *Euvres poëtiques* de 1581 contiennent des traductions de quelques brillantes descriptions de l'*Enéide*. — Il ne semble pas qu'ici Peletier se soit inspiré de l'opuscule d'E. Dolet, *La manière de bien traduire d'une langue dans l'autre* (1540). Delaudun, dans son chapitre, singulièrement confus « *De la version* » (p. 131-132), se pose en contradicteur de Peletier — ce qui ne l'empêche pas de lui emprunter littéralement quelques phrases — et condamne absolument les traductions.

[2] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 190 : « Mais puis que la version n'est rien qu'une imitation... »

[3] Le mot est usité dès le XIV[e] s. Il n'est pas dans la *Deffence* où l'on trouve en revanche *translater* (p. 279), *translateur* (p. 126), *translation* (p. 101).

[4] Fait tort à (*defraudare*). Assez fréquent à cette époque avec un com-

gné dé plus grand travalh qué dé louangé[5]. Car si vous randèz bien e fidelémant, si n'ętés vous estimè sinon auoér rętracè le prémier protręt[6] : e lé plus **[31]** dé l'honneur an démeuré a l'original. Si vous exprimèz mal, lé blámé en chèt tout sus vous. Qué si votré patron auoét mal dìt, ancorés ętés vous reputè hommé dé mauués jugémãt, pour n'auoér pas choęsì bon examplerè[7]. Sõmé, un Traducteur n'à jamęs lé nom d'Auteur. Męs pour céla, veù jé decourager les Traducteurs? nanni, e moins ancorés les frustrer dé leur louangé dué : pour ętré, an partié, causé qué la Francé à commancè a goúter les bonnés chosés : E mémés il leur démeuré un auantagé, qué s'iz traduisét bien e chosés bonnés : lé nom dé leur Auteur féra viuré lé leur : E cértés cé n'ét pas peu dé chosé, qué d'auoér son nom ecrit an bon lieu. E bien souuant ceus qui sont inuanteurs, sé mętét au hazard dé viuré moins qué les Traducteurs : d'autant qu'uné bonné Traduccion vaut trop mieus qu'uné mauuésé inuancion. Dauantagé, les Traduccions quand élés sont bien fętés, peuuét beaucoup anrichir uné Langué[8]. Car lé Traducteur pourra férè Françoésé

---

plément de personne et le sens de frustrer (par ex. Du Bellay, *Def.*, p. 176: « qui veut defrauder les jeunes de leur gloire meritée ». Ce mot, antérieur à la Pléiade, n'a pas survécu au XVI[e] siècle.

[5] Peletier avait déjà exprimé cette idée dans le sonnet liminaire de la version de douze sonnets de Pétrarque (*Œuvres poëtiques* de 1547, p. 73).

Mais par sus tout met son honneur en gage,
Et de grand'peine emporte peu d'estime
Qui fait parler Ptrarque autre langage
Le translatant en vers rime pour rime.

et dans l'épitre *A Monsieur de Saint Gelais* (*Ibid.*, p. 135) :

Je leur pourroy' dire qu'en translatant
Y a grand peine et de l'honneur pas tant.

Du Bellay, *Def.*, p. 97 disait de même que les traductions « emportent à bon droict plus de molestie que de gloyre.»

[6] V. *supra*, p. 15.

[7] Modèle (*exemplarium*). Cf. le fameux précepte de Du Bellay, *Def.*, p. 201, traduit ou plutôt transcrit d'Horace : « fueillete de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins.»

[8] Du Bellay, *Def.*, p. 82, tout en affirmant « que les traductions ne sont pas suffisantes pour donner perfection à la langue françoise », les reconnait toutefois capables d'enrichir la langue de vocables scientifiques. L'industrie des fideles traducteurs » dit-il p. 125, « est en cet endroict fort utile et necessaire ».

unȩ bęlȩ locucion Latinȩ ou Grecquȩ: e aporter an sa Cite, auęc lȩ poęs des santancęs, la majeste des clausęs[9] e elegancęs dȩ la languȩ etrangerȩ: deus poinz bien fauorablęs, par cȩ qu'iz aprochęt des generalęs concepcions. Męs an cas des particularitez, lȩ Traducteur, a mon auis, doęt ętrȩ un peu creintif: commȩ an nouueaus moz: léquez sont si connoęssablęs, e suspez. Vn Traducteur, s'il n'à fęt voęr alheurs quelquȩ chosȩ du sien, n'à pas cetȩ faueur des Lecteurs an cas dȩ moz, combien quę soęt cęlui qui plus an à afęrȩ. E pour cęla ęt moins estimè l'ofičȩ dȩ traduirȩ. Vręi ęt quȩ quand son Auteur sęra excęlant (car l'hommȩ prudant sȩ gardȩ bien d'an traduirȩ d'autręs) il lui sęra pęrmis d'user dȩ moz tous neuz: pouruu **[32]** qu'il soęt cęrtein qu'il n'i an ęt point d'autręs: e lui sęra une louangȩ[10]. Car d'user si souuant dȩ perifrasȩ, c'ęt a dirȩ dȩ circonlocucion, an tranlatant, c'ęt un deplęsir trop grand[11]: e ęt óter lȩ meritȩ du labeur ingenieus dȩ l'Auteur: ęst donq les Traduccions placȩ an notrȩ Art, puisqu'ęlęs sȩ font par art: Voęrȩ e sont telęmant artificięlęs[12], quȩ la loę an ęt antanduȩ dȩ peu dȩ g'ans. E nȩ męȩ peù assez ebahir dȩ ceus, qui pour blámer la Traduccion dȩ mot a mot, sȩ veulęt eider dȩ l'autorite d'Horacȩ[13], quand il dìt,

---

[9] V. *supra*, p. 19.

[10] Cf. Dolet, *La maniere de bien traduire*, p. 14 : « Il te faut garder d'usurper motz trop approchants du Latin et peu usités par le passé : mais contente toy du commun, sans innouer aucunes dictions follement et par curiosité. Pour cela n'entends pas que ie die que le traducteur s'abstienne totallement de motz qui sont hors de l'usage commun... Mais cela se doibt faire à l'extresme necessité.» De même Peletier, dans une lettre latine à Pontus du Tyard qui se proposait de traduire en français l'*Euclide* de son ami : « Euclidem ut instituisti Gallice tractabis... neque enim tibi uerba innouare erit religio in argumenti nouitate.» (A la suite de l'*Euclide* de 1557).

[11] Dans l'épître *A Monsieur de Saint Gelais* (1547) citée *supra*, Peletier avait déjà dit, p. 135 :

> ...en voullant suyvre fidelement
> L'original, il nous prend tellement,
> Qu'il faut user d'une grand' periphrase
> Qui veut sauver du vulgaire la phrase.

[12] Artistique, qui ne se fait qu'à force d'art; sens fréquent au XVI[e] s. Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 71 : « cette lyaison si artificielle ».

[13] La critique paraît viser Sebillet qui prétendait appuyer de l'autorité d'Horace ses conseils au traducteur, *A. p.*, p. 189 : « ...ne jure tant

Nec verbum verbo curabis reddere, fidus Interpres: la ou cẹrtẹs Horacẹ parlẹ tout au contrerẹ dẹ leur intancion: qui etant sus lẹ propos, non pas des Traduccions (car il n'an à point donnè dẹ preceptẹ, commẹ dẹ chosẹ qu'il prisoẹt peu) mẹs du Sugẹt Poëtiquẹ: dìt quẹ quand nous aurons elù quelquẹ matierẹ publiquẹ an un Auteur, nous la fẹrons notrẹ priuẹ, si antrẹ autrẹs, nous nẹ nous arrẹtons a randrẹ lẹ passagẹ mot pour mot, einsi quẹ fẹroẹt un fidelẹ Traducteur[14]: dont j'auoẹ desja touchè un mot sus lẹ passagẹ du Sugẹt dẹ Poësiẹ[15]. E si è expręssemãt voulù declerer[16] cẹ lieu d'Horacẹ: lẹ voyant par noz Grammeriens autrẹmant induìt[17] qu'il nẹ l'à pris: einsi quẹ mẹ suis tousjours etudiè a eclẹrcir les lieus des Poëtẹs, an les lisant par recreacion dẹ mes plus profẹs[18] etudẹs. Commẹ antrẹ autrẹs è decouuẹrt cẹ passagẹ dẹ Virgilẹ an la troẹsiemẹ Eglogụẹ[19], ou il i à, *Et longum, formose, vale*: *vale, inquit Iola*: ou les Commantateurs disẹt quẹ lẹ quatriemẹ pie du vẹrs ẹt un Dactilẹ: e scandẹt, *le vale, inquit I, ola*: commẹ[20] cẹ soẹt un Spondẹ, e falhẹ scander, *le va, le inquit I, ola*. La sutilite du Poëtẹ ẹt qu'il à fẹt la prẹmierẹ dẹ *vale* [**33**] longụẹ, imitant lẹ parler dẹ la garsẹ Philidẹ. Car Menalcas dìt, Philidẹ à pleurè a mon dẹpartẹmant: e si m'à dìt un long adieu, ádieu, dìt ẹlẹ[21]: Car ceus qui veulẹt montrer

---

superstitieusement aux mos de ton auteur, que iceus delaissés pour retenir la sentence, tu ne serves de plus prés a la phrase et propriété de ta langue, qu'a la diction de l'estrangére ». (en note, au mot *delaissés*: Horace en l'art poét.). Du Bellay, *Def.*, p. 91, commet d'ailleurs la même erreur en croyant qu'« Horace baille le precepte de bien traduyre ». Delaudun, *A. p.*, p. 132 blâme Peletier d'avoir « expliqué ce passage d'Horace à la poste » (?).

[14] Horace, *Ad Pis.*, 130, passage cité *supra*, p. 91, n. 16.

[15] *Supra*, p. 21, dans le chapitre « Dẹ la composition du poẹmẹ ».

[16] Eclaircir, expliquer; sens fréquent dans l'ancien français.

[17] Interprété.

[18] Profes=déclaré, avoué. Cf. E. Pasquier, *Let.*, 18, 1 : « Le sieur de Montaigne a un ennemi profes en moi.»

[19] Virg., *Buc.*, 3, 79.

[20] Bien que.

[21] On a proposé pour ce *longum uale* plusieurs explications : 1) Un

leur afeccion, an pleurant: voulontiers parlȩt long. Pourcȩ lȩ Poëtȩ à mis deus foęs *vale*: l'un brief, qui ęt la vręȩ prononciacion: l'autrȩ long, qui ęt celui dȩ la garsȩ pleurantȩ[22]. I'è expliquè cȩ lieu an passant, tant par cȩ quȩ les chosȩs artificięlȩs nȩ sont jamęs hors propos an tretant l'Art, quȩ pour montrer tousjours les sutilitez dȩ mon Virgilȩ: mȩ faschant quȩ cez g'antiz Commantateurs, desja par tant d'annęȩs n'an sauȩt pas connoętre la çantiémȩ partiȩ[23]: déquez l'ignorancȩ sȩ dekeuurȩ manifestȩmant, an cȩ qu'iz font la dęrnierȩ de *vale* brieuȩ: e auec cęla corrompęt la loę de Sinalefȩ[24], qui sęroęt deus liçãcȩs extraordinerȩs pour neant, e sans propos. E l'è ancorȩs fęt pour montrer ętrȩ vrei cȩ que j'è dìt alheurs, quȩ les silabȩs Latinȩs e Grequȩs se doęuęt prononcer brieuȩs e les longuȩs, longuȩs[25]. Suiuant

---

sens voisin de celui qu'adopte Peletier : Phyllis m'a dit longuement : « Adieu, adieu, mon bel ami. » — 2) Adieu pour longtemps (μακρὰν χαίρειν). — 3. J'étais déja loin qu'elle me disait encore : « Adieu... ».

[22] On retrouve cette théorie dans le chapitre 13 des « *Discours non plus mélancoliques que divers* (Poitiers, 1556) dont Peletier, selon C. Jugé, *J. Peletier*, p. 324, aurait été l'un des principaux collaborateurs. « Que sçaués vous si ce langage coulant et commun de Romme ne passoit point des syllabes, que les grands messeres faisoient plus longues et poisantes comme ils se portoient? et au contraire, si n'extendoit point quelques fois les courtes?» Mais l'explication de Peletier n'est qu'ingénieuse. Il s'agit en réalité de l'application à la versification latine d'une règle prosodique de l'hexamètre grec suivant laquelle une voyelle longue en hiatus conserve sa quantité au temps fort et s'abrège au temps faible. Il y a dans les *Bucoliques* de Virgile trois autres exemples de hiatus avec abrègement.

[23] Cf. Macrobe, *Sat.*, 1, 24 : « Nec his Vergilii uerbis copia rerum dissonat quam plerique omnes litteratores, pedibus illotis praetereunt. Ita sibi belli isti homines certos scientiae fines... posuerunt.»

[24] Réunion de deux voyelles en une par élision. Cf. E. Dolet, *Les accens de la langue Françoyse*, p. 30 : « La figure que nous appelons Synalephe ou collision oste et mange la voyelle en proferant seulement et non en escripuant... » — On trouve souvent dans les *Arts de Seconde rhétorique* les formes : *synalemphe* (L'Infortuné, Fabri), *synalephe* (Fabri, Du Pont). Sebillet, *A. p.*, p. 55 traite de la synalèphe et de sa différence avec l'apostrophe.

[25] V. notamment *Apologie a Louis Meigret* (1550) p. 26 . — Cf. dans *Discours non plus mélancoliques que divers*, p. 23, l'auteur du chap. 7 : *Des Accens et de la mode qu'on prononce aujourd'hui le Grec et Latin*,

notrẹ propos[26], les Traduccions dẹ mot a mot n'ont pas gracẹ: non qu'ẹlẹs soẹt contrẹ la loẹ dẹ Traduccion: mẹs seulẹmant pour rẹson quẹ deus languẹs nẹ sont jamẹs uniformẹs en frasẹs. Les concepcions sont comunẹs aus antãdẹmans dẹ tous hommẹs: mẹs les moz e manierẹs dẹ parler sont particuliers aus nacions[27]. E qu'on nẹ mẹ vienẹ point aleguer Ciceron: lẹquel nẹ louẹ pas lẹ Traducteur consciancieus[28]. Car aussi nẹ fẹjẹ. E nẹ l'antàn point autrẹmant, sinon quẹ lẹ Tranlateur doẹue garder la propriete e lẹ naïf dẹ la Languẹ an laquelẹ il tranlatẹ[29]. Mẹs cẹrtẹs jẹ dì qu'an cẹ quẹ les deux Languẹs simbolisẹront[30]: il nẹ doẹt rien pẹrdrẹ des locucions, ni mẹmẹs dẹ la priuaute[31] des [**34**] moz dẹ l'Auteur, duquel l'esprit e la sutilite souuant consistẹ an cẹla. E qui pourroẹt traduirẹ tout Virgilẹ an vẹrs Francoẹs[32], frasẹ

---

insiste sur la nécessité de donner leur quantité véritable aux voyelles latines. Cf. chap. 13 : *De la quantité des syllabes et de ceux qui corrigent les vers de Térence*, p. 50 : « Voyla pourquoy ne trouués aujourd'hui homme, qui en parlant garde ceste quantité en Grec et Latin ».

[26] Cf. *supra*, p. 16.

[27] Cf. E. Dolet, *La maniere de bien traduire*, p. 12 : « Entends que chascune langue a ses propriétés, translations en diction, locutions, subtilités et uehemences à elles particulieres.»

[28] Allusion probable à un passage du *De Finibus*, 3, 4, 15 : « Nec tamen exprimi uerbum e uerbo necesse erit, ut interpretes indiserti solent, cum sit uerbum quod idem declaret, magis usitatum. Equidem soleo etiam quod uno Graeci, si aliter non possum, idem pluribus uerbis exponere.»

[29] Cf. E. Dolet, *Ibid.*, p. 13 : « ...En traduisant il ne se fault pas asseruir jusques à la, que lon rende mot pour mot. Et si aulcun le faict, cela luy procede de pauureté et deffault d'esprit. Car s'il a les qualités dessusdictes (lesquelles il est besoing estre en ung bon traducteur) sans auoir esgard à l'ordre des mots, il s'arrestera aux sentences, et faira en sorte que l'intention de l'autheur sera exprimée, gardant curieusement la proprieté de l'une et l'aultre langue.»

[30] Concorderont. Ce mot est encore employé avec ce sens au XVII[e] s. Par ex. Bossuet, *Sixième avertissement*, 3, 17 : « Tous ces noms symbolisent fort.»

[31] Ce qui est particulier et personnel (privé) sens étymologique.

[32] Virgile a été maintes fois traduit en vers français au XVI[e] s. (v. G. Lanson, *Manuel bibliographique*, 1, p. 96). Louis des Masures que

pour frasę, e mot pour mot: cę sęroęt unę louangę inestimablę[33]. Car un Traducteur, commant sauroęt il mieus fęrę son dęuoęr, sinon an aprochant tousjours lę plus pręs qu'il seroęt possiblę dę l'Auteur auquel il ęt sugęt? Puis, pansèz quelę grandeur cę seroęt dę voęr unę sęcondę Languę repondrę a toutę l'elegancę dę la pręmierę: e ancor auoęr la siennę proprę. Męs, commę j'è dît, il nę sę peùt fęrę.

Peletier cite avec éloge (*supra*, p. 13) comme « propre et diligent », publia en 1547 la traduction des deux premiers livres de l'*Enéide*, en 1554 celle des quatre premiers livres et en 1560 celle du poème complet. Il avait été précédé par Octovian de Saint-Gelais (1509). Du Bellay, l'ennemi juré des traductions de poètes, donna en 1552 la traduction du quatrième livre de l'*Enéide* et en 1561 celle du sixième livre. Les *Bucoliques* ont été translatées en vers français par Guillaume Michel de Tours (1516), la première *Eglogue* par Marot et les neuf autres par Richard le Blanc (1555), les *Géorgiques* par Guillaume Michel de Tours (1519) et Richard le Blanc (1554). Enfin en 1582 fut publiée la traduction complète de Robert et Antoine Le Chevalier d'Agneaux. Rappelons que les *Œuvres poëtiques* de Peletier (1547) contiennent une traduction du premier livre des *Géorgiques* et celles de 1581 plusieurs passages de l'*Enéide*.

[33] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 188 : « ...chacun... estime grand œuvre et de grand pris, rendre la pure et argentine invention des Pöétes dorée et enrichie de notre langue.» — Du Bellay, au contraire, déclare (*Def.*, p. 96) que c'est « prophaner... les sacrées reliques de l'Antiquité » que de traduire les poètes. Sebillet, dans l'avis *Aus Lecteurs* qui précède sa traduction de l'*Iphigene* d'Euripide a protesté vivement contre cette condamnation.

[VII] D'ecriré an sa Langué[1].

Célui qui veùt former un Poëté, an doét donner les precepcions generalés pour toutés nacions: sans auoér respet a cetéci ni a cetéla. Autrémant cé né seroét qu'anseignémanz imparfez. La Poësié commé les autrés Ars, ét un don vénant dé la faueur celesté, pour étré départi a toutés g'ans par communaute. Notré intancion ét dé former ici un Poëté pour toutés langués uniuersélémant. Més si étcé pourtant, qu'il sé doét tousjours antandré,

---

[1] Dans ce chapitre, Peletier a pu sans inconvénient être bref. Les idées qu'il y développe ne sont pas nouvelles et si la victoire du francais sur le latin n'est pas assurée dans tous les domaines, en poésie du moins la partie est définitivement gagnée. De plus trois fois déjà, avant la publication de la *Deffence*, il avait revendiqué les droits de la langue française : dans la préface de sa traduction de l'*Art poétique* d'Horace, et dans une pièce de ses *Œuvres poëtiques* de 1547 adressé *A un poète qui n'escrivoit qu'en latin* (qu'on trouvera en appendice à la présente édition), enfin dans son *Dialogue de l'ortografe*, p. 75. Toutefois il a fait ici son profit de plusieurs arguments employés dans la *Deffence* et empruntés pour la plupart à Sperone Speroni. Mais pas plus que Du Bellay, il ne s'est avisé de définir et de faire valoir les qualités propres à la langue française qui permettaient dès lors de fonder les plus grandes espérances sur son avenir.

En 1552, Pontus de Tyard avait repris la question dans son *Solitaire premier*, sans rien apporter de nouveau. Il en est de même de Ronsard, dans la préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 97.

Peletier n'entend interdire l'usage du latin que pour les œuvres littéraires. Du début à la fin de sa carrière, il a rédigé en latin des traités de mathématiques et de médecine alors qu'il existait déjà sur ces matières de nombreux ouvrages en français. Il a publié en français des manuels de science appliquée: l'*Arithmétique* (1548) et l'*Algebre* (1554). Il s'en fait d'ailleurs un mérite dans le « proeme » de ce dernier ouvrage : « ...moę qui è Dieu merci aussi beau ecrirę en Latin commę les autrés.» Mais c'est en latin qu'il discute sur la quadrature du cercle et l'angle de contingence. On a vu (Instrod., p. 25 et 51) qu'irrité par les critiques malveillantes que lui valait son système d'orthographe, il fit le serment, après 1555, de ne plus écrire qu'en latin. — Il paraît avoir écrit un assez grand nombre de poèmes latins dont il ne publia jamais de recueils, mais dont il donne des spécimens dans l'*Orat. Pict.*, p. 285 et 300. Notons que son latin est un des plus purs et des plus élégants qu'on ait écrits à cette époque.

que les preceptȩs doęuȩt ętrȩ pratiquèz an la Languȩ natiuȩ. Car s'il ęt einsi quȩ pour un si grand Poëtȩ quȩ nous voulõs (lȩquel, possiblȩ, nous fęsons ici nõ tel qu'il à ancor etè: męs tel qu'il sȩ peùt imaginer[2]) nous nȩ saurions lui souhęter trop dȩ dons dȩ gracȩ: si lȩ Ciel mȩmȩ traualhȩ a nous lȩ donner: si lȩ premier à tant dȩmeurè a trouuer son sȩcond, e si lȩ second n'à point ancorȩs trouuè son troęsiémȩ: e brief si nous atribuons tant a la Naturȩ, mętręssȩ dȩ la peinȩ: cõseilhȩrons nous au notrȩ, dȩ sȩ traualher a ecrirȩ an unȩ Languȩ, laquelȩ [**35**] auant qu'il l'ęt aprisȩ, lui aura lȩuè lȩ bon dȩ son agȩ?[3] Lȩ Poëtȩ pourra il jamęs ętrȩ parfęt, auquel ęt denieȩ la pęrfeccion du langagȩ auquel il doęt ecrirȩ, qui n'ęt quȩ l'un des moindrȩs instrumans dȩ son metier? Car il ęt certein, qu'unȩ Languȩ aquisitiuȩ n'antrȩ jamęs si auant an l'antandȩmãt commȩ la natiuȩ. L'Art bien imitȩ la Naturȩ tant qu'il peùt: męs il nȩ l'ateint jamęs[4]. Puis les Languȩs, eins toutȩs chosȩs du mondȩ, n'ont ęlȩs pas leurs Sieclȩs?[5] Que voulons nous? anrichir la Latinite? męs commant lȩ ferons nous, quand ceus qui la suçoęt dȩ la nourricȩ[6], i ont fęt leur dęrnier efort? C'ęt bien ici, quȩ nous nous montrons dȩ pętit couragȩ, qui emons mieus suiurȩ tousjours les dęrniers, quȩ nous mętrȩ an un rang auquel nous puissions ętrȩ prȩmiers.

---

[2] Peletier se souvient peut-être de Cicéron, *Orat.*, 2, 7 : « Atque ego in summo oratore fingendo talem informabo qualis fortasse nemo fuerit...»

[3] Cf. *Deffence*, p. 133 : « ...employer tant d'années pour apprendre des motz et ce jusques à l'aage bien souvent, que n'avons plus ny le moyen ny le loisir de vaquer à plus grandes choses.» Et p. 156 : « ...à grand' peine avez-vous appris leurs motz et voyla le meilleur de votre aage passé.» L'argument vient d'ailleurs de Speroni, trad. Goujet, f° 161 r°.

[4] Cf. préface à la traduction de l'*Art poétique* d'Horace : « Il... n'est possible... a l'art d'exprimer Nature, quelque ressemblance qu'il i pretende.»

[5] Cet argument a été longuement développé par Du Bellay d'après Speroni (cf. P. Villey, *Sources de la Def.*, p. 35 et 45). V. notamment p. 122 : « Dieu... a donné pour loy inviolable à toute chose crée de ne durer perpetuellement, mais passer sans fin d'un etat en l'autre.»

[6] Cf. *Def.*, p. 155 : « ...les anciens usoint des langues, qu'ilz avoint succées avecques le laict de la nourice...», expression que P. Villey, *op. cit.*, p. 11, a retrouvée chez plusieurs italiens, notamment Bembo et Gelli.

Nous ténons notré Langué esclaué nous mémés : nous nous montrons etrangers an notré propré païs. Quelé sorté dé nacion sommés nous, dé parler eternelémant par la bouché d'autrui ? Le Ciel Françoés produit il dé si pourés espriz, qu'iz né sé puissét séruir dé leur Langué[7] ? ou plus tót, produit il dé si fecons espriz an concepcions, e si indispos e necessiteus an parler ? Né voudrons nous jamés excéler ? e si nous lé voulons, quelé folié étcé dé panser excéler au metier d'autrui, e né sé vouloér eider du sien ? serons nous pérpetuéz imitateurs ? més si nous lé déuons tousjours étré : a l'examplé dé qui nous reglons nous, quand nous ecriuons an autré Langué qu'an la notré ? Les Gréz n'ont pas ecrit an Egipcien : les Latins n'ont pas ecrit an Arabic. Il i à (si j'è bonné souuenancé) un Albin an Macrobé[8], léquel etant Rommein, demandoét gracé des fautés qu'il féroét, ecriuant an Grec. Més qui té voudra donner gracé, lui dit on, [**36**] dé la coulpé[9] qué tu veús féré deliberemant, la pouuant euiter ? Les Musés vienét apresant pour habiter an Francé : més non point pour trouuer des hótés, vetuz d'acoutrémans peregrins[10] : éles né cherchét point étré latiniseés par les Françoés : éles ont trouué l'honneur

[7] Mouvement analogue dans *Def.*, p. 321 : « Sommes nous donc moindres que les Grecz ou Romains, qui faisons si peu de cas de la nostre ?»

[8] Il s'agit d'A. Postumius Albinus, consul en 151 av. J. C. qui écrivit une histoire en grec (cf. Cicéron, *Brut.*, 21, 81 et *Acad.*, 2, 45, 137). L'anecdote est rapportée dans Macrobe, *Sat.*, 1, 1 : « Ideoque (A. Albinus) ueniam gratiamque malae existimationis, si quid esset erratum, postulauit. Ea cum legisset M. Cato : Ne tu, inquit, Aule, nimium nugator es, cum maluisti culpam deprecari quam culpa uacare.» — Le même mot est rapporté par Aulu Gelle, 11, 8, qui dit l'avoir trouvé dans le *De illustribus uiris* de Cornelius Nepos. Du Bellay, qui allègue le même exemple, *Def.*, p. 326, l'a tiré de Plutarque, *Vie de Caton l'ancien*, 12, 7 et *Apopht. des Rom.*, 9, 29. P. Villey, *op. cit.*, p. 12, signale que la même anecdote a été utilisée par G. Gelli, défenseur de la langue vulgaire dans son *Ragionamento intorno alla lingua* (1546).

[9] Faute (*culpa*). Le mot est encore fréquent au XVI[e] s. dans la langue littéraire. L'orthographe étymologique adoptée ici par Peletier, contrairement à son système, prouve qu'à son époque le mot était sorti de l'usage courant et que l'orthographe en avait réglé la prononciation.

[10] Delaudun, *A. p.*, p. 136 emprunte cette image à Peletier ainsi que d'autres détails.

qu'ęlęs vouloęt an la Grecę e an la Rommanię[11] par ceus du païs: ęlęs nę chęrchęt pas les Sauuag'ons, apręs les arbręs frans[12]: ęlęs veulęt lę naïf[13] e la puręte quę produit la tęrrę ou ęlęs vienęt habiter. Donq, sę contantę notrę Poëtę d'auoęr connoęssancę des Langues extęrnęs, e connoęssę a quoę[14] il les à aprisęs: qui ęt pour an tirer les bonnęs chosęs, e les amploier an son langagę naturęl[15]. Quę s'il veùt s'excęrcer a ecrirę an autrę Languę quę la siennę: lę facę de telę sortę, quę cę soęt commę par passętans, ou bien par un labeur accessoęrę[16]. E pansę, puisqu'il n'ęt plus possiblę dę voęr un autrę Homerę an Grec, ni un autrę Virgilę an Latin: dę prandrę couragę, e n'estimer point impossiblę d'an voęr l'un des deus an Françoęs.

---

[11] Dans le monde romain. — Au XVI[e] s. ce mot désigne généralement l'empire romain d'Orient.

[12] Même expression dans la *Def.*, p. 71 « rameaux francz et domestiques ».

[13] Très fréquent au XVI[e] s. comme adjectif substantivé, avec le sens de *naturel. Cf. Def.*, p. 88 : « si vous efforcez exprimer le naïf (d'une langue) en une autre langue... »

[14] Pourquoi, dans quelle intention. Cf. *Def.*, p. 132 : « Les ecritures et langaiges ont eté trouvez... à nostre bien et utilité.»

[15] Peletier avait déjà fait usage de cet argument dans sa pièce *A un poete qui n'escriuoit qu'en Latin* (*Œuvres poétiques* de 1547, p. 111) :

Or pource qu'es Latins et Grecz
Les ars sont reduiz et compris,
Avec les naturels segretz,
C'est bien raison qu'ilz soient appris :
Mais comme d'un riche pourpris,
Tout le meilleur il en faut prendre,
Pour en notre langue le rendre.

[16] Comme l'a fait Peletier lui même, qui a écrit en latin de nombreux ouvrages scientifiques.

[VIII] Dez Moz, e dé l'eleccion e innouacion d'iceus[1].

Lés Moz, an un Langagé sé peuué comparer aus sis voęs an la Musiqué[2]: aus dis simplés Nombrés an l'Aritmetiqué: e aus pięrres an la Maçonnęrię[3]. Car commé les Chantrés, dé ces sis Voęs antrémęlęés e répriśés, font des acors e des tons dé si diuęrsé oreilhé: commé des dis Caracterés numerauz, sé font tant dé

[1] Nul, dans la Pléiade, n'est plus grammairien que Peletier et cependant son chapitre « Des moz », quoiqu'il témoigne de quelque hardiesse, manque d'originalité. Il est persuadé, comme Du Bellay et Ronsard, que la perfection d'une langue se mesure à la richesse de son vocabulaire. Calquer des mots sur le latin, forger des épithètes composées, employer l'adjectif pour le substantif et pour l'adverbe, former des comparatifs et des superlatifs, reprendre des mots anciens, employer des mots dialectaux, ce sont les moyens d'enrichir la langue que proposaient déjà Du Bellay dans la *Deffence* et Ronsard dans la préface des *Quatre premiers livres des Odes*. Toutefois il est juste de reconnaître que Peletier avait exprimé avant Du Bellay et Ronsard plusieurs des idées qu'il reprend ici. Son exposé est d'ailleurs plus net et plus systématique que celui de la *Deffence*, où l'on trouve dispersée dans deux chapitres séparés (le sixième et le neuvième de la seconde partie) la théorie du néologisme. Mais pas plus que Du Bellay, il ne distingue l'enrichissement de la langue de l'enrichissement du style. En outre il néglige plusieurs moyens, tels que le provignement, dont la théorie se trouve dans l'*Abbrégé de l'Art poëtique* de Ronsard, éd. Lem., t. VII, p. 4, mais qui est déjà définie dans la *Breve exposition de quelques passages du 1er livre des Odes* (1550), et l'emploi des termes techniques, dont il a d'ailleurs parlé longuement dans son *Arithmétique* (v. notamment éd. de 1552, f° 48). Enfin, bien que, comme Ronsard et Du Bellay il conseille l'étude des langues étrangères, spécialement de l'italien et de l'espagnol, il ne veut pas qu'on emprunte des mots à ces langues pour enrichir le français. « Qu'ęt il question » dit-il dans le *Dialogue de l'ortografe*, p. 104 « dé mandier les moz d'alheurs, puis qué nous an aouons d'autrés a notré porté et nommemant quasi dé mémé moulé.»

[2] Il s'agit de la gamme de six sons d'après le système — d'ailleurs irrationnel et de pratique difficile — des hexacordes, qui, en dépit d'une légitime opposition, persista jusqu'au XVIIe s. Cf. *Discours non plus melancoliques*, p. 98 : « les sis vois, ut re mi fa sol la.»

[3] La comparaison des mots avec les pierres de construction est déjà dans Sebillet, *A. p.*, p. 29. On la retrouve dans le «proeme» de l'*Algebre*.

sortęs dę nombręs: e commę des pięrręs diuęrsęmant assortięs, sę font tant dę manięręs dę bátimans sęlon l'industrię dę l'ouurier: einsi pour l'explicacion des chosęs sę font diuęrsęs [**37**] structuręs e acommodacions dę moz, qui font les diuęrsitez d'oręson e dę stilę. Voyons nous pas Virgilę, lęquel, combien qu'il n'usę point d'autręs moz quę Lukein ou Claudian ou autrę quelconquę, toutęfoęs les apliquant d'unę façon plus proprę, plus gracieusę e plus cõuenablę qu'eus: fęt aparoęr[4] son Euurę d'unę cęrteinę formę, e d'unę cęrteinę majeste, qui les fęt discęrner d'ansamblę commę unę Lunę antrę les Etoęlęs: einsi quę lę manouurier, assiėt si bien ses pięrręs au pris d'un autrę moins industrieus: quę l'on jugęroėt a voęr les deus ouurages, qu'iz fussęt dę diuęrsę matierę. E dę cetę partię n'ęt bonnęmant possiblę dę donner anseignęmant: par cę qu'ęlę gìt an la felicite e au jugęmant du Poëtę, eyant tousjours son but a suiurę les Vęrtuz, e decliner[5] les Vicęs (car l'un des meilheurs aprantiçagęs, ęt par conferancę[6] dę contręręs) quę nous decleręrons an suiuant. Quant ęt dę l'innouacion d'iceus, faudra auiser si notrę Languę an aura fautę[7]: E an tel cas, ne sę faut feindrę[8] d'an former

[4] *Apparoir* (<*apparere*) est fréquent jusqu'au XVII[e] s. à côté d'*apparaître* (<*apparescere*) et persiste dans la langue juridique au sens de apparaître avec évidence.

[5] Ecarter, éviter.

[6] Rapprochement en vue d'une comparaison. *Conférer* est très fréquent encore au XVII[e] s. avec le sens de comparer.

[7] Les observations sur la légitimité du néologisme sont reprises en partie de ce qui a été dit plus haut, p. 31, au sujet de la traduction, et sont très analogues à celles de Du Bellay, *Def.*, p. 250. Dans le préambule de l'*Algebre* (1554) Peletier avait déjà confessé son peu de goût pour le néologisme: « Quę pansęt iz de moę? quę ię soę affectateur dę nouueautez? Ję doę ętre bien loin d'un tel soupson, qui è tousiours euité les moz nouueaus, einsi qu'on peùt voęr a mon stilę, sinon autant quę m'à permis l'analogię ou quę m'à contreint la pouręte : e qui è tousiours mieus eme lęsser an l'auangardę les plus hazardeus quand i'è sentì qu'il i auoęt douttę dę ręprehansion ou apparancę dę peu d'honneur. » Toutefois, dans ses *Euvres .poëtiques* de 1581, f° 9 v°, il apporte une restriction qu'il avait déjà faite pour la traduction :

> Non qu'il nę soęt dę toutę loę permis
> Quę nouveaus moz aus nouveaus fęz soęt mis.

[8] Jusqu'à la fin du XVII[e] s., *feindre de* (plutôt que *se feindre de*) est employé avec le sens d'hésiter à.

de nouueaus. Vn mot bien deduit du Latin aura bonne grace, an lui donnant la teinture Françoese[9]. E ici je n'ose nomménant dire cete maniere de deriuacion, ni cetela: creignant de trop decouurir l'Art. Ie dirè bien que les Infinitiz an *ire* Latin, se peuuet meintefoes impunemant conuertir en *ir* Françoes: comme de *vagire*, vagir: *ambire*, ambir: e les samblables[10], que l'homme d'esprit saura bien juger. Ie ne ferè dificulte d'user de Regnicoles, apres Claude Deseissel an sa Preface au Roe Louïs, sus sa Traduccion des guerres Rommeines d'Apian[11]: ni ancores de

[9] Peletier écrivait en 1550 dans le *Dialogue de l'ortografe*, p. 164 : « Des moz ampruntèz se doeuet rendre domestiques an les habilhant de notre liure, leur balhant une teinture qui ne s'an alhe a l'eau fort ni a la çandre. » La *Def.*, p. 253 conseille d'« innover... avecques modestie... analogie et jugement de l'oreille. » et Ronsard, préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 94, veut que les mots « soient moulez et façonnez sus un patron desja receu du peuple. »

Comme le remarque F. Brunot, *Hist. de la Langue fr.* t. II, p. 223, Peletier est presque le seul qui, à cette époque, ait eu le courage de conseiller de calquer des mots français sur des mots latins pour enrichir la langue. Du Bellay écrivait en effet, *Def.*, p. 105: ...ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une langue étrangère [il s'agit seulement du grec et du latin] les sentences et les motz et les approprier à la sienne. » Mais il conseille dans un autre passage (p. 256) d'user de termes purement français. D'ailleurs, depuis le début du siècle les théoriciens s'accordent à condamner ce procédé d'emprunt que le Quintil Horatian, après Marot, Geoffroy Tory et Rabelais, qualifie d'*écorcherie*. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 63, reprenant la même expression, formule la même interdiction : « Je te veux encore aduertir de n'escorcher point le Latin, comme noz deuanciers, qui ont trop sottement tiré des Romains vne infinité de vocables estrangers, veu qu'il y en auoit d'aussi bons en nostre propre langue : toutes-fois tu ne les desdaigneras, s'ils sont desia receus et usitez d'vn chacun. » Mais dans la pratique, tous, depuis les grands rhétoriques, latinisent sans vergogne. Les poètes de la Pléiade, une fois éteint le premier enthousiasme, sont sans doute les plus modérés.

[10] On trouve dans l'*Art poëtique* quelques expressions «écorchées» du latin, par ex. mouura les afez (p. 17), tourmans beliques (p. 64) etc.

[11] *Appian Alexandrin, Historien Grec, Des Guerres des Romains, Livres XI... Et Cinq des gverres Civiles, Plus le Sixiesme desdictes guerres Civiles, extraict de Plutarque. Le tout traduict en Françoys par feu M. Claude de Seyssel*, à Lyon, pour Antoine Constantin, 1544, in-f°. L'ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire « Au très chrestien et invincible roy de France Loys Douziesme », où l'on trouve en effet, p. 4 :

repulsę[12] dont il à usè an quelquę androęt du Liuurę męmę: combien quę nous puissions dirę la rępoussę plus Françoę- **[38]** sęmant. Męs l'un sęra Oratoęrę[13], e l'autrę Poëtiquę. Car dę ces deus ici nommez nę voudroę user an prosę, commę il à fęt. Lę precepte general an cas d'innouaccion dę moz, ęt quę nous eyons l'astucę dę les cacher parmi les usitez, dę sortę qu'on nę s'apęrçoęuę point qu'iz soęt nouueaus. Car il n'ęt rien si suspet, qu'un mot ancorę non oui: principalęmant an Francę, ou les hommęs ont etè jusquęs ici dificilęs, e dedeigneus d'accepter téz presans: Combien qu'iz s'acoutumęt meintęnant a unę plus grandę hardięcę. Męs sans point dę fautę, c'ęt fęrę grand plęsir a un Poëtę, ou a quiconquę soęt, d'usurper un vocablę par lui inuante: Car autręmant, il sęroęt an danger dę rępprochę. E si quelcun s'ingeroęt dę lę rępprandrę: il n'auroęt quę repondrę, sinon il mę plęt einsi, parolę un peu odieusę[14], d'autant quę les hommęs desja parcruz[15] an agę e an jugęmant, n'anduręt pas voulontiers qu'on leur montrę un nouueau parler. E n'i à cęlui qui nę pansę auoęr autant dę droęt sus les moz commę son compagnon: parcę quę l'usagę ęt a la Communite[16]. E dę fęt, n'i à moz plus naturęz, quę ceus déquez on ignorę l'inuanteur. Einsi, les hommęs par creintę les uns des autręs, creignęt d'an innouer. Vręi ęt, qu'il i à cęrteinęs nouueautez qui sont si apro-

« ...les grands Princes tant du sang Royal que autres, qui sont de tous les *Regnicoles* honorez... » Claude de Seyssel (?-1520) évêque de Marseille, puis de Turin fut un intrépide traducteur. Les manuscrits de ses traductions, présentés à Charles VIII et conservés à la « librairie » de Fontainebleau ne furent publiés que longtemps après sa mort. Outre Appien, on imprima Thucydide (1527), Xénophon (1529), Diodore (1530), Eusèbe (1532), Justin (1554).

[12] *Repulsę*, mot calqué sur le latin *repulsa*, dont il conserve le sens (*échec*), se trouve chez G. Chastellain et chez Jean Molines (sous la forme *repoulse*). H. Chamard, *De Peletarii arte poet.*, p. 35, cite de *repousse* deux exemples de Jodelle et un de Vauquelin.

[13] C'est à dire propre à la prose.

[14] Du Bellay, *Def.*, p. 253 est plus cavalier : « ...et ne te soucie qui le treuve bon ou mauvais.» Il se pourrait que Peletier eût songé ici à ce passage.

[15] Grandis, développés. — Mot de l'ancien français.

[16] Attesté dès le XIII[e] s. avec le sens de *communauté*

chantẹs du naturẹl, qu'ẹlẹs nẹ tienẹt rien dẹ l'etrangẹ. E an tel cas, l'ingenieus Ecriteur aura non seulẹmant libẹrte, mẹs aussi meritẹra louangẹ, dẹ sẹ mẹtrẹ an dẹuoẹr dẹ peupler lẹ Royaumẹ Françoẹs dẹ tez suplimans[17]. Quéz sont les moz dẹ legitimẹ composicion: commẹ Atlas Portẹciel, l'Er Portẹnuẹ, l'Aquilõ Portẹfroẹd[18]: E d'autrẹs telẹs composicions artificiẹlẹs, quẹ jẹ n'è bẹsoin dẹ declerer ici dẹ peur dẹ cẹ quẹ j'ẹ dit un peu dẹuãt[19]. Les Ajectiz [**39**] sustantiuez, sont ja tous rẹçùz[20]: Commẹ lẹ vẹrd, pour la vẹrdurẹ: lẹ gueï, pour la gueẏẹte. E nẹ feindrẹ[21] mẹmẹ dẹ dirẹ: jẹ n'an sè autrẹ pour jẹ n'an sè autrẹ chosẹ. Nous metrons ancor bien poëtiquẹmant lẹ Nom pour l'Auẹrbẹ[22]: Commẹ, il và frequant, pour frequantẹmant: il marchẹ magnifiquẹ, pour

---

[17] On trouve *infra*, p. 54 le verbe *suplir*, qui dès le XIV[e] s. coexiste avec *suppléer* et *supplier*. Pour la forme *supliment*, cf. ital. *supplimento*.

[18] Cf. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 63 : « Tu composeras hardiment des mots à l'imitation des Grecs et Latins, pourueu qu'ils soyent gratieux et plaisans à l'oreille.» — Dans sa lettre à J. de Morel (1552), Du Bellay se vante d'avoir créé « quelques mots composez comme *piésonnant*, *porte-lois*, *porte-ciel* (ed. Marty-Laveaux, t. I, p. 337). Des trois mots cités par Peletier, les deux premiers ont été plusieurs fois employés par Ronsard et Du Bellay; du troisième nous ne connaissons pas d'exemple. On sait que les poètes de la Pléiade ont fait un emploi parfois indiscret de ce procédé de composition et que la tentative n'a pas eu de succès durable. Dès le début du XVII[e] s. de tels mots sont définitivement condamnés. L'erreur consista essentiellement à méconnaître que ces composés pouvaient être admis en français comme substantifs mais non comme adjectifs.

[19] P. 37 « de trop decouurir l'art.»

[20] Ce procédé, cher à Pétrarque, est très fréquent chez M. Scève, et après lui dans la Pléiade (v. F. Brunat, 2, 189). Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 284 : « Uses donques hardiment... de l'adjectif substantivé, comme *le liquide des eaux*, *le vuide de l'air*, *le fraiz des umbres*, *l'epes des forestz*, *l'enroué des cimballes*, pourveu que telle maniere de parler adjoute quelque grace et vehemence». Sur l'emploi de ce procédé par la Pléiade, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, t. II, p. 33-40. Ronsard, qui toutefois ne condamne pas ce « moyen d'enrichissement » reconnut qu'il en avait parfois abusé. Il fit disparaître après 1553 un bon nombre d'adjectifs substantivés qu'il avait employés dans la 1[re] éd. des *Amours*. V. la préface de J. Vianey à l'éd. des *Amours* par H. Vaganay (1910), p. XVIII.

[21] V. *Supra*, n. 8.

magnifiquemant. Nous auons ù de nouueau grandissime, bęlissime: dont ne ferè dificulte d'user[23]. E ancores, comme j'ę dìt quelquefoęs an joyeus deuis, je voudroę que quelque hardi inuanteur út fęt venir grandieur, e bęlieur: pour, plus grand e plus beau[24]: afin que nous ussions Positiz, Comparatiz, e Superlatiz. Il ne sera defandù de ramener quelquefoęs les moz anciens[25].

[22] Cf. *Def.*, p. 285 : « (Uses donques hardiment) des noms pour les adverbes, comme *ilz combattent obstinez*, pour *obstinéement*, *il vole leger* pour *legerement*.» F. Brunot, *Hist. de la Lang. fr.*, t. II, p. 409 relève l'engouement de la Pléiade pour ce procédé, déjà employé par Lemaire de Belges et Maurice Scève et qui d'ailleurs témoigne d'une curieuse méconnaissance de la fonction des mots, l'adjectif indiquant que la qualité est inhérente à l'individu ou à l'objet, l'adverbe marquant une manière d'être passagère.

[23] On sait que le superlatif synthétique du latin n'a fourni à la langue du moyen-âge qu'un petit nombre de formes comme *pesme*, *grandisme*, *altisme* etc., transformées selon les lois de la dérivation phonétique et qui presque toutes ont disparu au XV[e] s. Ronsard, qui avait employé *reverendime*, *folâtrime*, *cruelime*, *grandime*, *bonime*, *excelentime*, elimina ces termes de ses éditions collectives. Cf. P. Laumonier, éd. crit., t. V, p. 203, n. 2. — Les grands rhétoriqueurs ont emprunté directement au latin des formes comme *grandissime* et *bellissime*, qui d'ailleurs n'étaient pas tout à fait inconnues auparavant. D'autre part l'entourage italien de la reine acclimata ces formes à la cour de Henri II. Peletier, dans l'*Art poëtique*, emploie *excellantissisme* (p. 76) et *grandissime* (p. 92). Les grammairiens du XVI[e] s. sont hostiles à cette tentative. Meigret notamment déclare que l'usage de la langue française ne les peut goûter et encore moins digérer. Au XVII[e] s. on s'efforce d'expulser ces formes qu'on ne trouve plus désormais que comme termes d'étiquette ou chez les auteurs comiques.

[24] Les comparatifs synthétiques dérivés du latin sont assez fréquents dans l'ancien français et quelques uns comme *pire*, *moindre*, *meilleur*, *majeur*, ont persisté jusqu'à nos jours. Il n'y a jamais eu au XVI[e] de tentative sérieuse pour en emprunter de nouveaux au latin. Du Bellay et Baïf en ont quelquefois employé, mais pour produire un effet burlesque. E. Pasquier qui a pris au sérieux ce qui chez Baïf n'était qu'un jeu, le blâme sévèrement à ce sujet (*Lettres*, ed. de 1723, t. II, c. 654). — Il semble que l'expression « an joyeus deuis » employée ici par Peletier indique qu'il ne prenait guère la chose au sérieux. — Cf. F. Brunot, *op. cit.*, t. II, p. 305.

[25] Cf. *Def.*, p. 257 où Du Bellay conseille de « quelquefois usurper et quasi comme enchasser ainsi qu'une pierre precieuse et rare, quelques motz antiques en ton poëme, à l'exemple de Virgile, qui a usé de ce mot

Commẹ adẹrdrẹ, pour aderer, dont usẹ souuant Ian Dẹmun[26] : hebẹrger, pour loger : ót, pour unẹ armẹẹ[27] : pouruu quẹ nous y soyons rarẹs : Einsi quẹ Virgilẹ, qui à si bonnẹ gracẹ an son *olli*, e qui dìt quelquẹfoẹs *aulaï*, *fuat*, et d'autrẹs : E principalẹmant sẹront bien apliquèz, quand nous fẹrons parler quelquẹ pẹrsonnage du vieus tans Françoẹs. E pansons qu'il n'ẹt mot si rudẹ, qui nẹ trouuẹ sa placẹ, si nous prẹnons l'auis de lẹ bien coloquer. Je trouuẹrè ancorẹs bon quẹ les moz païsans, c'ẹt a dirẹ particuliers aus nacions, sẹ mẹtẹt au Poẹmẹ[28] : Comme arrocher, mot Manseau, qui sinifiẹ viser a quelquẹ chosẹ d'unẹ piẹrrẹ ou

---

olli pour *illi*, *aulai* pour *aulae* et *autres*. » — Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VIII, 4 : «Tu ne desdaigneras les vieux mots François...» Cf., p. 48 : « Tu ne dois rejetter le motz de noz vieux Romans. » Et dans la préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, 94 : « ...ie t'aduertis de ne faire conscience de remettre en vsage les antiques voccables... » Mais la tentative pour prolonger la vie des vieux mots a complètement échoué. Dans les dernières années de sa vie, Ronsard, qui deux fois dans ses poèmes (éd. Lem., t. V, p. 147 et 425) s'était vanté d'avoir «restauré» ou « rappelé » les vieux mots, s'est attaché à faire disparaître de ses œuvres les archaïsmes qui auraient pu choquer le lecteur. — Sur les archaïsmes de la Pléiade, v. Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. I, p. 210-351, H. Chamard; *J. du Bellay*, p. 135; F. Brunot, *op. cit.*, t. II, p. 182; H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 277.

[26] Le mot *adherdre*, *aerdre*, *aherdre* est d'un emploi très fréquent dans l'ancien français. On le trouve deux fois chez les poètes de la Pléiade : Ronsard, *Hylas*, éd. Lem., t. V, p. 125 et Baïf, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 95.

[27] *Heberger* n'a jamais cessé d'être en usage. Peut-être les poètes de la Pléiade l'ont-ils évité comme vulgaire. Quant à *ost*, le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 le condamne comme archaïque : c'est l'un des vieux mots dont La Bruyère déplore la disparition.

[28] La *Deffence* est muette sur ce point, mais Ronsard écrivait en 1550, dans le *Suravertissement au lecteur* qui termine les *Quatre premiers livres des Odes* dans le dernier tirage (éd. crit., t. I, p. 57) : « ...tant s'en faut que ie refuze les uocables Picards, Angeuins, Tourangeaus, Mansseaus, lors qu'ils expriment un mot qui defaut en nostre François, que si i' auoi parlé le naïf dialecte de Vandomois, ie ne n'estimeroi bani pour cela d'eloquence des Muses... » Il développe longuement la même idée dans l'*A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 48-49 et dans la préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 94 et 96. Dans un poème *Au Roy*, en tête de ses *Œuvres de Rime* (1573, éd. Marty-Laveaux, t. I, p. VI),

d'un báton : commę arrocher des noęs ou des pommęs[29] : Itam, ancrucher, qui sinifię angager quelquę chosę antrę les branchęs d'un arbrę[30] : tęrmęs tous deus pastoraus, dont iz ont bon nõbrę an notrę païs du Meinę e an Anjou : Itam, auier pour alumer[31] : ucęs, pour sourciz, moz Poętęuins[32] : vifplant, pour aubepin, Lionnoęs : e ceus des autręs païs Françoęs. Męmęs prandrons les moz Prouuançaus **[40]** e Gascons, e leur donnęrons notrę męrquę[33]. Commę ję seroę cõtant quę nous prinsions estruguer, qui sinifię cę quę les Latins disęt gratuler[34] : pour lequel nous n'auons point dę mot : Itam, cloquę, qui ęt proprę a causę męmę du son : qui sinifię unę poulę qui à des poussins[35]. Itam, companagę, mot

---

Baïf se vante d'avoir mêlé son Angevin de

Picard, Parisien, Touranjau, Poiteuin
Normand et Champenois.

[29] Fréquent en ancien français (XII[e] s.) sous la forme *arochier*, persiste jusqu'à nos jours en Anjou, avec le sens de jeter, lancer un objet quelconque. Cf. A. Verrier et R. Onillon, *Glossaire des patois de l'Anjou* (1908) et A. Orain, *Glossaire des patois de l'Ille et Vilaine* (1886), Moisy, *Dict. du patois normand* (1885).

[30] *Encrucher*, *encrocher* = mettre au croc, placer dans un endroit élevé ; *s'encrucher* = grimper. *Encruchcr* se trouve chez Pierre Belon du Mans, *Nature des Oiseaux* (1555). R. Belleau, qui est de Nogent-le-Rotrou, emploie *se crucher* au sens de se percher et Ronsard *decrucher* (faire tomber) 2[e] livre des *Poèmes*, *les Isles fortunées*, éd. Lem., t. V, p. 162 et *Franciade*, ch. II, éd. Lem., t. III, p. 48. Cf. A. Verrier et R. Onillon, *op. cit.*

[31] Le premier sens de ce mot, signalé comme poitevin par Godefroy est « donner vie ». On en trouve d'assez nombreux emplois au XVI[e] s.

[32] Se trouve au XIII[e] s. sous les formes *usses* et *ussies*, avec le sens de portes (*ostias*). L'usage de ce mot est loin d'être restreint au Poitou Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, signale *faire les usses* = froncer les sourcils. De même il existe en provençal et en Languedocien, sous la forme *usso*.

[33] Pour la forme *merque*, v. *supra*, chap. II, n. 19.

[34] Originairement *astrugar* (de *astru*, qui a une bonne étoile, une heureuse influence) féliciter quelqu'un de son heureux sort, lui souhaiter la bienvenue. Cf. l'expression : « bon estruc vous sia.»

[35] De *closser*, forme dialectale de *glousser* ; ce mot a persisté dans plusieurs patois contemporains, sous les formes *cloque*, *closse*, *cloco* (provençal), *clouco* (languedocien).

bien compose, qui sinifiɇ cɇ quɇ les Latins disɇt *opsonium*: c'ɇt a dirɇ tout cɇ qu'on mɇt sus la Tablɇ, fors lɇ pein e lɇ vin[36]. E cɇrtɇs Bonnauanturɇ Dépɇriers n'à pas ù mauuɇsɇ gracɇ an ses Vandangɇs, d'auoɇr amassè forcɇ moz Prouuançaus: voɇrɇ dɇ leur auoɇr lɇssè leur caracterɇ naturɇl[37]. Brief, lɇ Poëtɇ pourra aporter, dɇ mon conseilh, moz Picars, Normans, e autrɇs qui sont souz la Couronnɇ: Tout ɇt Françoɇs, puis qu'iz sont du païs du Roɇ[38]. C'ɇt un des plus insinɇs moyens d'acroɇtrɇ notrɇ Lãguɇ: e ɇt cɇlui par lɇquel les Gréz sɇ sont fɇz si plantureurs[39]. Donq pour nous egaler aus anciens, faudra user dɇ toutɇs les inuancions honnɇtɇs quɇ nous pourrons, tandis quɇ notrɇ Languɇ ɇt antrɇ noz meins, e an notrɇ gouuɇrnɇmant: vu mɇmɇ quɇ nous auons d'autrɇs desauantagɇs assez: Antrɇ autrɇs: quɇ noz Nons

---

[36] Ce mot a persisté en provençal moderne et signifie tout ce qui se mange avec le pain. Godefroy ne le connaît que comme doublet de *compaignage* (compagnie).

[37] Le *Chant de vendange* de Bonaventure Despériers, éd. L. Lacour, t. I, p. 92, contient en effet quantité de mots provençaux, mais leur accumulation n'a peut-être pas tant de bonne grâce que le prétend Peletier, ami indulgent. Témoin la première strophe :

Ça, trincaires
Sommadaires,
Trulaires et banastons,
Carrageaires
Et prainssaires,
Approchez vous en chantons
Dansons, saultons,
Et gringottons.

[38] De même H. Estienne dira, *Precellence du langage François* (1579, éd. Huguet, p. 170) « nous pouvons bien passer plus outre et estendre nos dialectes aussi loing que s'estend ce qu'on appelle la France.» Ce procédé d'enrichissement de la langue qui eut de nombreux partisans, spécialement parmi les provinciaux et qui pouvait s'autoriser de l'exemple de Rabelais, fit entrer dans la langue un nombre assez considérable de mots dialectaux. Cf. F. Brunot, *Hist. de la lang. fr.*, t. II, p. 174.

[39] L'*r* de la terminaison n'est évidemment pas étymologique mais a pu s'introduire par analogie avec les mots dérivés de mots latins en-*or* dont la finale était tantôt *-eur*, tantôt *-eux*.

Remarquons qu'on ne trouve en grec un mélange de mots appartenant à différents dialectes que dans des langues littéraires artificielles, comme celles de l'épopée homérique, de la tragédie, de la grande lyrique chorale, de Théocrite etc.

nȩ sȩ declinȩt point[40]. Puis, un autrȩ point qui nous tient an grand' sugecion: c'ęt quȩ nos moz nȩ sȩ peuuȩt preposer antrȩmęler e postposer einsi librȩmant, commȩ an Latin e an Grec. Car si par examplȩ, j'auoę a tranlater le premier vęrs du quatriémȩ dȩ l'Eneïdȩ, *At regina graui iandudum saucia cura*, je nȩ pourroę pas dirȩ mot pour mot. Męs la Reinȩ dȩ grieuȩ pieça näurecȩ curȩ: au lieu dȩ, Męs la Reinȩ pieça näurecȩ d'unȩ grieuȩ curȩ. E qui voudroęt esseyer a rȩmedier a un tel defaut, cȩ sęroęt un grand point: non pas trop hardimant, męs tout [**41**] dousséмant. Nȩ soyons donq plus si scrupuleus, quant au choęs des moz: Trouuons les, e les męrons an sęruicȩ nouueau pour les nouuęlȩs choseȩs[41]. Car sans point dȩ doutȩ, la chosȩ la plus deplęsantȩ aus hommȩs erudiz, ęt dȩ sȩ voęr abondans an inuancions, e defectueus an parler.

---

[40] Du Bellay, *Def.*, p. 111, se console de cette absence de cas en français en faisant remarquer que le Français se décline « sinon par les noms, prénoms et participes, pour le moins par les verbes, en tous leurs tens, modes et personnes.» Le Quintil Horatian a fort justement relevé l'absurdité de cet argument.

[41] Cf. *supra*, p. 37 et Du Bellay, *Def.*, p. 250 : « ...aux nouvelles choses estre necessaire imposer nouveaux motz », qui traduit Cicéron, *De Fin.*, 3, 1, 3 : « Nobis uerba pariendra sunt imponendaque noua rebus nouis nomina.»

[IX] Des Ornɇmans de Poësiɇ[1].

La prɇmierɇ e plus dinɇ vɛrtu du Poɇmɇ ɇt la Clɛrte[2] : einsi mɇmɇ quɇ lɇ parler commun nous temoignɇ, quand on dit par singularite dɇ louangɇ, cetɇ chosɇ ou cɛlɇla auoɇt etè eclɛrciɇ e ilustreɇ par un tel ou un tel, ou an tel tans ou an tel. Au contrerɇ, par manierɇ d'acusacion e desestimɇ, auoɇr etè obscurciɇ e auiliɇ, E cetɇci ɇt la beaute uniuɛrsɛlɇ, laquelɇ doɇt aparoɇr par tout lɇ cors du Poɇmɇ : acompagneɇ d'unɇ cɛrteinɇ majeste, qui nɇ randɇ point l'Euurɇ intretablɇ : e d'unɇ grauite, qui nɇ lɇ facɇ point trouuer trop supɛrbɇ. E a cetɇci, les particuliers Ornɇmans doɛuɇt obeïr : léquez sɇront rarɇs e antrɇluisans[3] parmi lɇ Poɇmɇ, commɇ les fleurs an un pre[4], ou commɇ les anneaus es doɛz. Car lɇ Champ ɇt plus ornè e mieus cultiuè, quand on i voɇt pleinɇ moɛsson : quɇ n'ɇt pas cɛlui ou sont Lis, Eulhɛz, e Rosɇs seulɇmant. Vn vɛrger dɇ bons arbrɇs fruitiers, ɇt bien plus excɛlant, quɇ non pas lɇ clos ou n'i à quɇ Mirtɇs tonduz, ou quɇ des fonteinɇs, e ruisseaus bordez dɇ vɛrs arbrisseaus. E la

---

[1] Dans ce chapitre, qui devrait s'opposer symétriquement au suivant, Peletier a juxtaposé deux ordres de faits bien distincts : les qualités que doit posséder le poème et les ornements que lui fournit la rhétorique traditionnelle. L'année même où Peletier publia l'*Art poëtique* parut la *Rhetorique Françoise* d'Antoine Foclin qui, poussant à l'extrême un système auquel notre auteur, comme Ronsard lui-même (cf. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 311) n'est que trop enclin, s'efforce de réduire l'art du poète à l'emploi ingénieux des « ornements de poésie ». Il définit et classe une infinité de tropes et de figures diverses, empruntant ses exemples, non pas à Virgile, comme le fait Peletier, mais aux poètes contemporains : Ronsard, Du Bellay, Baïf, Magny...

[2] Quintilien, 8, 12, 22 : « Nobis prima sit uirtus perspicuitas.» Cf. *L'Arithmetique* (1549), éd. de 1552, p. 28 : « ...la premiere vertu de l'orasion c'est la perspicuitè. »

[3] On ne connaît pas d'exemple plus ancien de ce mot fréquemment employé dans la seconde moitié du XVI[e] s., notamment par R. Belleau et Montaigne.

[4] Cf. Cicéron, *De orat.*, 3, 25, 96 : « ...ut porro conspersa sit quasi uerborum sententiarumque floribus.»

Vigne marieé a l'Ormeau, ou l'Oliue plantureuse, sont bien plus agreables, que ne sont les hauz Plans sterilés, ni les Rommarins floriz[5]. Il faut donq une magnifiançe pleine de sang e de force[6]: Puis seconderemant, [**42**] i sont requises les graces, beautez e elegances delectables. Comme sont, entre autres, les Fables: léquelés faut seulemant toucher an passant, pour an donner la remambrance au Lecteur: E non pas les decrire tout au long: qui ét le trete[7], non point d'un Euure serieus, mes d'une Metamorfose[8]. Car an racontant une Fable tout antiere, c'ét comme si un Orateur obseruoét formelemant toutes les precepcions de Retorique, e tout par ordre; aussi superstitieusemant, comme s'il declamoét ancor an une Ecole. An toutes sortes d'ornemans, faut euiter l'ostantacion: e les antremeler quelquefoes dissimulemant[9], e comme si c'etoét par megarde e incuriosite. Ce qui anrichìt bien un Ecrit, sont les descripcions: Comme de Tampétes, de païsages, d'une Aurore, d'une minuit, d'une Fame[10], e teles

---

[5] Traduit de Quintilien, 8, 3, 8 : « An ego fundum cultiorem putem in quo mihi quis ostenderit lilia et uiolas et anemonas, fontes surgentes, quam ubi plena messis aut graues fructu uites erunt? sterilem platanum tonsasque myrtes quam maritam ulmum et uberes oleas praeoptauerim.»

[6] C. Quintilien, 8, 3, 6 : « ...sanguine et uiribus niteat. » La métaphore est d'ailleurs très fréquente chez Cicéron.

[7] Quintilien, 5, 11, 17, permet à l'orateur l'usage des fables, mais n'ajoute pas l'utile restriction qu'impose ici Peletier.

[8] Cf. Ronsard, préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 79 : « Tu dois illustrer ton œuure... de paroles recherchées et choisies, et d'arguments renforcez, tantost par fables, tantost par quelques vieilles histoires, pourueu qu'elles soient briefuement escrites et de peu de discours... »

[9] Ce mot, attesté au XV[e] s., est assez fréquent au XVI[e] s.

[10] Allusion à la description de la Renommée (Fama) dans l'*Enéide*, 4, 174-188. On trouve dans les *Euvres poëtiques* de 1581 une traduction en alexandrins de cette « descripcion de la Fame », ainsi que de celle de « la Tempete du 1[er] liure de l'Eneide » et de « la Minuit au quatrieme liure ». — Cf. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 52 : « Tu n'oubliras... les descriptions du lieux : fleuues, forests, montaignes, de la nuict, du leuer du Soleil, du Midy, des Vents, de la Mer, des Dieux et Déesses... ». Dans la préface posthume de la *Franciade*, p. 78, est citée « ceste Virgiliane description de la nuict », et l'auteur ajoute : « Tu n'oubliras les descriptions de leuer et coucher du Soleil... »

singularitez: pouruu qu'on ét cet auis, dé leur sauoér donner leur lieu. Puis les Metaforés e Alegoriés: léquelés sé peuué toutés deus comprandré sous cé mot dé Tranlacion[11]. Commé, armer les sagétés dé vénin: les tampétés populerés[12], les g'ammés[13] dé la vigné, la guéyéte des blez[14]: la flammé, pour l'Amour: la fleur d'agé, pour l'adolessancé. E quasi n'i à figuré plus frequanté an toutés sortés d'Auteurs, fors parauanturé es Historiens, qui contét leur fét nuémant e par moz dé primitiué sinificacion. Més il sé faut garder dé moz deshonnétés[15]: Car nous né dirons pas, quelcun étré lé fian dé sa racé: ni la Republiqué auoét

[11] *Translatio* (passage du sens propre au sens figuré) est le mot par lequel Cicéron, *De orat.*, 3, 38, 56, traduit le grec μεταφορά. De même il désigne l'allégorie par les périphrases « plura continuata uerba tralata » (*De orat.*, 3, 41, 166) et « continuae tralationes » (*Orat.*, 27, 94). *Translation* qui, au XVI[e] s., signifie le plus souvent traduction, est employé avec le même sens qu'ici dans trois passages du Quintil Horatian (*Def.*, éd. Chamard, p. 30, 99, 203).

[12] On trouve dans Virgile, *En.*, 9, 773, cité par Quintilien, 8, 6, 12 la métaphore « ferrum armare ueneno » et dans Cicéron, *Pro Mur.*, 17, 36, cité par Quintilien, 8, 3, 80, l'expression « hac tempestate populari ». Quintilien cite encore, 8, 6, 7 la métaphore « contionum procellas ».

[13] *Gemme*, orthographe conforme à la prononciation du temps. (*jame* en ancien français). De même Peletier écrit *famme*.

[14] Cet exemple est emprunté à Cicéron, *De orat.*, 3, 38, 155 : « uerbi tralatio institua est inopiae causa, frequentata delectationis. Nam gemmare uitis, ...laetas segetes etiam rustici dicunt.» Et *Orat.*, 24, 81 : « tralatione... qua frequentissime sermo omnis utitur, non modo urbanorum sed etiam rusticorum, si quidem est eorum gemmare uitis... laetas esse segetes.» Cf. Quintilien, 8, 6, 6 : « necessitate rustici gemmam in uitibus... » et Vida, *A. p.*, 3, 90 :

> Quin etiam agricolas ea fandi nota uoluptas
> Exercet, dum laeta seges, dum trudere gemmas
> Incipiunt uites.

L'expression laetas segetes est ainsi traduite par Peletier, *Premier livre des Géorgiques de Virgile*, dans *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 50 :

> Ce qui les champs ensemencés fait rire.

[15] Cf. Quintilien, 8, 2, 2 : « Nam et obscena uitabimus et sordida et humilia.» Deimier, *Acad.*, p. 358, 525, 587 donne plusieurs fois ce précepte qui tient une place considérable dans la doctrine de Malherbe (Cf. F. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, p. 237 et suiv.) et des classiques du XVII[e] s.

etè châtręz par la mort dę Scipion[16]. Nous euitęrons ancorę̨s les tęrmę̨s trop abję̨z: Commę̨, nous nę̨ dirons pas, la palhę̨ dę̨ l'agę̨, pour la vielhęce, par cę̨ quę̨ toutę̨s deus ont pęrdù leur humeur[17]: Ni aussi les fenętrę̨s dę̨ l'antandę̨mant pour les oreilhę̨s: car [**43**] cęla sę̨ connoęt ętrę̨ chęrchè dę̨ trop loin[18]. An sommę̨, les Metaforę̨s sę̨ font sus chosę̨s connuę̨s e generalę̨s: Commę̨ aussi les Compareęsons: léquelę̨s consistęt an l'acommodacion des fęz les uns aus autrę̨s: E donnęt unę̨ grand' lumierę̨ au Poęmę̨[19]. Męs d'autant plus qu'ęlę̨s sont apęrcęuablę̨s[20], e dę̨ plus dę̨ comprisę̨[21]: tant moins doęuęt ętrę̨ frequantę̨s quę̨ les communę̨s Figurę̨s. Elę̨s sę̨ prenęt sus les chosę̨s dę̨ la Naturę̨: Commę̨ sus animaus, lions, lous, fourmis: sus chosę̨s inanimeę̨s, chęnę̨s, montagnę̨s e autrę̨s samblablę̨s, tousjours prisę̨s du milieu, e publiquę̨s: Combien qu'unę̨ foęs Virgilę̨ an ęt fętę̨ unę̨, sus chosę̨ hors dę̨ vuę̨ e tant seulęmant imaginablę̨: laquelę̨ ęt au quatriémę̨, quand il comparę̨ Eneę̨ a un Apolon visitant lę̨ Delę̨ matęrnęl[22]: cęrtęs si splandidę̨, si magnifiquę̨ e honorablę̨: qu'il samblę̨ quę̨ seulę̨ ęlę̨ puisse ętrę̨ conteę̨ antrę̨ les Compareęsons

[16] Cicéron, *De orat.*, 3, 41, 164 : « Nolo dici morte Africani castratam esse rem publicam, nolo stercus curiae dici Glauciam,» cité par Quintilien, 8, 6, 15.

[17] C'est à dire leur sève (humor), par opposition à la fleur de l'âge pour l'adolescence, cité dans les lignes précédentes.

[18] Cr. Cicéron, *De orat.*, 3, 41, 163 : « Deinde uidendum est ne longe simile sit ductum.» — Notons qu'on trouve dans Saumaize, *Dict. des Précieuses*, « portes de l'entendement : oreilles ».

[19] Quintilien, 8, 3, 72 : « Praeclare uero ad inferendam rebus lucem repertae sunt similitudines.»

[20] Ce mot, attesté au XIV[e] s. et peu usité dans la suite, a été admis par le Dictionnaire de l'Académie de 1740.

[21] Action de saisir, de comprendre, se trouve aussi sous la forme comprinse.

[22] *En.*, 4, 43. — Tout ce passage est inspiré de Quintilien, 8, 3, 73 · « ...quo in genere est praecipue custodiendum ne id, quod similitudinis gratia adsciuimus aut obscurum sit, aut ignotum, debet enim quod illustrandae alterius rei gratia adsumitur, ipsum esse clarius eo quod inluminat, quare poetis quidem permittamus sane eius modi exempla :

Qualis, ubi hibernam Lyciam Xanthique fluenta
deserit ac Delum maternam inuisit Apollo.

recɇuablɇs dɇ cɇ g'anrɇ la. Car l'immortɇl e lɇ mortɇl nɇ sont pas bonnɇmant comparablɇs. Mɇs lɇ Poëtɇ à ù cetɇ gracɇ, dɇ decrirɇ un Apolon Tɇrrien: e lɇ fɇrɇ voɇr quasi commɇ s'il etoɇt hommɇ, sɇ pourmɇnant par les lieus dɇ connoɇssancɇ qu'il nommɇ an cɇ passagɇ: gardant lɇ dù a la Compareson, qui ɇt d'eclɇrcir, exprimer e rɇpresanter les chosɇs commɇ si on les santoɇt. Elɇ dɇura donq ɇtrɇ proprɇ e bien acommodeɇ. Commɇ, vous nɇ comparɇrɇz pas unɇ Armeɇ a unɇ bandɇ dɇ Mouschɇs: ni un Turnɇ sortant maugre lui dɇ la prɇssɇ, a l'Anɇ, qui nɇ veùt point partir du páturagɇ pour les garsons qui lɇ frapɇt e rɇfrapɇt: Car telɇ compareson ɇt deshonnɇtɇ e desagreablɇ. Mɇs bien sɇ comparɇra au Lion[23], qui pour la grand'irɇ e generosite, nɇ s'an peùt fuir: ni pour la grand' prɇssɇ des Veneurs nɇ peùt plus [**44**] tɇnir. On nɇ comparɇra pas nomplus l'hommɇ foɇblɇ a une Souriz, e lɇ plus fort, a un Chat: car c'ɇt chosɇ ridiculɇ e vilɇ: Mɇs bien cɇtuila, a une Colombɇ impuissantɇ, e cɇtuici a une Eglɇ rapacɇ. Ni les deus valhans combatans parɇz an forcɇ, a deus Mátins dɇ laboureur: Mɇs l'un au Lion, l'autrɇ au Toreau. E ici mɇ souuient dɇ la dinite e apartɇnancɇ[24] des Pɇrsonnɇs. L'Anfant parlɇra dɇ chosɇs pɇtitɇs, e an pɇtit stilɇ. Commɇ Virgilɇ à fɇt parler Iülɇ au sɇtiéme, *Heus etiam mensas consumimus, inquit Iulus*[25]: la ou vous voyèz qu'il n'ɇt rien si puerilɇ[26] quɇ lɇ vɇrs, ni quɇ la chosɇ mɇmɇ. Vn jeunɇ hommɇ sɇra courageus,

[23] Imité de Vida, *A. p.*, 2, 286 :

Sed non Ausonii recte foedissima musca
Militis aequarit numerum...
Nec dictis erit ullus honos, si cum actus ab urbe
Daunius hostili Teucris urgentibus heros
Vix pugnae absistit, similis dicetur asello
Quem pueri lato pascentem pinguia in agro
Ordea stipitibus duris detrudere tendunt...
Aptius hanc speciem refert leo quem neque terga
Ira dare, aut uirtus patitur, neque sufficit unus
Tendere tot contra, telisque obstare sequentum.

Les comparaisons critiquées sont homériques (*Iliade*, 2, 469 et 11, 558). A leur trivialité, Vida oppose la politesse de Virgile, 9, 791 :

...cum saeuum turba
cum telis premit infensis...

[24] La convenance. — La transition est dépourvue d'artifice : après la « dignité » des comparaisons, celle des personnes.

[25] *En.*, 7, 116.

[26] Forme savante du masculin tirée de *puerilis*.

hardi, impaciant: tel que quasi par tout ét le Turne Virgilien: e un Numein vãteur, que tua Ascagne au neuuiéme[27]. Vn vielh homme, loueur du tans passe[28]: comme un Antel au cinquiéme[29]: un Euandre an l'huitiéme[30]: An la personne duquel pourtant ét gardee bonne partie de la dinite Royale, selon sa puissance, e selon l'etandue de son poure Royaume[31]: Mes bien plus apertemant an un Roe Latin[32]: lequel le Poëte fét sage, eyant reuerance aus Oracles, santant son Roe pacifique, prouidant[33], anuoyant

[27] Tout ce qui concerne la convenance des caractères est inspiré d'Horace, *Ad Pis.*, 114 et suiv. et 156 et suiv. :

Intererit multum diuusne loquatur an heros
Maturusne senex an adhuc florente iuuenta
Feruidus, et matrona potens an sedula nutrix...
Aetatis cuiusque notandi sunt tibi mores,
Mobilibusque decor naturis dandus et annis.

Trad. de Peletier, f° 11 r° et 12 v° :

Grand chois i a : car le rolle du maitre
Et du ualet semblable ne doit estre,
Ni le uieillard desia meur et prudent
Au ieune filz conuoiteux et ardent,
Ni une dame opulente et honneste
A la nourrice a tout seruice preste...
Le naturel te conuient regarder
De chacun age et entier le garder

Peletier s'est aussi souvenu de Vida, *A. p.*, 2, 478 :

Cumque etiam iuueni gliscat uiolentia maior,
Ardens cui uirtus animusque in pectore praesens :
Nulla mora in Turno...

Ronsard, *A. p.*, 7, 77, cite lui aussi « cette braue vanterie de Numanus beaufrere de Turne. » Cf. *En.*, 9, 590.

[28] Horace, *Ad Pis.*, 173 :
« laudator temporis acti ».
Trad. de Peletier, f° 13 r° :
louant le temps premier.
Qu'il etoit ieune.

[29] Entellus, *En.*, 5, 394.

[30] *En.*, 8, 153.

[31] Souvenir d'*En.*, 8, 100 :
Tum res inopes Euandrus habebat
et 8, 359 :
...ad tecta subibant
pauperis Euandri.

[32] Le roi Latinus, *En.*, livres VII et suiv.

[33] Prévoyant, prudent. Transcrit du latin *prouidens*.

Ambassadeurs, assamblant lé conceilh, chęrchant apointer les discors[34]. Puis, uné Didon, gracieusé an rakeulh, soudeiné an afeccions amoureusés: męs quand ęlé sé voęt abandonneé, furieusé, efreyeé, desespereé, tard repantantė dé sa folié[35]. Vné Venus, contant ses afęrés d'afeccion e au long a un Iupitęr ou a un Neptuné pour son fils Eneé[36]: Puis parlant a Vulkein[37] tiré ses ręsons de si loin: ęlé lé vous trętė d'uné dousseur si amiablé (car qui gagnéra les Keurs, si Venus né les gagné?) qué mémé ęlé fęt oublier son adulteré au pöuré mari: e lui fęt lęsser toutė bésongné pour fęré **[45]** des armés au fiz d'Anchisé[38]. Iunon alancontré, hauteiné, impuissantė[39] de vindictė, sé fiant an sa Royaute[40]. Męs cetė part ici dé Pęrsonnés ęt ancorés des Ornémans uniuęrsęz du Poémé: parmi léquel sont antrėlacèz les particuliers. Commé,

---

[34] Cf. Vida, *A. p.*, 2, 483 :

> ...aequum
> Et pietate grauem et sedato corpore Latinum
> Consulere atque omnes metuentem expendere casus.

[35] *En.*, livres I et IV. Peletier suit ici Vida, *A. p.*, 2, 486 :

> Multum etiam intererit, Didone irata loquatur
> An pacato animo, Lybicas si linquere terras
> Troianus paret et desertum fallere amorem,
> Saeuiet et tota passim bacchabitur urbe
> Mentis inops, immanis, atrox uerba aspera rumpet.
> ..... Quantum ah! distabit ab illa
> Didone, excepit Teucros quae nuper egentes...

[36] *En.*, 2, 229 et 5, 779.

[37] *En.*, 2, 370.

[38] Traduit en grande partie de Vida, *A. p.*, 2, 505 :

> Artibus his certe Cytherea instructa dolisque
> Arma rogat nato genitrix et adultera laesum
> Vulcanum alloquitur dictisque aspirat amorem
> Nam causas petit ex alto indeprensa uirique
> Circuit occulta uerborum indagine mentem.

Le même exemple est allégué par Ronsard, préf. posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 76.

[39] Au sens du latin *impotens*, qui n'est pas maître de soi, emporté par la passion.

[40] Inspiré de Vida, *A. p.*, 2, 476 :

> Ingreditur furiis atque alta similia rumpit
> Acta furore graui Juno ac foeta usque querelis.

antrę autręs l'expression viuę des chosęs par les moz[41] : sauoęr ęt, les soudeinęs e hatiuęs, par moz briéz e legers : e les pęsantęs ou dę traualh, par moz lons e tardiz. An quoę notrę Virgilę ęt souuęrein : Commę quand il veùt exprimer l'ahan[42] des tireurs d'auiron : il dit par spondęęs, *Adnixi torquent spumas, et caerula verrunt*[43] : Puis pour lę vol d'un Oęseau, il usę dę Dactilęs, auęc toutęfoęs un Spondęę antrędeus, pour exprimer l'etanduę dę l'ęlę sans bat, *Illa leuem fugiens raptim secat aethera pennis*[44] : passagę quę nous auons autręfoęs esseyè d'exprimer, lę traduisant au pręmier des Georgiquęs, E dę la part quę Nisę en l'ęr volę, ęlę fuyant lę vol, fand subit l'ęr dę l'ęlę[45]. E an nos Euuręs dęrniers, auõs imitè la rancontrę des deus premiers rans dę la batalhę, par cę vęrs qui ęt an notrę Mars, Poussans fęrmę plantez an leurs placęs pręsseęs[46]. E an męmę lieu auons fęt sonner lę Tabourin[47], la Trompętę, l'Artilhęrię[48] : E brief, auons

[41] Cf. Vida, *A. p.*, 3, 367 :

Omnia sed numeris uocum concordibus aptant
Atque sono quaecumque canunt imitantur, et apta
Verborum facie et quaesito carminis ore.

[42] Effort pénible. Mot d'usage courant en ancien français.

[43] *En.*, 3, 208. Ce vers a été paraphrasé par Vida, *A. p.*, 385, dans un développement dont Peletier s'est probablement inspiré. De même Ronsard, dans la préf. posth. de la *Franciade* cite pour le « bruit qu'ils font » deux vers de l'*Enéide*, 8, 689-690 où est décrit l'effort des rameurs.

[44] Virgile, *Géorg.*, 1, 406.

[45] *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 67.

[46] *Amour des Amours*, p. 107 :

Lors des rans annęmis aprochans a la foęs
Les couragęs en haut, et les tętęs besseęs,
Se heurtęt coup a coup des pointęs des lons boęs
Poussans, fermę plantez an leurs placęs pręsseęs.

[47] *Tabourin* est la seule forme enregistrée par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694.

[48] *Amour des Amours*, ibid. :

Tout etonnęt autour les Tabours antonnez,
E la sont les deus Frons tous prez a la batalhę
La Trompętę an leurs Keurs fęt unę ardeur santir,
E l'ęr d'horriblę ton tout autour retantir...
..... du Mondę le tormant
Qui vomìt lę boulęt e lę soufrę salpętrę
Frapant e ręfrapant a tant e tant dę tours
Quę des couz foudroyans, murs a bas boutę ou tours

gardè an tout le Chãt uné répresentacion la plus procheiné antré les chosés e les moz, qué nous auons sù chęrcher an la langué Françoęsé: Commé an notré Rossignol, auons randù quelqué chosé du chant dé l'Oęseau[49]: an notré Foudré, l'eclat du Tonnęrré[50]: an notré Venus, les danseurs[51]: an notré Etè, les bateurs dé ble[52]: pour montrer qué notré Langué ęt capablé dé beaucoup d'ornémans, an les chęrchant studieusémant. Cetę Figuré sé peùt diré ętré celé qué les Gréz apęlęt Hipotiposé: combien **[46]** qué Quintilien[53] né l'induise pas bonnémant a cęla, męs a uné répresentacion des chosés auénués, laquelé les donné a voęr quasi

[49] *Vers liriques*, à la suite de l'*Amour des Amours*, p. 126 :

Decliqué un li clictis
Trétis pętit fętis,
Du pli qu'il multiplié
Il siflé au floc flori
Du buisson, fauori
D'Eco qui lé réplié.

[50] *Amour des Amours*, p. 88-90, et spécialement :

Car on l'oęt pręs, or au loin sé dilaté
Fracassant l'ęr d'alers e dé retours
Voęci l'ecler, e lé Ciel qui s'eclaté,
Il pàrt il frapé il bàt arbrés, mons, tours.

[51] *Ibid.*, p. 101 :

Deus a deus, or loin e or pręs,
Tous a la foęz iz s'antréguignęt :
Puis ça, puis la leurs piez propręz
Tournęt sautęt viręt trépignęt.

[52] *Vers liriques*, p. 137 :

La troupé au compasse combat,
Haussé lé bras, abat e bat
Coup apręs coup e quatré a quatré.

Tabourot dans ses *Bigarrures* (1583, éd. de 1648, p. 247), Pasquier, *Recherchees de la France*, livre VI, chap. 10 : *Que notre langue françoise n'est pas moins capable que la latine de beaux traits poëtiques* et G. Colletet, *Vie de J. Peletier*, f° 393 r° citent ces vers avec éloge. Or, comme le remarque fort pertinemment G. Pellissier, éd. de l'*Art poëtique* de Vauquelin de la Fresnaye, Introd., p. XXV, à propos des « hypotyposes » de Peletier : « de telles billevesées n'auraient fait que nous ramener à la poésie amphigourique du bon Crétin.»

[53] Quintilien, 9, 2, 40 : « Illa uero, ut ait Cicero (*De orat.*, 3, 73, 202), *sub oculos subiectio* tum fieri solet, cum res non gesta indicatur, sed, ut sit gesta, ostenditur... quem locum proximo libro subiecimus euidentiae et Celsus hoc nomen isti figurae dedit. Ab aliis ὑποτύπωσις dicitur proposita quaedam forma rerum ita expressa uerbis ut cerni potius uideatur quam audiri.»

mieus qu'a ouïr: alegant du cinquieme, *Constitit in digitos extemplò arrectus uterque*[54], qui exprime l'antr'assaut des deus Pugiles, Daretę e Antęl: alegant ancor un passage de Ciceron contre Verres[55], Il s'an vint, dìt il, an jugemant tout ardant de fureur e de maltalant: les yeus lui flamboęt: il vous respiroęt une cruaute de toute la personne. La ou il depeint la mechancete de l'homme, non comme si il la fesoęt ouïr, męs comme s'il la montroęt a l'eulh: e expliquę non seulemant ce qui ęt presant, męs samble qu'on voęe desja ce qu'il an auiendra: Il i à ancor grand nombre d'autres figures Poëtiques. Antonomasies[56], comme la Saturnienne, pour Iunon: Le Trecretien, pour le Roę de France: Hiperboles, Comme les floz montęt jusques au Ciel[57]: Amphases, Comme au commancemant de l'Eneide, Iunon dìt, Męs moe, qui suis la Reine des Dieus, famme e Seur de Iupiter, desja par tant d'anneęs è la guerre a une seule g'ant[58]: Prosopopeęs, cõme fęre parler une chose inanimee, einsi que fęt Lukein an son prẹmier, introduisant la Patrie qui parle a Cesar[59]: cõbien ancor que le passage soęt plus Oratoęre que Poëtique. Ironies, de laquele figure, ęt pleine l'Oręson de Turne contre Drance, an l'onzieme: E ęt ironique ce que dit Iunon a Venus, au qua-

---

[54] *En.*, 5, 426. — C'est comme exemple d'ἐνάργεια (figure citée par Du Bellay, *Def.*, p. 86) et non d'hypothèse, ,que Quintilien, 8, 3, 63, cite ce vers de Virgile.

[55] Cicéron, *Verr.*, 5, 62 : « Ipse inflammatus scelere ac furore in forum uenit, ardebant oculi, toto ex ore crudelitas eminebat. »

[56] Cf. Quintilien, 8, 6, 29 : « Antonomasia, quae aliquid pro nomine ponit, poetis quoque modo frequentissima, et per epitheton, quod detracto eo cui apponitur ualet pro nomine...» Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 285 : « Entre autres choses :, je t'averty user souvent de la figure ANTONOMASIE.... La grace d'elle est quand on designe le nom de quelques chose par ce qui luy est propre, comme *le Pere foudroyant* pour *Jupiter*... »

[57] Par ex. *En.*, 1, 103 : « ...fluctusque ad sidera tollit.»

[58] *En.*, 1, 46 :

> Ast ego quae diuum incedo regina Iouisque
> et soror et coniunx, una cum gente tot annos
> bella gero.

[59] Lucain, 1, 183. — Quintilien, qui traite de la prosopopée, 9, 2, 29, cite deux exemples de prosopopée de la Patrie, mais les emprunte à Cicéron.

triemé[60]. Rédoublémant ou Reduplicacion dé moz, commé Pan, dieu d'Arcadié: e puis tout soudein an l'autré vers, Pan, dieu d'Arcadié[61]: figuré elegantè quand élé ét bien usurpé: Apostrofés, figuré qué les Latins disét Conuersion[62]: bienseantè, e qui ét ordineré a Virgilé: Commé *Troiaque nunc stares*, au sécond[63]: [**47**] e *at tu dictis Albane maneres*, an l'huitiémé[64]. Les Antitesés, ou Contréposicions[65] aussi auront bonné gracé: Commé la doussé amértumé, l'acordantè discordé: laquélé ét frequantè a noz Poëtés, e a moé, peùt étré, trop an mes Sonnéz. Més ce sont Amours[66]. Ié né veù ométré les Perifrasés[67], figuré

---

[60] *En.*, 11, 383 :

... meque timoris
Argue tu, Drance, quando tot stragis aceruos
Teucrorum tua dextra dedit...

et 4, 93 :

Egregiam uero laudem et spolia ampla refertis,
Tuque puerque tuus : magnum et memorabile numen,
Una dolo diuum si femina uicta duorum est!

Quintilien, 9, 2, 49 et Vida, 3, 141, citent comme exemple d'ironie, le premier des passages de Virgile allégués ici.

[61] Virgile, *Bucol.*, 4, 58 :

Pan etiam Arcadia mecum si iudice certet,
Pan etiam Arcadia dicat si iudice uictum.

Ce passage est cité par Macrobe, *Sat.*, 5, 14, comme exemple de répétition empruntée par Virgile à Homère, et par Vida, 3, 144 : « uocem cum rursus eamden ingeminant.»

[62] Ce n'est que chez des auteurs d'époque tardive, comme saint Augustin, Priscien, Cassiodore, que l'on trouve ἀποστροφή rendu par *conuersio*. Antérieurement on employait *compellatio* ou la transcription du grec *apostrophe*.

[63] *En.*, 2, 56.

[64] *En.*, 8, 643. — On n'a pas signalé d'exemple plus ancien du mot *antithèse*. Cf. Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*, p. 11.

[65] Quintilien, 9, 3, 81, traduit ἀντίθετον par *contrapositum*.

[66] La plupart des sonnets de l'*Amour des Amours* sont en effet bourrés d'antithèses; voici par ex. le début du sonnet LXXI, p. 48 :

Faussé esperancé e creintè ueritablé
Iustè requétè, obténir impossiblé
Hautè voleé, e lieu inaccessiblé
S'étré nuisant, an autrui profitablé...

[67] Cf. Quintilien, 8, 6, 59-61, où περίφρασις est traduiti par *circumlocutio*. Le mot *périphrase* paraît avoir été employé por la première fois par Sebilet, *A. p.*, p. 47.

qui donnę telę foęs plus dę gracę au Poęmę, quę nę feroęt la chosę nommeę par son nom: Quelę ęt la circonlocucion du Laberintę au siziémę, *Hîc labor ille domus, et inextricabilis error*[68]: Elę se doęt propręmant usurper, quand lę mot ęt dur, e qu'il nę peùt bonnęmant antrer au carmę: commę au passagę alegue. La figurę quę les Gréz apęlęt Metonimię, c'ęt a dirę Transnominacion[69], ęt gracieusę: Commę quand nous disons, la Cite, pour les Citoyens. E pęrmetons au Poëtę dę dirę Bacus, pour lę vin: Mars, pour la guęrrę ou batalhę: Venus, pour volupte: Vulkein, pour lę feu. Puis il sęra beau pour tout un nombrę dę peuplęs, dę dirę, Ceus quę lę Pau abruuę, ou ceus qui boęuęt lę Pau: dę dirę les Indęs, pour l'Oriant, les Gadęs pour l'Occidant[70]. Męs quę dirè ję plus des Ornęmans dę Poësię? léquez sont si diuęrs, qu'il les mę faut par necessite remętrę an la felicite du Poëtę; pour n'exceder lę dęuoęr d'anseignęmant, qui ęt d'ętrę brief. Car cęrtes il nę sę peùt dissimuler, quę l'eureusę nęssancę du Poëtę nę soęt cęlę qui plus lui eidę a gagner l'honneur: voęrę an cas d'anrichicęmans, léquez sambląroęt ętrę dùz a l'artificę. Telę felicite ęt naturęlę: męs en partię aquisitę. Nous ranuoyęrons donq tousjours a la lecturę des Poëtęs: Cęlui qui promęt dę soę la gloęrę e lę pris, lęs decouurira an lisant: e an ręcęura ocultęmant les sęmancęs, dont il fecondęra tout lę [**48**] champ dę son Poęmę. E fęra par etudę e eureus exęrcicę, quę toutęs les richęcęs sę presantęront a lui tout dę gre, quand il an aura bęsoin.

---

[68] *En.*, 6, 27.

[69] *Transnominatio* apparaît pour la première fois au IV[e] s. chez les grammairiens Diomède et Donat. — Cicéron, *De orat.*, 3, 42, 167, rend μετωνυμία par *traductio atque in verbo immutatio* et Quintilien, 8, 6, 23, par *nominis pro nomine positio*. Les exemples de métonymie que donne ici Peletier sont presque tous empruntés à Quintilien, 8, 6, 24.

[70] Il s'agit de la ville de Gadès sur la côte occidentale d'Espagne, qui représentait en effet pour les Anciens l'extrême Occident, comme les Indes l'extrême Orient.

[X] Des Vicés de Poësié[1].

Les Vicés ésemant sé connoéssét par l'opositié des Vértuz[2] : léquelés on né peùt mancionner bonnémant, sans donner par mémé moyen uné ateintié e souuénancé de leur cõtreré. Commé donq nous auons dìt la clérte étré lé plus insiné orné̃mant du

[1] Peletier signale ici avec beaucoup de force les deux grands défauts qui nous gâtent aujourd'hui les meilleurs poètes de la Pléiade : l'obscurité et la prolixité. Il veut que le poète, en écrivant, songe non seulement aux doctes mais surtout aux moins savants. Comme l'a indiqué P. Laumonier, *Rev. de la Ren.*, I, 1901, p. 256, il y eut à cette époque une véritable campagne contre l'obscurisme, menée tant par Mellin de Saint-Gelais que par les provinciaux Barthélemy Aneau de Lyon et Jacques Tahureau du Mans. — Les *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 119, contenaient déjà une épigramme *A un poëte escrivant obscurement*. Il est possible que, comme l'ont admis P. Laumonier, éd. des *Œuvres poëtiques* de Peletier, p. 170 et F. Gaiffe, éd. de Th. Sebillet, *A. p.*, p. 33, n. 2, que la critique ait alors visé Maurice Scève — à qui d'ailleurs Peletier rend hommage dans l'*Art poëtique*, p. 13 — mais en 1555 on a peine à reconnaître à qui Peletier a pu songer; peut-être aux *Erreurs* de son ami Pontus de Tyard et à certaines odes pindariques de Ronsard. D'ailleurs à ce moment, Ronsard a définitivement renoncé à la manière sibylline de ses grandes odes, témoin le sonnet à Tyard qui parut précisément en 1555, éd. Lem., t. I, p. 131.

> Thiard, chacun disoit à mon commencement.
> Que j'estoi trop obscur au simple populaire :
> Aujourd'hui chacun dit que je suis au contraire
> Et que je me dements parlant trop bassement.

Et Du Bellay n'aurait pas renouvelé sans doute la dédaigneuse déclaration qu'on lit dans la première préface de l'*Olive* (1549), éd. H. Chamard, t. I, p. 9 : « Quand à ceulx qui ne vouldroient recevoir ce genre d'escripre, qu'ilz appellent obscur, pource qu'il excede leur jugement, je les laisse avecq' ceulx qui apres l'inuention du bled, vouloient encores viure de glan.» — Notons que Peletier n'est nullement ennemi de la « poésie difficile », qu'il ne réprouve ni la mythologie ni la philosophie, à condition qu'on ne les accumule pas. Il professe seulement que l'obscurité ne doit provenir ni du vocabulaire ni de la mauvaise ordonnance du développement.

[2] Copié par Deimier, *Acad.*, p. 267 : « Les vices se connoissent aisement par l'opposition des vertus », qui a d'ailleurs plagié tout le début de ce chapitre.

Poémé: einsi l'obscurite sé contéra pour lé prémier vicé[3]. Car il n'i à point dé diferancé antré né parler point, e n'étré point antandù: Ancor panséroéjé étré plus mal fét dé parler obscurémant, qué dé né parler point du tout[4]: Car on tient lé tans d'un hommé qui s'amuséroét alheurs. Més il i à manieré dé juger les obscuritez. Car si le Poëté n'usé point dé moz trop loin chèrchez, ni trop afectez, ni impropréz: s'il n'ét point trop brief: s'il a suiuì bon ordré (qui sont les poinz qui garanticét d'obscurite)[5]: alors s'il n'ét antandù, cé séra la fauté du Lecteur, e non pas dé l'Auteur. Commé si pour quelqué Fablé alegueé par ateinté[6]: si pour quelqué neu[7] dé Filisofié mis pas anrichicémant: si pour quelqué Histoéré touché par brief incidant: sommé, si pour quelqué bonné alusion, lé Lecteur ét tard a comprandré: qu'il s'an acusé, e non pas l'Auteur: léquel plus tót séroét acusablé, s'il auoét ecrìt trop au long: e s'il anseignoét commé an uné Ecolé. Més nous parlons ici dé l'obscurite naturèlé e pour einsi diré, radicalé: Laquelé se connoét a céla que l'Ecriteur tout par tout ét samblanté a soé e qu'il pérsiste an son [**49**] stilé non antandiblé[8]: quand on voét des poinz an lui qui sé pourroét treter plus ilustrémant[9], quand on voét que céla lui prouient d'uné aprehansion[10] trop elongneé: quand apréz auoér longuémant songè an ses desseins, on ét contreint d'an déuiner la moétie. Commé lon dìt dé S. Gerómé: léquel apréz avoér long

[3] Cf. Vida, *A. p.*, 3, 15 :
Verborum in primis tenebras fuge nubilaque atra.

[4] Cf. l'épigramme citée *supra*, *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 119 :
Mais si tu veux cacher ta fantaisie,
Il ne faudroit seulement que te taire.

[5] Les cinq causes de l'obscurité énumérées ici sont indiquées par Quintilien, 8, 2 : *De perspicuitate.*

[6] En passant.

[7] Problème, point d'où dépend la solution d'une difficulté.

[8] Ce mot se retrouve *infra*, p. 74. Cf. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 2e éd. (1549) : « *entendiblement* : *intelligenter.* »

[9] Avec plus de clarté.

[10] Action de saisir par l'esprit. Sens très fréquent au XVIe s., qui persiste jusqu'au XVIIIe s. Cf. R. Estienne, *op. cit.* : « *apprehension et la conception de notre entendement* : *sensus.* »

tans dɇmeurè sus la lɇcturɇ dɇ Pɇrsɇ, sans lɇ pouuoɇr comprandrɇ: gɇta lɇ Liurɇ dɇdans lɇ feu: e dìt, Tu nɇ veús ɇtrɇ antandù: ni moɇ nɇ tɇ veù antandrɇ[11]. Quand, pour examplɇ, an Latin vous voyèz quelquɇ Poëtɇ obscur an un Sugɇt qui dɇ soɇ ɇt bien tretablɇ: e qu'on peùt facilɇmant juger quɇ si un Virgilɇ l'út ù an mein, il ne l'út pas einsi randù dificilɇ: eins l'út ornè eclɇrcì e ambɇlì: Lors on sɇ peùt assurer quɇ c'ɇt Vicɇ. Le Poëtɇ eureus nɇ sɇ proposɇra jamɇs un argumant obscur: e commɇ j'ɇ dìt an la Traduccion d'Horacɇ, cɇ qu'il voɇt nɇ pouuoɇr prandrɇ teint An ecriuant, aucunɇmãt n'ateint[12]. Vrɇi ɇt quɇ Lucrecɇ ɇt grandɇmãt louablɇ, vù lɇ tans ou il à vɇcù e lɇ Sugɇt qu'il à

[11] Il semble qu'il y ait eu à l'origine deux anecdotes distinctes. Saint Ambroise aurait laissé échapper de ses mains le livre de Perse en disant : « Si non uis intellegi, non debes legi.» Saint Jérôme l'aurait jeté au feu pour que la flamme en éclairât les ténèbres. Puis ces deux anecdotes auraient été fondues en une seule, car on trouve, à partir du XVII[e] s. le mot cité ici par Peletier attribué tantôt à saint Jérôme, tantôt à saint Ambroise. J'ignore la source de Peletier, car ces historiettes ne figurent pas dans les scholies anciennes de Perse, ni chez les commentateurs du XVI[e] s. On retrouve l'anecdote de saint Jérôme dans le *Traicté des chiffres* de Blaise de Vigenère (1586), p. 13 : « ...comme on dict aussi auoir faict S. Hierosme des Satyres de Perse, dont ne pouuant assez bien comprendre a son gré les enigmes et obscuritez, *Intellecturis ignibus ille dedit* : Parquoy non mal a propos auroit dit le bon hermite Raymond Lulle, bien qu'en son lourdoir, *Scriptura quae usui nequit intelligi, pro non scripta censeatur.*» Cf. E. Pasquier, *Recherches* de la France, livre 6, chap. 7 (à propos de Maurice Scève) : « ...auecq' vn sens si tenebreux et obscur, que le lisant ie disois estre trescontent de ne l'entendre puisqu'il ne vouloit estre entendu.» — On peut citer encore, comme dérivant sans doute de la même source, un sixain d'A. d'Aubigné dans la préface en vers du *Printemps* (éd. Réaume, t. III, p. 6) :

Ces périphrases obscures
Sont subjectes aux injures.
Et on leur peut repliquer
En les réduisant en cendre :
Tu ne veux te faire entendre,
Je ne veux pas t'expliquer.

[12] F° 12 r° :

Tousiours il tend a finir son propos,
Et au milieu rend l'auditeur dispos
A conceuoir les choses precedentes
Qu'omises a comme bien euidentes :
Et ce qu'il voit ne pouuoir prendre teint,
En ecriuant, aucunement n'atteint.

choęsì, dę soę obscur e maltretablę[13] : e sę cõnoęt bien a son stilę cõbien il ęt mieus nè, cęlui qui aprochę an auant, ancorę̀s qu'il n'arriuę jusquę̀s au but : quę cęlui qui ęt, tant soęt peu, passè[14]. lę veù dirę qu'on connoęt an son Euurę un ne sè quel plus grãd ressantęmant[15] dę l'eureus sieclę qui deuoęt ętrę souz Augustę, qu'an nul dę ceus qui ont ecrìt apręs : ęt donq lę Poëtę lę pręmier soin dę donner lumierę a son ouuragę : e pansę quę lę tans n'ęt plus dę ceus qui sę delęctęt es chosę̀s obscurę̀s, pour prandrę ocasion dę sę glorifier dę les auoęr comprisę̀s : ou pour s'an rejouir, non pas commę dę les auoęr aprisę̀s, męs commę dę les auoęr inuantę̀s. Il faut sus toutę̀s chosę̀s qu'un Ecrit soęt louablę anuęrs [**50**] les doctę̀s : e cę pandant qu'aus moins sauans il donnę de primę facę quelquę aprehansion dę beaute, e quelquę esperancę dę lę pouuoęr antandrę. E cęla gìt an nę dirę ni plus ni moins qu'il faut, chosę dę grandę dificulte, principalęmant an notrę poësię Françoęsę : ou la Rimę nous tient an grandę sugecion. Męs d'autant plus sę faut il eforcer a la vęrtu : e montrer quę la dificulte dę la Rime sęrt exprèssemant, pour longuęmant panser a bien fęrę[16]. A fautę dę quoę, auienęt toutę̀s les

---

[13] Peletier se souvient de la déclaration de Lucrèce, 1, 136 :

> Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
> difficile illustrare Latinis uersibus esse.

[14] Ronsard avait exprimé plus clairement la même idée dans la préface des *Quatre premiers livres des Odes* (1550) : « Si les hommes, tant des siecles passez que du nostre, ont merité quelque louange pour auoir piqué diligentement apres les traces de ceus qui, courant par la carriere de leurs inuentions, ont de bien loin franchi la borne, combien dauantage doit on vanter le coureur qui, galopant librement par les campaignes Attiques et Romaines, osa tracer un sentier inconnu pour aller à l'immortalité ?»

[15] Impression, action de ressentir, de reconnaître. Cf. Montaigne, 1, 288 : « Ce ressentiment bien vif qui est naturellement en moi (de la poésie).»

[16] Peletier complète plus loin, p. 55, sa doctrine sur les bienfaits de la rime difficile. Cf. Ronsard, Préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 93 : « Telle contrainte en méditant et repensant fait le plus souvent inuenter d'excellentes conceptions, riches paroles et phrases elabourees.» Mais c'est à la brièveté du décasyllabe que Ronsard attribue cet effet. — P. Laumonier, *Rev. de la Ren.*, I, 1901, p. 256, note que Peletier « donne pour cause au verbiage les entraves de la versification

sortés dé Vicés: Commé antré autrés la Repugnancé[17] ou Contrariete: laquelé, pour rien né dissimuler, nous èt fort frequanté an notré Poësié Françoesé. E i an à bien peu qui né sé contrediét, non point d'un Euuré a autré seulémant, més an un mémé Euuré: non point an un mémé Euuré, més an un mémé androèt. Qui èt un vicé fort réprochablé: E qui d'autant plus songneusémãt sé doèt euiter, qué plus facilémant il arriué. Car l'hommé etant composè dé contrerés, e eyant l'esprit exposè a tant d'objez diuérs, douteus, obscurs, vreis e faus: malésemant se peùt meinténir an un trein inuariablé, sans trouuer rancontrés, ofansés[18], e detourbiers[19] qui lui facét oublier sa droèté voé. E dé mémé causé procedét les Réditès[20]: més un peu plus excusablés, toutéfoés qui arguét uné nonchalancé dé stilé e dé réuué. Lé trouué ancorés une fauté assez coutumieré, qui èt lé long parler, ou mieus, lé trop parler: qué les Gréz apélét Macrologié: Commé an Titéliué, Les ambassadeurs n'eyans pù impetrer la pés, s'an retournerét arriéré, an la méson d'ou iz etoèt partìz[21]. Elé auient aus Françoés, qui pour vénir a la Riné alongét leurs vérs dé beaucoup dé moz oéseus: qui sont ceus, sans léquez la santancé **[51]** démeuré antieré. Il i an à qui voulans euiter lé commun usagé d'ecrire, souz especé d'elegancé usét d'uné circuicion[22], réchargét moz sus moz: e an fin sé trouuét n'auoér rien dìt qué

---

bien avant Fénelon, mais fait cette réserve que la richesse de la rime amène pourtant de brillantes idées et c'est déjà la théorie de Banville.»

[17] Latinisme : *repugnantia*, contradiction.

[18] Au sens du latin *offensa*, heurt, obstacle.

[19] Empêchement, trouble. Mot de l'ancien français.

[20] Cf. Quintilien, 8, 3, 50-51 :

[21] Traduit de Quintilien, 8, 3, 53 : « Vitanda etiam macrologia, id est longior quam opertet sermo ut apud T. Liuium : « legati non impetrata pace retro domum, unde uenierant abierunt.» (Ce passage de Tite Live, tiré d'un livre perdu, ne nous est connu que par cette citation).

[22] Transcrit du latin *circuitio* (*Ad Her.*, 4, 32, 43; Cic., *De Inuent.*, 1, 20 etc.) périphrase. Le plus ancien exemple connu de ce mot paraît être : *Mer des hystoires* (1488), t. I, f° 49a : « Toutefois il est permis d'user de circuitions, metaphores et similitudes ». Le mot se retrouve chez P. Fabri, *Le grant et vray art de pleine rhetorique*, Livre I, f° LXV. Ronsard, préface posthume de la *Franciade*, emploie *circonlocution*.

des Moz[23]. La supęrfluite prouient a aucuns, dȩ la peur qu'iz ont quȩ leur artificȩ, leur inuancion, e leur labeur n'apparoęssȩt. Męs sans point dȩ doutȩ, celui nȩ sèt pas la manierȩ dȩ sȩ fęrȩ estimer, qui dȩsirȩ ętrȩ trop tót connù. Il faut tousjours cacher quelquȩ chosȩ d'exquis dȩdans ses Ecriz, e lȩ consacrer an tans: lequel ęt mętrȩ dȩ tout, e decouurȩ tout, l'un apręs l'autrȩ. Qui chęrchęra bien dȩdans Virgilȩ: il i trouuęra tousjours quelquȩ sȩcręt, jȩ dì expręssemant couuęrt dȩ l'auteur: e auquel les Lecteurs n'auoęt point ancorȩs pansè[24]. Car les chosȩs qui sont euidantȩs an lui, aparoęssȩt si richȩs, qu'ęlȩs donnȩt unȩ cęrteinȩ assurancȩ, quȩ cȩ qui ęt latant, doęt ętrȩ precieus. Or an cas dȩ vicȩs, sȩ faut bien souuęnir du mot d'Horacȩ: quȩ lȩ soin dȩ fuir lȩ mal, souuant nous conduìt an un autrȩ mal[25]: si nous n'i auisons dȩ pręs. Commȩ, pour euiter supęrfluite e ętrȩ brief, on dȩuient obscur: Qui veùt ętrȩ facilȩ, il dȩuient mol, efemine e sans nęrs: Qui veùt ętrȩ grauȩ, duient anfle: Qui veùt fęrȩ son Poęmȩ delęctablȩ par variete, il fęt un Ecrit monstrueus, męlant les chosȩs vielhȩs auęc les nouuęlȩs, les hautȩs auęc les humilȩs[26], les vulguerȩs auęc les magnifiquȩs[27]. E cęrtȩs ces

---

[23] C'est le défaut que Quintilien, 8, 3, 55, définit sous le nom de περιεργία.

[24] Cf. Macrobe, *Sat.*, 3, 7, dans un chapitre intitulé : « Ea etiam quae negligenter in Vergilio transmittuntur a legentium uulgo non carere sensuum profunditate.»

[25] Cf. Horace, *Ad Pis.*, 31 :

In uitium ducit culpae fuga, si caret arte.

Trad. de Peletier, f° 8 r° :

L'esprit humain en erreur est induit
En l'euitant, s'il n'est par art conduit.

Deimier, *Acad.*, p. 279 : « ...il faut estre avisé que voulant fuir un mal, on n'en rencontre un autre.»

[26] Transcrit du latin *humilis*. Cf. provençal : *humil, omil.*

[27] Tout ce développement est traduit d'Horace, *Ad. Pis.*, 25-30 :

.....breuis esse laboro,
obscurus fio : sectantem leuia nerui
deficiunt animique; professus grandia turget;
serpit humi tutus nimium timidusque procellae;
qui uariare cupit rem prodigaliter unam,
delphinum siluis appingit, fluctibus aprum.

Trad. de Peletier, f° 8 r° :

vicẹs la qui s'ancourẹt souz especẹ dẹ vẹrtu[28], sont lẹ plus etrangẹs. Car commẹ chacun sẹ mẹtẹ an deuoẹr dẹ fuir les autrẹs dẹfaus: ceus ci sambl ẹ qu'on les chẹrchẹ. Antrẹ léquez sont les ornẹmans afectez, qu'Horace apẹlẹ bien proprẹmant ambicieus[29]. A brief parler, lẹ Poëtẹ sẹ deliberẹ[30] e sẹ preparẹ contrẹ les fautẹs [**52**] qui arriuẹt generalẹmant an deus androẹz: aus chosẹs e aus moz: Es chosẹs, commẹ obscuritez, impẹrtinancẹs[31], vilitez[32], contrarietez[33], excẹs, rẹditẹs: Es moz, commẹ improprietez redondancẹs, ambiguitez e mauuẹsẹs composicions. Se souuienẹ tousjours dẹ cẹ quẹ nous auons dìt an l'Imitacion, qu'il i à infiniẹs sortẹs de malfẹrẹ, e unẹ seulẹ dẹ bien fẹrẹ[34]. E pour cẹla,

---

.....Brieueté ie procure,
Ma brieueté rend la matiere obscure
Qui trop se plaist en delicat ouurage,
En lui defaut la force et le courage :
Celui qui est de hauz cas professeur,
Deuient enflé Qui ueut estre trop seur,
Et qui craint trop de la mer les combatz,
Il glisse en terre, et demeure trop bas :
Celui qui ueut deguiser amplement
Chose qui est une tout simplement,
Veut le Dauphin aux bois acoutumer,
Et le Sanglier faire uiure en la mer.

[28] Horace, *Ad. Pis.*, 25 : Decipimus specie recti.
Trad. de Peletier, f° 7 v° :

...en guise de bien faire
Sommes deceuz.

[29] Horace, *Ad. Pis.*, 447 :

ambitiosa recidet
ornamenta.

Trad. de Peletier, f° 22 r° :

Et de rongner il sera curieux
Les ornemens par trop luxurieux.

[30] Subjonctif : que le poète se délibère, prenne la décision. Sens identique à celui de l'expression, fréquente jusqu'au XVII[e] s., *être délibéré de*. R. Estienne, *Dict. fr. lat.*, traduit *delibere toy* par *animo uirili ut sis para.*

[31] Au sens étymologique de « choses déplacées ».

[32] Choses viles. Le mot figure encore dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1758.

[33] Contradictions. Cf. *supra*, p. 50.

[34] Cf. *supra*, p. 23.

faut infinimant traualher a parugnir aus Vęrtuz, e incessammant veilher pour nę tõber es Vicęs. Męs par cę quę nous n'auõs pas antrępris au commancęmant d'instruirę lę Poëtę mal ne: il nous sufira d'auoęr mis ici, non la multitudę des Vicęs, qui sęroęt chosę trop annuieusę: męs la notablę męrquę des plus insinęs: qui[35] deura ętrę assez a cęlui qui aura anuię dę connoętrę cę qu'il doęt fuir ou suiurę.

[35] Ce qui.

[53]

SECOND LIVRE
DE
L'ART POËTIQVE
de Iaques Pelétier
A ZACARIE GAVDART
PARISIEN

[I] De la Rime Poëtique[1].

Apres auoér tretè les precepcions uniuerselés dé la Poësié, mé semblé étré tans d'entrémeler les particularitez dé la Françoesé: Dequelés la premiere, ét la Rimé: qui ét, einsi qué nous auons

[1] Ce chapitre correspond à Sebillet, *A. p.*, livre I, chap. 2 : « Qu'est-ce que le François doit appeler Ryme » et chap. 9 : « De la Ryme et ses differences et divers usages » et à Du Bellay, *Def.*, livre II, chap. 6 : « De la rythme et des vers sans rythme » et 7 : « De ce mot rythme, de l'invention des vers rymez.» — Sebillet s'est contenté d'énumérer les différentes sortes de rimes sans énoncer de doctrine. Du Bellay, après avoir prescrit que la rime soit riche, sans être « contrainte », examine deux règles jadis posées par Jean Bouchet : rimer pour l'œil aussi bien que pour l'oreille et ne pas faire rimer une syllabe brève avec une syllabe longue; il approuve la seconde et rejette la première. Peletier est muet sur ces deux points. Quant à la question de l'alternance des rimes masculines et des féminines, il la traitera plus loin, p. 62. — Tout ce que Peletier dit de la rime a été paraphrasé par Deimier, dans son chapitre : « De la beauté et richesse des Rimes », p. 2.

usurpè[2], (combien quę cę soęt contrę la sinification du mot original[3]) unę tęrminęson e cadancę samblablę, dę deus vęrs ou plusieurs[4]. Dę l'antiquite dę la Rimę, je n'an osęroę dirę nouuęlę opinion: sinon quę ję prandrè plęsir a croęrę, qu'ęlę ęt dę bien lointeinę originę, auęc ceus qui lę veulęt einsi[5]. Męs nous sauons qu'ęlę n'à point etè usitęe vęrs les Grez ni Latins, quant an Poësię: einçoęs[6] i à tousjours etè desestimeę: Commę męmę aucuns an cę vęrs dę Virgilę, *Troiáq; nunc stares, Priamiq; arx alta maneres*, lisęt *maneret*, e non pas *maneres*, pour euiter la samblablę desinancę[7]. Vręi ęt qu'androęt les Orateurs, ęlę ęt conteę antrę les Figurės[8]. E męmę Ciceron la louę pour telę, an son Liurę (si ma memoęrę nę mę trompę) dę l'Orateur: la ou il alegue un passagę dę son Oręson pour Milon[9], qui ęt dę [**54**] samblablęs desinancęs. Or dę quelquę lieu qu'ęlę nous soęt vęnuę,ręcęuons la, non seulęmant par coutumę, męs ancorės pour une formęlę beautè dę Poësię. Car si les Poëtės sont dìz chanter

---

[2] Au sens du latin *usurpare*, faire usage de, s'approprier; très fréquent au XVI[e] s.

[3] La critique du terme de *rime* que Peletier indique d'un mot a été faite longuement par Sebillet, qui y emploie tout un chapitre, p. 16-20, et par Du Bellay, *Def.*, p. 270-271.

[4] Cf. les définitions de Sebillet, p. 18 : « ceste parité, resemblance et consonance de syllabes finissantes les vers François », de Du Bellay, *Def.*, p. 270 : « cete consonance de syllabes à la fin des vers » et de Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 54 : « La ryme n'est autre chose qu'une consonance et cadance de syllabes, tombantes sur la fin des vers.»

[5] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 272 : « Or quand à l'antiquité de ces vers que nous appelons rymez... si on adjoute foy à Jan le Maire de Belges, Bardus V, roy des Gaules en feut inventeur.»

[6] Mais au contraire, (deux exemples dans la *Def.*, p. 122 et 345); même sens que *ains* dont Peletier fait également usage.

[7] *En.*, 2, 56. Le texte le plus accrédité porte *staret... maneres*. La leçon *maneret* provient sans doute de l'influence de la désinence de *staret*. Cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, 496.

[8] Sebillet, *A. p.*, p. 18 et du Bellay, *Def.*, p. 270 ont traité de l'ὁμοιοτέλευτον (*similiter deinens*).

[9] Cicéron, dans l'*Orator*, 49, 164, allègue en effet, comme exemple de l'arrangement symétrique du style, une période du *Pro Milone*, composée de membres de phrase égaux et parallèles, à désinences semblables.

pour reson que le parler qui êt compassè d'une certeine mésure, semble être un Chant: d'autant qu'il êt mieus composè au grè de l'oreilhe que le parler solu[10]: la Rime séra ancores une plus expresse merque de Chant: e par consequant, de Poësie. E la prandrons pour assez dine de suplir[11] les mésures des vers Gréz e Latins, fez de certein nombre de piez que nous n'auons point an notre Langue[12]. Car comme il soêt necessere qu'an toutes langues il i êt certeines e manifestes distinccions antre la Poësie e l'Oratoere[13]: la Rime êt l'une des plus euidantes que nous eyons: d'autant qu'an vers Françoes ele apporte un contantemant e plesir: e qu'an prose ele seroêt desagreable, au moins pour ordinere. E pour cela, j'è tousjours etè d'auis que la Rime des vers doêt être exquise e, comme nous disons, riche[14].Car si on m'alegue la sugecion que c'êt que d'i être si consciancieus: on ne sauroêt par cela gagner autre chose, sinon qu'on veùt chercher un subterfuge de labeur[15]. Si on me dìt que les Rimes riches sont trop rares e qu'eles ampeschet l'execucion d'un bon propos ou d'une bele maniere de parler[16]: je pourroè repondre que les beles locucions aussi sont rares, e que si pour contreinte de la

[10] La prose. Peletier, *infra*, p. 59, Sebillet, *A. p.*, 18, le Quintil Horatian, dans *Def.*, éd. Chamard, p. 30 emploient avec le même sens l'expression *oraison solue* (*oratio soluta*).

[11] Cf. *supra*, chap. 8, n. 17, la note à *suplimant*.

[12] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 261 : « Elle nous est ce que la quantité est aux Grecz et Latins.»

[13] La prose. Ordinairement employé au XVI[e] s. avec le sens d'éloquence, art oratoire. Par ex. E. Pasquier, *Rech.*, IX, 187 : « professeurs du roy en l'oratoire et philosophie.» Du Bellay, *Def.*, p. 270 emploie pour désigner la prose le mot *oraison*.

[14] L'expression *rime riche* est employée dès le XV[e] s. dans plusieurs *arts de seconde rhétorique*, et ensuite par Sebillet, *A. p.*, p. 63.

[15] Du Bellay, *Def.*, p. 261, tout en recommandant l'emploi de la rime riche, ne veut pas qu'elle soit une contrainte pour le poète. C'est donc un peu contre lui qu'est dirigée cette apologie passionnée de la rime riche.

[16] Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 54, semble répondre à Peletier : « Toutefois tu seras plus songneux de la belle inuention et des motz que de la Ryme, laquelle vient assez aisément d'elle mesme apres quelque peu d'exercice et labeur.»

Rime il ne vient a propos de les pouuoér mętre a une fin de vęrs: il les faut mętre au milieu, les changer, les ruminer, auiser si nous pouuons user de transposicion de moz, ou si nous auons le moyen d'an user autrement ou autrement[17], Sauons nous pas bien si deus, troęs, quatre, que dirè je? [**55**] si douze bons Poëtes Françoęs antreprenoęt de traduire quelque lieu de Virgile: il n'i auroęt par un de tous, qui rancontrát an męmes moz ni an męmes Rimes que son compagnon? qui ęt sine qu'une męme chose se peut ecrire autant elegãmant que diuęrsemant, pouruu qu'on i panse. Dauantage s'il n'etoęt question que de parler ornémant[18]: il ne faudroęt sinon ecrire an prose: Ou s'il n'etoęt question que de rimer: il ne faudroęt sinon rimer an Farceur[19]. Męs an Poësie il faut fęre tous les deus, e bien dire e bien rimer. Car si la Rime sért au plęsir de l'oreilhe: cęrtes plus ęle séra exacte, e plus de contantemant ęle donnera. Il n'i à celui de tous noz Poëtes, qui ne soęt bien ęse pour les deus ou pour les quatre prémiers vęrs d'une siene composicion, de fęre une Rime la plus riche qu'il peùt: Puis quand par tręt de plume[20] il vient a rimer plus neglig'ammant: que sauroęt il fęre panser, sinon qu'il se lasse? Męs pour repondre a l'objeccion que la Rime ampęsche la colaccion d'une bęle frase, ou de quelque bonne santance: j'è opinion toute contrere, qu'ęle ęt, comme j'auoę touchè sus les Vices[21], cause qu'an pansant, il se presante a nous quelque bon dessein e quelque bonne ordonnance de propos. E si è tousjours etè d'auis, que tant plus on panse a bien fęre, e tant plus on fęt bien: tant la longue meditacion peùt tout. E cęrtes, il faut que je die cela de moę, que j'è etè celui qui plus è voulù rimer curieusemant: e suis contant de dire, superstitieusemant[22]. Męs si ętce que jamęs propriete de rime ne me fit

---

[17] Toute cette page a été reprise par Deimier, *Acad.*, p. 290 et suiv.

[18] Cet adverbe est attesté au XV^e^ s.

[19] C'est à dire rimer comme le faisaient les auteurs de farces, sans grand souci des idées et de leur expression.

[20] Au courant de la plume. Cf. *par trait de propos.*

[21] *Supra*, p. 50.

[22] Peletier vise peut-être cet endroit de la *Deffence*, p. 267 : « Mais ne veulx que notre poëte regarde si superstitieusement à ces petites cho-

abandonner propriete ni dȩ moz ni dȩ santancȩs[23] : I'antàn toutȩs choszȩs pareilhȩs. Car si j'è etè impropręȩ ou an disposicion ou an elocucion : la curiosite dȩ biẽ rimer nȩ lȩ m'à point causè [**56**] qui n'ussȩ pas mieus fȩt, quand j'ussȩ etè moins afeccionnè a l'exquisicion dȩ Rimȩ. E quant a la santancȩ, il sȩ pourra connoȩtre qu'ęlȩ ne m'i à point fȩt falhir : par les Traduccions quȩ j'è autrefoęs fętȩs dȩ bons Auteurs[24]. Vręi ęt, quȩ jȩ nȩ rȩprandrè pas, einçoęs[25] nȩ prisȩrè pas moins, un hommȩ : pour nȩ rȩchęrcher unȩ Rimȩ si songneusȩ commȩ sont, misericordieusȩmant e melodieusȩmant, qui ęt unȩ Rimȩ mienne[26] : ni mȩmȩ nȩ trouuȩrè jamęs mauuęs, dȩ rimer, auantagȩ sus dommagȩ. E si on nȩ lȩ trouuȩ an mes Euurȩs : qu'on pansȩ, qu'il nȩ m'ęt pas venù a

---

ses : et luy doit suffire que les deux dernieres syllabes soint unisones.» En fait chez Peletier les rimes sont ordinairement très riches ; la consonne d'appui fait rarement défaut. Voici par exemple les rimes des premiers vers de la pièce à François I qui ouvre les *Œuvres poëtiques* de 1547 : nature, littérature ; chacun, qu'un ; exenter, présenter ; carmes, alarmes ; muses, t'amuses ; souffrance, France ; père, espère. Il ne recule même pas devant la rime équivoquée qui fit la joie des vieux rhétoriqueurs ; Cf. *supra*, Liv. I, chap. I, n. 8, deux vers dont les rimes sont *procedure* et *proces dure*. — Deimier, *Acad.*, p. 341, justifie Peletier : « ainsi donques l'observation de la richesse des rimes n'est pas l'exercice d'un superstitieux. »

[23] Cf. *Euvres poëtiques* de 1581, f° 73 r° :

Je suís un peu an mes Rimȩs trop mien,
Jȩ lȩ confssȩ et si fęrȩ trop bien,
N'ęt lȩ meilleur, ancor jȩ m'an acusȩ :
E dȩ cȩla jȩ nȩ pràn autrȩ excusȩ :
Fors qu'an song'ant aus moz, pour bien rimer,
Jȩ songȩ au sans, e a bien l'exprimer.

[24] Sur les traduction de Peletier, v. *supra*, p. 105, n. 1.

[25] V. supra, p. 148, n. 6.

[26] Comme l'a noté H. Chamard, Peletier semble avoir pris pour lui une épigramme de Du Bellay, *Def.*, p. 263 : « ...d'aucuns... pensent avoir fait un grand cheef d'œuvre en françoys, quand ilz ont rymé un *imminent* et un *eminent*, un *misericordieusement* et un *melodieusement*, et autres de semblable farine, encores qu'il n'y ait sens ou raison qui vaille.» On trouve en effet dans les *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 110, les vers suivants *A une dame* :

Si vous traittiez ma loyauté
Misericordieusement,
Alors melodieusement
Je chanteroy' vostre beauté.

propos : ou qu'on l'atribue au grand labeur (qui me peù nommer le miserable Artisan du Democrite Horacien[27]) que j'è de coutume de prandre an mes Ecriz : voere si grand, que tele foes je suis contreint de metre quelques neglig'ances delibereés, pour cacher ma misere. Voela ce qu'il me semble de la Rime : si je dì ancore, que de mon opinion, les Rimes ne doeuet ętre trop distamment separees. I'antàn qu'antre deus vers d'une couleur[28], n'i doeuet ętre, pour le plus, que deus autres vers. E n'imiter les Italiens, qui au dernier de leurs Sonnez, difere la reponse de la Rime jusques a un cinquiéme vers. Car c'ęt fere trop languir l'oreilhe des ecoutans[29].

---

[27] Allusion à Horace, *Ad pis.*, 295, vers cités supra, p. 72, n. 3.

[28] De même rime, « *unisonans* » comme dit le Quintil Horatian (v. note suivante).

[29] Peletier se souvient peut-être du reproche que le Quintil Horatian adresse au sonnet italien (dans la *Def.*, éd. Chamard, p. 222) : « ...la rime du premier (vers des tercets) rendue finalement au cinquieme, tellement que en oyant le dernier, on a desia perdu le son et la memoire de son premier unisonant, qui est desia à cinq lieuës de là.» Cette disposition des rimes des tercets (par ex. ABA CCB ou ABC BAB se trouve dans 68 sonnets de Pétrarque (cf. H. Chamard, *De J. Pelet. Arte poet.*, p. 50). Peletier, qui la condamne ici, l'a lui-même employée dans trois de ses sonnets de 1547 (p. 75 et 78; cf. le commentaire de P. Laumonier, p. 184). On la retrouve dans plusieurs sonnets de l'*Olive*, mais elle disparaît des recueils français après 1550. La prohibition de Peletier est donc un peu vaine en 1555.

[II] Des Vęrs Françoęs[1].

Cę nous ęt grand auantagę, quę notrę Languę à pris des Vęrs dę toutęs męsuręs, dępuis deus silabęs jusquęs a douzę: Qui ęt unę commodite de sę pouuoęr ebatrę an tous g'anręs dę Poęmęs. Excete pourtant, que nous n'an auons point dę neuf silabęs[2]. Les vęrs dę deus, sont fort raręs, [**57**] e dę bien petit usagę: voęrę ceus dę troęs e dę quatrę. Ceus dę cinq, ont commancęmant dę gracę, pour fęrę chosęs courantęs. Comme Marot à fęt, Grison fù Hedart[3]. Ceus dę sis sę mętęt commodęmant es Odęs[4], principalęmant, quand cę sont chosęs gueęs. I'i è decrìt mon Rossignol[5]. Dę sęt e d'huit, sont fort frequans: e capablęs dę l'Odę

[1] Cf. Sebillet, *A. p.*, livre I, chap. 5 : « De la diverse forme, mesures et nombres de syllabes requises au carme François », où sont cités des exemples de vers de deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, douze syllabes, empruntés à Marot et à Saint-Gelais.

[2] La jolie ode de Ronsard en ennéasyllabes :

Chere Vesper, lumiere doree
De la belle Venus Cytheree,

publiée en août 1555 dans la *Continuation des Amours* est peut-être, comme le suppose P. Laumonier, *Rev. Ren.*, I, 1901, p. 260, une satisfaction donnée à Peletier.

[3] L'exemple est emprunté à Sebillet, *A. p.*, p. 37, qui cite le début d'une épitaphe que fit Marot pour le cheval de Vuyart, secrétaire du duc de Guise (éd. P. Jannet, 2, 217) :

Grison fu Hedart
Qui garrot et dard
Passay de vitesse...

[4] Sebillet, *A. p.*, p. 37, cite précisément comme exemple d'hexasyllabes « une ode de Saint-Gelais qui commence,

O combien ęst heureuse
La peine de celer
Une flamme amoureuse
Qui deus cœurs fait bruler... »

poème auquel Du Bellay, *Def.*, p. 212, refuse dédaigneusement le nom d'ode, jugeant « telz ouvraiges mieus dignes d'estre nommez chansons vulgaires.»

[5] Dans les *Vers liriques*, à la suite de l'*Amour des Amours*, p. 123. Nous en avons cité quelques vers, *supa*, p. 134, n. 49.

serieuse[6]. Reste les Decassilabes e Dodecassilabes: c'ét a dire de dis e de douze. Déquez le prémier, jusques ici, à etè acommodè aus fez Heroïques[7]. Le Dodecassilabe, autremant vers Alexandrin[8], etoét fort rare, jusques a cet age[9]: léquel nous auons ouï

---

[6] L'école marotique avait fait grand usage des vers de sept et de huit syllabes. Peletier ne s'est servi de l'heptasyllabe que dans son *Hyuer*, (*Œuvres poëtiques* de 1547, p. 94 et *Amour des Amours*, p. 144). En revanche il a très souvent employé l'octosyllabe, soit seul, soit mêlé à d'autres vers tant dans ses poèmes de 1547 que dans ceux de 1555. Ronsard a fait de même dans ses œuvres lyriques (v. les tableaux dressés par P. Laumonier, *Ronsard*, poète lyrique, p. 687 et suiv. et Martinon, *Les Strophes*, p. 501 et suiv.). — Sebillet, p. 38, cite comme exemple d'heptasyllabes une ode de Saint-Gelais :

Laissez la verte couleur...

à laquelle Du Bellay donne la même qualification méprisante qu'à l'ode en hexasyllabes.

[7] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 40 rappelle que le vers de dix syllabes « s'accommode... a ce que le Latin escrit en carme Heroïque »; et du Bellay, *Def.*, p. 219 : « ...vers heroïques, c'est à dire de X à XI ». (Du Bellay fait entrer la terminaison féminine dans le compte des syllabes).

[8] Le mot a été employé dans le premier quart du XV[e] s. dans un *Art de seconde rhétorique* (éd. E. Langlois, p. 28) : « Rime alexandrine, pour faire rommans, est pour le present de douze silabes chascune ligne.» Cf. L. E. Kastner, *Rev. Lang. Rom.*, 47, 1904, p. 5. — On sait que Du Bellay ne mentionne pas l'alexandrin dans la *Deffence*.

[9] Avant 1555 il n'a été fait de ce mètre qu'un usage très restreint ; M. Raymond, *L'infl. de Ronsard*, t. 1, p. 152, n. 1, cite : en 1548, deux des 148 sonnets traduits de Pétrarque par Phillieul; en 1552, un sonnet des *Amours de Méline* de Baïf et deux actes de la *Cléopâtre* de Jodelle; en1553, six sonnets et cinq épigrammes dans les *Œuvres* de Maclou de la Haye, trois sonnets et diverses pièces dans les *Œuvres poëtiques* de Jean de la Peruse. Ronsard, qui jusque-là n'avait employé l'alexandrin que mélangé à d'autres vers plus courts, dans trois odes de 1550, s'en sert en 1553 dans trois épigrammes du *Livret de Folastries*, dans deux sonnets de la 2[e] éd. des *Amours* et dans la *Harangue de Mgr. le duc de Guise*. C'est Baïf, qui le premier dans les *Amours de Francine* (1555) l'emploie d'une façon suivie (dans 225 sonnets sur 247). Ronsard, la même année, écrit en alexandrins les sonnets de la *Continuation des Amours*. Néanmoins, ce n'est pas tout à fait à tort qu'il a revendiqué le mérite d'avoir « mis en vogue et honneur » l'alexandrin, dans un passage ajouté en 157 dans l'*Art poëtique* à la fin du chapitre *Les vers alexandrins*, éd. Lem., t. VII, p. 591, et dans la première préface de la *Franciade* (1572, éd. Lem., t. VII, p. 70). Cf. H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 294.

auoęr etè einsi dìt, par cę qu'an cę vęrs furęt pręmieręmant ecrìz les gestęs d'Alexandrę, par un dę noz anciens Poëtęs Françoęs[10]. Il à puis nagueręs etè ręçù pour Heroïquę[11] : qui ęt son vręi e proprę usagę. Car lę Decassilabę etoęt trop court[12] : E n'i auoęt lieu dę comprandrę quę bien peu an deus vęrs : etans les Rimęs trop pręs l'unę dę l'autrę. Meintęnant, antręs deus Rimęs, i aura commodite dę parler plus santancieusęmant. E ancorę̨s n'aurons

[10] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 40 : « (ces vers) sont appellez vers Alexandrins pource qu'on tient que l'histoire d'Alexandre le grand a esté premièrement escrite en semblables vers.» Il s'agit du poème d'Alexandre le Grand par Alexandre de Bernay et Lambert le Tors (fin du XII[e] s.).

[11] La qualification de *vers héroïques* a été appliquée pour la première fois aux alexandrins par Ronsard dans la 2[e] éd. des *Meslanges* qui parut en mars 1555, puis dans la *Continuation des Amours* (juillet 1555) et dans le premier livre des *Hymnes* (deuxième moitié de 1555). Aucune mention de ce genre ne se trouve dans la 1[re] éd. des *Meslanges*, achevée d'imprimer en novembre 1554. De même les pièces en alexandrins de la 3[e] éd. des *Odes*, qui est de janvier 1555, ne portent pas encore cette qualification de *vers héroïques*. C'est donc avec une extrême vraisemblance que P. Laumonier a admis que dans ce passage, Peletier fait allusion à la 2[e] éd. des *Meslanges* qu'il avait vraisemblablement reçue à Lyon au temps où il mettait la dernière main à son *Art poëtique*. Cf. P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 136-137, 673, n. 1; éd. crit. t. V, p. XXXI; éd. Lem., t. VIIII, p. 128-129. Dans l'*Art poëtique*, éd. Lem., t. VII, p. 58, Ronsard déclare que « les Alexandrins tiennent la place en nostre langue, telle que les vers heroïques entre les Grecs et Latins.» — Sebillet avait déjà reconnu la valeur propre de l'alexandrin qui, dit-il, *A. p.*, p. 41, « ne se peut proprement appliquer qu'a choses fort graves.»

[12] On sait combien Ronsard a varié sur la question des mérites comparés du décasyllabe et de l'alexandrin. En 1555, il donne au dodécasyllabe la qualification de *vers héroïque*. En 1565, dans un passage de l'*A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 58-59, cité *supra*, il leur attribue de nouveau la fonction que tiennent les vers héroïques chez les Grecs et les Latins et dans un supplément de 1567 déclare que c'est contraint et forcé par « ceux qui ont puissance de *le* commander » qu'il n'a pas commencé sa *Franciade* en alexandrins. Mais en 1572, dans la première préface de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, t. 70, il revendique l'entière responsabilité du choix des décasyllabes : « Et si tu me dis, Lecteur, que ie deuois composer mon ouurage en vers Alexandrins, pource qu'ils sont pour le iourd'hui plus fauorablement receuz de nos Seigneurs et Dames de la Court, et de toute la ieunesse Françoise, lesquels vers i'ay remis le premier en honeur, ie te responds qu'il m'eust esté cent fois

nous pas cętę capacite du vęrs Hexamętrę des Gréz e Latins: laquelę peùt aler jusquęs a dissęt silabęs sans collision[13] aucunę: e auęc collisions, jusquęs a plus dę vint. Ces deus dęrniers g'anręs dę vęrs Françoęs (pour n'omętrę les chosęs menuęs) sont ceus qui ont Cesurę[14]: car tous les autręs n'an ont point. La Cesurę du Decassilabę ęt an la quatriémę silabę[15]: Commę, Qui au

---

plus aisé d'escrire mon œuure en vers Alexandrins qu'aux autres, d'autant qu'ils sont plus longs, et par consequent moins suiets, sans la honteuse conscience que i'ay qu'ils sentent trop leur prose. Or tout ainsi que ie ne les aprouue du tout, si ce n'est en tragedies et versions, aussi ie ne les veux du tout condamner, i'en laisse à chacun son libre iugement pour en vser comme il voudra.» Enfin dans la préface posthume, éd. Lem., t. VII, p. 75 : « Il ne faut t'esmerueiller, Lecteur, dequoy ie n'ay composé ma Franciade en vers Alexandrins, qu'autrefois en ma ieunesse, par ignorance, ie pensois tenir en nostre langue le rang des Carmes héroïques, encores qu'ils respondent plus aux senaires des Tragiques qu'aux magnaimes vers d'Homere et de Virgile, les estimant pour lors plus conuenables aux magnifiques argumens et aux plus excellentes conceptions de l'esprit, que les autres vers communs. Depuis i'ay veu, cogneu et pratiqué par longue experience, que ie m'estois abusé : car ils sentent trop la prose tresfacile, et sont trop eneruez et flaques, si ce n'est pour les traductions... Au reste ils ont trop de caquet, s'ils ne sont bastis de la main d'vn bon artisan... » Sur cette palinodie, v. H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 295 et suiv.

[13] Crase, élision. On trouve *collisio* avec ce sens chez Macrobe et Priscien.

[14] Il semble que nous ayons ici le plus ancien emploi du mot *césure*. Voir L. E. Kastner, *Rev. des Lang. Rom.*, 47, 1904, p. 7. — Cf. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 60 : « Les vers alexandrins et les communs sont seuls entre tous qui reçoiuent cesure, sur la sixiesme et quatriesme syllabe.»

[15] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 125 (qui ne s'occupe que des décasyllabes) « lesquelz, comme les héroïques Latins, requiérent a leur perfection et bonté, mot clos après la quatriéme syllabe masculine, et cinquiéme femenine.» Du Bellay, *Def.*, p. 289, critique un vers de Sebillet :

Si non que tu en montres un plus seur

parce que « la sentence est trop abruptement coupée », c'est à dire parce que la césure n'est pas nettement marquée après la quatrième syllabe. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 60 : « Sur toute chose ie ie veux aduertir... que les quatre premieres syllabes du vers commun ou les six premieres des Alexandrins, soyent façonnées d'vn sens, aucunement parfait, sans l'emprunter du mot suyuant.» — Comme le fait remarquer

conseilh des malins n'à etè[16] : La Cesurę ęt sus la dęrnierę dę conseilh. Cęlę du Dodecassilabę ęt an la siziémę : Commę an cę vęrs dę Ronsard, Quand cę brauę Ampęreur, qui sę donnę an song'ant[17] : la Cesurę ęt sus la dęrnierę d'Ampęreur : E an chacũ la Cesurę [**58**] fęt tousjours la fin d'un mot. Quę si la Cesurę ęt femininę ou surcroęssantę[18] : lę mot suiuant commancęra par voyęlę. Commę, Au moins ma Damę, etant dę moę seruię. Autant s'antand dę la Cesurę du Dodecassilabę : Commę, Annęmi tout contrerę a leurs intancions. An cę g'anrę de Dodecassilabę auons

---

H. Chamard, *De J. Pelet. Arte poet.*, p. 54, Peletier passe sous silence la coupe 5+5 du décasyllabe, assez rare il est vrai à cette époque. On donnait le nom de *taratantara* à cette sorte de vers, employée dans le *Jardin amoureux* (Lyon 1501) et dans la satire *Caresme prenant* de B. Despériers (éd. Lacour, 1, 169).

[16] Premier vers du premier *Psaume* de Marot.

[17] Premier vers de la *Harangue que fit Monseigneur le Duc de Guise aux soudards de Mez*, parue en 1553 en tête de la 2e éd. du *Cinquieme des Odes* (éd. crit., t. V, p. 203).

[18] La règle de la césure (ou coupe) féminine est encore très confuse chez les auteurs d'*arts de seconde rhétorique*. Elle serait due à Jean Lemaire qui l'enseigna à Marot. On la trouve exposée clairement pour la première fois par E. Dolet, *Les accents de la langue françoise*, à la suite de *La manière de bien traduire* (1540), p. 30 : « Exemple en rhythme :

Tu es tant belle et de grace tant bonne...

Nécessairement en ce mot, belle, le dernier, e, est mangé : ou aultrement le uers seroit trop long. Et les Factistes, qui composent rhythmes en langue uulgaire, appellent cela couppe feminine : c'est adire abolition de le, e, feminin qui rencontre une aultre uoyelle, par laquelle il est aboli apres la quatriesme syllabe du uers.» — Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 49 : « ...avise que la couppe fémenine se fait au vers de dix syllabes, quand en la cinquième syllabe en fin de mot y eschet é fémenin : car avenant ce, faut que la siziéme syllabe commence d'une voiéle, soubz laquéle cest é femenin soit élidé et mengé par apostrophe... Pareillement au vers Alexandrin... se fait la couppe fémenine, quand en la settiéme en fin de mot éschet l'é fémenin, lequel ainsi comme en l'héroïque, faut soit elidé par synaléphe, commençant le mot suivant d'une voiéle... » Sur cette question v. F. Gaiffe, éd. de Sebillet, p. 48, n. 4; L. E. Kastner, *Rev. des Lang. Rom.*, 46, 1903, p. 289; Ph. Martinon, *Rev. hist. lit.*, 16, 1909, p. 62; P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 765; H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 285.

decrìt notrę Soleilh e notrę Mars[19]. Ię nę veù oublier, quę noz Cesurę́s sę raportę́t aus cesurę́s Latinę́s[20]. Car au vęrs Hexamętrę́, communemant la prę́mierę́ silabę́ du troęsiémę́ Pie, finìt par un mot. Commę́, *Arma virumque cano*[21] : Combien qu'il nę soę̀t pas d'obsęruancion si uniquę́ commę́ an nos vęrs Françoęs : einsi qu'on voę̀t cętui, *Quidue dolens regina deûm*[22] : la ou la Cesurę́ ę̀t an la premierę́ silabę́ du troęsiémę́[23] Pie. Telę́s Cesurę́s quelquę́s foęs nę́ s'obsęruę́t point du tout an Latin. Męs si c'ę̀t an Virgilę́ (car Horacę́ fę̀t souuãt marcher son vęrs einsi qu'il sę́ trouuę́) cela ę̀t pour causę́ expręssę́. Cõme, *Fertur equis auriga, neque audit currus habenas* : la ou il nę́ donnę́ arrę̀t a son vęrs, non plus qu'au cours du Chariot, qu'il represantę́ par Dactilę́s e Spondę́s alternatiz. C'ę̀t lę́ dęrnier vęrs du prę́mier des Georgiquę́s[24]. Pręsquę́ pareilh ę̀t cętui-ci, *In numerum, versantque tenaci forcipe ferrum*, pour represanter lę́ bat des Forgę́rons, an l'huitiémę́[25]. Ie nę́ veù aussi oublier, quę́ non seulęmant la Cesurę́ Françoęsę́ ę̀t a la fin du mot : męs ancorę́, qu'ęlę́ nę́ sę́ doę̀t mętrę́ sus un mot monossilabę́, qui soę̀t inseparablę́ du mot suiuant : commę́ sus ces moz si, tu, męs, il : e s'il i an à dę́ tęz, Commę́ seroęt cę́ vęrs, Ię́ croę́ que si tu vouloęs traualher : chosę́ qui nę́ sę́ fę̀t point sans liçancę́[26] : ou sinon qu'il falút fęrę́ courir

---

[19] *Amour des Amours*, p. 103 et 107.

[20] L'assimilation de la coupe du vers français à celle de l'hexamètre latin se trouve déjà dans Sebillet, p. 125 (cité *supra*).

[21] *En.*, 1, 1.

[22] *En.*, 1, 9.

[23] Inadvertance pour *quatrième* pied. On a ici, comme très souvent dans l'hexamètre latin, deux coupes, l'une trihémimère après *dolens*, l'autre hephthémimère après *deum*, et en outre une séparation de mots après le trochée troisième.

[24] *Géorg.*, 1, 514. Ce vers a trois coupes comme le précédent : trihémimère, trochaïque et hephthémimère (avant élision).

[25] Coupe trihémimère et coupe trochaïque. En réalité le vers cité ici se trouve dans les *Géorg.*, 4, 175. Il est reproduit *En.*, 8, 453, mais avec *massam* au lieu de *ferrum*.

[26] C'est précisément ce que Du Bellay, *Def.*, p. 289 (cité *supra*) blâmait dans un vers de Sebillet.

un vęrs, an tel cas quę les deus [**59**] súdiz dę Virgilę. Ię n'ignorę pas quę quelquęs uns dę notrę tãs n'ęęt voulù introduirę la façon des vęrs sans Rimę[27]: chosę quę ję nę recoę grandęmant: ni nę ręgetę aussi[28]. Męs je dì bien, quę sufisant tant seulęmant la Cesurę e lę nombrę des silabęs pour fęrę un vęrs: il i aura peu de diferancę antrę les vęrs e la prosę[29]. E de fęt, qui voudra prandrę gardę an lisant l'oręson solüę[30]: il trouuęra tousjours dę lignę an lignę quelquę façon dę Carmę. Ię nę voudroę pas reprouuer les vęrs metrifiez a la modę dę ceus des Gréz e des Latins: léquęz je voę auoęr etè esseyèz par aucuns des notręs[31].

---

[27] Les seuls contemporains de Peletier qui aient écrit des vers sans rimes snt : B. Despériers, traduction d'une satire d'Horace (éd. Lacour, 1, 97); Du Bellay, *Olive*, sonnet 114; Ronsard, *Ode sur la naissance du Dauphin*, composée en 1544 et publiée en 1550; *Epitaphe de M. d'Orléans*, perdue, citée par Foclin, *Rhétorique françoise*, p. 36.

[28] Sebillet, *A. p.*, p. 193, condamne de pareils essais : « Qui est chose autant estrange en nostre Pöésie Françoise, comme seroit en la Gréque et Latine lire dés vers sans observation des syllabes longues et bréves.» Du Bellay, *Def.*, p. 265, est plus indulgent. «Plutôt que de mal rimer» dit-il, « il vaudrait beaucoup mieux ne rymer point, mais faire des vers libres... » Mais «faudroit-il bien que ces vers non rymez feussent bien charnuz et nerveuz, afin de compenser par ce moyen le default de la rythme.»

[29] Delaudun, *A. p.*, p. 109, qui plagie à la fois Sebillet et Peletier est plus catégorique que chacun d'eux : « ... ce ne sont que lignes en prose, et ne valent pas le parler, si ce n'est comme prose. »

[30] Latinisme (*oratio soluta*). Cf. *supra*, chap. 1, n. 13.

[31] Les premiers essais de vers mesurés à l'antique ont eu lieu en Italie dès la première moitié du XV[e] s. (Alberti et Dati). En France, l'initiateur est Michel de Boteauville, auteur de l'*Art de métrifier françois* (1497) et d'un poème en distiques mesurés sur la Guerre de cent ans (1550), « le premier » selon son auteur « qui oncques fut fait en françois métrifié ». En 1530, d'après d'Aubigné, un certain Mousset traduit Homère en hexamètres français. Du Bellay, *Def.*, p. 114, qui paraît ne pas connaître ces essais, croit au succès d'une pareille tentative. De même Ronsard, *Advertissement au Lecteur*, en tête de ses *Odes* écrit : « S'il auient que nos modernes sçauants se vueillent trauailler d'inuenter des dactyles, et spondees en nos vers vulgaires... » Jodelle, en 1553, inscrit en tête des *Amours* de Magny un distique mesuré que Pasquier considère comme le modèle du genre. Enfin en 1555 Nicolas Denisot publie des « hendécasyllabes phaleuces » dans la 2[e] éd. du *Monophile* de

Męs il n'i à pas pętitę dificulte[32]. E faudroęt bien sauoęr obseruer la longueur e brieuęte naturęlę dę noz silabęs. Il faudroęt bien acoutrer la façon vulguerę d'ortografier, e oter ces concurrancęs dę consonęs, e ces lętręs doublęs quę l'on męt es silabęs brieuęs. Męs nous voęrrons si notrę tans ęt assez eureus pour nę lęsser rien a esseyer.

Pasquier. Dans la suite l'idée n'est pas abandonnée. Antoine de Baïf, qui d'ailleurs n'est pas en possession de son système avant 1567, s'emploie avec persévérance à donner à la France une poésie mesurée à l'antique et fonde même pour cela une Académie de poésie et de musique. En 1573, Jacques de la Taille publie un traité sur « la manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin.» Cf. dans Pasquier, *Recherches*, liv. 7, chap. 12 : « Que nostre langue est capable de vers mesurez, tels que les Grecs et Romains.» — Cette question a été étudiée de façon complète par M. Augé-Chiquet, *Jean-Antoine de Baïf* (1909) et surtout par P. M. Masson, dans *Mercure Musical*, 1907, p. 333-677 et dans A. Lavignac, *Encyclopédie de la Musique*, I, 3, 1914, p. 1299-1303.

[32] Dans le *Dialogue de l'Ortografe*, p. 167 et 172, Peletier ne paraît pas embarrassé de cette difficulté qu'il croit résoudre en adoptant une orthographe et un système d'accentuation capables de faire immédiatement apparaître la quantité des syllabes. La solution adoptée par Baïf est d'ailleurs la même.

DES G'ANRES D'ECRIRE[1].

[III] Dę l'Epigrammę[2].

L'Epigrammę ęt un g'anrę d'ecrit, connù[3] e pratiquè dę tout tans, e pręsquę an toutęs Languęs : par cę qu'il ęt brief, familier : e capablę tant dę facecięs quę dę chosęs serieusęs. Il n'ęt pas rękuis toutęfoęs, qu'il compregnę beaucoup : Autręmant, il seroęt obscur : a ręson de la brieuęte. Il doęt ętrę sutil, agu, e bien concluant[4]. E combien quę quelquęfoęs il nę contienę qu'un bon point : si [**60**] ętcę qu'il faut unę cęrteinę deduccion dę matierę,

---

[1] Les genres étudiés par Peletier sont précisément ceux que recommande la *Deffence*, liv. 2, chap. 4 et 5. L'ordre suivi est le même, sauf que Peletier rattache le sonnet à l'épigramme.

[2] La théorie de l'épigramme que donne ici Peletier ne diffère pas de celle que Sebillet, *A. p.*, p. 103-114, avait déduite d'exemples empruntés à Marot. Du Bellay, qui ne fait qu'une brève mention de l'épigramme, *Def.*, p. 203, recommande de rehausser le genre par l'imitation de Martial, tout en affectant un grand dédain pour ces « faiseurs de comtes nouveaux, qui en un dizain sont contens n'avoir rien dit qui vaille aux IX. premiers vers, pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour rire.» Son critique perpétuel, le Quintil Horatian, remarque finement que les épigrammes de Marot ne diffèrent guère de celle de Martial et souvent ne leur sont pas inférieures. Peletier, tout en rendant hommage à Martial, revient à la règle de Sebillet en prescrivant de faire l'épigramme fluide et aiguisée en sa pointe.

[3] *Epigramme*, dérivé du substantif neutre *epigramma* est de genre incertain encore au XVII[e] s. Cf. Vaugelas, *Remarques* : « Quelques uns veulent qu'il soit féminin quand l'adjectif est devant et quand l'adjectif est après, qu'il soit masculin.»

[4] Ce sont presque les termes de Sebillet, p. 114 : « Sus tout sois en l'epigramme le plus fluide que tu pourras et estudie à ce que lés deuz vers derniers soient agus en conclusion.» Cf. Vauquelin de la Fresnaye, *A. p.*, 3, 287 :

> Imite dans les Grecs l'epigramme petite,
> Marque de Martial, trop lascif le mérite,
> Surtout breue, r'entrante et subtile elle soit...
> L'épigramme n'étant qu'un propos raccourci,
> Comme une inscription, courte on l'escrit aussi.

qui soęt gracieusę: e dę telę sortę, qu'ęlę facę joyeusęmant e agreablęmant atandrę la conclusion. Il i an à grand nombrę an Marcial, professeur du g'anrę. Męs cę sont dę bons e dę mauuęs: einsi quę lui męmę confęssę an l'un d'iceus, ou il dit qu'autrę-mant nę sę fęt un Liurę[5]. An quoę nę lę faut pas croęrę. Non qu'il soęt possiblę dę dirę tousjours quelquę chosę dę singulier. Męs pour lę moins, il nę faut point falhir a son esciant, commę il samblę qu'il facę. Nous an auons an Françoęs dę diuęrs nons: qui sont dępuis les Quatreins[6] jusquęs aus Douzeins[7]. E suis d'auis quę bonnęmant nę les pouuons fęrę moindręs quę dę quatrę vęrs (car cęlui dę deus aura non dę Distiquę[8] par unę specialite). E ancoręs lę Quatrein e Sizein qui sont lę Tetrastiquę e Hexastiquę[9], sont quasi estimèz commę si cę n'etoęt quę Couplęz: tant pour lę pętit nombrę, quę pour la courtęcę des vęrs. Car lę Decassilabę ęt lę plus grand dę ceus qui antręt an l'Epigrammę[10]: Excete, quę si nous voulons d'ici an auant an fęrę par Distiquęs: nous pourrons acompagner lę Dodecassilabę: c'ęt a dirę l'Alexandrin, auęc lę Decassilabę. Car dę mętrę tous vęrs Alexandrins

---

[5] Martial, 1, 16 :

> Sunt bona, sunt quaedam mediocria, sunt mala plura
> quae legis hic : aliter non fit, Auite, liber.

[6] Le mot semble avoir été employé ici pour la première fois. Cf. L. E. Kastner, *Rev. des Lang. Rom.*, 47, 1904, p. 8.

[7] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 104 : « ...réguliérement les bons Pöétes François n'excedent le nombre de douze vers en épigramme : aussy en font ilz de tous les nombres qui sont depuis douze jusques a deuz.»

[8] Sous cette forme le mot apparaît pour la première fois chez Sebillet, *A. p.*, p. 104 : « Pourtant tiennent encores lés Latins Pöétes leur distique pour souverain épigramme.» On le trouve ensuite dans le *Dictionnaire fr.-lat.* de R. Estienne (1549). — *Distichon* est attesté dès 1510.

[9] Peletier est sans doute le premier à avoir employé les mots *tétrastique* et *héxastique*. *Tetrasticha* (neutre pluriel), est chez Quintilien, 6, 3, 96 et chez Martial, 7, 85; *hexasticha* chez quelques grammairiens de basse époque.

[10] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 113 : « Quant a l'espéce dés vers propres pour l'épigramme, le huitain et le dizain plus parfais et usités entre lés autres, se trouvent plus dous et meilleurs de vers de huit et de dis syllabes . de huit aus matières plus légéres et plaisantes : de dis auz plus graves et sententieuses. »

an un Epigramme, me semble chose impertinante[11]: s'il ne suruenoet quelque matiere Heroïque qui fút fort brieue. Mes il ne s'an presante quasi point de tele. Ie ne dirè ici la façon d'un Epigramme, tant par ce qu'ele gìt an la discrecion du Feseur: que pour etre tous les Liures pleins d'Huiteins e Dizeins: équez on pourra aler chercher les Examplers.

---

[11] Ronsard l'avait fait en 1553 dans trois épigrammes du *Livret de Folastries*, traduites de l'Anthologie grecque (éd. crit., t. V, p. 83, 90, 91).

[61]

[IV] Du Sonnęt.

Nous nę trouuons point, aumoins quę ję sachę, dę plus anciennę memoęrę du Sonnęt, ni n'auons point plus lointeinę originę a lui donner, quę les Italiens[2] : Auquez il à etè fort frequant dę tout tans : E déquez lę plus excęlant à etè Françoęs Petrarquę : qui an

[1] Ce court chapitre n'ajoute rien à ce que Sebillet, *A. p.*, p. 115-118 et Du Bellay, *Def.*, p. 221-225 avaient dit sur ce sujet. Peletier estime, comme le premier, que le sonnet n'est qu'une variété supérieure d'épigramme, ce que n'aurait pas voulu accorder Du Bellay qui reconnaissait à cette forme poétique une dignité égale à celle des grands genres imités des Anciens. Notre auteur a du moins le mérite de mettre en lumière les qualités qui donnent au sonnet son prix : une forme très élaborée et une conclusion « illustre ». Il a déjà parlé, *supra*, p. 56, de la disposition des rimes dans les tercets. S'il n'indique pas quelle espèce de vers convient le mieux au sonnet, c'est que, comme Sebillet, il ne doute pas que ce soit le décasyllabe. C'est dans ce mètre qu'il a écrit tous ses sonnets. Or, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, c'est précisément en cette année 1555 que Baïf, par ses *Amours de Francine*, assure la victoire de l'alexandrin dans le sonnet.

Il convient de ne pas oublier que Peletier fut l'un des premiers en France à composer des sonnets. Lorsqu'il en fit entrer cinq dans ses *Œuvres poëtiques* de 1547, on ne connaissait en France que quinze sonnets imprimés : dix de Marot, deux de Mellin de Saint-Gelais, deux de Maurice Scève et un de Marguerite de Navarre et encore l'un des sonnets de Saint-Gelais et les trois derniers cités ne parurent-ils qu'en 1547. (Cf. Laumonier, éd. des *Œuvres poëtiques* de Peletier, p. 184). Peletier est l'inventeur de la disposition des rimes dans les tercets selon le schéma ABA BCC.

Sur le sonnet en France au XVI[e] s., v. H. Chamard, éd. de la *Def.*, p. 221-225; M. Jasinski, *Histoire du sonnet en France* (1903) ; H. Vaganay, *Le sonnet en Italie et en France au XVI[e] siècle* (Tableaux chronologiques, 1902-1903) ; J. Vianey, *Le Pétrarquisme en France au XVI[e] siècle* (1909), spécialement, p. 99 et suiv. ; P. Laumonier, éd. crit., t. IV, p. X et suiv.

[2] L'opinion que le sonnet est d'invention italienne est la plus générale au XVI[e] s. Elle est exprimée notamment par J. du Bellay, *Def.*, 1, 4, par le Quintil Horatian, par Scévole de Sainte-Marthe, *Poësies* (Poitiers, 1573) :

> Graues sonnets que la docte Italie
> Ha pour les siens les premiers enfantez...
> Et que la France a depuis adoptez.

à composè un bon nombrę a l'honneur dę sa Damę Laurę. Nous l'auons tous admirè, e imitè[3]: non sans causę: vù la grand' dousseur du stilę, la grand' variete sus un seul Sugęt: e la viuę expręssion des passions amoureusęs qu'on voęt an son Euurę. Combien qu'il à des rędităs: e quę quelquęfoęs il concluę un peu froędęmant. Męs il n'etoęt pas nè du bon tans. Non quę dępuis, aucun l'ęt egalè dę sa nacion: Męs s'il út etè dę cę tans ci: il sę fút pù surmonter lui męmę tel quę nous l'auons. On tient toutefoęs quę Bęmbę an à fęt d'aussi sublimęs quę les siens: Męs ję confęssę nę les auoęr vùz[4]. Quant aus Sonnęz qui sortęt dę notrę Francę: j'an lęssę lę jugęmant au Tans futur: pour nę sambler vouloęr flater lę presant[5]. Le Sonnęt donq ęt plus

G. Colletet, *Discours du Sonnet* (1658), après avoir rapporté que certains croient que les Italiens étaient redevables du sonnet aux Provençaux, ajoute, p. 17 : « Il y a bien de l'apparence que ce sont les Poëtes qui florissoient à la Cour de nos premiers Roys, qui ont les premiers inuenté le Sonnet.» Cf. M. Jasinski, *Histoire du sonnet en France* (1903), p. 7-16, qui admet que le sonnet a pris naissance en Sicile, sans doute au temps de l'empereur Frédéric II, mais n'écarte pas l'hypothèse d'une influence de la poésie provençale.

[3] Sur l'immense succès que Pétrarque obtint en France au XVI[e] s., et sur l'histoire de son influence, v. M. Piéri, *Pétrarque et Ronsard, ...de l'influence de Pétrarque sur la Pléiade française* (1896; très médiocre); J. Vianey, *op. cit.* (v. note précédente); P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 477 et suiv.

[4] Le cardinaal Pierre Bembo (1470-1547), après s'être acquis une grande gloire par ses écrits latins, se convertit à la langue vulgaire et en fut un défenseur et illustrateur zélé, ce dont le louent E. Dolet, *De la manière de bien traduire* (1540), p. 5 et Du Bellay, *Def.*, p. 329. Dans son recueil de sonnets intitulé *Rime*, il se montre très exact imitateur de Pétrarque. Du Bellay, Pontus de Tyard et Ronsard, mieux informés de la littérature italienne que Peletier, ont fait de Bembo, avant 1555, l'un de leurs principaux modèles. Sur Bembo et son influence en France, v. J. Vianey, *op. cit.*, p. 81.

[5] En 1555 les recueils de sonnets parus en France sont déjà nombreux. Rappelons l'*Olive* de Du Bellay (1549 et 1550); les *Erreurs amoureuses* de Pontus de Tyard (1[er] livre 1549, 2[e] livre 1551, les trois livres 1555); les *Amours* de Ronsard (1552 et 1553); les *Amours de Méline*, de Baïf (1552); l'*Amoureux repos* de G. des Autels (1553); les *Amours* d'O. de Magny (1553); *Œuvres* de Maclou de la Haye (1553); de Jacques Tahureau (1554); les *Amours de Claire*, de Louis le Caron dit Charondas (1554). Cf. H. Vaganay, *op. cit.* et J. Vianey, *op. cit.*, p. 273 et suiv.

hautein qué l'Epigrammé: a à plus dé majeste: e ęt capablé dé discours grauę, męs qui soęt brief: Car sa męsuré ęt limiteé dé quatorzé vęrs: excete qué quelqués Italiens lui ajoutęt un démi vęrs auęc deus antiers a la fin: qu'iz apęlęt la Clef[6]. Męs c'ęt chosé dé peu dé conté. Aussi les notrés né sé sont soucièz d'an user: vu mémé qué Petrarqué n'an à point fęt d'autrés qué dé quatorzé. Il à dé commun auęc l'Epigrammé, qu'il doęt sé ferę aparoęr ilustrę an sa conclusion. Męs il à dé plus, qu'il doęt ętrę elabourè, [**62**] doęt santir sa longué réconnoęssancé, doęt ręsonner an tous ses vęrs serieusémant: e quasi tout filosofiqué an concepcions[7]. Brief, il doęt ętrę fęt commé dé deus ou dé troęs conclusions. Car célui la amportéra lé pris, qui au milieu dé son ecrit, contantéra lé Lęcteur dé telé sorté, qu'il sablé qué cé soęt un achéuémant: puis réchargéra, e couronnéra son ouurage d'uné fin eureusé, e díné des beautez du milieu[8]. C'ęt un ecrit dé grandé dificulte, pour la sugecion dé la Rimé[9]: d'autant qué les huit prémiers vęrs né sont qué dé deus couleurs: quatré d'uné e quatré d'autré. Vręi ęt qué les sis dęniers librémant peuuęt ętrę dé troęs. On lé fęt maintenant de vęrs masculins e feminins: chosé dé curiosite, non dé necessite: toutéfoęs louablé, a la nouueaute[10]. E si jé sauoę qué ceus qui lé font tel, fussęt ambi-

---

[6] L'appellation véritable est *sonnet à queue* (*sonnetto colla coda*, *caudato*). Ce genre de sonnets, couramment usité par Burchiello et l'Arétin ne s'est pas acclimaté en France. F. S. Quadrio a consacré à cette variété de sonnet un chapitre de son ouvrage : *Della storia e della ragione d'ogni poesia* (1742), t. II, 2e partie, p. 51 et suiv. — Cf. G. Colletet, *Traité du sonnet*, 1658, p. 107 : « Des sonnets de plus de quatorze vers ».

[7] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 116 : « *Matiére de Sonnet.* — Or pour en entendre l'enargie, sache que la matiére de l'épigramme et la matiére du Sonnet sont toutes unes, fors que la matiére facécieuse est répugnante a la gravité du sonnet, qui reçoit plus proprement affections et passions gréves.»

[8] Il ne semble pas que cette règle ait jamais été suivie, même par Peletier.

[9] « La structure en est un peu facheuse » écrit Sebillet, p. 116.

[10] Peletier aborde ici obliquement, à propos du sonnet, la question de l'alternance des rimes masculines et féminines, mais, semble-t-il, sans en bien comprendre la portée. Il y reviendra d'ailleurs plus loin (p. 65), quand il traitera de l'ode. C'est seulement pour les pièces lyriques qu'il en reconnaît la nécessité; il en fait donc un corollaire de la régularité

cieus dę louangę, pour lę fęrę tel : il nę mę coutęroęt rien a leur aplaudir. Iz sont bien plus a louer dę lę fęrę bon : c'ęt à dirę, dę bonnę inuancion. Car cę n'ęt par la loę du Sonnęt qui les apęlę a telę obseruacion. E a la verite, il ęt d'assez grandę sęruitudę sans cęla. Cę quę j'an dì n'ęt point par cę quę ję veulhę euiter la peinę (an laquelę ję nę mę lęssę jamęs veincrę). Car il i an à assez bon nombrę dę téz parmi les miens : qui sont ceus quę j'è fęz les dęrniers : léquez cęrtęs nę m'ont point plus coutè a fęrę pour les mipartir einsi : ou pour les fęrę tous dę vęrs masculins ou dę vęrs feminins (car j'an è fęt quelquęs uns[11]). Męs il n'i à quę la Rimę qui mę soęt couteusę. Or j'an conclurè mon auis,

---

strophique. Quant aux pièces à rimes plates, il ne songe pas à leur imposer une pareille règle. Du Bellay avait exprimé une opinion identique, *Def.*, p. 290 : « Il y en a qui fort superstitieusement entremeslent les vers masculins avecques les feminins, comme on peut voir aux *Psalmes* traductz par Marot... Je treuve cette diligence fort bonne, pourveu que tu n'en faces point de religion jusques à contreindre ta diction pour observer telles choses.» Il a renouvelé cette déclaration, en termes presque identiques, en tête du recueil de *Vers liriques* publiés en même temps que la *Deffence*. Peletier lui-même avait observé l'alternance dans trois des quinze sonnets des *Œuvres poëtiques* de 1547 (p. 49, 74, 78), Mellin de Saint-Gelais dans trois sonnets antérieurs à 1548, Du Bellay dans un des cinquante sonnets de la première éd. de l'*Olive*, treize fois dans la seconde éd. qui comprend 65 pièces. Ronsard le premier mesurant ses sonnets à la lyre, comme il a fait pour ses odes en 1550, appliqua la règle de façon systématique dans les *Amours* de 1552, ayant soin, lorsque la dernière rime du second quatrain est féminine, de commencer le sixain par une rime masculine et inversement (cf. P. Laumonier, éd. crit., t. IV, p. XIV). Son exemple fut suivi par Du Bellay, Baïf, Magny. Seuls quelques provinciaux dont Pontus de Tyard restèrent réfractaires. Il est donc curieux de noter que c'est précisément au temps où Peletier fait une déclaration de tolérance à cet égard que l'alternance devient une règle « infalible », comme dit Ronsard, de la poésie française qui, désormais, est ainsi tout entière « mesurée à la lyre ». Cf. Delaudun, *A. p.*, p. 80 (cf. p. 96) : « La liaison masculine et féminine est si nécessaire et requise en composition qu'il ne faut jamais mettre le distique masculin que le féminin ne suive et le masculin apres le féminin.» Sur cette question de l'alternance, v. H. Chamard, éd. de la *Def.*, p. 290-293; P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 673-685; Ph. Martinon, *Rev. hist. lit.*, 16, 1909, p. 73; H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 289-290.

[11] Dans l'*Amour des Amours*, le sonnet liminaire *A la Fame* (p. 2) et les sonnets 3 (p. 14), 8 (p. 16), 18 (p. 21), 23 (p. 24), sont soumis à la règle de l'alternance. Les sonnets 11 (p. 18), 16 (p. 20), 20 (p. 22), 22

qué celui qui séra einsi composè, séra plus beau e plus exquis: Męs célui qui né séra tel, pour céla né pęrdra pas son nom ni sa dinite dé Sonnęt.

(p. 23), n'ont que des rimes féminines. Dans les sonnets 14 (p. 19) et 17 (p. 21) les rimes des quatrains sont masculines et celles des tercets féminines.

[63]

[V] Dȩ l'Odȩ[1].

Il n'i à chosȩ pętitȩ ni grandȩ, qui nȩ donnȩ a contampler les diuęrs moyens e intancions dȩ la Naturȩ: soęt an la policȩ dȩ la mondanite[2], ou an la promocion[3] des Ars (car ici souz ęlȩ nous compręnons tout) ou soęt ancorȩ es afęrȩs indiferans. Laquelȩ ęt par tout si prouidantȩ: qu'il n'ęt an la puissancȩ des hommȩs dȩ connoętrȩ a quoę ęlȩ tand, jusquȩs a cȩ quȩ l'efet an soęt vęnù. Il nȩ fút jamęs tombè an l'antandęmant des anciens, a

[1] Logiquement la théorie de l'ode aurait dû précéder immédiatement celle de l'œuvre héroïque, puisque, de l'avis de Peletier, l'ode est après l'épopée « le g'anre d'ecrire le plus spacieus pour s'ebatre » (cf. P. Laumonier, *Rev. de la Ren.*, I, 1901, p. 203). Mais, comme nous l'avons déjà indiqué, notre auteur, dans l'énumération des genres, se conforme pour l'essentiel à l'ordre adopté par Du Bellay dans la *Deffence*, livre 2, chap. 4 : « Quelz genres de poëmes doit elire le poëte francoys ». Son chapitre, d'ailleurs trop court, puisque deux de ses quatre pages sont occupées par des lieux communs, a l'intérêt d'avoir été écrit après la publication des *Odes* de Ronsard. (En 1555 les quatre premiers livres ont eu déjà trois éditions et le cinquième, deux). Toutefois Peletier n'a énoncé qu'une doctrine confuse et contradictoire, faute d'avoir su établir la distinction nécessaire entre l'ode grave et l'odelette. Il en est de même d'ailleurs de tous ses contemporains qui donnent indifféremment à des pièces de caractère identique le nom d'ode ou de chanson. Ce qui pour lui constitue l'ode, ce n'est ni la matière ni le ton, mais la forme : l'ode est obligatoirement composée d'une série de strophes mesurées à la lyre, c'est à dire de constitution rigoureusement identique, avec retour régulier des rimes de même nature. C'est pourquoi il n'a pas jugé opportun de traiter particulièrement de la chanson qui pour lui, comme pour Sebillet, *A. p.*, p. 151, ne diffère de l'ode que par l'étendue et par le ton. Son mérite essentiel est d'avoir apporté d'utiles restrictions aux affirmations arrogantes de Ronsard, en reconnaissant en toute sincérité la part qui revenait à l'école marotique dans l'« invention » de l'ode. — On ne peut guère lui faire grief d'être tombé dans l'erreur commune à toute la Pléiade, à Malherbe et généralement à la poésie française jusqu'au romantisme, de n'avoir compris le lyrisme que comme impersonnel.

[2] Dans le gouvernement des choses de ce monde.

[3] Progrès, perfectionnement.

quelé beaute deuoét réssortir cetè rudècé d'ecriturè qu'iz auoét : laquelé fut prémierémant an tuilés : puis an l'ecorcé d'un arbrisseau : qu'iz apéloét, l'ecorcé, Liuré : e l'arbrisseau Papier : quelquéfoès iz ecriuoét an ciré, e quelquéfoès an plon[4]. Toutès léquelès modès, combien qu'élès fussét inelegantès : si ètcé qu'élé an antréténoét les Siecles : leur donnant plus grandé necessite qué commodite : afin qué ceus des tans suiuans ussét tousjours dé quoè lui sauoér gre dé ses meilheurs presans : qui fût quand élé fît vénir l'inuancion du parchémin, e aprés ancorés cé que nous apélons aujourdhui tranlatiuémant[5] papier : Qui tous deus ont donnè un grand alegémant aus hommés, pour lé fèt dé l'ecriturè, aus pris des improprietez des Siecles passez. E an fin nous auons aperçù dé notré tans, qué cé qu'élé apretoét par si grand' longueur, c'etoét cet Art si admirablé d'imprimer les Liurés, tel e si grãd : qu'il samblé, qu'élé né sé soèt reseruè moyẽ plus beau ni plus singulier : e qué cé soèt son dernier chefd'euuré an cas d'Ecriturè[6]. D'uné autré part, combien dé Siecles sé sont reuolùz cé pãdant qué pour fèré la [64] guerré on usoét dé tant dé sortès dé machinés ? léquelès nous auons nagueres connù auoér etè preparatiués a l'inuancion de l'epouuantablé Artilherié, dernieré

[4] La source de l'érudition de Peletier est probablement plutôt que Pline, *N. H.*, 13, 21, l'ouvrage de Polydore Virgile d'Urbin, *De rerum inuentoribus libri octo* (cité, liv. I, chap. I, n. 2. Dans le chap. 3 du livre 2, intitulé « De primo usu scribendi apud priscos », se retrouvent tous les détails énumérés ici par Peletier. Le chapitre précédent traite de l'invention de l'imprimerie et le suivant de l'invention de l'artillerie.

[5] Par métaphore, ou plus exactement par métonymie.

[6] Coomme il est naturel, l'éloge de l'imprimerie est très fréquent chez les écrivains du XVI[e] s. Mais il est remarquable qu'il soit régulièrement suivi, comme par contraste, de la mention de l'artillerie. V. notamment dans Rabelais la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel : « ...les impressions tant elegantes et correctes en usance qui ont esté inuentees de mon eage par inspiration diuine, comme a contrefil l'artillerie par suggestion diabolique » ; Du Bellay, *Def.*, p. 117 : « Je ne produiray pour temoings de ce que je dy l'imprimerie, seur des Muses et dixieme d'elles et ceste non moins admirable que pernicieuse foudre d'artillerie... » G. Budé, *Lucubrationes uariae* (1577), p. 87 : « Recentia autem secula res inauditas pepererunt... ut machinas belli igniarias... Contra autem aetates recentiores artem librariorum formulariam ediderunt : ualidum, ut mihi uidetur, adminiculum ad exsuscitandum et erigendum litterarum vestrarum nomen... » (cité par H. Chamard, éd. de la *Def.*, p. 117, n. 1).

epreuue, ce semble, des Tourmans beliques[7] : Combien toutefoes qu'aus grans nouueautez e excelances de Nature, qui vont einsi an augmantant : nous ne pouuons croere, sinon qu'elle se reserue tousjours quelque chose de plus grand. Ie parle a propos de la rudece des Langues : lequeles nous voyons se polir e ilustrer de tans an tans. E tant plus cete ouuriere et longue a parturir[8] : plus ele anfante ses choses beles, utiles e admirables. Cõbien de tãs à etè notre Langue languissante an barbarie, pourete e contanneмant[9] ? jusques anuiron notre age qu'ele à commancè a s'eueilher, e a s'eleuer tout de vue[10]. E pour abreger de venir a notre point : combien longuemant à ele sofistiquè[11] an Balades, Rondeaus, Lez, Virelez, Triolez e s'il i an à de tez[12] : pour

[7] Transcription du latin *tormenta bellica*, machines de guerre (par ex. Tite Live, 24, 34, 2). Cf. Rabelais, *Quart Liure*, 61 : « Il inuente art et moyen de bastre chasteaulx par machines et tormens belliques.» Polydore Virgile, *op. cit.*, 2, 11, désigne les canons par l'expression *aenea tormenta*. Peletier lui-même, dans son *Mars* (cité Liv. 1, chap, 9, n. 48), jouant sur les mots, appelle l'artillerie : « du mondé lé tormant ». Quant au mot *bellique*, il est assez courant dès le XIV^e siècle.

[8] Mot de l'ancien français (XII^e et XIII^e s.). *Parturiment* se trouve au XVI^e s.

[9] Pour *contemnement* (mépris), orthographe conforme à la prononciation. Ce mot est fréquent au XVI^e s..

[10] A vue d'œil. — Peletier semble se souvenir ici de Du Bellay, *Def.*, Livre 1, chap. 3 : « Pourquoy la langue francoise n'est si riche que la grecque et latine » et spécialement, p. 68 : « Ainsi puys-je dire de nostre langue, qui commence encores à fleurir sans fructifier, ou plus tost comme une plante et vergette, n'a point encores fleury, tant se fault qu'elle ait apporté tout le fruict qu'elle pouroit bien produyre.» et p. 77 : « ...et si a (le roy François) nostre langaige, au paravant scabreux et mal poly, rendu elegant, et si non tant copieux qu'il poura bien estre... »

[11] Le mot se rencontre dès le XIV^e s., avec le sens de « faire des sophismes », « subtiliser à l'excès ».

[12] Peletier affecte ici un mépris semblable à celui de Du Bellay pour les formes poétiques que l'école marotique avait recueilli du Moyen âge. Cf. la phrase fameuse de la *Deffence*, p. 201 : « ...puis me laisse toutes ces vieilles poësies francoises aux Jeux Floraux de Toulouze et au Puy de Rouan, comme rondeaux, ballades, vyrelaiz, chantz royaulx, chansons et autres telles episseries, qui corrumpent le goust de nostre langue et ne servent sinon à porter temoingnaige de notre ignorance.»

ętré amparęé[13] dé l'Odé e du Sonnęt? deus g'anrés d'ouuragé elegans, agreablés, e susceptiblés dé tous beaus argumans. Déquęz nous nous eidons, tandis qué nous esperons qué les Farcés qu'on nous à si long tans jouęés sé conuęrtiront au g'anré dé la Comedié: les Ieus des Martirés[14], an la formé dé Tragedié: les Rommans dé tans dé sortés, an la composicion dé l'Euuré Heroïqué[15]. Cé nom d'Odé à etè introduìt dé notré tans, par Pięrré dé Ronsard[16]: auquel né falhirè dé temoignagé, qué lui

[13] Mise en possession. L'emploi transitif de ce verbe est assez fréquent aux XV^e^ et XVI^e^ s. V. par ex. Calvin, *Institution* (1541), 1, 14 : « Ceux qui attribuent cela au diable, ne l'emparent-ilz point des titres de Dieu?»

[14] Il s'agit des mystères tirés des Vies et Miracles des saints. Notons que plusieurs mystères de ce cycle ont été composés dans la première moitié du XVI^e^ s., par ex. le *Saint-Christophe* de Chevalet (1527), le *Saint-Estienne* de Nicolas Louvet (1548); cf. Lintilhac, *Le théâtre sérieux du moyen âge*, p. 259. Peletier est le seul qui compare les mystères aux tragédies antiques. Pour Sebillet, Du Bellay, G. des Autels, ce sont les moralités qui font office de tragédies. Cf. *Def.*, p. 250 et les n. de H. Chamard sur ce passage.

[15] *Infra*, p. 78.

[16] En 1550, Ronsard inscrivait en tête des *Quatre premiers livres des Odes* cette orgueilleuse déclaration (éd. crit., t. I, p. 43) : « ...quand tu m'appelleras le premier auteur lirique François, et celui qui a guidé les autres au chemin de si honneste labeur, lors tu me rendras ce que tu me dois, et je m'efforcerai te faire apprendre qu'en vain je ne l'aurai receu... Donques desirant... m'approprier quelque louange encores non connue, ni atrapée par mes devanciers, et ne voiant en nos Poëtes François, chose qui fust suffisante d'imiter : j'allai voir les etrangers et me rendi familier d'Horace, contrefaisant sa naive douceur, des le méme tens que Clement Marot... se travailloit à la poursuite de son Psautier [c.-à-d. avant 1543, date où fut publiée une seconde édition enrichie du Psautier de Marot], et osai le premier des nostres, enrichir ma langue de ce nom Ode, comme l'on peut voir par le titre d'une imprimée sous mon nom dedans le livre de Jaques Peletier du Mans [*Œuvres poëtiques* de 1547], l'un des plus excelens Poëtes de nostre âge, affin que nul ne s'atribue ce que la vérité commande estre à moi... Depuis [c.-à-d. depuis le temps où je me mis à composer des odes à l'imitation d'Horace], aiant fait quelques de mes amis participans de telles nouvelles inventions, approuvants mon entreprise, se sont diligentés faire apparoistre combien nostre France est hardie et pleine de tout vertueus labeur, laquelle chose m'est aggreable pour veoir, par mon moien, les vieus Liriques, si heureusement resuscités.» C'est ainsi que Ronsard entendait sauvegarder ses droits de priorité pour l'invention de l'ode, non seulement à l'égard

etant ancor an grand' jeunęçę, m'an montra quelqués unęs dę sa

---

de l'école marotique, mais aussi envers ses amis Peletier et Du Bellay, qui, s'ils avaient publié des odes avant lui, le premier en 1547 et l'autre en 1549, les auraient composées, à l'en croire, à son instigation et à son exemple.

L'amical témoignage de Peletier, s'il ne confirme pas de façon explicite toutes les prétentions de Ronsard, n'en contredit formellement aucune. Est-il vraisemblable en effet que Peletier, toujours si prompt à réclamer pour lui-même le mérite de l'originalité, ait, en une telle occasion, abdiqué par pure complaisance le titre d'inventeur de l'ode, s'il avait eu de bonnes raisons pour le revendiquer? (cf. P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 25, n. 3). Il est vrai que Du Bellay qui, en 1549, dans le *Chant triumphal sur le voyage de Boulongue*, déclarait que Ronsard fut le premier à faire « Horace en France rechanter », a reconnu Peletier pour son « enseigneur » l'année suivante, dans la seconde préface de l'*Olive* (éd. Chamard, t. I, p. 13) : « ...à la persuasion de Jaques Peletier, je choisi le sonnet et l'ode, deux poëmes de ce temps la (c'est depuis quatre ans) encore peu usitez entre les nostres.» Et dans l'*Ode à Ronsard contre les envieux poëtes* (1550), str. 6, éd. H. Chamard, t. IV, p. 46 :

> Peletier me fist premier
> Voir l'ode, dont tu es prince
> Ouvrage non coutumier
> Aux mains de nostre province.

Mais ce double témoignage n'est nullement en désaccord avec le précédent. Peletier a pu fort bien ervir d'intermédiaire entre Ronsard et Du Bellay, qui ne se sont pas rencontrés avant la fin de 1547 (cf. H. Chamard, *J. Du Bellay*, p. 37). Il est donc fort probable, sinon tout à fait certain, que sur ce point au moins les prétentions de Ronsard sont justifiées : il ne doit ni à Peletier ni à Du Bellay l'idée de ses odes horatiennes et moins encore celle de ses odes pindariques. Mais il n'en est pas moins vrai, comme l'a établi de façon irréfutable P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. XXXXI et suiv., qu'il n'est l'inventeur ni du nom ni de la chose. Le nom est employé dès 1511, par Lemaire de Belges et ensuite par Jean Bouchet, Barthélemy Aneau, Jean Martin et Rabelais, mais Ronsard est le premier à l'avoir inscrit en tête d'un poème lyrique (Ode de Pierre de Ronsard à Jaques Peletier, *Des beautez qu'il voudroit en s'amie*, imprimé dans les *Œuvres poëtiques* de Peletier, p. 106), alors que celui-ci intitulait « vers lyriques » les odes de sa façon, comme le fera Du Bellay deux ans plus tard. En outre son recueil de 1550 a vulgarisé une appellation jusque là fort peu connue. Quant à la chose, elle était incontestablement représentée sous ses deux formes légère et grave par les chansons et cantiques de Clément Marot et des poètes de son école. C'est pourquoi Peletier n'a pas craint de déclarer que Marot est le véritable inventeur de l'ode en France. Du reste Ronsard l'a implicitement reconnu, puisque, dès 1553, après sa réconciliation

façon, an notré vilé du Mans[17] : e mé dit delors, qu'il sé proposoét cé g'anré d'ecriré, a l'imitacion d'Horacé : commé dépuis il a montrè a tous les Françoęs : e ancor plus par sus sa prémieré intancion, a l'imitacion du prémier **[65]** des Liriqués, Pindaré[18].

---

avec Saint-Gelais, il supprimait l'arrogante préface des *Odes*. Du moins un mérite lui reste — et Du Bellay l'a proclamé dans la seconde préface de l'*Olive* : « [L'ode] quand à son vray et naturel stile [est] representee en notre langue par Pierre de Ronsard.» — Sur cette question si controversée de l'invention de l'ode, v. H. Chamard, *L'invention de l'ode et le différend de Ronsard et de Du Bellay*, dans *Rev. hist. lit.*, 1899, p. 21 et suiv.; *J. Du Bellay*, p. 202 et suiv. et surtout P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, Introduction, p. XIII-LI « De l'invention de l'ode française », chef-d'œuvre de critique pénétrante et d'érudition. Cf. en outre Ph. Martinon, *Les Strophes*, p. 25; P. Villey, *Pierre de Ronsard*, p. 31; H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 83; M. Raymond, *Infl. de Rons.*, t. 1, p. 99.

Delaudun, qui vient de plagier Sebillet en accordant aux Marotiques l'invention de l'ode, continue en utilisant Peletier, sans s'apercevoir de la contradiction : Je puis affirmer avec Peletier du Mans que c'est Ronsard qui a esté le premier inventeur ou innovateur [de l'ode].» (*A. p.*, p. 115). — Rappelons pour mémoire que Colletet, dans sa *Vie des poétes français*, f° 342, fait honneur de l'invention à *Peletier*. « Je sais bien » ajoute-t-il « que Guillaume des Autels, écrivant contre Meigret dit que le premier auteur de l'Ode fut B. Desperriers.»

[17] Il s'agit certainement ici, comme l'a montré H. Chamard, *J. Du Bellay*, p. 36 (cf. *Rev. hist. lit.*, 1899, p. 35), de la première rencontre de Ronsard avec Peletier, au Mans, en mars 1543 (cf. Introduct., p. 12). Les odes horatiennes que Ronsard montra alors à Peletier se retrouvent sans doute, revues et amendées, dans le *Bocage* de 1550 où le poète les a reléguées comme irrégulières et indignes de l'appellation d'ode (cf. P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 35). Il est impossible d'accorder à Ph. Martinon, *Les Strophes*, p. 29, qu'il y a de la complaisance dans ce témoignage et moins encore qu'il ait été rendu sur l'invitation de Ronsard. A cette époque, bien qu'en excellentes relations d'amitié avec Ronsard, Peletier n'est nullement « inféodé à la Pléiade ». On sait que le trait dominant de son caractère est un souci ombrageux de sauvegarder sa liberté.

[18] Ronsard, *Odes*, éd. crit., t. II, p. 153, c'est vanté d'

> Avoir joint les deux harpeurs divers
> Au doux babil de *sa* lyre d'ivoire.

En novembre 1549, Du Bellay lui avait décerné la palme de l'ode légère et celle de l'ode grave (*Chant triumphal sur le voyage de Boulongne*). Dans le courant de l'année suivante, il le portait aux nues à la

Combien toutefoes, que de ce tans la, il ne les fit pas mesurees a la Lire: comme il à bien sù fere depuis[19]. Ni moe non plus que

fois comme l'Horace et le Pindare français (*Contre les envieux poëtes* et *Musagnaeomachie)*.

Les recherches de P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 35 et suiv. sur la chronologie des Odes de Ronsard ont établi que, conformément aux indications de la préface de 1550, le poète a commencé par imiter Horace et composer des odes qui diffèrent peu des chansons des Marotiques. C'est en 1545 que Dorat initia Ronsard à la « thébaine grace » et vraisemblablement l'incita à composer en français des odes pindariques (sur cette initiation v. P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*, 1921, p. 44 et suiv.). La fréquentation assidue de Pindare paraît avoir quelque peu tourné la tête du jeune poète de vingt ans, qui dès lors afficha un arrogant mépris à l'égard de la poésie facile et familière et conçut des projets bien plus relevés que ceux qui avaient jusque-là satisfait son ambition. Qu'on attribue à 1545 ou à 1546 (Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 58), ou même à 1547 (P. Villey, *Pierre de Ronsard*, p. 37) la composition de l'ode sublime sur la victoire de Cerisoles (*Odes*, 1, 5; éd. crit., t. I, p. 82), Ronsard était pleinement justifié à affirmer :

> ...le premier de France
> J'ai pindarizé. (*Odes*, éd. crit., t. I, p. 176).

Il est juste toutefois de rappeler que la voie avait été tracée à Ronsard par Dorat qui, à l'imitation des Italiens Lampridio et Luigi Alamanni avait composé des odes pindariques en latin (cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 48).

[19] Les poèmes mesurés à la lyre sont ceux dont les strophes sont « identiques d'un côté par le nombre et la longueur des vers, et, s'il y a lieu, par l'ordre des vers de différentes mesures, de l'autre par l'agencement des diverses rimes et surtout par la succession des rimes féminines et masculines.» (Comte et Laumonier, *Ronsard et les musiciens du XVI^e siècle*, dans *Rev. d'hist. lit.*, 1900, p. 359). Ronsard qui écrivait en 1550 dans la préface des *Odes* (éd. crit., t. I, p. 48) que la « lire seule doit et peut animer les vers et leur donner le juste prix de leur gravité », édicte *(A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 47) la règle suivante : « Quant aux vers lyriques, tu feras le premier coupelet à ta volonté, pourueu que les autres suyuent la trace du premier.» Dès 1550 la régularité strophique est donc pour Ronsard la caractéristique essentielle de l'ode. C'est pourquoi, il déclare dans la préface du recueil de 1550 (éd. crit., t. I, p. 44), au sujet de l'Ode imprimée en 1547 dans les *Œuvres poëtiques* de Peletier : « Il est certein que telle Ode est imparfaite, pour n'estre mesurée ne propre à la lire, ainsi que l'Ode le requiert, comme sont encore douze, ou treze que j'ai mises en mon Bocage, sous autre nom que d'Odes, pour cette méme raison, servans de temoignage par ce vice, à leur antiquité.» C'est évidemment à ces premiers essais lyriques que Peletier fait ici allusion. — G. des Autels, dans sa *Replique aux furieuses défenses de L.*

lui, né mé vouloé obliger a cetés loę dés masculins e feminins[20]. Cé qué j'è amandè an mes nouueaus Ecriz: équez j'è racoutrè les quatrés sęsons dé l'Anneé, qui etoét sans mesurés aus premiers Euurés[21]. Pourcé, cetés nouueaute sé trouua rudé au prémier[22]: e quasi n'i auoét qué lé nom inuantè. Męs quãt a la chosé, si nous régardons les Seaumés[23] dé Clemant Marot: cé sont vręés Odés, sinon qu'il leur defalhoét lé nom, cõmé aus autrés la chosé[24]. La matierés dé l'Odé, sont les louangés des Dieus,

Meigret (1550) juge « ridicule et superstitieux » de « n'appeler *des* Chants, Odes, pour n'estre mesurez a la lire ». (Cf. P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. XXIV, XLI, 23, 35, 674).

[20] En réalité l'alternance régulière des rimes masculines et féminines n'est pas une condition essentielle de la régularité strophique; il suffit en effet, comme on l'a vu, pour qu'un poème soit « propre à la lyre » que toutes ses strophes soient construites sur le même patron, quelle que soit d'ailleurs la disposition des rimes. Elle en est plutôt une conséquence immédiate, en même temps qu'elle donne au poète une singulière commodité. Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 290 : « Il en est qui fort superstitieusement entremeslent les vers masculins avecques les feminins, comme on peut voir aux Psalmes traduictz par Marot. Ce qu'il a observé (comme je croy') afin que plus facilement on les peust chanter sans varier la musique, pour la diversité des meseures qui se trouverroint à la fin des vers.» Toute la question a été exposée de façon complète et définitive par P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 673-685, 706-710; Id., *La rythmique de Ronsard*, dans *La Muse française*, 10 fév. 1924.

[21] Les pièces lyriques sur les Saisons, comprises dans les *Œuvres poëtiques* de 1547 (p. 86-96) reparaissent en effet, « raccoutrées », dans les *Vers liriques* qui suivent l'*Amour des Amours* (1555). L'auteur leur a imposé l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. Notons que si Peletier et Ronsard n'ont pas adopté dès leurs premières œuvres la règle de l'alternance, dont l'ancienne école avait fort bien reconnu la valeur esthétique, c'est comme l'a montré P. Laumonier, *Rev. Ren.*, 1, 1901, p. 270, par esprit de réaction contre la théorie de la difficulté essentielle aux Rhétoriqueurs. Mais ils furent amenés à s'y soumettre tout d'abord « par leur vif sentiment de l'harmonie » et sous l'influence des musiciens.

[22] C.-à-d. tout d'abord cette nouveauté (l'ode) était encore informe.

[23] Pour la forme du mot, v. *supra*. Liv. I, chap. 2, n. 26.

[24] P. Laumonier, *Ronsard*, poète lyrique, p. XLVIII, n. 1; 676, n. 1; 710, n. 1, a montré que le mot « chose » désigne ici non pas la matière de l'ode, comme l'a cru H. Chamard, *Rev. hist. lit.*, 1899, p. 28, mais bien

Demidieus, e des Princes: Les amours, les banquez, les jeuz festiz, e samblables passetans[25]. Qui montret qu'ele et capable de diuers argumans e de diuers stile[26]. Car an parlant des Dieus

« la régularité strophique intégrale » qui pour Peletier caractérise l'ode, et qui existait dans les *Psaumes* de Marot, mais non dans les premières odes de Ronsard. — Pasquier, *Recherches*, livre 7, chap. 8, dit de Marot : « ...aux poëmes qu'il estimoit ne deuoir estre chantez comme Epistres, Elegies, Dialogues, Pastorales, Tombeaux, Epigrammes, Complaintes, Traduction des deux premiers livres de la Metamorphose, il ne garda iamais l'ordre de la rime masculine et feminine. Mais en ceux qu'il estimoit deuoir ou pouuoir tomber soubs la musique, comme estoient les chansons et les cinquante Pseaumes de David par luy mis en François, il se donna bien garde d'en user de mesme façon, ains sur l'ordre par luy pris au premier couplet tous les autres sont aussi de mesme.» Il convient de rappeler que Marot dans les Psaumes s'est contenté de la régularité strophique. L'alternance des rimes masculines et féminines n'est observée de bout en bout de chaque pièce que si elle l'a été dans la première strophe.

[25] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 150 : « Car le plus commun suget de toutes deus (l'ode et la chanson) sont, Venus, sés enfans, et sés Charites . Bacchus, sés flaccons et sés saveurs.» — Du Bellay, *Def.*, p. 209 : « Et quand à ce, te fourniront de matiere les louanges des dieux et des hommes vertueux, le discours fatal des choses mondaines, la solicitude des jeunes hommes, comme l'amour, les vins libres, et toute bonne chere.» — Ronsard, Préface posthume des *Odes* (1587), éd. Lem., t. VII, p. 74 : « Tu dois sçauoir que toute sorte de Poësie a l'argument propre et conuenable à son subiect... la Lyrique, l'amour, le vin, les banquets dissolus, les danses, masques, cheuaux victorieux, escrime, ioustes et tournois, et peu souvent quelque argument de Philosophie.» Tous s'inspirent plus ou moins d'Horace, *Ad Pis.*, 83 :

> Musa dedit fidibus diuos puerosque deorum,
> et pugilem uictorem et equum certamine primum,
> et iuuenum curas, et libera uina referre.

Trad. de Peletier, f° 10 r° :

> Dieux, Demidieux, et Athletes puissans,
> Et le combat des cheuaux hannissans,
> Et les banquetz et plaisirs ueneriques
> Comprint la Muse es premiers uers Liriques.

Fort judicieusement, dans son *Art poëtique*, Peletier a laissé de côté les pugilistes et les chevaux victorieux.

[26] Cf. G. des Autels, *Rep. à Meigret* (1550) : « Il est vray que l'on peut user de l'ode en diuers stiles.» C'est précisément la variété de tons et de formes dont l'ode est capable qui a séduit Ronsard et les poètes de son groupe. Ses odes ont de huit à huit cents vers. Cf. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. XXXVII.

e des Heroïns, elle se haussé: mes non pas jusques au stile Heroïque. Car il i à diferance de dire les louanges des grans, e de chanter leurs gestes. Les Couplez équez elle ét diuisé, montret ancor qu'elle doét diferer d'un Discours continu[27]: Non pas qu'iz ne doeuet (j'antàn les Couplez) étre bien liez e raportez les uns aus autres. Mes pour le plus souuant, la santance doét étre acomplie an chacun. E pour cela elle veùt étre elaboree: de tele sorte, qu'on ne connoesse point qu'il i ét quelques vers qui treinet: c'ét a dire, qui soét oeseus, e de nul seruice, pour arriuer a l'acheuemant du propos. Les Couplez, de mon jugemant, n'excederont point dis vers: qui sera quand l'Ode dura prandre longue tréte[28]. Toutefoes, qui les voudra fere plus lons, je ne me fère partie contre lui: bien sachant quele faschérie c'ét que d'antreprandre a donner loe a ce qui ét antre les meins **[66]** de l'usance: e qui ét quasi tel qu'il doét demeurer. Mes je parle a ceus de l'auenir: pour les anhorter[29] de prandre exemple aus bienfetes. Il ét tout certein que les Couplez se doeuet perpetuelemant obseruer parez, an cadances de vers masculins e femenins (car je ne changerè point l'apelacion vulguere): C'ét a dire, que la modulacion des Couplez doét étre samblable[30]: pour étre mesuree a la Lire. E dirè ancores, que s'iz reçoeuet des vers de diuerse

---

[27] V. Laumonier, *op. cit.*, p. 684, n. 1 : « C'est-à-dire que les sections rythmiquement égales, ou strophes, doivent être séparées par un arrêt du sens. Sur ce point Peletier me semble avoir été moins libéral que Ronsard. En effet, conformément à l'usage de tous les lyriques de l'antiquité, la strophe de Ronsard enjambe souvent par le sens sur la strophe suivante.»

[28] Cf. Delaudun, *A. p.*, p. 115 : « Si elle doit avoir longue traicte, elle aura les couplets de six vers sans exceder d'avantage.»

La plus longue strophe que Peletier ait employée est celle de dix vers. Et encore n'en a-t-il usé qu'une seule fois dans l'*Ode a Madame Marguerite* (*Vers liriques* de 1555, p. 111). Quant à Ronsard, comme l'a dit fort justement E. Faguet, *XVI*e *Siècle*, p. 276, « dans ses tentatives de strophes au-delà de dix ou douze vers, il a complètement échoué.» Cf. P. Laumonier, *Ronsard*, p. 673 et 699; Martinon, *Les Strophes*, p. 413 et suiv.

[29] Exhorter, fréquent au XVIe s. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* enregistre en outre *enhorteur* et *enhort* ou *enhortement*.

[30] C.-à-d. « superposables en tous leurs éléments rythmiques » (P. Laumonier).

mesure (comme iz font souuant) les plus grand vers doeuet tousjours aler deuant les moindres[31]. Car il n'et pas deçant que le plus long sousserue[32] au plus court. L'Ode et le g'anre d'ecrire le plus spacieus pour s'ebatre, qui soet au dessous de l'euure Heroique[33], an cas de toute liberte Poëtique: comme Fables, Figures, e autres naïuetez[34]. Qui voudra fere des Strofes e Antistrofes, faudra qu'il parle plus hautemant qu'an nule des autres façons[35]. Car eles ne se metoet anciennemant sinon aus hinnes des Dieus[36], E comme Macrobe[37] dit (selon la valeur meme du mot, qui sinifie conuersion ou contournemant): la Strofe etoet a l'example e imitacion du droet tour ou mouuemant du Ciel

[31] P. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique*, p. 699, admet que c'est la lecture de ce passage de l'*Art poëtique* de Peletier qui détermina Ronsard à exclure du recueil de ses *Odes* les pièces où cette règle n'était pas suivie. Ronsard écrira d'ailleurs (*A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 60) : « ...apres vn grand vers, petit, ou deux petits... » Cf. H. Chamard, *De J. Pelet. Arte poet.*, p. 66, n. 1.

[32] Soit subordonné. — La raison alléguée ici est singulière. Mais Peletier avec son instinct rythmique, avait reconnu confusément qu'une strophe doit se terminer par une clausule ou formule ramassée qui donne à l'esprit et à l'oreille l'impression d'une conclusion. Toutefois, comme le remarque H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 300, Bertaut et P. Corneille ont pu violer impunément cette règle.

[33] Non seulement parce que l'ode peut avoir « longue trete » (certaines odes de Ronsard ont 800 vers), mais parce qu'elle permet une grande liberté à la fantaisie du poète.

[34] Le mot est surprenant. On attendrait plutôt *artifices*. Sans doute faut-il entendre naïvetés comme signifiant charmes naturels, produits spontanés de l'imagination et de la fantaisie du poète.

[35] Le premier livre des *Odes* de Ronsard (1550) contient douze odes pindariques divisées en triades : strophes, antistrophes, épodes et dans le cinquième livre (1552), on en trouve deux autres : l'*Ode de la paix*, imprimée à part dès 1550 et l'*Ode à Michel de l'Hospital* qui, comme l'a prouvé P. Laumonier, éd. crit., t. III, p. XII, a été composée avant la seconde moitié de 1550. Dès lors Ronsard renonça à cette « imitation purement formelle » de la lyrique grecque.

[36] Macrobe, *Comment. in Somn. Scip.*, 2, 3 : « In ipsis quoque hymnis deorum per stropham et antistropham metra canoris uersibus adhibebantur.»

[37] Macrobe, *Ibid.* : « ...ut per stropham rectus orbis stelliferi motus, per antistropham diuersus uagarum regressus praedicaretur.»

etéle: e l'Antistrofé qui sinifié rétour ou reuersion, etoét a l'imitacion du cours retrogradé des Planétés. Iz an usoét anciennémant an la Comedié: la ou lé Corés[38] louoét les Dieus. E telé foęs iz prénoét Odé e Strofé pour uné méme chosé[39]. Horacé n'an à point usè: duquel Quintilien à dìt qu'il etoét préspqué seul dé tous les Liriqués Latins, díné d'étré lù[40]. E certés, meintenant qu'il à soutenù lé tans: nous pouuons quasi diré dé lui cé qué lé méme Quintilien disoét dé Pindaré: uné magnifiçancé d'ér, santancés, figurés, eureusé copié dé nons e dé **[67]** moz: e quasi uné manieré dé fleuué an elocucion[41].

---

[38] Transcription du latin *chorus*, avec suppression de l'*h*, selon le système orthographique de Peletier qui, dans sa trad. de l'*Art poétique* d'Horace, f° 13 v°, employait la forme *chore*. *Chorum* donne en effet, d'après les règles de la dérivation phonétique, *cuer*>*cœur*. Dans la forme chœur, l'*h* a été restitué étymologiquement.

[39] Cette affirmation, assez étrange au premier abord, n'est certainement pas tirée d'un grammairien de l'Antiquité. Mais dans toutes les éditions d'Aristophane imprimées dans la première moitié du XVI[e] s., Peletier a pu lire en tête de certains couplets lyriques des indications telles que celles-ci, empruntées aux anciens scholiastes : ᾠδὴ καὶ στοφή· — ἀντῳδὴ καὶ ἀντιστροφή (par ex. *Nuées*, 563 et 595), d'où il a pu conclure à l'équivalence des termes *ode* et *strophe*. Il s'agit spécialement des chants du chœur qui suivent obligatoirement la parabase et qui chez Aristophane sont régulièrement des invocations à un dieu ou à la Muse. Cf. schol. à *Nuées*, 563.

[40] Quintilien, 10, 1, 96 : « lyricorum Horatius fere solus legi dignus ».

[41] Traduit de Quintilien, 10, 1, 61 : « spiritus magnificentia, sententiis, figuris, beatissima rerum uerborumque copia et uelut quodam eloquentiae flumine.» En appliquant à Horace l'éloge que Quintilien fait de Pindare d'après Horace lui-même (*Carm.*, 4, 2), Peletier a fait preuve de discernement, car, comme l'indique fort justement P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 351, « L'Horace des odes encomiastiques, morales et politiques, c'est encore du Pindare.»

[VI] De l'Epitre e de l'Elegie: e de la Satire[1].

On peut bien donner lieu a l'Epitre antre les Ecriz Poëtiques. Car iz vienet souuant des narracions, qui ne se peuuet bonnemant discourir an autre g'anre: queles sont les familieres[2]: qui pour la longueur ne se metront pas en Epigramme: pour la familiarite e pour la continuacion de propos, ne se metront pas en vers Liriques. Si d'auanture on ne me disoet[3] que téz argumans se doeuet amployer an la prose. Mes il i à téz discours que la prose ne receuroet pas de si bonne grace, comme fera le vers: Comme quand on à anuie de parler alegoriquemant e souz ficcion: e qu'on à fantesie de s'ebatre par comparesons, raconter songes, e autres gueyetez[4]: l'Epitre se fet an Rime continue de vers a autre: e presque an toutes mesures de vers. Ele et tant longue qu'on veut: ele finit quand on veut, e la ou lon veut. Si on ecrit aus grans Signeurs, a cause que ce doeuet etre propos plus importans, on usera de vers Decassilabes. Aus autres personnes, selon leur dinite e selon le merite de l'afere, on chãgera de mesure. Horace à ecrit des Epitres de grande estime[5]. Car il n'i an à pas une qui ne soet d'anseignemant, e filosofique. E qui voudra fere profession d'Epitres: il se fera bien reputer, an

[1] Comme l'avait fait Sebillet, *A. p.*, p. 153-156, Peletier réunit dans le même chapitre l'épître et l'élégie et ne distingue guère les deux genres. Du Bellay, qui ne fait pas grand cas de l'épître, sans doute parce que ce genre fut cultivé avec prédilection par l'école marotique, admet toutefois qu'on en compose « à l'immitation d'elegies » (*Def.*, p. 217). D'ailleurs plusieurs des élégies de Ronsard sont en forme d'épîtres.

[2] Du Bellay, *Def.*, p. 215 estime que l'épître « n'est un poëme qui puisse grandement enrichir notre vulgaire, pource qu'elle sont voluntiers de choses familieres et domestiques.»

[3] Latinisme : « nisi quis mihi dicat », à moins que l'on ne me dise.

[4] C'est tout à fait ainsi que Marot a compris l'épître. Celles qu'il a écrites sont très variées de sujets, de ton et de mètres.

[5] Du Bellay, *Def.*, p. 217, recommande d'écrire des épîtres « sentencieuses et graves », comme Horace.

fesant comme il à fêt. Les Vers an l'Epitre séront tous d'une même mesure: A la diferance de l'Elegie, laquele je suis d'opinion qui se face du vers Dodecassilabe accompagnè du Decassilabe: c'êt a dire, par Distiques: Quele me souuient an auoèr vù une an Ronsard[6]: **[68]** e la couleur séra de vers a autre[7]. La prémiere matiere de l'Elegie furet choses tristes: comme lamantacions, deploracions sus les mors, doleances des cas piteus[8]: einsi même que sonne le mot an Grec[9]. E mémes les Epitafes[10] des mors, se fesoèt an vers Elegiaques. Toutefoes on à gagnè depuis, à l'acommoder aus choses joyeuses, c'êt assauoer aus propos d'Amour. Comme ont fêt Tibule e Properce[11]: léquez Quintilien[12] mêt pour les deus excelans an ce g'anre d'ecrire: nommant Tibule pour le prémier: mes Pline le jeune[13], donne l'auantage a Properce. Il n'i à pas grand precipu[14]: tous deus

---

[6] Elégie sur la mort d'A. de Chateignier qui parut en 1553 dans le *Cinquième des Odes* (éd. crit., t. V, p. 243).

[7] Le conseil que donne ici Peletier de faire rimer respectivement les dodécasyllabes et les décasyllabes entre eux dans les distiques, donc d'écrire l'élégie en rimes croisées, ne fut pas suivi. Cf. Ph. Martinon, *Les Strophes*, p. 139.

[8] Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 154 : « ...de sa nature l'Elégie est triste et flebile et traitte singuliérement les passions amoureuses lésquéles tu n'as guéres veues ni oyës vuides de pleurs et de tristesse ». « Ces pitoyables elegies,» dit Du Bellay, *Def.*, p. 207.

[9] Selon une ètymologie traditionnelle et d'ailleurs improbable, ἔλεγος viendrait de ἐ-λέγειν (dire hélas).

[10] Dans l'*Art poëtique de Delaudun*, p. 106, un chapitre particulier est consacré à l'épitaphe. — 22 pièces portent ce titre dans la première édition collective de Ronsard (1560).

[11] Sebillet, *A. p.*, p. 1555, cite Ovide et Marot comme maîtres de l'élégie. Du Bellay, *Def.*, p. 207, recommande d'imiter Ovide, Tibulle et Properce.

[12] Quintilien, 10, 1, 93 : « Elegia quoque Graecos prouocamus, cuius mihi tersus atque elegans maxime uidetur Tibullus, sunt qui Propertium malint.»

[13] En fait Pline le Jeune mentionne deux fois Properce, Epist., 6, 15, 1 et 9, 22, 1, mais n'indique pas qu'il le préfère à Tibulle.

[14] Terme de droit; au propre, avantage stipulé par un testament ou un contrat. L'orthographe de Peletier est conforme à l'étymologie (praecipuum).

eyans etè de l'eureus tans. Ouide ęt lascif : e Gale, rude[15]. A mon auis que l'Elegie à etè transfere an l'Amour, nõ point comme an consideracion de joyeuse te : mes plus tót de triste ce, dont les pôures amoureus sont tousjours pleins[16] : ou pour le moins, par ce qu'il i à de tous deus, e du bien e de l'annui. An l'Elegie, les clauses[17] sont communemant finies an chaques deus vers : e quasi james le verbe ne se và chercher au troesiéme. La Satire ęt un g'anre de Poeme mordant[18]. Quant a l'Etimologie du mot, je ne m'en traualhérè pas beaucoup. Tant i à, qu'a l'opinion d'Horace, ele semble auoęr etè dite des Satires : qui etoęt un g'anre d'animaus Libiques, eyans figure humeine, excete qu'iz etoęt cornuz[19]. E par ce qu'iz etoęt petulans e lasciz : on les introduisoęt an cete façon de Poeme : pour autant qu'au commancemant les Poëtes qui reprenoęt publiquemant les vices, se

[15] Quintilien, *Ibid* : « Ouidius utroque lasciuior, sicut durior Gallus. » Rappelons qu'au XVI[e] s. on lisait six élégies publiées à Venise en 1501 par Pomponius Gauricus sous le titre *Cornelii Galli fragmenta* et qui sont en réalité des œuvres médiévales. V. P. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique*, p. 760 et suiv. Cf. Ronsard, dans l'*Elégie à Cassandre* (1554)

Mais que me sert d'auoir tant leu Catulle,
Ovide et Galle et Properce et Tibulle...

[16] Cf. Sebillet, *A. p.*, cité *supra*.

[16] Cf. Sebillet, *A. p.*, cité, supra, n. 8.

[18] Sebillet, *A. p.*, p. 168, assimilait complètement la satire antique et le coq à l'âne de Marot, ce qui excita l'indignation de Du Bellay, *Def.*, p. 218 : « Autant te dy-je des satyres, que les François, je ne sçay comment, ont apellées coqz à l'asne » ; et 220 : « ... soubz le nom de satyre, et non de cete inepte appellation de coq à l'asne.» Peletier plus conciliant, ne reconnaît pas une telle différence de l'un à l'autre, quoiqu'il trouve l'appellation de coq à l'âne « un peu facheuse ».

[19] Il n'y a rien de tel dans Horace qui, *Ad Pis*, 220 et suiv., parle de l'origine du drame satirique, sorti, d'après lui, de la tragédie. Il semble que Peletier suive ici le *De Fabula* d'Evanthius qu'il lisait en tête de son Térence (cf. *infra*, chap. 7, n. 1) : « Hinc deinde aliud genus fabulae, id est satyra, sumpsit exordium, quae a satyris, quos in iocis semper ac petulantiis deos scimus esse, vocitata est, etsi alii aliunde nomen praue putant habere.» La même indication se trouve chez Diomède (dans Keil, *Gramm. Lat.*, t. I, p. 491). Le renseignement sur les satyres, animaux lybiques, vient peut-être du traité de J. Bade, *In Persianas Satyras Praeambula* qu'on trouve en tête de la plupart des éditions de Perse publiées au XVI[e] s.

couurirẹt dẹ ces pẹrsonnagẹs: commẹ quasi voulant dirẹ quẹ cẹ n'etoẹt qu'unẹ risẹẹ. Einsi quẹ dẹ notrẹ tans à fẹt Clemant Marot par son Coq a l'Anẹ, vrẹẹ especẹ de Satirẹ[20]: lui donnant cẹ titrẹ la (combien qu'un peu abjẹt) **[69]** afin qu'il i út moindrẹ ocasion dẹ prandrẹ efẹt a ses propos egarez: toutẹfoẹs piquans e rians. Car commẹ dìt lẹ Satiriquẹ, Qui ampẹschẹ qu'on nẹ diẹ vrẹi tout an riant[21]? Cẹ g'anrẹ ici n'ẹt trop seur dẹ notrẹ tans[22]. E ancorẹs dẹ mon auis, an quelquẹ tans quẹ ce soẹt, il ẹt d'assez pẹtitẹ consequancẹ: d'autant quẹ ceus qu'on rẹprand, tant s'an faut qu'iz ẹẹt a sẹ reformer par la: qu'iz nẹ font quẹ s'an ẹgrir d'auantage. Car il n'i à chosẹ si odieusẹ, qu'unẹ reprehansion pẹrsonnẹlẹ qui sẹ fẹt publiquẹmant[23]. Toutẹfoẹs unẹ Satirẹ bien ecritẹ, peùt sẹruir aus tans qui vienẹt apreẹs: e peùt contanter les hommẹs couuoẹteus des chosẹs passẹs: par cẹ qu'ẹlẹ doẹt ẹtrẹ pleinẹ dẹ diuẹrs propos e dẹ diuẹrsẹs pẹrsonnẹs: chosẹ qui peùt sẹruir au Lecteeur pour distinguer e acorder les tans quẹ sẹ sont fẹtẹs telẹs chosẹs e telẹs, e par qui. Brief, la Satirẹ ẹt commẹ le fiẹl dẹ l'Histoẹrẹ: car an ẹlẹ nẹ sẹ decrìt quẹ la verite des vicẹs. Il n'ẹt point ici bẹsoin d'auẹrtir ceus qui an ecriront, qu'iz n'ẹẹt point a usurper cẹ mot dẹ Coq a l'Anẹ: Car c'ẹt chẹrchè trop loin son titrẹ chez lẹ populerẹ. E ancorẹs moins dẹ l'Anẹ au Coq, ni du Coq a la Gẹlinẹ, titrẹs ridiculẹs e ineptẹs[24]: déquez sẹ sont jouèz tout un tans nẹ sè quez Rimeurs, qui ont fẹt courir leurs moquẹriẹs a l'imitacion, cẹ leur sambloẹt,

---

[20] Il y a quatre coq à l'âne de Marot, composés entre 1532 et 1536 (éd. Jannet, 1, 184, 221, 273, 279), tous quatre adressés à Lyon Jamet. Marot eut à cette époque de nombreux imitateurs. Cf. H. Chamard, éd. de la *Def.*, p. 218, n. 1.

[21] Horace, *Sat.*, 1, 1, 23-24.

...quanquam ridentem dicere uerum
quid uetat?

[22] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 219 : « comme je te veux estre aliene de mal dire.»

[23] De même Du Bellay, *Def.*, p. 219, déconseille au poète la satire personnelle et lui recommande la satire générale : « ...si tu ne voulois... taxer modestement les vices de ton tens et pardonner aux noms des personnes vicieuses... »

[24] On a vu *supra*, n. 18, que Du Bellay déclarait inepte l'appellation de coq à l'âne.

dę Clemant Marot[25] : pansans qu'il út fęt un Coq ecriuant a un Anę. Męs c'etoęt, quę son Epitrę sautoęt du Coq an l'Anę : einsi que męmę il dìt an la prémierę qu'il fìt[26] : c'ęt a dirę, dę propos an autrę : Prouęrbę tire du mauuęs conteur, qui an parlant dę son Coq, tout soudein s'auisoęt dę son Anę[27]. Męs c'ęt trop, d'unę chosę si vulguerę.

---

[25] Il s'agit de poètes tels que François La Salla, Eustorg de Beaulieu, Claude Colet.

[26] Ed. P. Jannet, t. I, p. 184 (fin de la pièce) :

> Or, Lyon, puis qu'il t'a pleu veoir
> Mon epistre jusques icy
> Je te supply m'excuser si
> Du coq à l'asne vay sautant.

[27] Ce proverbe est cité par Le Roux de Lincy, *Prov. franç.*, t. I, p. 173. L'explication avait déjà été donnée par le Quintil Horatian, éd. de la *Def.*, p. 219.

[70]

[VII] De la Comedie e de la Tragedie[1].

La Comedie à etè dite par Liue Andronique, le prémier Ecriteur de Comedies Latines, le miroer de la vie[2] : par ce qu'an ele s'introduiset personnes populeres : déqueles faut garder la bienseance[3], selon la condicion e etat de chacune. C'èt assauoer, qu'il faut fere voer bien oculerémant[4] l'auarice ou la prudance

[1] Peletier qui d'ailleurs ne connaissait que par ouï-dire, lorsqu'il écrivit ce chapitre, les essais dramatiques de Jodelle, a donné de la comédie et de la tragédie une théorie banale et vague. L'idée qu'il s'en fait ne différe pas de la notion qu'en ont eue le Moyen-Age et la Renaissance. Elle repose sur les mêmes textes de grammairiens anciens qu'il pouvait lire dans diverses éditions de Térence publiées depuis le début du siècle et qu'a utilisées J. Bade dans les *Praenotamenta* imprimés en tête de son Térence de 1504. D'abord une sorte de traité de la poésie dramatique, intitulé généralement *De tragoedia et comodia* ou *De fabula* et qui se compose de deux morceaux distincts que les éditeurs de la Renaissance ont imprimés bout à bout : le premier est attribué aujourd'hui à Evanthius, le second a peut-être pour auteur Donat. Cf. P. Wessner, *Aeli Donati quod fertur commentum Terenti*, Teubner, 1902, t. 1, p. 13 et suiv. A cela s'ajoute un chapitre de Diomède et quelques traits empruntés à Horace. — Cf. G. Lanson, *L'idée de la tragédie en France avant Jodelle*, dans *Rev. hist. lit.*, 11, 1904, p. 541 et suiv. (Pour Peletier, v. spécialement, p. 581-583) ; Id., *Esquisse d'une histoire de la tragédie française* (1919), p. 4 ; W. Cloetta, *Beiträge zur Litteraturgeschichte der Mittelalter und der Renaissance*, t. 1, p. 17, 29, 30.

Sebillet, *A. p.*, p. 161, se contente de rapprocher la moralité française de la tragédie antique et Du Bellay, *Def.*, p. 230, de souhaiter que les républiques restituent comédies et tragédies en leur ancienne dignité.

[2] Donat, éd. Wessner, p. 23 : « Et comoediam et tragoediam et togatam primus Liuius Andronicus repperit. Aitque esse comoediam cotidianae uitae speculum ». Cf. Ronsard, préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 79, où il est dit que la tragédie et la comédie sont «comme mirouers de la vie humaine ».

[3] Cf. *supra*, p. 29.

[4] Evidemment. Cf. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* (1549) : « *oculaire, qu'on voit à l'œil : Euidens. — oculairement : Euidenter* », et Ch. Estienne, *Dict. Latinogallicum* (1552) : « *Euidenter : Evidemment, oculairement* ».

des vielhars: les amours e ardeurs des jeunęs anfans dę męson: les astucęs e rusęs dę leurs Amięs: la vilęnię e deshonnętęte des Maquęreaus: la façon des Peręs tantót seueręs, tantót facilęs: l'assantacion[5] e vilęte des Parasitęs: la vantęrię e brauęte d'un Soudart rętire dę la guęrrę: la dilig'ancę des Nourricęs: l'indulg'ancę des Meręs[6]. La Comedię à troęs partięs principalęs, sans lę Prologuę. La pręmierę, ęt la proposition du fęt, au pręmier Actę: laquelę ęt apelęe des Gréz Protasię. E an ęlę s'expliquę unę partię dę tout l'Argumant, pour tęnir lę Peuplę an atantę dę connoętrę lę surplus. La sęcondę, ęt l'auancęmant ou progręs, quę les Gréz disęt Epitasię. C'ęt quand les afęręs tombęt en dificulte, e antrę peur e esperancę. La tięrcę, ęt la Catastrofę, soudeinę conuęrsion des chosęs au mieus[7]. Dont ję nę parlerè plus au long. Car les Comedięs dę Terancę sont entrę les meins dę chacun. Léquelęs sont elegantęs[8], sutilęs, e acommodęes a la

---

[5] Flatterie, approbation servile. — Transcription du latin *assentatio*; coexiste au XV[e] s. avec la forme *assentaison*. On trouve au XVI[e] s. les mots *assenter*; *assentateur*; *assentatoire*.

[6] Dans ce développement, Peletier combine plusieurs passages d'Horace: *Epist.*, 2, 1, 170 :

> Adspice Plautus
> quo pacto partes tutetur amantis ephebi,
> ut patris attenti, lenonis ut insidiosi,
> quantus sit Dossennus edacibus in parasitis.

Ad Pis., 114 et *Sat.*, 1, 4, 48.

De même Ronsard, Préface posthume des *Odes*, éd. crit., t. I, p. 59, attribue pour matière à la poésie comique : « la licence effrenée de la ieunesse, les ruses des Courtizannes, auarice de vieillards, tromperies de valets.»

[7] Il semble qu'ici Peletier combine deux textes. Donat : « Comoedia autem, diuiuditur in quattuor partes : prologum πρότασιν, ἐπίτασιν, καταστροφήν... πρότασις est prinum actus fabulae qua pars argumenti explicatur, pars reticetur ad populi expectationem tenendam; ἐπίτασις inuolutio argumenti; catastrophe conuersio rerum ad iucundos exitus.» — Evanthius: «epitasis incrementum processusque turbarum ac totius, ut ita dixerim nodus erroris.»

[8] L'élégance est la qualité caractéristique de Térence d'après les critiques de l'Antiquité; v. par ex. Cicéron, *Ad Att.*, 7, 3, 10 et Quintilien, 10, 1, 99. — Sur la faveur dont Térence a joui en France au XVI[e] s., v. H. W. Lawton, *Térence en France au XVI[e] siècle, éditions et traductions* (1926).

vie. An quoe dissimulerons pour cete heure, le jugemant de Quintilien: Lequel n'aprouue pas grandemant les Comedies fetes des Latins: atribuant toute la naïuete e grace au seul Aticisme[9]. Mes c'et sa cou- [**71**] tume an beaucoup de g'anres, de rabesser les Ecriz Rommeins. Léquez a la verite n'arriuet pas a la perfeccion des Gréz, an cet androet. Toutefoes, si nous auisons que la Comedie et expressemant introduite, pour complere au Peuple (non pourtant sans artifice e jugemant) e qu'ele se doet acommoder aus condicions des tans e des hommes presans: nous trouuerons celes de Terance grandemant teles: Fors parauanture la Formion: laquele, autant qu'il me semble, et moins bele que les cinq autres, tant an stile qu'an argumant: Ioint qu'ele ne terminé pas an assez joyeuse fin, comme requiert l'essance de la Comedie. Plaute et facecieus quasi jusques a scurrilite[10]: autremant propre e elegant[11]. Duquel disoet Varron, apres un Elie Stolon, que si les Muses ussét parlè Latin: ç'út etè par la bouche de Plaute[12]. Ce sont dissansions de jugemans antre les Latins. Car Quintilien ne prise pas Plaute jusques la: ni meme Horace[13]. Comme Ciceron, apele Cecile (qui etoet un

---

[9] Quintilien, 10, 1, 98-99 : « In comoedia maxime claudicamus... adeo ut mihi sermo ipse Romanus non recipere uideatur illam solis concessam Atticis uenerem.»

[10] Bouffonnerie. *Scurrile* est attesté dès le XIV^e^ s. Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*, p. 161, cite pour *scurrilité* un ex. de Le Roy (1501). — Ch. Estienne, *Dict. Latinogallicum*, traduit *scurriliter* par *en façon d'un plaisanteur, scurrilement.*

[11] Inspiré sans doute de Cicéron, *De of.*, 1, 29, 104 : « Duplex omnino est iocandi genus, unum inliberale, petulans, flagitiosum, obscenum, alter elegans, urbanum, ingeniosum, facetum quo genere non modo Plautus noster... »

[12] Emprunté à Quintilien 10, 1, 98, qui, comme l'on vu, n'a que peu d'estime pour la comédie latine : « Licet Varro Musas, Aelii Stilonis sententia, Plautino dicat sermone locuturas fuisse, si latine loqui vellent.»

[13] Horace, *Ad Pis.*, 270, juge Plaute assez sévèrement :

> At uestri proaui Plautinos et numeros et
> laudauere sales : nimium patienter utrumque,
> ne dicam stulte, mirati.

Ce que Peletier traduit, ou plutôt adapte ainsi, f° 16 r° :

> Il est bien vrai que nos anciens peres
> On fort prisé les mesures liberes

autręs Comiquęs Latin) mauuęs auteur dę Latinite[14] : e toutęfoęs Volcacę Sedigitę lui donnę l'honneur par sus tous les autręs[15]. Ie dì cęci, pour montrer la dificulte qu'il i à a juger resolumant les Ecriteurs. Nous n'auons point ancorę vù an notrę Françoęs aucuns Ecriz, qui usset la vręe formę Comiquę[16] : męs bien forcę Moralitez, e telęs sortęs dę jeuz. Auquez lę nom dę Comedię n'ęt pas dù[17]. C'ęt un g'anrę de Poémę bien fauorablę : e qui auroęt bonnę gracę, si on lę rémetoęt an son etat e dinite ancienne. E n'ęt quasi quę pour lę tans dę Pęs. La Comedię e la Tragedię ont dę commun, qu'ęlęs contienęt chacunę cinq Actęs, ni plus ni moins[18]. Audémeurant, ęlęs sont toutęs diuęrsęs. Car au lieu des Pęrsonnęs [**72**] Comiquęs, qui sont dę bassę condicion : an la Tragedię s'introduisęt Roęs, Princęs e grans Signeurs. E au lieu qu'an la Comedię, les choses ont joyeusę issuę : an la Tragedię, la fin ęt tousjours luctueuse[19] e lamantablę, ou horriblę a voęr. Car la matierę d'icęlę, sont occisions, exiz, maleureus,

---

D'Alain et Mun et les rimes ensemble,
Mais toutefois les deux, comme il me semble,
Trop doussement, et s'il faut dire ainsi,
Trop sottement se sont ebahiz, si
Bien nous sauons faire le urai discrime
D'une mauuaise et d'une propre rime.

[14] Cicéron, *Ad Att.*, 7, 3, 10 : « [Caecilius] malus auctor latinitatis est ». Cf. *Brutus*, 74, 258 : « Caecilium et Pacuuium male locutos uidemus. »

[15] Vulcatius Sedigitus, cité par Aulu Gelle, 15, 24 : « Caecilio palmam statuo dandam comico.»

[16] On croirait que Peletier n'a pas même « entendu le bruit » de l'*Eugène* de Jodelle, représenté en 1553.

[17] Tandis que Sebillet, *A. p.*, p. 165, prétendait que « nos Moralités tiennent lieu entre nous de Tragédies et Comédies indiféremment », Du Bellay, *Def.*, p. 230, souhaitait de voir restituer [les tragédies et comédies] en leur ancienne dignité, qu'ont usurpée les farces et moralitez ». Cf. R. Lebègue, *La tragédie religieuse en France* (1929), p. 106 et suiv.

[18] Horace, *Ad Pis.*, 189 :

Neue minor neu sit quinto productior actu
fabula...

Trad. de Peletier, f° 13 v° :

La fable.....
Cinq actes doit, ni plus ni moins auoir.

[19] Lamentable, funeste (*luctuosus*). Fréquent au XVI[e] s.

definémans dé fortunés, d'anfans e dé parans[20]. Telémant qu'Euripidé etant réquis du Roę Archelas, qu'il út a ecriré dé lui uné Tragedié: Né plęsé aus Dieus, dìt il, Siré, qu'il vous puissé arriuer chosé qui soęt propré au Poémé Tragiqué[21]. Partant, ęlés doęué ętre du tout diferantés an stilé. La Comedié parlé facilémant, e commé nous auons dìt, populerémant. La Tragedié ęt sublimé, capablé dé grandés matierés tant principalés qué depandantés: an sommé, né diferant rien dé l'Euuré Heroïqué, quant aus pęrsonnés[22]. Au regard duquel, ęlé ęt commé nous disions naguerés[23] la Satiré ętré aupręs dé l'Histoęré. Lé Corę an la Tragedié (nous disons Keur aus Eglisés) ęt uné multitudé de g'ans, soęt hommés ou fammés, parlans tous ansamblé. Il doęt tousjours ętré du parti dé l'Auteur: c'ęt a diré, qu'il doęt donner a connoętré lé sans et lé jugémant du Poëtę: parler santancieusémant, creindré les Dieus, réprandré

---

[20] Emprunté à Diomède (ou peut-être aux *Praenotamenta* de J. Bade où ce texte est paraphrasé) : « Comoedia a tragoedia differt, quod in Tragoedia introducuntur heroes, duces, reges; in comoedia humiles atque priuatae personae. In illa luctus, exsilia, caedes; in hac amores, uirginum raptus. Deinde quod in illa frequenter et paene semper laetis rebus exitus tristes et liberorum fortunarumque priorum in peius adgnitio; in hac tristibus laetiora succedunt.» — En préface à l'*Electra* traduite par Lazare de Baïf (1537), se trouve une « Diffinition de Tragedie » qui commence ainsi : « Tragedie est une moralité composee des grandes calamitez, meurtres et adversitez survenues aux nobles et excellentz personnages... »

[21] Emprunté, comme précédemment à Diomède (ou à J. Bade) : « Ideoque Euripides, petente Archelao rege, ut de se tragoedia scriberet, abnuit et precatus est ne accideret Archelao aliquid tragoediae proprium.» Cf. dans la dédicace de la *Tragédie d'Euripide nommée Hecuba, traduicte du Grec en rhythme Françoise* (1544) que Peletier, *infra*, p. 73, attribue à Lazare de Baïf, p. 4 : « ...comme monstra Euripide : lequel estant en Macedoine, le roy Archelaus pria d'escrire une tragedie de luy : et le poete luy refusa, priant aux dieux que jamais chose ne luy advint qui peust estre bon argument d'escrire une tragedie : pource que ce ne sont que pleurs, captivitez, ruines et desolations de grans princes et quelque fois des plus vertueux.»

[22] Donat : « Homerus... Iliadem instar tragediae fecisse monstratur ». — Horace donne des préceptes communs pour la tragédie et pour l'épopée.

[23] V. *supra*, p. 69.

les vicęs, męnacer les mechans, ammonęter a la vęrtu[24] : E lę tout doęt fęrę succintęmant e resolumant. Si lę Françoęs veùt ramęner les pęrsonnęs anciennęs : qu'il facę unę Niobe tristę e desolęę, une Medeę horriblę e afreusę, un Ajax etonne e forsene, un Oręstę furieus e vagabond, un Hęrculę terriblę[25] e, commę les Latins disęt, truculant[26]. Pregnę pour patron Euripidę e Sofoclę Gréz : antrę léquez Quintilien lęssę an suspans la superiorite[27] :

[24] Inspiré d'Horace, *Ad Pis.*, 193 :

Actoris partes chorus officiumque uirile
defendat.....
ille bonis faueatque et consilietur amice,
et regat iratos, et amet peccare timentes;
ille dapes laudet mensae breuis, ille salubrem
iustitiam legesque et apertis otia portis;
ille tegat commissa, deosque precetur et oret,
ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.

Trad. de Peletier, f° 13 v° :

Le Chore soit du parti de l'acteur
Et de uertu uirile protecteur
Et ne propose entre les actes rien
Qui ne profitte et conuiegne tres bien :
Departe aux bons faueur perpetuelle
Et aux amis amitié mutuelle :
Des courroussez refreigne la fureur
Et aime ceux qui ont uice en horreur :
Voise louant frugalité de table,
Voise louant justice profittable,
Civiles loix, Paix qui tient tout ouuert
En seureté : tiegne un secret couuert :
Prie les Dieux qu'aux affligez fortune
Propice soit, et aux fiers importune.

Au début, Peletier fait un contresens d'ailleurs traditionnel. En réalité Horace veut que le chœur fasse l'office d'un acteur. Plusieurs éditions du XVI° s. ont d'ailleurs au vers 193 *authoris* au lieu de *actoris* (cf. G. Lanson, *art. cit.*, p. 565 et 582). Il et curieuv que Peletier ait adopté la première leçon dons son *Art poëtique* et la seconde dans sa trad. de l'*Art poétique* d'Horace.

[25] Cf. Horace, *Ad Pis., 123 :*

Sit Medea ferox inuictaque, flebilis Ino,
Perfidus Ixion, Io uaga, tristis Orestes.

Trad. de Peletier, f° 11 r° :

Medee soit cruelle et furibonde,
Inon plaintiue et Io uagabonde,
Sans loyauté soit decrit Ixion,
Oreste plein de triste affection.

[26] Il semble que Peletier ait le premier employé ce mot, transcrit du latin.

[27] Quintilien, 10, 1, 67 : ...quorum in dispari dicendi uia uter sit poeta melior, inter plurimos quaeritur, idque... iniudicatum relinquo. »

fęsant cé pandant (commé il [**73**] ét vrei) Sofoclé plus grauę dé stilé e plus hautein: męs Euripidé plus santancieux e plus filosofiqué[28]. Des Latins nous n'auons qué Senequé: qui n'ét pas guerę magnifiqué: einçoęs pésant e obscur, e ténant beaucoup du changémant dé la Latinite: toutéfoęs santancieus, e imitablé auęc jugémant[29]. Nous an auons an Francé quelquęs unęs traduités doctémant: Antré les autrés, l'Hecubé d'Euripidé, par Lazaré Débaïf[30]: qui à naguerés florì souz lé Roę Françoęs: e an la mort duquel la Francé à pęrdu an plusieurs sortés[31]: Męs la principale pęrté, ét qu'il à si peu ecrìt. Il an à etè bien nouuęlémãt fęté unę par Etienę Iodęlé Parisien, dé laquelé j'è ouì seulémant

[28] Quintilien, 10, 1, 68 : « Namque is (Euripides) et sermone — quod ipsum reprehendunt quibus grauitas et cothurnus et sonus Sophoclis uidetur esse sublimior — magis accedit oratorio generi et sententiis densus et in iis quae a sapientibus tradita sunt paene ipsis par... »

[29] On sait que Sénèque a été imité sans discrétion par des auteurs dramatiques des XVI[e] et XVII[e] s.

[30] R. Sturel, dans les *Mélanges E. Chatelain* (1910), p. 576-580, paraît avoir démontré que la *Tragedie d'Euripide nommee Hecuba traduicte de Grec en rhythme Françoise*, publiée sans nom d'auteur en 1544 et réimprimée en 1550, n'est pas de Lazare de Baïf mais de Guillaume Bochetel de Sacy. (V. en dernier lieu, P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*, 1921, p. 341). Lazare de Baïf avait publié en 1537 *La tragédie de Sophocles intitulée Electra*, que cite Du Bellay, *Def.*, p. 334. Peut-être est-ce là l'origine de la confusion. Quoi qu'il en soit, l'attribution de l'*Hecuba* à L. de Baïf est courante depuis Du Verdier et La Croix du Maine. L'exemplaire de l'édition de 1550 que possède la Bibliothèque Nationale porte l'annotation suivante d'une main ancienne: « par Lazare de Baïf ». Toutefois c'est à Sebillet que l'attribue Colletet dans sa notice manuscrite sur cet auteur (B. N., nouv. acq. fr., 3073, f° 465).

Peletier aurait pu citer, outre l'*Electra de Sophocle*, traduite par Baïf, qui vient d'être mentionnée, *L'Iphigene d'Euripide, poete tragic, tourné de grec en françois par l'auteur de l'Art poetique* (Th. Sebillet) (1549).

[31] Lazare de Baïf était mort en 1547, laissant la réputation d'un habile diplomate et d'un grand humaniste. Du Bellay, *Def.*, p. 332 et Ronsard, *Ode à Calliope de feu Lazare de Baïf* (1550) avaient célébré « ces deux lumieres françoises » Guillaume Budé et Lazare de Baïf. Sur celui-ci v. M. Pinvert, *Lazare de Baïf* (1900) et P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*, p. 12.

lę bruit[32]. Cę g'anrę dę Poęmę, s'il ęt antrępris, aportęra honneur a la languę Françoęsę[33].

---

[32] Peletier avait quitté Paris depuis trois ans quand Jodelle fit représenter en l'Hôtel de Reims sa tragédie *Cléopâtre* et sa comédie *Eugene* (février 1553). Ces pièces ne furent imprimées qu'en 1574. D'ailleurs, comme l'indique P. Laumonier, éd. crit., t. V, p. 63, n. 1, « Jodelle ne semble pas avoir été connu des chefs de la Brigade avant la fin de 1552 ». La fête bachique organisée pour fêter le succès du poète tragique eut lieu en février 1553. Cf. G. Lanson, *Rev. hist. lit.*, 1903, p. 187; P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 100, n. 3 ; M. Raymond, *L'infl. de Rons.*, p. 271.

[33] Il peut paraître surprenant que Peletier ne cite pas comme exemples de tragédies des œuvres comme l'*Abraham sacrifiant* de Th. de Bèze publiée en 1550 avec le sous-titre de *tragedie françoise*. Il est vrai que l'avertissement aux lecteurs est plein de brocards qui paraissent viser la Pléiade et que la prétendue tragédie n'est pas faite sur le patron antique : elle est écrite en octosyllabes; on n'y trouve ni catastrophe lamentable, ni chants du chœur, ni style pompeux et sententieux. Cf. R. Lebègue, *La tragédie religieuse en France*.

[VIII] Dé l'Euuré Heroïqué[1].

L'Euuré Heroïqué ét célui qui donné lé pris, e lé vrei titré dé Poëté. E si ét dé tel conté e dé tel honneur: qu'uné Langué n'ét pour passer en celebrite vérs les Siecléz: sinon qu'élé ét tretè lé Sugét Heroïqué: qui sont les guérréz. Nous dirons donq les autréz g'anréz d'Ecriz étré les Riuiéréz e ruisseaus: e l'Héroïqué étré comé uné Mer[2], einçoés une formé e imagé d'Vniuérs: d'autant qu'il n'ét matiéré, tant soét élé arduë, precieusé, ou excélanté an la naturé des choséz: qui né s'i puissé aporter, e qui n'i puissé antrer. An prémier lieu, lé Poëté commancé par l'inuocacion des Dieus, ou, lé plus souuant, des Muséz: pour montrer, qu'an toutés antréprisés doét étré imploreé l'eidé e reconnué la puis-

[1] On sait que l'ambition suprême de la Pléiade a été de donner à la France une épopée digne des modèles antiques. Du Bellay, *Def.*, p. 238, promet à l'auteur d'un tel poème « une immortelle gloire » et en espère « l'honneur de la France et grande illustration de notre langue.» — Le chapitre de Peletier n'est guère plus riche d'idées que celui où Du Bellay, *Def.*, p. 232-246, a traité le même sujet. L'épopée y est conçue comme une sorte de « somme poétique », dont Virgile a donné le modèle parfait. C'est donc de l'*Enéide* que sont extraites les règles du genre. Ainsi avait fait Vida dans le livre 2 de son *Art poétique*. Il n'est donc pas surprenant que Peletier lui ait fait de copieux emprunts. Les deux préfaces de la *Franciade* sont certes plus intéressantes et plus significatives. Mais dans la seconde, Ronsard, résigné à se conformer au goût général de ses contemporains, tire aussi de Virgile sa théorie de l'épopée. Ausi bien la *Franciade* est-elle, en majeure partie, un pastiche de l'*Enéide*. Notons que le temps où Peletier rédige son *Art poëtique* est celui où Ronsard se montre très préoccupé de sa *Franciade*, promise dès 1550. En janvier 1554 Lancelot Carle a lu à Henri II un « dessein » du poème et dès lors Ronsard, qui a reçu la commande officielle, ne cesse d'inviter sans discrétion Henri II à en favoriser l'éclosion par ses libéralités. On sait que le projet, abandonné en 1556, ne fut repris que dix ans plus tard.

[2] Cf. *supra*, p. 30.

sance diuine[3]. Le commancemant doet ętre modeste apert[4] e an- [74] tandible, a l'imitation de la Nature: laquele donne aus choses qu'ele veùt fere durables, une origine de petite e simple montre: mes auec preferance de beaute, pour les conduire par accroesssemant a leur perfeccion[5]. Si un Poëte commance trop brauemant, sera force qu'il se rabesse par succes de propos, e par trete de matiere: chose de grand' reproche, e portant auec soe sa decadãce e abolicion. Car l'ordre naturel et de tandre tousjours an auançant, e par degrez, a une fin eureuse. Que si le Poeme n'et ouuert e de pleine antree[6]: le Lecteur commancera a s'an degoúter, auant qu'a peine le mes lui soet presantè: La ou quand il voet une ouuerture facile, il antre voulontiers e hardimant: e conçoet un desir auec une esperance, de pouuoer aler par tout: c'et assauoer, quand il voet de prime face e a cler, la promesse e intancion de l'Auteur, an l'ordre qu'il doet tenir. Comme Virgile[7] qui promet de chanter les Armes, e l'homme vertueus, qui ala premierement de Troe an Italie a grandes fatigues e trauaus: e qui ancores depuis andura beaucoup an guerre, auant qu'il pút bátir sa Vile, donner origine a la generacion Latine

[3] Le conseil est fréquent chez les Anciens. Cf. Vida, *A. p.*, 2, 20

...simul caelestia diuum
Auxilia implorant, propriis uiribus ausi,

et Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 45 : « Si tu entreprens quelque grand œuure, tu te montreras religieux et craignant Dieu, le començant ou par son nom ou par un autre qui representera quelque effect de sa majesté, à l'exemple des poetes Grecs... Et c'est aussi pour te monstrer que rien ne peust estre ni bon ni parfaict si le commencement ne vient de Dieu.»

[4] Clair (*apertus*, Cicéron, *De Inuent.*, 1, 20; *De Orat.*, 2, 19, 80; de même *aperte dicere*, *Orat.*, 35, 122), fréquent avec ce sens dès l'ancien français. — Dans les lignes qui suivent, Peletier développe la métaphore qu'implique le sens premier d'*apertus* : ouvert.

[5] Peletier se souvient d'Horace, *Ad Pis.*, 136-149 et de Cicéron, *De orat.*, 2, 78, 317 : « Nihil est denique in natura rerum, quod e uniuersum profundat, et quod totum repente euoluat. Sic omnia quae fiunt quaeque aguntur acerrime lenioribus principiis natura ipsa praetexuit.»

[6] La métaphore paraît venir de Cicéron, *De orat.*, 2, 79, 320 : « Omne autem principium aut rei totius, quae agetur, significationem habere debebit aut aditum ad causam... »

[7] Peletier paraphrase ou traduit ici les premiers vers de l'*Enéide*.

e aus Perȩs Albeins : auannęssancȩ[8] dȩ la grand' Cite dȩ Rommȩ. Il n'inuoquȩ point sa Musȩ pour peu dȩ contȩ : męs pour aprandrȩ les causȩs qui ont irritè la grand' Deęssȩ Iunon contrȩ la g'ant Troyennȩ : e qui l'à muȩ dȩ traualher[9] un pęrsonnagȩ dȩ si grandȩ piete : quand lȩ Poëtȩ s'ebahìt, commant les couragȩs diuins sont sugęz a si grand' irȩ e vang'ancȩ. Ici nȩ feindrè dȩ rędirȩ[10] pour plus expręssȩ declaracion, quȩ lȩ grand Euurȩ nȩ sȩ commancȩ pas a un premier bout : eins a quelquȩ androęt notablȩ des annęȩs suiuantȩs[11]. Commȩ Homerȩ, **[75]** a l'irȩ

---

[8] Fondation qui faisait prévoir la naissance de Rome. — Marot a intitulé un poème : Auant-naissance du troisiesme enfant de Madame la duchesse de Ferrare (éd. P. Jannet, t. I, p. 68). Ce titre est usité à cette époque comme équivalent du latin *genethliacum* en tête de poèmes célébrant la naissance attendue d'un enfant. On trouve au XVI[e] s. un assez grand nombre de mots pareillement composés : tels sont les poèmes de Ronsard intitulés : *Auantentrée du roi trescrestien à Paris* (1549), éd. crit., t. I, p. 17 et *Avantuenue du Printemps* (*Odes*, livre I, ode 17, éd. crit., t. I, p. 147. Dans le sonnet 150 des *Amours*, éd. crit., t. IV, p. 144 est employé le mot *auantpenser*, que Muet interprête par προμελετᾶν.

[9] Qui l'a incitée à tourmenter sans répit...

[10] Peletier a déjà donné ce précepte, *supra*, p. 17.

[11] Cf. Horace, *Ad Pis.*, 147 :

> Nec gemino bellum Troianum orditur ab ouo :
> Semper ad euentum festinat et in medias res
> Non secus ac notas auditorem rapit...

Trad. de Peletier, f° 12 r° :

> Ne ua conter des la mort et trepas
> De Meleagre : ou deus œuz recenser
> Pour des Troiens la guerre commencer.
> Tousjours il tend a finir son propos
> Et au milieu rend l'auditeur dispos
> A conceuoir les choses precedentes
> Qu'omises a comme bien euidentes.

Cf. Ronsard, *Abb. de l'A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 52 : « ...les grans poësmes ne se commencent jamais par la premiere occasion du faict..., mais les bons ouuriers les commencent par le milieu...» ; et préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 81 (cité *supra*, Liv. I, chap. 3, n. 20). Delaudun, *A. p.*, p. 146: «Il ne faut jamais commencer son œuure par le commencement de l'histoire et la poursuiure jusqu'à la fin, comme a faict Lucain, et autres Poëtes, qui pour cela sont tenus au rang des Historiens et non des Poëtes. Mais comme ont faict Homere et Virgile, faut commencer son œuure par le milieu, par la fin ou autre bout et poursuiure son œuure d'un droict fil... » Le chapitre de Delaudun sur l'œuvre héroïque, qui commence par une citation de Peletier, est presque tout entier tiré de notre auteur.

d'Achilę pour lę rauicęmant dę Criseïdę : e Virgilę au naufragę d'Eneę. E nę faut an cet articlę, s'arręter au dirę dę Plutarquę[12] (hommę autręmant dę grand jugęmant e autorite) qui cuidę qu'Homerę ęt commancè son Euurę au neuuiémę an, par cę qu'il nę s'etoęt rien fęt dę memorablę les annęes precedantęs. Car lę Poètę l'à fęt tout expręssemant pour garder la dinite du Poęmę, commę nous auons dìt ci dęuant. Cę qui sę peùt ęsemant connoętrę, par cęla qu'il vient apręs a narrer les chosęs auęnuęs au parauant : Commę lę sęrmant e veu des Gréz au port d'Aulidę, e leur ambarquęmant, e ancoręs les marriçons[13] dę Menelas pour Heleinę rauię, e autręs fęz[14]. E męmę, euidammant[15] an l'Odissęę, il vient prandrę Vlissę an l'Ilę d'Ogigę auęc la Ninfę Calipson : puis trouuę lę lieu dę conter ses ęrreurs e auanturęs du prcecedant. Cęla einsi rememore, nous viendrons au Poęmę de Virgilę : lę fil duquel auõs deduìt ci dęuant jusquęs au quatriémę Liurę[16]. Nous l'exposęrons ici an sustancę e par formę generalę : pour montrer l'imagę e la facę du Poęmę Heroïquę, lę mieus au vif quę nous pourrons, par ses mambręs plus spectablęs[17] : e afin quę mieus s'an puissę juger l'etanduę, la grandeur e la capacite. Prémieręmant, le Poëtę, pour montrer les chosęs du mondę, ou plus tót les fęz humeins, ętrę altęrnatiz auęc auęrsite e felecite : à ramplì tout son Poęmę dę joęę e dę tristęcę, successiuęs l'unę a l'autrę. Sauoęr ęt, qu'Eneę e ses g'ans tout joyeusęmãt naui-

---

[12] On trouve en effet cette explication dans le traité apocryphe sur la vie et les œuvres d'Homère, joint aux œuvres de Plutarque, 1, 8.

[13] *Marisson* = tristesse ; mot de l'ancien français, dérivé du verbe *marir* et qui persiste jusqu'au début du XVII[e] s. — R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* le traduit par *indignatio*.

[14] Cf. Vida, *A. p.*, 2, 83 :

> Haud tamen interea quae praecessere silendum
> Aulidae iurantes Danaos, uectasque per aequor
> Mille rates, raptusque Helenae et coniugis iras
> Quaeque nouem Troia est annos perpessa priores.
> Atque etiam in patriam si quis deducere adortus
> Errantem Laërtiadem post Pergama capta...
> Sed iam tum Ogygiam delatum sistat ad alta
> Virginis amissis sociis Atlantidos antra,

qui suit lui-même Macrobe, *Sat.*, 5, 20.

[15] Comme l'on peut voir.

[16] *Supra*, p. 19 et suiv.

[17] Remarquable, brillant (*spectabilis*), très fréquent au XVI[e] s.

gans, furęt surpris d'uné subitę e perilheusę tampętę sus la Mer Tirrenę: apręs laquelę, arriueręt au lieu dę rępos e dę bonnę cherę. E pour montrer quę la grand' joęę ęt communemant, suiuię dę quelquę infor- **[76]** tunę: a causę dę l'impreuoyancę dę l'esprit, trouble d'alegręcę (commę dìt lę Poëtę apręs an son diziémę, quand Turnę bondiçoęt[18] dę la mort e des depoulhęs du Princę Palantę, par deus excęlantissimęs vęrs,

Nescia mens hominum fati sortisque futurae,

Et seruare modum rebus sublata secundis[19]). Il fęt par lę recit d'Eneę a la reinę dę Cartagę, quę Troęę fùt prisę apręs quę ceus dę la Vilę uręt bien bù, dansè e foliè[20]. Samblęmant, voulant lę Poëtę donner recreacion aus Lecteurs apręs l'euęrsion dę Troęę: decrìt les amours d'Eneę e dę la Reinę: déquez ancor s'ansuiuìt maleureusę fin: tant par cę quę c'etoęt indiscrecion a unę Reinę, d'emer einsi afectueusęmant un Etranger: quę aussi voulant sinifier quę les Fęęs (pour user dę notrę mot ancien, qui nę vient d'alheurs quę du latin *Fata*[21]) nę sę peuuęt combatrę ni forcer par les hommęs: eyant etè plus d'unę foęs Eneę amonnętè d'aler prandrę siegę an Italię, e męmę l'eyant desja dìt a la Reinę. Puis, apręs la mort pitoyablę d'ęlę, il decrìt les jeuz dę pris qu'Eneę dreça an Sicilę, au bout dę l'an des funeralhęs dę son perę Anchisę: léquez ancorę furęt suiuìz d'un infortunę, qui fùt l'ambrasęmant des nauirę: e dępuis ancorę dę la mort dę Palinurę, patron d'icęlę. Apręs, il fęt arriuer Eneę a Cumę, lę fęt parler a la Sibilę, e recouurer lę Rameau d'or. Consequammant decrìt les horreurs e gemicęmants des Anfęrs: e an fin lę fęt arriuer aus chans Eliseę. Voęla les trauuaus dę vęrtu, dont la fin ęt eureusę. E la, ęt la moętie du Liurę du Poëtę: an laquelę il à compris toutę l'imitacion dę l'argumant d'Homerę an son Odisseę. Puis eyant a decrirę un Guęrroyeur,

---

[13] Exultait. *Enéide*, 10, 500.

quo nunc Turmus ouat spolio gaudetque potitus.

[19] *En.*, 10, 501-502.

[20] *Folier* = faire des folies, folâtrer; est usuel dès le XIII[e] s. R. Estienne traduit ce mot par *stulte agere.*

[21] *Fée* vient en effet du latin *fata*, qui est une forme populaire du classique *fatua*, mais non le pluriel de *fatum*. Cf. R. Estienne, *Dict. fr.-lat. : « fee et qui doibt avenir par necessité : fatalis.*

męs nę voulant desseigner si grãdę [**77**] cruaute Marialę, commę Homerę auoęt fęt an Achilę: eins lę dęuant tousjours fęrę samblablę a soę: c'ęt a dirę, auise, prudant e hardi: lui fęt panser qu'il ęt an païs etrangę, an grandę necessite dę sęcours. Puis c'etoęt pour son afęrę propre e dę sa posterite, non point commę un Achilę, qui n'etoęt lę chef dę la guęrre Troyennę. Donq a l'arriuer an Lacię (car Virgilę l'apęlę Lacię auant la vęnuę d'Eneę: a quoę samblę ętrę contrerę Titęliuę[23]) lę fęt ręceuoęr humeinęmant par lę Roę Latin, desja premonnęte[24] de sa vęnuę par l'Oraclę: Męs cetę joęę nouuęlę nę lui dura guerę, qu'il n'út lę princę Turnę pour partię, faschè dę sę voęr un etrãger concurrant an dominacion: A cetę causę, vint l'emocion dę ceus du païs, pour rępousser Eneę d'Italię. E lors s'ouuręt les preparatiz dę la guęrrę: e par ocasion sę decriuęt les Roęs, Duz, e Signeurs, qui aporteręt les armęs au parti dę Turnę: la ou nę s'oublięt leurs anciennęs racęs dę Noblęcę, les condicions des Peuplęs, les façons d'armęs, e d'acoutręmans: pour orner la descripcion. E pour la grandę dificulte dę cę passagę, lę Poëtę à inuoquè sa Musę[25]. Car cę n'ęt pas peu dę dificulte a un Poëtę, quę d'instruirę[26] une armeę: E cęrtęs Virgilę ęt ici moins louè, pour n'auoęr gardè l'ordrę dę la Cosmografię an recitant les

---

[22] Retracer. — Forme populaire qui continue le latin *designare* ; les formes savantes sont *désigner* et *dessiner*. Le même vocalisme s'est conservé dans dessein.

[23] Dans Virgile, Enée, avant même d'être parvenu en Italie, sait que sa terre promise s'appelle le Latium (par ex. *En.* 1, 205 : « Tendimus in Latium »; cf. 1, 205; 1, 554; 4, 432; 5, 731 etc.). De même Junon, 12, 821, obtient de Jupiter que les Latins ne changent pas de nom et absorbent les Troyens. Quoi qu'on en ait dit, la théorie de Tite Live, qui sur ce point suit Caton, ne contredit nullement celle de Virgile. L'historien se contente en effet de rapporter, 1, 2, qu'après la mort de Latinus, Enée voulant unir étroitement Troyens et Aborigènes, leur donna le nom unique de Latins.

[24] Averti auparavant, prévenu. Le mot, inspiré du latin *praemonere*, est forgé par analogie avec *ammoneter* que Peletier emploie *supra*, p. 18 et 72.

[25] *En.*, 7, 641 :

Pandite nunc Helicona, deae, cantusque mouete
qui bello exciti reges...

[26] Latinisme : *instruere*, ranger en bataille.

Peuples[27] : comme ancore au denombrement du secours d'Enee, au dizieme[28]. Puis il fèt qu'Enee s'an và a Palante (ou depuis fùt la vile de Romme) demander secours au Roe Euandre. E la, le Poëte recree le Lecteur de la solannite e des sacrifices au Dieu Hercule, e des contes que fèt le bon Euandre du fameus voleur Caque, a l'imitacion du Polifeme Homerique. Il donne ancore plesir d'une Venus, qui **[78]** vient suplier e flater son mari, pour impetrer des armes a Enee[29] : E de la descripcion de la forge Vulcanique. Puis par cele du Bouclier forge par Vulkein, auquel il auoèt mis tant de choses memorables des fez Rommeins a uenir, imitacion d'Homere au dishuitiéme de l'Iliade. Puis finalemant, il antre au fet de la guerre bien auant, jusques an plein campagne, pour raconter les valhances d'une part e d'autre : apres toutefoes auoer induìt Nise e Eurial, se metans a chemin pardeuers Enee, pour l'auertir de ses g'ans assiegez, e du danger ou iz etoèt : afin que prètemant[30] il les viegne secourir. Puis a la venue d'Enee auec Palante fiz d'Euandre : il mèt la rancontre des deus armees, voulant Turne ampescher Enee de prandre terre. Adonq etans a la batalhe, decrìt la mort des personnages notables : comme de Palante meme, de l'Amazone Camile, (seule du sexe louee dedans Virgile, qu'il me souuiegne) de Mezance e de son fiz Laus, d'Vfant e tant d'autres capiteines de merque. An fin, il termine les trauaus d'Enee, la vie de Turne, e son Liure, tout a un coup. Voela commant les infortunes

---

[27] Macrobe, *Sat.*, 5, 15 : « Vergilius nullum in commemorandis regionibus ordinem seruat, sed locorum seriem saltibus lacerat.»

[28] *En.*, 10, 163 et suiv. où l'on trouve une invocation à la Muse identique à celle du chant VII. La critique de Macrobe concerne les deux dénombrements.

[29] Cf. Ronsard, préface posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 76 : « Relisant telles belles conceptions, tu n'as cheueu en teste qui ne se dresse d'admiration. Et encore d'auantage, si tu lis attentiuement le 8. du mesme autheur, quand Venus flatte et enjole son mary Vulcan pour le persuader de forger des armes à son fils Aenée.»

[30] Ordinairement orthographié *prestement* au XVI[e] s. Robert Estienne, *Dict. fr.-lat.* : « *Prestement*, *Parate*, *Promptissime*. Ce mot dérivé de *prest* (*prêt*) apparaît dès le XII[e] s. et disparaît à la fin du XVI[e] s. — *Preste*, emprunté de l'italien *presto* et l'adverbe *prestement* sont usités à partir de la fin du XVII[e] s.

parmi les felicitez, les joęęs parmi les tristęcęs: sont lę jeu du Teatrę dę cę mondę: dont lę Poęmę ęt lę miroęr. E parmi l'uniuęrsęl discours, il fęt bon voęr, commant lę Poëtę, apręs auoęr quelquęfoęs fęt mancion d'unę chosę memorablę (quelęs sont cęlęs quę nous auons ici deduitęs) la lęssę la pour un tans: tęnant lę Lecteur suspans, dęsireus e hátif d'an aler voęr l'euenęmant[31]. An quoę ję trouuę noz Rommans bien inuantiz. E dirè bien ici an passant, qu'an quelquęs uns d'iceus bien choęsiz, lę Poëtę Heroïquę pourra trouuer a fęrę son profit[32]: commę sont les **[79]** auanturęs des Chęualiers, les amours, les voyagęs, les anchantęmans, les combaz, e samblablęs chosęs: dęquelęs l'Ariostę à fęt amprunt dę nous, pour transporter an son Liurę. Il fęt bon voęr an Homerę, Vlissę antrę les meins d'un si cruęl e impiteus[33] annęmi commę Polifemę: e fęrę atandrę lę Lecteur par quel moyen il an pourra echaper[34]. E an l'Iliadę, il fęt bon voęr commant auant lę combat dę Paris e dę Menelas, par cę qu'iz sont deus Princęs dę si grand męrquę, e déquez lę combat ęt dę si grand contę, Homerę fęt atandrę lę Lecteur, par Heleinę: laquelę du haut d'unę Tour du palęs Royal[35], montrę a Priam les chęualiers plus aparans au camp des Gréz: les lui nommãt chacun par son nom. Puis, pour vęnir a cę point dę fęrę prandrę

---

[31] Cf. Vida, *A. p.*, 2, 97 :

> Primus ille labor versu tenuisse legentem
> Suspensum, incertumque diu, qui denique rerum
> Euentus maneant.

[32] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 235 : « Choysi moy quelque un de ces beaux vieulx romans françoys, comme un *Lancelot*, un *Tristan* ou autres : et en fay renaître au monde un admirable Iliade et laborieuse Eneïde. »

[33] Impitoyable; fréquent au XVI[e] s.

[34] Cf. Vida, 2, 102 :

> ...cuiusue dei Laertius heros
> Auxilio, Polypheme, tuis euadat ab antris.

[35] Dans l'Iliade, 3, 145, c'est du haut des portes Scées que Priam et Hélène observent la plaine. L'erreur de Peletier provient peut-être du texte de Vida, *A. p.*, 2, 113, qu'il suit ici :

> Ille quidem si te magnum certamen Atridae
> Et Paridis multo promissum carmine nuper
> Expectare auidum saeuaque cupidine captum
> Senserit, usque moras trahet ultro, et differet arma
> Dum *celsa* Priamo patribusque *e turre* Lacaena
> Nomine quemque suo reges ostendit Achiuos.

les armés a Achilé, par quez moyens iz sé rapointét Agamenon e lui, e par quez presans, au disneuuiémé[36]. D'autré part, il fét bon contampler les passagés dé Filosofié epanduz par tout un Euuré. Cõme célui tant celebré du siziemé, *Principio caelum ac terras, camposque liquẽtes etc.*[37] Lequel nous auons imitè au Proémé du secõd Liuré dé notré Algebré[38]: An quoę Virgilé ét Platoniqué[39]. Puis au mémé Liuré, *Rursus vt incipiant in corpora velle reuerti*[40], la ou il samblé feré alusion a la reminisçancé dé Socraté[41]. An quelqués lieus il mét des opinions d'Epicuré: non pas qu'il les auoué (car il ét Platoniqué pour lé plus[42]) męs il les

---

[36] Cf. Vida, 2, 100 :

...quo tandem durus Achilles
Munere placatus regi rursum induat arma
In Teucros.

[37] *En.*, 6, 724. C'est le début du discours d'Anchise à Enée où se trouve exposée la doctrine de la palingénésie. Vida, 2, 215, fait allusion au même passage.

[38] Dans son *Algèbre* (1554), p. 123, Peletier entonne un hymne aux Nombres et à l'Un, « prémieré et seulé sourcé des Nombrés... vręy imagé dé la Diuinite : dé laquelé jé peù chanter ici apręs Virgilé

Cé grand Esprit qui antrétient et guidé
Lé Ciel, La Tęrré e la Pleiné liquidé,
Du haut Titan la lampé tousjours cleré,
E dé sa Seur, qui par emprunt eclerć
Parmi les feuz d'uné beaute confusé :
Amé, qui ét par les mambrés diffusé
Et fét mouuoér cé grand Cors uniuęrs
Inspirant vié aux Animans diuęrs.

[39] La doctrine de Virgile dans ce passage est en réalité très composite. Elle s'inspire d'un stoïcisme fortement mêlé de pythagorisme et de platonisme. Cf. E. Norden, *Vergil. Aeneis, VI*, 2e éd., 1916, p. 16.

[40] *En.*, 6, 751.

[41] Il s'agit ici d'une eschatatologie fort étrange, imaginée par Virgile pour permettre à Anchise de montrer à son fils les grands hommes de la Rome future. Elle suppose non pas la réminiscence platonicienne, mais la préexistence des corps individuels dans l'Hadès. Cf. Norden, *op. cit.*, p. 46.

[42] Cf. Bossuet, *Traité de la concupiscence*, chap. 18 : « Virgile trouve à propos de décrire dans son Enéide l'opinion de Platon sur la pensée et l'intelligence qui anime le monde; il le fera en vers magnifiques... Il sera aussi bon épicurien dans une de ses églogues que bon platonicien dans son poème héroïque.» On sait que Virgile fut l'élève de l'épicurien Siron,

fęt dirę par pęrsonnęs afęteęs[43] : Commę, *Scilicet is superis labor est, ea cura quietos Solicitat*[44], qu'il fęt dirę par Didon anflammęe dę depiteus[45] courrous. Car quand il dìt au neuuiémę, *Purpuream vomit ille animam*[46] : il nę prand pas l'amę an sa propre sinificacion : męs il la prand pour la vię : [**80**] laquelę ęt au sang : commę il sę connoęt par lę mot *purpuream*. Car par tout il ręconnoęt l'immortalite dę l'amę : Ce qu'on voęt assez cleręmãt an son siziémę. Meintęnant, les preceptęs dę la vię sont bien seammant[47] departìz par son Euurę[48]. Commę l'Amitie ęt expri-

pour la doctrine duquel il déclare son enthousiasme dans une épigramme que l'on s'accorde généralement à croire authentique (v. E. Galletier, *Epigrammata et Priapea* (1920), p. 87 ; cf. p. 32 et 166) ; c'est la cosmologie épicurienne qu'il adopte dans la sixième Eglogue. Mais il est bien probable que ses aspirations religieuses, que sa vénération pour les anciens cultes et les traditions romaines l'eurent bientôt écarté de l'épicurisme et qu'il adhéra à la doctrine syncrétiste que Posidonios avait contribué à introduire à Rome et qui, comme nous l'avons indiqué, mélangeait à des idées stoïciennes et platoniciennes des croyances religieuses d'origine pythagoricienne. Cf. C. Ranzoli, *La religione e la filosofia di Virgilio* (1900), p. 61 : l'*Epicurismo* et p. 131: *Il Platonismo*.

[43] Emportées par un sentiment passionné.

[44] *En.*, 4, 379, 380.

[45] Ce mot très fréquent au XVI[e] s. et notamment chez les poètes de la Pléiade, est traduit par R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* par *iracundus, stomachosus*. Admis dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, il en fut supprimé en 1740 et rétabli en 1878.

[46] *En.*, 9, 349.

[47] Convenablement. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* : « *seanment* : *Decenter*».

[48] Dans le développement qui commence ici, Peletier fait à l'Enéide l'application des principes d'Horace, *Ad. Pis.*, 312 :

> Qui didicit patriae quid debeat, et quid amicis,
> quo sit amore parens, quo frater amandus et hospes,
> quod sit conscripti, quod iudicis officium, quae
> partes in bellum missi ducis, ille profecto
> reddere personae scit conuenientia cuique.

Trad. de Peletier, f° 17, v° :

> Qui a apris en quoi git la pitié
> Deue au païs, et la loi d'amitié
> Combien on doit les chers parens aimer,
> Combien on doit frere et hóte estimer,
> Quel est l'état des roiaux Iusticiers,
> Des auocatz et autres officiers,

méé, an l'uniuérsél du Liuré, qui donné un Acáté pour ami, fidelémãt acompagnant Eneé: pour sinifier qué l'amitie ét la douceur e joéé dé la vié[49]: e sans laquelé ni les hommés, ni les choséés mémés né sont qué démiés. Il la montré ancorés bien expréssemant par Nisé e Eurial au neuuiémé: déquez nous parlions tantót: commant iz né sé sont voulùz abandonner ni a la vié ni a la mort: quand Nisé s'etoét sauuè s'il út voulù: e toutéfoés vint mourir auéc son ami, estimant sa vié e sa mort étré an la sienné. La Piete, il la montré tresapértémant an Eneé, lui fésant porter son peré sus ses epaulés au ségond: lui fésant féré le bout dé l'an dé la mort paternélé, au cinquiémé: lé fésant aler aus Anfers pour lé chercher. L'amour conjugalé, il la touché au ségond: quand Eneé và e réuient pour chercher sa fammé Creüsé: combien qué depuis il n'an facé mancion du mondé. E n'ét pas chosé hors dé consideracion, qué le Poëté n'à jamés voulù capter l'ocasion dé louer les Damés an son Euuré: ja soét qu'il l'út pu prandré aus chans Elisiens: e mémé au Bouclier dont nous parlions tantót, eyant si bélé matieré dé tant d'ilustrés Rommeinés. Einçoés sablé qu'il an ét fuì l'oportunite, quand il fét mourir Creüsé au ségond, e dìt, *nec post oculis est reddita nostris*[50]. E sablé qu'il n'en ét parlè qué par manieré d'aquit, e pour lé seul respet dé son Eneé. Il treté l'amour fratérnél an Pandaré, qui mou- [**81**] rùt, voulant vanger la mort dé son freré Bitias occis par Turné au neuuiémé. L'hospitalite il la fét voér an uné Didon recéuant e treitant humeinémãt les Troyens: puis au bon Acesté les bienueignant[51] an Sicilé, au cinquiémé. L'ofice

---

Par quel moien pourra honneur aquerre
Un capitaine enuoié a la guerre,
Celui pour urai sait bien la grace bonne
Approprier a chacune personne.

[49] Peletier a toujours professé le culte de l'amitié. V. notamment la lettre M. Scève, la suite de l'*Euclide* (1557) : « Nemo unquam ad conquirendam amicitiam propensior.»

[50] *En.*, 2, 740.

[51] *Bienveigner*, composé de bien et du subjonctif *veigne*, (de venir) signifie au propre accueillir en souhaitant la bienvenue, d'où accueillir favorablement. Ce mot, qui est encoore dans Furetière (1690), a été remplacé par *bien venir*, qui d'ailleurs ne s'emploie que dans l'expression *se faire bien venir de quelqu'un* et dans le participe *bien venu*.

Royal, il lę montrę an un Roę Latin, tel quę nous auons dìt sus lę passagę des Ornęmans Poëtiquęs, parlans dę la bienseancę des pęrsonnęs: E puis ancor an la pęrsonnę męmę d'Eneę: lę fęsant par tout garder unę majeste, rępresantacion e dinite Royalę. Il à touchè l'ofičę d'un Iugę au siziémę, *Quaesitor Minos urnam mouet, ille silentum Conciliumque vocat*[52]: Combien quę j'ęę dit quelquęfoęs que ces vęrs nę sont pas an leur lieu, d'autant quę la, il nę fęt mantion quę des incoupablęs: e toutęfoęs il dìt, *vitasque et crimina discit*. L'Ofičę d'un Ambassadeur, il lę montrę par un Męrcurę au quatriémę[53]: la ou il lę fęt raporter non pas du tout les propręs moz de Iupiter, sinon an cę qui ęt dę plus expręs: męs quant au surplus, il lui fęt seulęmant dirę la sustancę. Il montrę ancorę lę męmę dęuoęr dę Legacion, par Ilioneę au sętiémę[54]. Dę la chargę d'un Capiteinę, il an parlę eparsęmant[55] an tous les sis dęrniers Liuręs: fęsant Eneę auise es deliberacions, e pront aus execucions. E par tout lę Poęmę, il lę fęt songneus des siens, secourablę a sa patrię: lę fęt constant e courageus es dangers: fors parauanturę sus la mer: ou il n'i à ni repit de la vię, ni honneur an la mort. E pour cę, il dìt,

Extemplo Aeneae soluuntur frigore membra[56].

E puis, *o tęrque quatęrque beati,*

Queis ante ora patrum Trojae sub moenibus altis
Contigit oppetere! Męs sus la Tęrrę,

[82]

Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem[57].

E puis confortant les siens,

O passi grauiora, dabit deus his quoque finem.
Durate, & vosmet rebus seruate secundis[58].

---

[52] *En.*, 6, 432-433.

[53] *En.*, 4, 265.

[54] *En.*, 7, 213.

[55] Mot de l'ancien français, fréquent au XVI[e] s., se trouve encore chez Saint-Simon.

[56] *En.*, 1, 92.

[57] *En.*, 1, 209.

[58] *En.*, 1, 199.

Il lę fęt hommę au cinquiémę: c'ęt a dirę, sugęt a marriçon[59], deconfort, e inconstancę: non toutęfoęs desesperant de l'eidę diuin: quand il dìt:

Tum pater Aeneas humeris abscindere vestem.
Auxilioque vocare Deos[60]. E lui fęt auoęr besoin dę confort e dę conseilh, quand lę bonhommę Nautę lui dìt en lę consolant.

Nate Dea, quò fata trahunt retrahuntque sequamur[61].

Voęla d'ou sortęt les viuęs voęs du Poëtę. Voęla commant sę bátit l'Euurę Heroïquę e immortęl. Voęla commant d'unę Idęę dę sagęcę e dę vęrtu conçuę par lę grand esprit Poëtiquę, sę formę lę grand e parfęt imagę dę la vię. Voęla commant notrę Virgilę à dręcè son grand ouuragę. E etant tout lę bátimant si bien dęuisè[62], si bien fondè e an si bęlę assietę, qu'il contantę l'eulh an toutę la montrę: sę faut il ofanser s'il i à quelquę parcęlę mal an son lieu? sę faut il ebahir, si d'auanturę il s'i voęt quelquę jour mal donne: ou s'il sę trouuę quelquę chapiteau mal pose, voęrę quelquę coulonnę mal polię ou mal planteę? dę lui qui souloęt dirę dę ses vęrs moins elabourez, qu'il les auoęt mis pour apuier l'edificę, cę pandant qu'il fęsoęt les fęrmęs piliers[63]? Faut il trouuer etrangę, si cę Poëtę qui à etè diuin an tant dę chosęs, s'ęt montrè hommę an quelquęs unęs? lequel einçoęs exhibęroęt un trop grand miraclę an la naturę, s'il etoęt parfęt dę tous ses poinz. E męmę nę sęroęt [**83**] pas lę mondę auquel nous l'auons nagueręs comparè[64]. La tęrrę n'ęt ęlę pas fęrtilę a blez e a fruiz an un lieu, e sterilę an l'autrę? ici gueę an pręrięs ou foręz, alheurs rudę e raboteusę an rochers e lieus dęsęrs? ici arrosęę dę fonteinęs e fleuuęs: e la sechę e altereę. Ou sę trouuęra-t il unę facondę si multiplę e si diuersę commę an

---

[59] Cf. *supra*, n. 13.

[60] *En.*, 5, 685.

[61] *En.*, 5, 709.

[62] Du latin populaire *diuisare*, distribuer, ordonner, disposer. Encore usité au XVII[e] s.

[63] Vie de Virgile citée *supra*, Liv. I, chap. 1, n. 28 : « quaedam imperfecta reliquit, leuissimis uersibus scripsit, quos per iocum pro tigellis interponi a se dicebat ad sustinendum opus, donec solidae columnae aduenirent. » (E. Diehl, *Die Vitae Vergilianae*, p. 30).

[64] *Supra*, p. 73.

Virgilę? e la ou mieus ręluisęt tous les g'anręs dę dirę? Car commę il i ęt quatrę generalęs sortęs dę stilę es Orateurs: l'un qui flue e redondę, qui sę dìt Copieus: l'autrę, concis e succint, qui ęt lę Brief: l'un sobrę e sans exquisicion, qui ęt apelè Sęc: l'autrę ęt luculant[65] e galhard, quę les Latins ont nommè Floridę: cęrtęs Virgilę sę trouuęra auoęr aportè an son Liurę unę eloquancę dę toutęs ces especęs la[66]. Quelę copię[67] sę voęt il an ces vęrs d'Ilioneę au pręmier? léquez nę mę peù tęnir dę mętrę ici,

Quem si fata virum seruant, si vescitur aura
Aetherea, nec adhuc crudelibus occubat umbris[68].

E an ceus ci dę Pantę, sacęrdot[69] dę Phebus, au sęcond?

Venit summa dies, et ineluctabile tempus
Dardaniae: fuimus Troes, fuit Ilium et ingens
Gloria Teucrorum: ferus omnia Iuppiter Argos
Transtutit. incensa Danai dominantur in urbe[70].

---

[65] Transcrit du mot latin *luculentus* (brillant, élégant), que Peletier a trouvé dans le texte de Macrobe, cité n. suiv.

[66] Tout ce développement est un centon de fragments de Macrobe, Sat., 5, 1, § 19 « ...si mundum ipsum diligenter inspicias, magnam similitudinem diuini illius et hujus poetici operis inuenies » ...Sic terra ipsa, hic laeta segetibus et pratis, ibi siluis et rupibus hispida, hic sicca arenis, hic irrigua fontibus... § 20 Intra ipsum enim uisum est ...stilos inter se diuersos hunc unum (Vergilium) permiscuisse... § 7 ....Quatuor sunt... genera dicendi : copiosum... breue... siccum... pingue et floridum. Sed apud unum Maronem haec quatuor genera reperias... § 5 ... Hic fluit et redundat; contra ille breuiter et circumcise dicere affectat : tenuis quidam, et siccus, et subrius amat quamdam dicendi fragilitatem; alius pingui et luculenta et florida cratione lasciuit. In qua tanta omnium dissimilitudine unus omnino Vergilius inuenitur, qui eloquentiam ex omni genere conflauerit. »

Pétrarque, *Rer. mirab.*, 2, 2, avait déjà utilisé ce passage de Macrobe : « De eloquentia quid aliud dicam, nisi quod Macrobius, qui, quatuor eloquentiae generibus collectis... uni Vergilio simul omnia dare non timuit.» (Cf. P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 111).

[67] Abondance (*copia*), fréquent au XVI[e] s. avec ce sens.

[68] *En.*, 1, 646-647.

[69] Transcrit du latin *sacerdos*. Ronsard, commentant ce même passage de l'*Enéide*, emploie la forme *sacerdote* (préf. posthume de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 76).

[70] *En.*, 2, 324. — Cité par Macrobe, *loc. cit.*, comme exemple de *copia*.

Puis, quelé brieuété sé pourroét trouuer plus grandé qué cé démi vers tout connu, au comancémant du troésiémé?

Et campos ubi Troja fuit[71].

Més quel parler plus floriçant se pourroét il produiré, qué les dis vers auquez ét decrit Cloreé, sacerdot dé Cibelé a la fin dé l'onziémé,

[84]

Forte sacer Cybele Chloreus, olimque sacerdos[72].

E quant au g'anré séc dé stilé, il sé voét anuiron lé commancémant du neuuiémé, par ces vers,

Turnus ut ante volans tardum praecesserat agmen[73].

D'autré part, vous voyèz un stilé dé grauite e muréte an cetè oreson du Roé Latin a Turné, au commancémant du douziemé,

O praestans animi iuuenis.

Puis un stilé contreré, ardant, e eléue an ces parolés d'Eneé a Ligér, frerè dé Lucagé au diziémé,

haud talia dudum
Dicta dabas, morere, et fratrem ne desere frater[74].

Voéla commant Virgilé à distinguè son eloquancé an toutés façons, non sans uné certeiné preuoyancé e presagé: s'aprétant dé satifèré a tant dé sortés dé Lecteurs a tant d'apetiz e a tant dé jugémans. An quoé il à imitè cetè grandé ouuriere e meré Naturé, quand il à fét un acord dé tant dé sortés e dé si diuers tons[75]. Vrei ét qué nous lé trouuons redéuablé dé la meilheuré

---

[71] *En.*, 3, 11. Cité par Macrobe : « Vis audire illum tanta breuitate dicentem ut arctari magis et contrahi breuiter ipsa non possit : Et campos ubi Troia fuit.»

[72] Macrobe, *Ibid.*, § 12 : « Hoc idem quo cultu, quam florida oratione, cum libuerit proferetur : Forte sacer Cybelae... (*En.*, 11, 768). Cf. Ronsard, préf. posth. de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 76 : « ...comme ceste braue et tresexcellente description du Sacerdote de Cybele Cloreus, en l'onziesme liure des Aeneides.»

[73] Macrobe, *Ibid.*, § 11 : « Cedo nunc siccum illud genus elocutionis . Turnus ut ante... (*En.*, 9, 47).»

[74] Macrobe, *Ibid.*, § 16 : « Vnus (stilus) est maturus et grauis... Hoc Vergilius utitur cum Latinus praecipit Turno : O praestans... (*En.*, 12, 19).»

[75] Macrobe, *Ibid.*, § 18 : « Videsne eloquentiam omni uarietate distinctam? Quam quidem mihi uidetur Vergilius non sine quodam praesagio

partię a Homerę inuanteur, e pręmier ecriteur du g'anrę Heroïquę: qui fęt quę bien souuant nous detournons notrę admiracion dę lui: quand nous voyons lę lieu ou il à pris son patron: e an referons l'honneur a son originę. Fors quę telę foęs, quand nous trouuons les chosęs qu'il a prisęs d'autrui, si bien anrichięs, si bien polięs, e acommodęęs, e d'un si grand jugęmant[76]: e quand nous voyons cę qui ęt du sien, si antier, si nęt, e si bien ag'anse: nous nę pouuons panser, sinon quę quand il n'út point ù d'examplerę: il n'út lęssè dę fęrę aussi bien[77] [**85**] qu'il à fęt. Il ęt si excelant, il ęt si proprę e si exquis an compareęsons: si frequant an la rępresantacion des chosęs par resonnancę dę moz: qu'il n'à bonnęmant lęssè an cet androęt aus suiuans, quę l'imitacion: laquelę ancorę samblę ętrę dificilę jusquęs a impossibilite. Il à si viuęmant decrìt la pôurę amantę Didon, e la fęt parler si lamantablęmant a sa mort: quę lę bon S. Augustin, commę on dìt, nę sę pùt tęnir dę pleurer, lisant ces dęrnierę paroles, *Dulces exuuiae*[78]. E ancorę s'il à etè singulier a mętrę les fęz dęuant les yeus: autant l'à il etè a les dissimuler. Quelę industrię montrę il, a couurir lę fęt d'Enęę e dę Didon au quatriémę?

Speluncam Didoˉ[79].

Puis du Dieu forgęrõ auęc la bęlę Deessę, an l'huitiémę?

Optatos dedit amplexus, placidumque petiuit
Coniugis infusus gremio per membra soporem[80].

E d'autrę part dę quelę perifrasę exprimę il la miserablę mort dę la fammę du Roę Latin, au douziémę?

---

quo se omnium profectibus praeparabat de industria sua permiscuisse... atque adeo non alium ducem secutus quam ipsam rerum omnium matrem naturam.»

[76] Macrobe, *Sat.*, 5, 12, a un chapitre intitulé : « Quos locos ita transtulerit Vergilius ut Homero superior uideatur.»

[77] Macrobe juge au contraire, *Sat.*, 5, 17, que certains passages de Virgile font regretter qu'il ne s'y soit pas inspiré d'un modèle grec.

[78] *Confessions*, 1, 13, 20-21, où il n'est pas dit d'ailleurs que ce soient spécialement les dernières paroles de Didon qui aient si vivement ému saint Augustin.

[79] *En.*, 4, 165.

[80] *En.*, 8, 405.

Et nodum informis lethi trabe nectit ab alta[81].

An somme, il et facile a voer que les principales faueurs e singuliers presans de Parnase lui ont ete departiz. Quand vous auez lu une foes quelque autre Poëte: vous cessez d'an tenir grand conte, e vous an refroedicez ne se commant votre apetit. Mes Virgile tant plus vous le lisez e antandez: plus vous l'admirez e plus le voulez relire. Soet donq Virgile patron e exemple au Poëte futur: cõferable auec Homere plus que la Langue Latine ne peut auoer d'equalite avec la Greque. E soet reputè autant par dessus son second suiuant: comme son second pardessus le dernier[82]. Conclusion, soet pris pour tel que l'Empereur Auguste l'à jugè par les [**86**] vers tant celebres qu'il an à fez an exclamacion,

Ergóne supremis potuit vox improba verbis
Tam dirum mandare nefas?

E prenons pour inuiolable santance ces paroles,

imperij diui sub nomine viuat,
Laudetur, placeat, vigeat, relegatur, ametur[83].

O dine voes e imperiale! O dine louange de dine Suget! O qu'il i ut ancore un Auguste: pour voer s'il se pourroet ancore trouuer un Virgile![84]

---

[81] *En.*, 12, 603.

[82] Peletier se souvient sans doute du mot de Domitius Afer rapporté par Quintilien, 10, 1, 86 : « Secundus est Vergilius, propior tamen primo quam tertio.»

[83] Sur ces vers faussement attribués à Auguste, v. *supra*, Liv. I, chap. 11, n. 30.

[84] Souvenir d'une épigramme de Martial, 8, 56, 5 :

Sint Maecenates, non deerunt, Flacce, Marones.

Cf. *Def.*, p. 240 : « Certainemant si nous avions des Mecenes et des Augustes, les Cieux et la Nature ne sont point si ennemis de nostre siecle, que n'eussions encore desVirgiles.»

[IX] Des Liçancęs Poëtiqueś.

Combien queś leś mot deś Liçancę denoteś uneś hardięceś par sus l'ordineręe permission: si ętceś queś la choseś ęt deuenueś an familiereś usanceś aus Poëteś: teleśmant queś c'ęt uneś formeś d'ornęmant deś Poësieś, quand eleś ęt bien employeęś: e dont Virgileś à usè a meinz androęz, plus par beaute queś par necessite. Commę sont les vęrs Hipęrmetreś ou autręmant Hipęrcatalectiqueś[1]: L'alongęmant des silabeś brieueś, an la cesureś du vęrs: la cõtraccion deś deus voyeleś an uneś. Męs par ceś queś nous n'auõs usitè leś vęrs deś teleś sorteś queś les Gréz e les Latins: nous n'auons an quoę user des deus pręmieręs. Deś la dęrnieręe, jeś neś suis point deś contr' opinion, queś leś Poëteś Françoęs an puisseś user[2]: Commę męmęmant il ęt tout commun deś direś, Cretien dissilabeś, pour Cretïen trissilabeś[3]. E suis d'auis queś nous pouuons etandreś teleś liçanceś plus auant, en fęsant contraccion deś moz an ïeus, an ïer, e an ïon, e s'il i an à deś samblableś[4]: e direś precieus deś deus silabeś, pour precïeus deś troęs: e Poeteś ancoręs [**87**] dissilabeś, pour Poëteś trissilabeś: a l'exampleś deś *genua labant*, e *labat ariete crebro*, deś Virgileś[5]:

---

[1] On a compté dans Virgile vingt vers hypermètres, c'est-à-dire comptant une syllabe de trop. D'ailleurs cette syllabe, qui est le plus souvent l'enclitique *-que*, s'élide devant la première syllabe du vers suivant qui commence par une voyelle. Le mot *hypercatalecticus* est employé par le scoliaste Servius.

[2] De même Sebillet, *A. p.*, p. 80 et suiv., pour donner au poète des indications sur le compte des syllabes, étudie longuement les diphtongues et dresse une liste de celles qui sont sujettes à « diastole ou division ».

[3] Cf. *Apologie à L. Meigret*, (1550), p. 11 : « Nous auons fęt Chrestien deś deus sillabeś, qui regulieręmant ęt deś troęs. » De tels mots sont en effet le plus souvent trisyllabes dans l'usage du XVI[e] s. Cf. Ch. Thurot, *Prononc.*, t. I, p. 538 et Brunot, *Hist. de la lang. franç.*, t. II, p. 267. Chrétien est déjà dissylabe dans Marot, éd. P. Jannet, t. III, p. 13.

[4] Sebillet, *A. p.*, p. 81, se contente de noter que ces diphtongues peuvent être diastolées.

[5] *En.*, 5, 432 et 2, 492. Dans ces passages les mots *genua* et *ariete* sont comptés respectivement pour deux et trois syllabes, les semi-voyelles *u* et *i*

quand cé né seroét pour autré chosé, qué pour arracher notré Poësié d'antré les meins, ou plus tót d'antré les Languès du commun[6]. E s'il sé trouué bien a propos, sé pourra départir[7] la silabé: commé mïél, fïél, hïer: més rarémant e dextrémant[8]: a l'exemplé du Latin *dissolüere*[9]. Nous dirons tout librémant donrè pour donnérè: grammant pour grandémant. Nous dirons ancoré lourè e jourè, non seulémant par Liçancé, més par droét de prononciacion[10]. I'è usè dé Gru's e Oé's: pour Gruès e Oéés, an mon Hyuér[11]: démandant cé conge la, e an donnant dé mémé. Ié né suis pas d'auis pourtant qué l'on rétiegné la létré s an ces moz, je sàn, je tièn, je fé, e les autrés: e qu'on dié, jé sans,

---

prenant ici la valeur de consonnes. Peletier avait déjà cité le second exemple dans l'*Apologie*, p. 11 : « ...cé mot ariete, léquel Virgilé fét dé troés sillabés par contraction, cõbien qué les Grammeriens estimét étré un Proteleumatiqué (*sic*) ».

[6] Sebillet, *A. p.*, p. 84, est beaucoup plus judicieux lorsqu'il déclare ne pouvoir donner de règles certaines pour la division des diphtongues et recommande de suivre l'usage « en cecy et partout ailleurs maistre de l'oraison.» Peletier, toujours préoccupé d'éloigner le langage poétique du vulgaire, est tombé dans l'erreur de remettre le compte des syllabes à l'arbitraire du poète. D'ailleurs en réclamant le droit de contracter les diphtongues, il ne fait que suivre la tendance du langage, contraire à celle de la poésie, qui, le plus souvent, fait la diérése (cf. Ch. Thurot, *Prononc.*, t. I, p. 530.

[7] Sebillet, nous l'avons vu, emploie les mots *diastoler* et *diviser*.

[8] Sebillet, *A. p.*, p. 81, n. A, signale que Marot a « diastolé » lïerre. Mais, ajoute-t-il, « avise qu'il n'y ait plus d'autorité que de raison.»

[9] Exemple cité déjà dans l'*Apologie*, p. 12 : « lé preterit *dissolüére* léquel lé poetés par liçancé fét dé cinq sillabés.»

[10] Ces formes syncopées, conformes à la prononciation, sont d'un usage courant au XVI[e] s. Palsgrave, p. 392, note *donray* comme une apocope poétique. Cf. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 56 : « Tu accourciras aussi (je dis en tant que tu y seras contraint) les verbes trop longs : comme *don'ra*, pour *donnera*, *saut'ra*, pour *sautera*... » V. Ch. Thurot, *op. cit.*, t. I, p. 151 et F. Brunot, *op. cit.*, t. II, p. 363.

[11] Dans les *Vers liriques* de 1555, Peletier, comme il l'a dit, *supra*, p. 65, a « raccoutré » son *Hiver* en s'imposant l'alternance des rimes masculines et féminines. On y lit, p. 147 :

On prand les Oe's etrangeres
On chace aus Gru's passageres.

ję tiens, ję fęs: sinon qu'on lę pregnę pour antiquite[12]. Car meintęnant quę notrę Languę sę reglę, cę sęroęt trop defandrę cę quę nous voulons commander. E moins ancorę quę lon dię, tu donnę, tu ęmę: pour tu donnęs, tu ęmęs. Car cę seroęt trop usurpè, a causę dę la diuęrsite qui doęt ętrę antrę la pręmierę ę sęcondę personnę[13]. E nę sauroęt sęruir quę pour vęnir a la Rimę: pour laquelę, nę conseilhęrè point au Poëtę d'ętrę trop liçancieus. Car il faut gagner cę point, quę la Rimę nę nous facę fęrę chosę contrę la loę dę l'usagę: D'autant qu'on l'à estimęę

Dans les *Œuvres poëtiques* de 1547, p. 96, il n'avait pas usé de cette licence :

Ou lon prend l'oye estrangere
Et la grue pasagere.

Son usage est d'ailleurs indécis dans l'*Amour des Amours*, où, dans la même page (p. 22), il écrit apui', mais compte pour une syllabe l'*e* final de roseø. — Cf. Ronsard, *A. p.*, *éd.* Lem., t. VII, p. 56 : « Si tu veux que ton poëme soit ensemble doux et sauoureux : pour ce tu mettras *rou'*, *jou'*, *nu'*, contre l'opinion de tous noz maistres qui n'ont de si pres aduisé à la perfection de ce mestier.» V. Ch. Thurot, *op. cit.*, t. I, p. 176.

[12] On admet généralement que l'*s* de la première personne, étymologique dans des formes comme *puis* (<*possio*), s'est propagé vers la fin du Moyen-Age à des formes analogues, comme *sui*, *voi*, et à tous les radicaux terminés par une consonne. Les poètes du XVII[e] s. emploient couramment à la rime les formes je *croi*, je *vien*, je *fini* et, dans l'intérieur des vers, les formes avec *s*. Cf. Peletier, *Dialogue de l'ortografe*, p. 138 · « E millø autrøs moz qu'iz disoęt au tans passè, la ou principalęmant iz mettoęt la lętrę s quasi partout... E dø la ancorøs nous sõt dęmeurèz beaucoup dø moz qui, peùt ętrę, sø corrigęront auęc peu dø tans... car dø notrę tans nous auons vù falhir, jø viens, jø tiens, jø prans, e tantót faudra jø connoęs, pour jø vien, jø tien, jø pran, jø connoę, qui s'an vont tous frans e ręçùs.»

[13] Cf. Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 61 : « Tu n'abuseras des personnes des verbes, mais les feras servir selon leur naturel, comme plusieurs de nostre temps... Tu pourras avec licence user de la seconde personne pour la premiere, pourueu que la personne se finisse par une voyelle ou diftongue, et que le mot suyuant s'y commence, afin d'euiter un mauvais son qui te pourroit offencer... Tu pourras aussi adjouster par licence une s, à la premiere, personne, pourueu que la ryme du premier vers le demande ainsi.» Deimier, *Acad.*, p. 180, donne le principe contraire, mais Malherbe relève partout dans Desportes la suppression de l'*s* à la 2[e] personne de l'indicatif présent des verbes de la 1[re] conjugaison. V. Thurot, *op. cit.*, t. II, p. 28 et F. Brunot, *La doctrine de Malherbe*, p. 409.

dé tout tãs, sugęté e cõtreinté a cé vicé la: lequel blámé lui faut óter tant qu'on pourra. Nous suprimérons quelquéfoęs les preposicions, ou les ajoutérons[14]. Commé, il ęt necesseré parler: pour, il ęt necesseré dé parler. E jé désiré d'aler: pour, jé désiré aler, e les samblablés. Męs il né mé faut ętré lõg an cé passagé: d'autãt qué les [**88**] Liçancés gisét au bon jugémant du Poëté. Car il i faut ętré sobré e discręt.

---

[14] L'usage jusqu'au XVII[e] s. est très indécis et l'infinitif pur alterne avec l'infinitif prépositionnel. Cf. H. Chamard, éd. de la *Deffence*, p. 127, n. 1; Brunot, *Hist. de la lang. franç.*, t. II, p. 458; Huguet, *Syntaxe de Rabelais*, p. 350.

Conclusion dę l'Euurę: E quelęs condicions doęt auoęr lę Poëtę[1].

Voęla, Signeur Gaudart, cę quę nous auions a dirę des anseignęmans Poëtiquęs. An quoę nous pretandons auoęr fęt plęsir a tous ceus dę notrę Francę qui sont dę la profession. Car s'il il an à qui soęt ja introduiz aus vęrtuz quę nous auons donnęs a notrę Poëtę: ancorę̀s leur sęra cę quelquę contantęmant, quand iz viendront a rękonnoętrę an eus męmęs cętę ardeur e impetuosite dę courage, par un acord dę leurs opinions auęc les notrę̀s. Aus autrę̀s qui n'ont ancorę̀s que les igniculę̀s[2] e promęssę a la grandeur, j'aurè fęt singulierę commodite, dę les auoęr adręcèz dę la Poësię vulguerę a la vrę armonię Musicalę: e dę leur auoęr apris à dęsirer ętrę pręmieręmant Poëtę̀s, e puis Poëtę̀s Françoęs: c'ęt a dirę, a concęuoęr, e puis a exprimer: brief, a panser quę les Languęs deuienęt grandę̀s par les concepcions, auquelę̀s ęlę̀s obeissęt: e quę les cõcepcions sę formęt hautę̀s sęlon qu'ęt lę courage[3]: lequel cęrtę̀s nous pansons auoęr donnè grand, a ceus qui sont nèz auęc unę genereusę inclinacion a bien: qui leur auons

---

[1] Dans sa conclusion, souvent éloquente, Peletier ne fait guère que rassembler des traits épars dans tout son ouvrage, pour achever de « portrerę » le poëte. Ses exhortations rappellent celles qui terminent dans la *Deffence* le chapitre « Du long poëme françois » (cf. aussi le poème de Du Bellay intitulé *Des conditions du vrai poëte*, éd. Chamard, 3, 121). Peut-être notre auteur se souvient-il aussi de ce qu'ont dit Cicéron et Quintilien sur les difficultés de l'art et la gloire promise à l'effort audacieux.

[2] Etincelles. Le mot se retrouve dans les *Euvres poëtiques* de 1581, f° 40 v° :

Ję suis dę toę quelquę igniculę.

Ronsard emploie *scintilles*, dans la préf. posth. de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 77.

[3] Peletier résume ici, assez heureusement, la théorie rationaliste sur le développement des langues que Du Bellay a exposée dans le premier chapitre de la *Deffence*, d'après le *Dialogue des Langues* de Sperone Speroni : « ogni loro (il s'agit des langues) vertù nasce al mondo dal voler de mortali ». Cf. P. Villey, *Sources de la Déf.*, p. 132 et 431.

proposè les plus excelans ouuriers a imiter, e exposè le meilheur de l'ouurage: e de tele afeccion, que peùt ętre quelques uns nous estimeront trop rigoreus an precepcions. Mes il faut qu'iz panset, que quiconque se mele d'anseigner, doęt parler le plus auant qu'il peùt imaginer: pour ne limiter la capacite de personne. Le moyen de paruenir bien [**89**] haut, ęt d'aspirer au suprême. E certes je prise tant, e estime si couteuse la facture de celui que j'è ici instituè, c'ęt a dire d'un Poëte: que je lui veù donner a panser, qu'il n'i à chose tant ardue an la Nature, qu'il ne se doęue promętre, e proposer pour necesseré au merite de ce Lorier Delfique. Puis, eyant cete hautece d'antandemant: qu'il ne se defie point de pouuoęr ętre tel que nous l'auons figurè. Croęe donq notre Poëte, que le prémier acces a la souueréingte, ęt par le courage. N'estime son esprit incapable de perfeccion: ambrace par cogitacion l'uniuerse structure des choses: respire un vouloęr inuincible, e un desir insaciable: e lors s'assure de surmonter. Car les Ars e Sciances ne samblęt an rien aus aferes de dehors, auquez n'ęt possible d'aueir sans eide externe, e sans adminicules[4] d'alheurs. Les Ars sont an notre puissance, pouruù que nous eyons la faueur de Nature: laquele nous secoure[5] des instrumans conuenables. Déquez le premier ęt l'intancion. Car ceus la peuuęt, qui cuidęt pouuoęr. Ie n'è donq pas ici grand besoin de dire, qu'a notre Poëte ęt necesseré la connoessance d'Astrologie, Cosmografie, Geometrie, Phisique[6], brief de toute

[4] Secours,appuis (*adminiculum*). Peletier avait déjà employé ce mot dans son *Aritmetique* (1549) éd. de 1552, f° 48 r° sous la forme *aminicules*. Le *Dictionnaire général* cite, d'après Godefroy, comme premier emploi de ce mot Montaigne, *Essais*, III, 13 et ajoute un ex. de Buffon. — Peletier emploie *adminiculum* dans son *Oratio Pictavii habita*, *Rev. Ren.*, V, 1904, p. 297.

[5] Et que celle-ci nous secoure.

[6] Cf. Ronsard, préf. posth. de la *Franciade*, éd. Lem., t. VII, p. 80 : « ...tantost il (le poète) est Philosophe, tantost Medecin, Arboriste, Anatoniste et Jurisconsulte... » Cicéron voulait de même que son orateur possédât des connaissances encyclopédiques et spécialement une sérieuse culture philosophique. Aucun théoricien de l'antiquité n'a eu de pareilles exigences à l'égard du poète. La doctrine de Peletier n'est donc peut-être que l'expression de cette « passion de savoir » qui est une des caractéristiques de l'esprit de la Renaissance. Toutefois Macrobe et les scholiastes de Virgile ont mis en lumière l'extraordinaire variété de connaissances

la Filosofię[7]. Sans léquelęs nõ seulęmant nę sę comprand aucunę pęrfeccion: męs ancoręs ęt tout timidę e honteus cęlui qui nę les à a commandęmant, n'osant s'auanturer d'antrer an quelquę bon passagę, quand il sę sant coupablę dę n'an pouuoęr sortir, etant depouruù dę cęla qui plus ilustrę un Poęmę. Il nę faut point nomplus, quę ję l'auęrticę quę l'art dę la guęrrę lui doęt ętrę familier, puis quę c'ęt lę principal sugęt du Poëtę Heroïquę: e męmęmant l'art nautiquę, e brief les ars mecaniquęs nę lui doęuęt [**90**] ętrę inconnuz: Aumoins an doęt il sauoęr les principalęs adrecęs, usagęs, e vocablęs[8]: pour an parler dędans ses Ecriz dę telę gracę, e dę si bonnę ateintę: qu'il samblę bien qu'il nę soęt pas ignorant dę cę qu'il nę dìt pas. Męs an lęssant ces auęrticęmans, léquez se peuuęt bien rękeulhir des precedans: nous dirons ici quelquęs poinz principaus touchant les condicions quę nous rękuęrons an notrę Poëtę: non seulęmãt pour l'achęuer

---

dont témoigne l'*Enéide*. — Selon le Quintil Horatian (dans *Def.*, éd. Chamard, p. 227), Mellin de Saint-Gelais aurait réalisé cet idéal d'universelle compétence : « Il soustient diverses personnes et est poëte, musicien vocal et instrumental. Voire bien d'avantage est il mathematicien, philosophe, orateur, jurisperit, medecin, astronome, theologien, brief *panepistemon*.»

Delaudun, *A. p.*, p. 141 a imité ce passage de Peletier : « ...ayant la cognoissance de la Logique, Physique et Metaphysique, Medecine, Loix, Geometrie, Cosmographie, Astrologie, sans quoy on ne peut parvenir à la perfection... » Cf. Vauquelin, *A. p.*, 1, 363; 3, 403, 693.

[7] Comme au moyen âge, le domaine de la philosophie au XVI[e] s. comprend l'astronomie et les sciences physiques. Cf. Ronsard, éd. Lem., t. IV, p. 263, *Hymne de la Philosophie*.

[8] Cf. *Def.*, p. 303 : « Encores te veux-je advertir de hanter quelquesfois, non seulement les scavans, mais aussi toutes sortes d'ouvriers et gens mecaniques... scavoir leurs inventions, les noms des matieres, des outils, et les termes usitez en leurs arts et metiers, pour tyrer de la ces belles comparaisons et vives descriptions de toutes choses.» — Ronsard a exprimé deux fois la même idée, dans l'*A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 48 : « Tu pratiqueras les artisans de tous mestiers... et de là tireras maintes belles et viues comparaisons, auecques les noms propres des outils, pour enrichir ton œuure et le rendre plus aggreable » et préf. posth. de la *Franciade*, *Ibid.*, p. 87 : « Quant aux comparaisons... tu les chercheras des artisans de fer et des veneurs, comme Homere, pescheurs, architectes, massons... » et p. 92 : « Tu n'oublieras les noms propres des outils de tous mestiers et prendras plaisir de t'en enquerre le plus que tu pourras, et principalement de la chasse.»

de portrere: mes aussi sans léqueles il seroèt incapable des dons que nous lui auons presantèz: ou quand bien les auroèt obtenùz, iz lui demeureroèt inutiles. Sache donq, quiconque se voudra fere profes[9] de la religion des Muses, que leurs seinz antres sont inaccessibles a celui qui sera auaricieus d'autre chose que d'honneur[10]. E ancores cete auarice la, ne doèt aucunemant santir son ambicion. La gloere èt de tele sorte, qu'ele fuit ceus qui la cherchet trop instammant: Ele ne se veùt point auoèr par force, nomplus que le rameau d'or[11]. Estime le Poëte tout un, de desirer l'honneur e le meriter. Antande que celui an à la moindre part, qui presume tout auoèr: èt un estomac[12] plein e abondant: non pas une foes fort, e puis se lassant a la longue: èt un esprit qui ne vielhice point: e qui èt tousjours presentes les choses qu'il à vues. Songe quand il à une foes bien fèt, que ce n'èt qu'une obligacion a mieus: e qu'il n'à fèt que léuer un fes de reputacion, qu'il lui faut soutenir non seulemant tel, mes se proposer qu'il le faut augmanter, e qu'il faut prandre tousjours force an alant: èt le keur a l'eternite: N'ampongne point un auenir pour mil ni deus mil ans: mes compregne les Siecles jusques a l'infinite: Se soèt rigoreus soemème. Ne se cõtante de ses bienfez[13] [**91**] que le plus tard e le plus dificilemant qu'il pourra. Panse que nule faute ne lui sera pardonnee. Se repute eureus d'auoèr un

[9] Ce mot est déjà employé comme substantif dans l'ancienne langue et s'est depuis restreint au sens religieux.

[10] H. Chamard, *Les origines de la poésie française de la Renaissance*, p. 192, note que l'amour de la gloire est, avec le culte de l'art et la passion de la science, l'un des sentiments caractéristiques de l'esprit de la Renaissance. Voir sur ce point une étude très approfondie dans H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 115-175.

[11] Allusion aux vers de l'*Enéide*, 6, 146, où la Sibylle décrit à Enée le rameau d'or qu'il doit cueillir dans le bois sacré pour en faire offrande à Proserpine :

> namque ipse uolens facilisque sequetur,
> si te fata uocant; aliter, non uiribus ullis
> vincere nec duro poteris conuellere ferro.

[12] Poitrine, cœur. Très fréquent avec ce sens jusqu'au XVII[e] s.

[13] Au sens du latin *bene facta*, ce qu'il aura fait de bien. Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 67 : « privez de la gloire de leurs bien faitz.»

Emulateur[14] : e tant plus lę pregnę a son auantagę, quę plus il lę cõnoętra sauant e vęrtueus. Car il n'i a chosę qui poussę plus auant, ni qui soęt meilheur epęron a bien fęrę quę l'emulacion : ni qui temoignę plus cęrteinęmant la felicite d'un tans. Quand lę Poëtę sę voęt nè, an unę eurеusę sęson : il doęt panser qu'antrę tant dę singularitez qu'il voęt a un coup, il n'i an à qu'unę dęsirablę : qui ęt d'excęler. Car les obgez dę vęrtu qui consistę an la dificulte, doęuęt ętrę causę qu'on s'eforcę a passer son compagnon. Cę n'ęt point d'honneur quę dę dęmeurer an equalite[15]. E męmę faut qu'il ęt tel keur, quę s'il pansę quę ceus dę son agę nę soęt assez puissans pour ętrę ses emulateurs : il doęt prandrę Homerę e Virgilę a partię : e commę s'iz etoęt concurrans auęc lui : e doęt songer a fęrę aussi bien qu'eus. Autręmant, s'il dęmeurę inferieur : il dęmeuręra a la fin rien du tout. Songę quę lę tans lui à balhè ces deus grans pęrsonnagęs pour les egaler, ou męmę pour les surmonter : fęsant son profit dę cę qui ęt auęnù dępuis leur tans. E qu'an cas d'aprandrę, c'ęt un auantagę quę dę vęnir apręs. Nę sę faschę point d'ętrę rępris, ancoręs quę cę soęt a tort : Car reprehansion sęrt tousjours d'auęrticęmant. Sachę fęrę discrecion entrę lę vrei loueur e lę flateur : sę souuęnant du mot d'Antistenę, quę les Corbeaus mangęt les hommęs mors : e les flateurs les mangęt tous viz[16]. Nę sę fię an un bruit[17]

[14] *Emulateur* (*aemulator*) est attesté ds le XIV[e] s., tandis qu'*émule* n'apparaît qu'au XVI[e], chez Jean Bouchet.

[15] *Equalité* est la seule forme usitée au XVI[e] s. (*Egalité* n'apparaît qu'au début du XVII[e] s.) On la trouve en ancien français en même temps que *ivelté*, *egalté*, *egaleté*.

Dans tout ce développement, Peletier semble prendre le contre-pied de Du Bellay, qui dans la *Def.*, p. 239, traduisant Cicéron, *Orat.*, 1, 4, s'attachait à ne pas décourager le futur poète en exigeant trop de lui : « Que si quelqu'un n'a du tout cette grande vigueur d'esprit, cete parfaite intelligence des disciplines, et toutes ces autres commoditez que j'ai nommées, tienne pourtant le cours tel qu'il pourra. Car c'est chose honneste à celuy qui aspire au premier ranc, demeurer au second, voire au troizieme. Non Homere seul entre les Grecz, non Virgile entre les Latins ont aquis loz et reputation.»

[16] Le mot est cité par Diogène Laerce, 6, 4 comme d'Antisthène. Athénée, 6, 15, l'attribue à Diogène. Tout le sel est dans le jeu de mots, κόλαξ/κόραξ qui ne peut passer en français. — Peletier l'a probablement trouvé dans le *Apophtegmes* d'Erasme, lib. VII, 13 : « nam corui non comedunt nisi mortuos, adulator etiam uiuos deuorat. »

[17] Renommée.

qu'il aura tout soudeinémant aquis. E principalémant, pour né rien flater, né s'assuré sus lé jugémant dé nous autrés Françoés: qui sommés tous couuoéteus[18] de nouueautez, **[92]** prons a admirer: e puis aussi prons a nous dedire: Vicé qué jé trouué an noz Poëtés mémés: léquez louét sans propos, pour inconsideremant efacer les nons dé ceus qu'iz auoét louèz[19]. Né s'afeccionné point: né parcializé[20] point. Viué auéc les Poëtés dé son tans, sans anuié[21]. Car il n'i à chosé plus seanté aus nourriçons des Musés, qué la candeur[22]: ét grandé industrié dé féré son profit des

[18] *Couvoiteur* ou *couvoiteux* est la forme ordinaire en ancien français. *Convoiteur* est dû à une réaction analogique.

[19] Cette remarque, qui n'est pas sans amertume, s'applique fort exactement à Ronsard qui toute sa vie fut grand louangeur en vers, mais prompt à se dédire quand il s'apercevait que l'éloge n'était pas mérité ou quand dans l'intervalle il s'était fâché avec celui qui en avait été l'objet. (Cf. P. Laumonier, *La vie de P. de Ronsard de C. Binet*, p. 216). C'est ainsi que plusieurs des *Odes* de 1550, dédiées à divers amis de l'auteur furent supprimées ou changèrent de destinataires lors de la seconde édition (1553) ou de la troisième (1555). Parfois c'est une strophe contenant un nom propre qui fut éliminée. C'est ainsi que disparurent les noms de Charles de Pisseleu, de Maclou de la Haye, de Jacques Bouju.. La pièce *A son retour de Gascongne, voiant de loin Paris* où Ronsard cite Peletier en première ligne parmi les amis qui fêteront son retour, imprimée dans le *Boccage* de 1550, disparut en 1553. Toutefois Peletier a bénéficié d'une suppression, lorsque Ronsard, dans son *Hymne de Henri II* (1555) le cite parmi les poètes capables de donner aux grands seigneurs une gloire éternelle, donc parmi les membres de la Pléiade : le nom de Peletier a remplacé celui de .G des Autels, qui figure dans l'épître à Jean de la Peruse (1553).

[20] Peletier paraît avoir employé le premier ce mot qui persiste jusqu'au XVIII[e] s. Vaganay, *Pour l'histoire du Français moderne*, cite comme témoin le plus ancien *Le premier Curieux* de Pontus de Tyard (1557).

[21] Ronsard, *A. p.*, éd. Lem., t. VII, p. 46 : « Tu conuerseras doucement et honnestement auec les Poëtes de ton temps.»

[22] Le mot est attesté au XV[e] s. avec le sens de *blancheur*. On n'a pas signalé pour le sens moral d'exemple plus ancien que celui-ci. Godefroy allègue Du Bellay, *Regrets* (1558). — Il s'agit ici d'une qualité morale : franchise, simplicité, absence de méfiance dans les relations de société et non, comme l'a cru H. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 22, d'une forme de génie poétique qui consisterait à se livrer sans restriction à l'enthousiasme.

hommęs sauans: choęsicę la grauite dę l'un, l'erudicion dę l'autrę: la santancieusęte dę cętuici, lę jugęmant dę cętuila, e la propriete e lę labeur dę tous[23]. E apręs auoęr apris an etudę priue: la pręmierę chosę qu'il fęra, soęt d'aler voęr par efęt cę qu'il n'à vù qu'an ecriturę. Alhę contãpler les viuęs imagęs des chosęs dę la Naturę. Autręmant il n'ecrira jamęs dę hardięcę: e nę fęra dirę dę soę autrę chosę, sinon qu'il parlę par la bouchę d'autrui, par keur e a credit. Car cõmant sęroęt il possiblę a un hõmę dę parler des chosęs pęrtinamant, qui n'auroęt fęt quę les lirę[24]? E cęrtęs, il samblę quę cętui tans ęt etè presantè a noz hommęs, eins nos hõmęs au tans: pour les randrę plus erudiz quę noz predecesseurs[25]. Quelę facę dę chosęs voyons

[23] Pour la forme de la phrase, cf. Quintilien, 10, 2, 25 : « Quid tamen noceret uim Caesaris, asperitatem Caelii, diligentiam Pollionis, iudicium Calui quibusdam in locis assumere? »

[24] Peletier a repris cette idée dans la lettre à son frère Jean, imprimée à la suite de l'*Euclide* (1557) : « Hominum... diuersa consuetudo mihi non parua accessione iudicium confirmauit : et scribendi facultatem comparauit. Nemo enim quicquam laude dignum scribet unquam, nisi qui rerum uariam cognitionem ad studium illud umbratile adhibendam sibi proposuerit. Quippè quum ad scribendum sit Genius quidam, qui si lectione tantum foueatur, non etiam experientia et usu roboretur : non consistet, neque ad aetates ferendas idoneus euadet. Atque ea de causa, quae in Poëtico genere scripsimus ad temporum memoriam transitura speramus.» En affirmant la nécessité pour le poète de se tenir en contact intime avec la vie et de renouveler son art par l'exacte observation de la nature, Peletier est en accord complet avec Ronsard qui a toujours détesté les pédants de cabinet et professé que l'art doit exprimer la vie. Cf. Franchet, *Le poète et son œuvre*, p. 195 et suiv., qui cite, p. 198, n. 2, un poème de JacquesTahureau *A Monsieur de Saingelays* (éd. Blanchemain, t. I, p. 92) :

> Les poëmes plus parfaicts
> Doivent ressembler aux traitz
> Du bon peintre, qui prend cure
> De rendre au vif la nature.

[25] Cf. *Proesme sur le premier livre de l'Aritmetique* (1549) : « Quel temps s'est-il jamais trouvé plus florissant en Philosophie, Poësie, Peinture, Architecture et Inventions nouvelles? » et *Dialogue de l'Ortografe* (1550), p. 136 : « Nę voions nous pas les disciplinęs, les ars liberaus e mecaniquęs ...ętrę reduiz quasi a l'extremite dę cę quę l'hommę an peut conprandrę? Nę voions nous pas les etaz, les magnifiçancęs e somptuositez ętrę an telę essancę qu'elles n'an peuuęt plus?... Brief, nę voions nous pas les espriz si ouuers, e qui commancęt a vouloęr passer si auant,

nous? quel examplę nous dęfaut il? guęrręs, afęręs, emutęs dę toutęs pars, dę toutęs sortęs en antrę toutęs nacions. Toutęs sectęs: męs trop diuęrsęs, e trop deplorablęs: Sinon quę l'hommę dę bon esprit fęt son profit dę tout. Sachę sus toutęs chosęs lę Poëtę fęrę la preuuę du jugęmant des hommęs. Soęt pront a communiquer ses Ecriz a un ami, intimę e choęsi[26]. E autant qu'il sęra facilę a les fęrę voęr a un ou a deus: plus il sęra long e tardif a les mętrę an vuę publiquę[27]. Car il i à grandissimę dificulte a prandrę la possession dę sa Rępommeę: e i à cęrteins sęcręz [**93**] qui nę sę peuuęt exprimer, sinon quę lę commancęmant dę toutęs chosęs ęt lę plus important. La promęssę pręmierę quę donnę un Poëtę dę soę, lę coup d'essei qu'on voęt dę lui, lę premier akeulh e aplaudicęmant qu'on lui donnę (dont lę total egard ęt au jugęmant des doctęs non afeccionnez) quasi decouuręt toutę sa destineę. Les Bucoliquęs dę Virgilę furęt dę telę rancontrę, qu'au recit d'unę Eglogue, Ciceron s'ecria, *magnae spes altera Romae*[28]: sublimę voęs e dę grand presagę vù lę

qu'il faut non seulęmant qu'iz dęmeuręt, męs ancoręs qu'iz reculęt arrierę.»

[26] Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 303 : « Sur tout nous convient avoir quelque sçavant et fidele compaignon, ou un amy bien familier, voire trois ou quatre, qui veillent et puissent congnoitre noz fautes, et ne craignent point blesser nostre papier avecques les ungles.» Le précepte vient d'Horace, *Ad Pis.*, 445 et suiv. Cf. Vida, *A. p.*, 3, 466 :

Interea fidos addit haud securus amicos...

[27] Inspiré du conseil d'Horace, *Ad Pis.*, 388 :

...nouumque prematur in annum
membranis intus positis.

Trad. de Peletier, f° 20 r° :

...il te faudra sousmettre
Au jugement d'un bon poëte ou maitre,
Et le serrer neuf ans en attendant.

[28] Emprunté à la Vie de Virgile (éd. Diehl, p. 31) : « Bucolica eo successu adidit, ut in scena quoque per cantores creba pronuntiarentur. At cum Cicero quosdam uersus audisset et statim acri iudicio intellexisset non communi uena editos, iussit ab initio totam eglogam recitari. Quam cum accurate pernotasset, in fine ait : magna [var. : magnae] spes altera Romae; quae uerba ipse postea Aeneidi [12, 168] inseruit.»

lieu dont ęlę partoęt. E ici donnęrons conge a notrę Poëtę, si premier nous l'auęrtiçons, qu'il ęt sus toutęs chosęs a considerer, quel rolę il prand a jouer. C'ęt, qu'il sę presantę pour la plus spectablę pęrsonnę du Teatrę: e cę Teatrę ęt l'Vniuęrs[29].

*

Fin dę l'Art Poëtiquę.

[29] Métaphore analogue dans la dédicace de la *Deffence* au Cardinal Du Bellay, p. 29 : « Veu le personnaige que tu joues au spectacle de toute l'Europe, voyre de tout le monde, en ce grand theatre romain... »

Extrait des Lettres du Priuilege
du Roy.

Par grace et priuilege du Roy est permis à Ian de Tournes imprimeur et libraire de Lyon, d'imprimer ou faire imprimer un Liure intitulé *l'Art Poëtique de Iaques Peletier du Mans*. Et fait defenses de par ledit Signeur, à tous Libraires, Imprimeurs et personnes quelconques, de non imprimer ne faire imprimer, vendre ne distribuer en ses païs, terres et signeuries, ledit Liure susnommé, sans le vouloir et consentement dudit de Tournes, sur les peines contenues esdites lettres de Priuelege: et ce jusques au temps et terme de six ans, à conter du jour e date des presentes, comme plus à plein est contenu esdites Lettres de Priuelege, sur ce donnees à Fonteinebleau le iiij. iour de May, Lan de grace 1555.

Signé *Fizes*.

Et seelé du grand seau, en cire iaune
à simple queue.

APPENDICE

PREFACE

de l'*Art Poëtique d'Horace traduit en vers François* (ed. de 1545).

A tres vertueux et noble homme Cretofle Perot Ecuier Seneschal du Maine, Iaques Peletier Salut.

Si de bien pres on ueut considerer le stile des ecriuains du temps present, Seigneur de renom, on uoirra clairement qu'ilz n'approchent pas de cette copieuse uehemence et gracieuse proprieté qu'on uoit luire es auteurs anciens. Et toutesfois on ne sauroit raisonnablement dire que ce fut faute de grand esprit: car si nous uoulons mettre en conte les personnages qui ont nagueres flori et florissent encore de present, nous trouuerons que notre secle est en cetui egard de bien peu redeuable a l'ancienneté. Mais la principalle raison et plus apparente, a mon iugement, qui nous ote le merite du urai hõneur, est le mepris et contennement de notre langue natiue, laquelle nous laissons arriere pour entretenir la langue Grecque et la langue Latine, consumans tout notre tẽps en l'exercice d'icelles. Au moien dequoi nous en uoions plusieurs, autrement tresingenieus et doctes, lesquelz pour telle inusitation et nonchaloir comettent erreurs lours et insupportables, nõ pas en parler quotidien seulement, mais aussi en composition Francoise: si bien qu'ilz semblent prendre plaisir expres a oublier leur propre et principal langage. Ie seroie a bon droit estimé impudent calomniateur, et pour urai depourueu de sens cõmun, si je vouloie deprimer ces deus tãt celebres et hõnorables lãgues Latine et Grecque, ausquelles sans controuerse et singulierement a la Grecque, nous deuons toute la cognoissance des disciplines et la meilleure part des choses memorables du tẽps passé. Et tant suis loing de telle intentiõ, que ie soutiens estre impossible propremẽt parler ni correctement ecrire notre langue sans aquisition de toutes deux: ou bien, affin que ne soie trop rigoreux estimateur des choses, de la Latine pour le moins: car sans ce que la plus grãd partie de notre phrase et de noz termes uulgaires est tiree des langues susdictes, encores quant a l'inuention et disposition, lesquelles

uertuz ne s'acquierent que par long usage et continuation de lire, c'est chose toute receue et certaine qu'homme ne sauroit rien ecrire qui lui peut demeurer a honneur, et uenir en commandation uers la posterité sans l'aide et appui des liures Grecz et Latins. Mais ie ueux bien dire qu'a une langue peregrine il ne faut faire si grand honneur que de la requeillir et priser pour regretter et contenner la sienne domestique. I'ai pour mes garens les anciens Rõmains lesquelz bien qu'ils eussent en singuliere recommendation la langue Greque, toutesfois apres i auoir emploié un etude certain, si retiroint a leur enseigne, et s'appliquoint a illustrer et enrichir leur demaine hereditaire, redigeans les preceptes philosophiques non en autre langage que le leur propre, et demeurans contens d'entendre la langue aquisitiue. Et tellement exploiterent en leur entreprise, que Ciceron prince d'eloquence Rõmaine se vẽte que la Philosophie qu'ilz auoint empruntee des Grecz, est plus ornément et copieusemẽt ecrite en Latin qu'en Grec. Et lui de sa part s'i gouuerna si bien, qu'a peine sauroit-on juger lequel des deux a dõné plus de lumiere et de dignité, ou le Latin a la Philosophie, ou la Philosophie au Latin. A semblable Iule Cesar qui fut monarque du monde, n'auoit moindre solicitude et affectiõ d'amplifier l'usance de sa langue que de dilater les fins de l'empire Rommain. I'ai mesmemẽt pour mes auteurs Petrarque et Bocace, deux hommes iadis de grande erudition et sauoir, lesquelz ont uoulu faire temoignage de leur doctrine en ecriuãt en leur Touscan. Autant en est des souuerains poetes Dante, Sannazar, aussi Italiens: lesquelz biẽ qu'ils fussent parfondement appris en langue Latine, ont eu neant moins ce iugement qu'il uaut mieux exceller en une fonction, pourueu que de soimesme soit honneste et digne d'homme liberal, qu'en l'abandonnant estre seulement mediocre en un autre bien que plus estimable. Il est bien urai que ces auteurs là ont aussi uoulu ecrire en Latin pour la maiesté et excellence d'icelui: Ce qui ne leur doit moienner petite louãge: car comme c'est une preeminence incomparable d'auoir esprit naturel plus qu'un autre, ainsi doit on reputer l'homme mal né et ingrat a soimesme, lequel se cõgnoissant capable de plusieurs louables professions, ne s'applique seulement qu'a une. Mais quand a ceux qui totalement se uouent et adõnent a une langue peregrine (i'entens peregrine pour le respect de la domestique) il me semble qu'il ne leur est possible d'atteindre a cette naïue

perfection des anciens nõ plus qu'a l'art d'exprimer Nature, quelque ressemblance qu'il i pretende. Partant ne puis non grandement louer plusieurs nobles espriz de notre temps, lesquelz se sont etudiez a faire ualoir notre langue Francoise, laquelle n'a pas longtemps cõmenca a s'anoblir par le moiẽ des Illustratiõs de Gaule et singularitez de Troie, composees par Ian Le Maire de Belges, excellent historiographe Francois et digne d'estre leu plus que nul qui ait ecrit ci dauant. Et maintenant elle prend un tresbeau et riche accroissement souz notre treschretiẽ roi Francois, lequel par sa liberalité roialle en faueur des Muses s'efforce de faire renaitre celui secle tresheureux, auquel souz Auguste et Mecenas a Ŕomme florissoint Virgile, Horace, Ouide, Tibulle et autres Poetes Latins: tellement qu'a uoir la fleur ou ell' est de present, il faut croire pour tout seur que si on procede tousiours si bien, nous la uoirrons de brief en bonne maturité, de sorte qu'elle suppeditera la langue Italienne et Espagnole, d'autant que les Francois en religion et bonnes meurs surpassent les autres nations. Et souuerainement cela se pourra parfaire et mettre a chef moiennant notre Poesie Francoise, a laquelle plusieurs ont de cetui temps si courageusement aspiré, qu'il leur eut eté facile d'i paruenir ne fut la persuasiõ qu'ilz ont eue d'i estre desia paruenuz. Or n'i a il meilleur moie d'y atteindre, que de congnoitre les uices d'icelle pour les euiter, et les uertuz pour les obseruer: cõbien qu'a peu pres on se puisse contenter de l'un d'iceux: pource que cõgnu l'un de deux cõtraires, facilemẽt se congnoit l'autre. Surquoi se semble estre fondé nostre present auteur Horace: car ueritablement il n'a pas tant cõpris les uertuz et proprietez d'icelle, cõme les uices et abus, lesquelz il a entierement declairez en cetui liure trop plus precieux que grand. Et si on le ueut bien gouter et prattiquer, chacun ne sera si hatif de mettre ses ecriz en lumiere sans meure attente et preuoiance. Donques souz espoir d'impetrer quelque faueur, et aucunement meriter enuers ceux qui sont studieux de notre Poesie, i'ai translaté cetui liure intitulé l'Art Poetique, et l'ai uoulu approprier a icelle notre Poesie Francoise entãt qu'ai peu sauuer l'integrite du sens. Il est urai qu'on i trouuera quelques passages qui ne seruent pas beaucoup a notre uulgaire, comme quand il parle du pié Iãbe, du chore des Tragedies, et de quelques autres specialitez. Mais i'ai mieuz aimé seruir au bien publiq en communicant plusieurs belles traditions, sans lesquelles

n'est aucunement possible d'ouurer en Poesie, que non pas qu'elles demeurassent cachees pour la sugetion de deux ou trois endroiz, combiẽ qu'ilz ne soint du tout inutiles: Car si le Lecteur est de bon iugement, il en pourra bien faire son profit en notre Frãcois mesme. Ce mien labeur de pieca entrepris, et quelque tẽps intermis a eté par moi nagueres repris et acheué. Et sur le point de le mettre en euidence, uotre humanité singuliere, noble seigneur, et le plaisir que uous prenez es choses qui concernent l'anoblissemẽt et decoration de l'esprit, selon le loisir que uous ottroient les negoces ciuilz, et urgens exercices de uotre iuridiction, m'ont donné l'auis, confermé le propos, et augmenté le courage de le uous addresser et dedier. Puis le urai point qui m'asseure qu'il sera de uous fauorablement receu, est que l'inuention prouient d'un auteur lequel par sus tous a ecrit exactement et excellé en brieueté sentencieuse comme uotre parfaict iugement pourra congnoitre.

A UN POETE QUI N'ESCRIVOIT QU'EN LATIN

(Les Œuvres poëtiques de Jacques Peletier du Mans, 1547)

I'escri en langue maternelle
Et taschø a la mettrø en ualeur :
Affin de la rendrø éternelle,
Comme les uieux ont fait la leur :
Et soustien que c'est grand malheur
Que son propre bien mespriser
Pour l'autruy tant fauoriser.
Si les Grecz sont si fort fameux,
Si les Latins sont aussi telz,
Pourquoy ne faisons nous cõmø eux,
Pour estre commø eux immortelz?
Toy qui si fort exercé t'es,
Et qui en latin escriz tant,
Qu'es tu sinon qu'un imitant?
Crois tu que ton Poemø approche
De ce que Virgilø escriuoit?
Certes non pas (tout sans reproche)
Du moindre qui du temps uiuoit.
Mais le François est seul qui uoit
Ce que j'escri : et si demeure
En la Francø, or i'ay peur qu'il meure
Je respons, quoy que tu escriues
Pour l'enuoyer en lointains lieux,
Sans ce que les tiens tu en priues,
On pense tousiours que des uieux
Le style uaut encore mieux :
Puis nostre langue n'est si lourde,
Que bien hault elle ne se sourde.
Long temps y a qu'ellø est congnue
En Italiø et en Espagne
Et est desia la bienuenue,
En Angleterrø et Allemaigne.
Puis si en l'honneur on se baigne,
Mieux uault estrø icy des meilleurs
Que des mediocres ailleurs.
Or pource qu'ez Latins et Grecz
Les ars sont reduiz et compris,
Auec les Naturelz segretz,
C'est bien raison qu'ilz soient appris :

Mais comme d'un riche pourpris,
Tout le meilleur il en faut prendre,
Pour en nostre langue le rendre :
La ou tout peut estre traitté,
Pourueu que bien tu te disposes :
S'il y a de la pauureté,
Qui garde que tu ne composes
Nouueaux motz aux nouuelles choses?
Si mesmę a l'exemple te mires
De ceulx la que tant tu admires[1]?

[1] Comme on le voit, la seule concession à sa « manière d'orthographe » que Peletier ait obtenue de ses imprimeurs en 1547 est l'emploi de l'*e barré* pour l'*e* muet élidé en fin de mot devant voyelle.

INDEX

Les noms propres cités dans le texte sont en petites capitales; les matières traitées, en italiques; les mots qui ont donné lieu à un commentaire philologique, en caractère romain. — Les chiffres renvoient aux pages de la présente édition. La pagination de l'édition originale est indiqué dans le texte en chiffres gras.

ACATE, 204.
ACESTE, 204.
ACHILLE, 99, 101, 196, 199, 201.
adẹrdrẹ, 122.
adẹtriz, 67.
Adjectif substantivé, 120. — Employé pour l'adverbe, 120.
adminiculẹs, 216.
afẹtẹs, 203.
afẹz, 84.
afluantẹ, 67.
AGAMEMNON, 202.
Agriculture (sujet de poésie), 61.
agu, 93.
ahan, 133.
AJAX, 92, 191.
Ajax (tragédie d'Auguste), 70.
ALBAINS, 195.
ALBIN (Albinus), 114.
ALEXANDRE, 155.
Alexandrin (vers), 154, 162.
Algèbre (L') de Peletier, 202.
Allégorie, 128.
Alphabet, 66.
Alternance (des rimes), 166-167.
Ambiguité, 144.
amonẹtẹ, 85.
Amour (sujet de poésie), 62, 81, 83, 177, 182, 183.
Amour des amours, poèmes de Peletier, 62, 133, 134, 136, 176.
amparẹ, 172.
AMPHION, 66, 67.
ANACRÉON, 69.
ANCHISE, 99, 101, 132, 198.
ancrucher, 123.
androẹt, 73.
ANDROMAQUE, 92.
anhorter, 178.
Anjou (mots d'), 123.
antandiblẹ, 139.
ANTEL (Entellus), 131, 134.
ANTÉNOR, 100.
ANTIGONE, 69.
ANTISTHÈNE, 219.
Antistrophe, 179-180.
Antithèse, 136.
Antonomasie, 135.
antrẹluisans, 126.
aparoẹr, 117.
apartẹnancẹ, 130.
apẹrt, 194.
APOLLON, 66, 102, 129, 130.
apostrophe, 13.
APPIEN, 118.
aprehansion, 139.
apreuuẹ, 7.
a quoẹ, 115.
ARATUS, 69.
ARCADIE, 136.
Archaïsmes, 121-122.
ARCHELAUS, 69, 190.
Archias (discours pour) de Cicéron, 74.
ARIOSTE, 103, 201.
ARISTARQUE, 98.
Arithmétrique, 116.
Art et Nature, 72-79, 113.
Arts, 216. — invention des arts 65. — promotion, 169.
Arts mécaniques, 217.
Art poétique d'Horace, traduit par Peletier, 140.
artificielẹs, 107.
Artillerie, 170.
ASCAGNE, 131.
aspiré, 86, 104.
assantation, 187.
assuiui, 98.
ASSYRIENS, 66.
Astrologie, 63, 83, 87, 216.
ateinté (par), 139.
Atticisme, 188.
AUGUSTE, 69, 70, 89, 141, 210.
AUGUSTIN (saint), 209.
AULIDE, 197.

auannęssancę, 195.
auier, 123.
Babyloniens, 66.
Bacchus, 137.
Baïf (Jean-Antoine de), 77.
Baïf (Lazare de), 192.
Ballade, 171.
Bembo, 165.
bienfęz, 218.
Bienséance, 97, 104, 205.
bienueignant, 204.
Bitias, 204.
bondiçoęt, 198.
Cacus, 200.
Calypso, 197.
Camille, 200.
candeur, 220.
Carthage, 89, 90, 101, 198.
Cassandre, 102.
Catastrophe, 187.
Cécilius, 188.
cesię, 99.
Césure, 156-159, 211. — du décasyllabe, 1156. — du dodécasyllabe, 157. — féminine ou surcroissante, 157.
Chloreus, 208.
Chœur, 180, 190.
Chryseis, 196.
Cicéron, 74, 110, 134, 148, 188, 22.
Circonlocution, 137.
circuicion, 142.
Clarté, 126, 138.
Claudien, 104, 117.
clausęs, 88.
Clef (du sonnet), 166.
cloquę, 123.
collision, 156.
Comédie, 156.
commę, 69, 108.
communite, 119.
companagę, 123-124.
Comparaisons, 129-130.
Comparatif, 121.
Composition du poème, 88-94.
Composition (de mots) légitime, 120. — mauvaise, 144.
comprisę, 129.
concubiz, 68.
conferancę, 117.
contannęmant, 171.
Contraction (de deux voyelles en une), 211.
Conversion (apostrophe), 136.
Coq à l'âne, 184.
copię, 207.
corę, 180.
Cosmographie, 63, 199, 211.
Couleur (des rimes), 166.
coulpę, 114.
Couplets, 162, 178.
couuoęteus, 220.
cretïen (trissyllabe), 211.
Créuse, 102, 204.
Cumes, 198.
Cybèle, 208.
Darète, 134.
Décasyllabe, 154, 155, 156, 162, 181, 182.
declerer, 108.
Déclinaisons, 125.
decliner, 117.
defraudę, 105.
Déiphobe, 100.
Délos, 129.
Delphique (laurier), 216.
Démocrite, 72, 152.
Denys de Syracuse, 69.
depiteus, 203.
Descriptions, 127.
Deshonnêtes (mots), 128.
Des Masures (Louis), 77.
Despériers (Bonaventure), 124.
desseigner, 199.
detourbiers, 142.
dęuisè, 206.
Dialectaux (mots), 122-124.
Dictys de Crète, 100.
Didon, 90, 132, 203, 204, 209.
Diérèse, 212.
Dignité des personnes, 130-132.
Diodème, 99, 101, 102.
discours, 103.
Disposition, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 105.
dissimulemant, 127.
Distique, 162, 182.
Dizain, 163.
Dodécasyllabe, 154, 157, 162, 182.
Douzain, 162.
Drance, 135.
Du Bellay, 76.
ecriteur, 63.
Ecriture (progrès de l'), 170.
Eglogues de Virgile, 108, 222. — de Marot, 81.
Egyptiens, 66.
einçoęs, 148.
Elégiaques (vers), 182.
Elégie, 66, 80, 182, 183.
Elius Stolon, 188.
Elocution, 88, 89, 90, 91, 105.
Emathie, 102.
Emphase, 135.
emulateur, 219.
Enée, 84, 89, 90, 93, 100, 101, 102, 129, 132, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 206, 208. 209.
Enéide, 70, 84, 89, 98, 125, 135, 137.
Enfers, 83, 93, 198, 204.
Ennius, 69.

epęrgneur, 76.
eparsęmant, 205.
epäuęs, 67.
Épicurisme, 82, 202.
Épigramme, 80, 161-163 166, 181. — caractéristique, 161. — forme, 162-163.
Epitaphe, 182.
Epitasie, 187.
Epithtes superflues, 99.
Epître, 80, 181-182.
equalite, 219.
erreurs, 87.
Eschyle, 66, 69.
eskeus, 66, 69.
Este, 103.
estimatiuę, 76.
estomac, 218.
estruguer, 123.
Eté (L'), poème de Peletier, 134.
etoc, 89.
etudę, 76.
examplerę, 106.
examplifirè, 95.
Euclide, 61.
Euripide, 69, 92, 190, 191, 192.
Euryale, 200, 204.
Evandre, 131, 200.
Excès, 144.
Fables, 91, 127, 139, 179.
Faits de la nature (sujet de poésie), 82.
famę, 127.
fantęsier, 80.
Farce, 172.
feęs, 198.
feindrę (sę), 117.
Féminines (rimes), 166-167, 178.
festiz, 83.
fiel (trissyllabe), 212.
Figures, 129, 179.
foliè, 198.
Foudre (La), poème de Peletier, 134.
France, 86, 106, 114, 120, 215.
François I, 71, 192.
Fureur poétique, 69, 73.
futilęs, 103.
Gadès, 137.
Gallique (Hercule), 86.
Gallus, 183.
gammęs, 128.
Gascons (mots), 123.
Gaudart (Zacharie), 59, 215.
Genres d'écrire, 161-210.
Genres de style, 207.
Géométrie, 216.
Géorgiques de Virgile, 102, 158. — traduites par Peletier, 133.
Germanicus, 71.
Glaucus, 99.
Gloire, 218.
Grèce, 67, 114.
Grecs, 88, 99, 100, 114, 124, 148, 188, 191, 197, 201.
Guerres (sujet de poésie), 80, 83, 87, 194.
guidę, 68.
heberger, 122.
Hécube, 92.
Hécube d'Euripide, traduite par L. de Baïf, 192.
Hélène, 92, 100, 197, 201.
Henri II, 71.
Hercule, 86, 191.
Herculéide, 86.
Héroet (Antoine), 78.
Héroïque (œuvre), 66, 80, 86, 87, 95, 104, 172, 179, 190, 184-210, 217.
Héroïques (vers), 154, 155.
Hésiode, 98.
Hexamètre, 156, 158.
Hexastique, 162.
hïer (trissyllabe), 212.
Histoire, 84, 128, 184, 190.
Homère, 74, 84, 91, 92, 95, 97, 98, 99, 101, 102, 115 196, 197, 199. 200, 201, 209, 210, 219.
Horace, 66, 72, 90, 91, 102, 107, 108, 140, 143, 144, 152, 158, 174, 180, 181, 183, 188.
Huitain, 163.
humeur, 129.
humilęs, 143.
Hyperbole, 135.
Hypermètres ou *hypercatalectiques* (vers), 211.
Hypotypose, 134.
igniculęs, 215.
Ilionée, 205, 207.
ilustręmant, 139.
imagę, 76.
Imitation, 94, 95-104, 105, 113.
Impertinences, 144.
impiteus, 201.
Imprimerie, 170.
Impropriétés, 144.
impuissantę, 132.
Indes, 137.
induit, 108.
Innovation de mots, 107. — préceptes généraux, 119, 125. — tirés du latin, 118. — composés artificiellement, 120. Cf. archaïsme, dialectaux, (mots).
insculpęs, 68.
instruirę, 199.
intęrmis, 61.
Invention, 88, 89, 90, 91, 105.
Iphigenie, 92.
Italie, 93, 195, 199.

Italiens, 164.
Iule, 130.
Jérôme (saint), 139.
Jeux des Martyrs, 172.
Jodelle, 77, 192.
Junon, 102, 132, 135, 196.
Jupiter, 99, 132, 135, 205.
Lactance, 101.
Lai, 171.
Langue arabe, 114.
Langue égyptienne, 114.
Langue française, 64, 65, 81, 112-115, 124, 134, 135, 171, 189, 193, 213.
Langue grecque, 65, 109, 114, 115, 124, 182, 210.
Langue latine, 65, 109, 113, 115, 118, 123, 124, 136, 140, 188, 189, 210, 212.
Langue native, 113.
Langues externes, 115.
Latin (le roi Latinus), 131, 199, 205, 208, 209.
Latins, 148, 188, 191, 192, 195, 207.
Latins (écrits) de Péletier, 63.
Latium, 199.
Laure, 165.
Licences poétiques, 109, 158, 211-214.
Liger, 208.
Linus, 66.
Livius Andronicus, 186.
Louis XII, 118.
Lucagus, 208.
Lucain, 84, 104, 117, 135.
Lucrèce, 82, 140.
luctueusé, 189.
luculant, 207.
Lyonnais (mots), 123.
Lyriques (vers), 181.
Macrobe, 69, 114, 179.
Macrologie, 142.
Maine (mots du), 123.
Mans (Le), 174.
Manceaux (mots), 122.
Marot (Clément), 78, 81, 153, 156-157, 176, 184, 185.
marriçons, 197.
Mars, 101, 137.
Mars, poème de Peletier, 133, 158.
Martial, 162.
Masculines (rimes), 166-167, 178.
Mathématiques, 63.
Mécène, 69.
Médée, 191.
Ménalcas, 108.
Ménélas, 99, 100, 197, 201.
Mercure, 66, 205.
merqué, 123.
Mesurées à la lyre (odes), 175, 178.
Métamorphoses d'Ovide, 91.
Métaphore, 128-129.
Métonymie, 137.
Métrique virgilienne, 108, 133, 211.
Meung (Jean de), 122.
Mézence, 200.
mïel (trissyllabe), 212.
Milon (discours pour) de Cicéron, 148.
Minos, 205.
Moralités, 189.
Mots, 116-125.
Muses, 66, 75, 86, 114, 188, 194, 196, 199, 218, 220.
Musique, 116.
naïuetez, 179.
Nature, 169, 171, 194, 216. — modèle du poète,, 221. — nature et exercice, 72-79.
nauirę, 85.
Nautes, 206.
Néologismes, v. *Innovations de mots*.
Neptune, 132.
nętęs... oreilhęs, 63.
neu, 139.
Niobé, 191.
Nisus (Roi de Mégare), 133.
Nisus (Troyen), 200, 204.
Normands (mots), 124.
Numanus, 131.
Obscurité, 126, 139, 144.
oculerémant, 186.
Ode, 153, 369-180. — invention, 172-176. — matière, 176-178. — forme, 178-180.
Odyssée, 197, 198.
Œuvres poëtiques de Peletier, (1547), 151, 176.
ofansęs, 142.
Ogygie, 197.
Olympies (Olympiques) de Pindare, 102.
Orateur (l'), traité de Cicéron, 148.
oratoęrę, 119, 149.
Ordre des mots, 125.
Oreste, 191.
Ornémant, 150.
Ornements de poésie, 80, 126-137, 205. — affectés ou ambitieux, 144.
Orphée, 66, 67.
Orthographe, 160.
Ovide, 91, 183.
Palinure, 93, 198.
Pallante (fils d'Evandre), 101, 198, 200.
Pallantée, 200.
Pallas, 99.
Pan, 136.
Pandarus, 204.

pansa (sȩ), 89.
Panthus, 207.
parcializȩ, 220.
parcruz, 119.
Parfaicte Amye (La) poème d'Héroet, 78.
Paris (Troyen), 201.
Parnasse, 210.
parturir, 171.
pastoralite, 81.
Pastorale (poésie), 81.
Périphrase, 136.
Perse, 140.
Personnages (de théâtre), 189.
Pétrarque, 164.
Phéaciens, 101.
Phébus, 207.
Philide (Phillis), 108.
Philoctète, 92.
Philosophie, 87, 97, 139, 202, 217.
Phormion, comédie de Térence, 188.
Physique, 216.
Picards (mots), 124.
Pindare, 102, 174, 180.
plantureurs, 124.
Platon, 68, 72.
Platonisme de Virgile, 202.
Plaute, 188.
Pline l'Ancien, 66.
Pline le Jeune, 182.
Pô, 137.
Poésie, antiquité et excellence, 65-71. — favorisée par les grands, 69. — sujet de poésie, 80-88, 86. — comparée à la peinture, 80. — à l'art oratoire, 78, 88-85, 127, 135, 148, 149.
Poésie française, 85, 141, 142, 147, 211, 215.
Poète, quelles conditions il doit avoir, 215-223.
Poètes contemporains, 76, 220.
Poétique (langage), 85, 119.
Poitevins (mots), 123.
policȩ dȩ la mondanité, 169.
Polycrate, 69.
Polyphème, 200, 201.
Pompée, 104.
precipu, 182.
premonnȩte, 199.
Préposition supprimée, 214.
prepostersȩ, 93.
prȩtémant, 200.
Priam, 201.
priuaute, 110.
procheinȩte, 83.
profȩs, 108, 218.
professeurs, 68.
Prologue, 187.
promocion, 169.
Prononciation du grec et du latin, 109.
Prononciation exprimée par l'orthographe, 212.
Properce, 182.
Propriété des mots, 105.
prosopopée, 135.
Protasie, 187.
protrȩz, 80.
Provençaux (mots), 123, 124.
prouidant, 131.
Psaumes de Cl. Marot, 79, 176.
puerilȩ, 130.
Pythien (oracle), 66.
Quantité des syllabes, 160.
Quatrain, 162.
qui, 145.
Quintilien, 66, 70, 75, 84, 134, 180, 182, 188, 191.
rakeuhl, 64.
rampliçȩt, 96.
raporteur, 76.
Redites, 99, 142, 144.
Redondances, 144.
Redoublement ou *Réduplication*, 136.
Répugnance (contradiction), 100, 142.
repulse, 119.
ressantemant, 141.
Rhétorique, 127.
Rime, 141, 142, 147-152, 166, 167, 213. — riche, 149-150.
Rimeurs, 184.
Roger, 103.
Roland, 103.
Romanie (Empire romain), 115.
Romans français, 172, 201.
Rome, 83, 90, 195, 200.
Rondeau, 171.
rondeurs, 98.
Ronsard, 76, 157, 172, 182.
Rossignol (Le), poème de Peletier, 134, 153.
S maintenu ou supprimé à la première et à la seconde personne, 212-213.
sacȩrdot, 207.
sacmantoȩt, 99.
Saint-Gelays (Mellin de), 76.
Saisons (Les), poème de Peletier, 176, 212.
Sarpédon, 99.
Satire, 183-185, 190.
Satyres, 183.
Scève (Maurice), 77.
Sciences, 216.
Scipion, 69, 129.
scurrilite, 188.
seammant, 203.
seaumȩs, 79, 176.

ségręt, 84.
Sénèque, 192.
Seyssel (Claude de), 118.
Sibylle, 63, 68, 198.
Sicile, 198, 204.
signeur, 59.
Silius Italicus, 104.
silogizé, 65.
simbolisgront, 110.
Simonide, 69.
Sizain, 162.
Socrate, 202.
sofistiquè, 171.
Soleil (Le), poème de Peletier, 158.
solu (parler), 149, cf. 159.
Somme (dieu), 93.
Sonnet, 164-168, 172. — origine, 164. — forme, 166. — disposition des rimes, 152.
Sonnets de Peletier, 136.
Sophocle, 92, 191, 192.
sousseruģ, 179.
spectablģs, 197.
Stace, 104.
Strophe, 179-180.
Superlatif, 121.
suplimans, 120.
Synalèphe, 109.
Syriens, 66.
tabourin, 133.
Térence, 187, 188.
Tétrastique, 162.
Théocrite, 98.
Thespis, 66.
Thétys, 99.
Tibulle, 182.
Tite Live, 142, 199.
titurģ, 97.
Tlépolème, 99.
tourmans beliques, 171.
Traduction, 105-111. — mot à mot, 107, 110. — de poètes, 110.
Traductions de Peletier, 151.
Tragédie, 66, 80, 172, 186, 189.
Translation (métaphore), 128.
tranlatuiģ, 105.
tranlatiuģmant, 170.
Transnomination (métonymie), 137.
travalher, 196.
Triolet, 171.
Troie, 84, 90, 99, 195, 198.
Troyens, 196, 199, 204.
truchęman, 89.
truculant, 191.
Tuque (Tucca), 100.
Turne, 101, 102, 130, 131, 135, 198, 199, 200, 204, 208.
Tyard (Pontus de), 77.
Tyrrhénienne (mer), 198.
ucģs, 123.
Ufens, 200.
Ulysse, 101, 197, 201.
usurpè, 148.
Vare (Varius), 100.
Varron, 188.
Vendanges, (Les), poème de B. Despériers, 124.
Vénule, 99.
Vénus, 100, 101, 102, 132, 135, 137, 200.
Vénus, poème de Peletier, 134.
Verrès (discours contre), de Cicéron, 148.
Vers français, 149, 153-160, 211. — de différentes mesures, 153-155.
Vers grecs, 149, 156, 159, 211.
Vers métrifiés (mesurés à l'antique), 159.
Vers latins, 149, 156, 158, 159, 211.
Vers sans rimes, 159.
Vesta, 100.
Vices de poésie, 138-145.
Vilités, 144.
Virelai, 171.
Virgile, 64, 69, 74, 82, 83, 84, 89, 93, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 108, 109, 110, 115, 117, 122, 129, 130, 131, 133, 136, 140, 143, 150, 158, 159, 195, 196, 197-210, 211, 219, 222.
Volcatius Sedigitus, 189.
voulonte, 70.
Vulcain, 132, 137, 200.

CORRECTIONS

p. 10. — *L'appel de note* [10] *est à reporter p. 11, l. 2 après* mathématiques.

p. 15, n. 30, l. 5	*lire*	Nolhac.
p. 19, n. 48, l. 1	»	ait passé.
p. 23, l. 1	»	fit.
p. 33, n. 93, l. 1	»	P. Laumonier.
p. 59, l. 4	»	Pelȩtier.
p. 59, n. 2, l. 5	»	*Prononciat.*
p. 61, n. 7, l. 3	»	parut.
p. 63, n. 19, l. 2	»	Sibylle.
p. 68, n. 16, l. 1	»	Simple.
p. 68, n. 19, l. 2	»	La Fontaine.
p. 73, n. 7, l. 2	»	Cf. H. Chamard.
p. 87, n. 29, l. 3	»	livre.
p. 89, n. 9, l. 3	»	XVI[e].
p. 91, l. 1	»	Metamorfosȩ.
p. 92, n. 17, l. 1	»	Euripide.
p. 93, n. 21, l. 2	»	unordtly.
p. 110, n. 31	»	(privé);.
p. 126, *titre*	»	dȩ.
p. 126, n. 2, l. 3	»	oraison.
p. 135, n. 54, l. 2	»	hypotypose.
p. 136, n. 67, l. 1	»	traduit.
p. 136, n. 67, l. 2	»	pour.
p. 151, n. 26, l. 3	»	chef.
p. 152, n. 29, l. 6	»	BAC.
p. 153, n. 5, l. 2	»	*supra.*
p. 159, n. 27, l. 2	»	sont.
p. 165, n. 4, l. 1	»	cardinal.
p. 173, n. 16, l. 25	»	servir.
p. 174, n. 18, l. 1	»	c'est.
p. 179, n. 31, l. 5	»	un petit.
p. 186, n. 1, l. 9	»	*comoedia.*
p. 191, n. 24, l. 28	»	curieux.
p. 198, n. 13, l. 2	»	Turnus.
p. 208, l. 7	»	Cybelae.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS . . . . . Page III

BIBLIOGRAPHIE.

I Ouvrages de Jacques Peletier 1
II Bibliographie sommaire sur Jacques Peletier 4

INTRODUCTION.

I La vie et l'œuvre de Jacques Peletier 7
II L'Art poëtique 36
III Le système d'orthographe 48

FAC-SIMILÉ DU TITRE DE L'ÉDITION ORIGINALE 57

Prémier Liurę dę l'Art Poëtiqué.

[A Zacarie Gaudart] 59
CHAPITRE I Dę l'antiquite e dę l'excelancę dę la Poësię 65
CHAPITRE II Dę la Naturę e de l'Excercicę 72
CHAPITRE III Du Suget dę Poësię : E dę la diferancę du Poetę e de l'Orateur 80
CHAPITRE IV Dę la Composicion du Poęmę an general : E dę l'Inuancion, Disposicion e Elocucion 88
CHAPITRE V Dę l'Imitacion 95
CHAPITRE VI Des Traduccions 105
CHAPITRE VII D'ecrirę an sa languę 112
CHAPITRE VIII Des Moz, e dę l'eleccion e innouacion d'iceus . . . 116
CHAPITRE IX Des ornęmans dę Poësię 126
CHAPITRE X Des vicęs dę Poësię 138

Sęcond Liurę dę l'Art Poëtique.

CHAPITRE I Dę la Rimę Poëtiqué 147
CHAPITRE II Des Vęrs Françoęs 153
Des G'anrės d'Ecrirę.
CHAPITRE III Dę l'Epigrammę 161
CHAPITRE IV Du Sonnet 164
CHAPITRE V Dę l'Odę 169

CHAPITRE VI Dø l'Epitrø e dø l'Elegiø : e dø la Satirø 181
CHAPITRE VII Dø la Comediø e dø la Tragediø 186
CHAPITRE VIII Dø l'Euurø Heroïquø 194
CHAPITRE IX Des Liçancøs Poëtiquøs 211
CHAPITRE X Conclusion dø l'Euurø : E queløs condicions doẹ̀t auoẹ̀r lø Poëtø 215
Privilege 224

APPENDICE.

Préface de « L'Art Poëtique d'Horace traduit en vers françois ». . . . 227
A un poëte qui n'escriuoit qu'en latin 231
INDEX 233

Imprimerie & Publicité Flor Burton (S. A.) Anvers (Belgique).

DATE DUE

Peletier, Jacques.

L'art poétique...